# Les Possibles - No. 10 Été 2016

# Éditorial : Inondations

mardi 28 juin 2016, par Jean Tosti, Jean-Marie Harribey

**La Seine a débordé, plusieurs de ses affluents aussi. Paris a eu les pieds dans l'eau, le zouave du Pont de l'Alma a manqué d'être submergé et plus de 800 communes ont été déclarées sinistrées à la suite des inondations du début du mois de juin. Mais ces inondations sont-elles les plus graves ? Nous avons été inondé de flots de paroles insultantes en plus d'être grotesques. Les plus imbéciles sont sorties de la bouche de Monsieur Pierre Gattaz à l'adresse des grévistes hostiles à la loi « travail » : des « voyous » et des « terroristes ». On mesure la capacité d'analyse de ce monsieur en cette période où les attentats sèment la vraie terreur. On mesure également la potentialité de « dialogue social » au sein du Medef, qui s'évanouit à l'idée qu'on puisse plafonner les rémunérations des managers. Si elles sont moins guerrières, les paroles des éditorialistes et celles du gouvernement n'en sont pas moins idéologiques et profondément déplacées : « la France prise en otage », « les supporters de la coupe de football menacés d'empêchement », « le monde regarde la France », et surtout la reprise du mantra thorézien « il faut savoir terminer une grève ».**

Au total, plus que les berges parisiennes, c'est la démocratie qui est menacée de noyade. Profitant de sa crise et de la perte de repères politiques que celle-ci engendre, le capitalisme tente un coup de force : relancer les profits par un pas de plus dans la dégradation sociale. Salaires en berne, précarité croissante et chômage endémique ne suffisent plus à relancer les bonnes affaires pour les dividendes. Les droits sociaux sont désormais en ligne de mire. Tel est le sens de la mauvaise « loi travail » : remise en cause de la hiérarchie des normes, facilité de licenciement et augmentation de la durée du travail. Deux tiers des Français y sont opposés, des syndicats contestataires sont mobilisés et amorcent même un rapprochement avec les mouvements citoyens « Nuit debout », tandis que le gouvernement Hollande-Valls-Macron-Gattaz veut imposer cette loi à tout prix. Jusqu'où ira l'atteinte à la démocratie ? Jusqu'à ce que l'extrême droite soit aux portes du pouvoir, en France et en Europe ?

Voilà le contexte dans lequel ce dixième numéro des *Possibles* paraît. Le dossier « Droits, justice et démocratie » s'ouvre par un texte d'un collectif constitué à l'initiative du Conseil scientifique d'Attac Allemagne, afin d'apporter son soutien à la mobilisation contre la « loi travail » en France. Il faut prendre au sérieux leur appel car ils voient les dégâts provoqués, au sein de leur propre pays, par des politiques néolibérales dont les conséquences désastreuses se font sentir partout en Europe, et jusque chez eux : paupérisation, concurrence tirant tout le monde vers le bas, atteinte à la cohésion sociale et à la démocratie.

Qu'est-ce donc que la démocratie ? La philosophe Joëlle Zask s'attache à redécouvrir les racines de la démocratie au sein de la paysannerie traditionnelle. Loin des images habituelles, les paysans portent l'idée et la pratique qui font que « cultiver la terre est aussi culture de soi et culture de la communauté ». En d'autres termes, civilisation et solidarité sont inhérentes à la démocratie.

Dominique Taddei propose ensuite une définition de la citoyenneté autour du principe de « verticalité minimale » : en pleine crise multidimensionnelle qui touche la politique et ceux qui la mènent, c'est un principe d'institutionnalisation minimale qui structure les mouvements citoyens. Le chercheur en science politique Christophe Voilliot s'interroge lui aussi sur les nouvelles formes d'organisation des mouvements citoyens. Deux caractères les marquent d'abord : les pratiques délibératives et le souci d'éducation populaire. Mais la sociologie de ces mouvements est encore incertaine : pour une part, petite bourgeoisie intellectuelle menacée de déclassement sinon d'exclusion du travail, en lutte

contre la perte de substance démocratique du système représentatif.

Lors du « round » extractiviste organisé par la firme Total au mois d'avril dernier à Pau, une contre-manifestation exemplaire de plusieurs jours a été menée par des centaines de militants résolus, à l'appel de plusieurs associations, dont Bizi ! Exemplaire à plus d'un titre, nous raconte Jon Palais : par sa radicalité non violente, même face aux agressions policières, par une organisation sans faille, par sa capacité à relier désastres sociaux et désastres écologiques et, enfin, par son savoir-faire communicant. Un ensemble qui montre la capacité de la société à se mobiliser contre les graves atteintes au vivre en commun, contre les grands projets inutiles comme celui de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. C'est ici l'occasion d'appeler à renforcer la mobilisation alors que la date du référendum biaisé à son sujet approche.

Le sociologue Philippe Corcuff essaie de faire le tri des contributions au sein de la gauche radicale qui flirtent parfois avec une « essentialisation » des problèmes et des débats qu'ils suscitent : par exemple sur l'État-nation ou l'Islam. Essentialiser revient à vider un problème de son caractère social pour en faire quelque chose de naturel, immanent, homogène et, dans le contexte actuel, identitaire, hors de toute contradiction : par exemple, pour les uns, l'État ne serait que « social » ou que « bourgeois », le musulman ne serait intrinsèquement que « non démocratique », voire « potentiellement terroriste », etc.

Dominique Méda, elle aussi sociologue, revient sur la construction historique des droits sociaux qui vont, au fil des luttes, redéfinir le salariat autour, non pas seulement de ce lien d'exploitation et de subordination toujours présent bien sûr, mais aussi de droits devenus inhérents à la condition du travailleur salarié. Ce rappel est utile au moment où les naufrageurs qui nous gouvernent entendent défaire cette construction à travers une loi « anti-travail ».

L'histoire racontée par Gérard Gourguechon, militant syndicaliste de longue haleine contre les paradis fiscaux et judiciaires, est édifiante : ils permettent la fraude et l'évasion fiscales et ils sont un rouage du capitalisme mondial et de l'affaiblissement de la démocratie. Et cela, bien au-delà du scandale des « panama papers » qui n'est que la partie rendue visible de l'iceberg.

La violence du capitalisme et la capacité de l'oligarchie à se maintenir au pouvoir ne seraient pas ce qu'elles sont si cette oligarchie ne disposait pas d'un formidable arsenal idéologique pour modeler les esprits. Au moment où s'ouvre la coupe d'Europe de football, tellement menacée par ces « voyous de grévistes », le juriste Michel Caillat et l'architecte et sociologue Marc Perelman entreprennent de mettre au jour l'idéologie qui entoure les grandes manifestations sportives. Profitant de la ferveur populaire, la classe dominante noie la société, par un discours répété jusqu'à la nausée, dans un flot de propagande pour « donner du bonheur aux gens ». Du pain et des jeux pour la plèbe, disaient les Romains.

Pendant ce temps, la transformation des tissus productifs bat son plein, sous l'effet de la révolution numérique. Jean Lojkine et Jean-Luc Maletras, respectivement sociologue et ancien responsable syndical CGT chez Thalès, s'attachent à montrer que cette révolution n'obéit à aucun déterminisme, mais est au contraire l'objet de choix socio-politiques pour produire et traiter l'information. L'avenir de nos économies numérisées n'est donc pas écrit d'avance.

Les choses bougent en Amérique latine, et pas forcément dans le bon sens. Alfredo Calcagno commente le retour du néolibéralisme en Argentine après l'abandon des politiques keynésiennes menées pendant une douzaine d'années par les époux Kichner, issus du péronisme. Le tournant libéral sur fond de corruption est inquiétant, notamment parce que c'est l'occasion de redonner la main aux fonds vautours qui n'ont jamais accepté que leurs créances soient amoindries.

Mireille Fanon Mendès France évoque l'adoption de la date du 10 mai comme date de commémoration de ce que fut l'esclavage : le plus grand crime de l'histoire, qui n'a jamais été vu et reconnu comme une idéologie. Il est à craindre que ce soit la même

idéologie qui s'exprime encore « sous la forme d'une globalisation financière et militaire qui traite les peuples et les populations comme des variables d'ajustement structurel ».

Le dossier se termine par deux articles, dont la rédaction ne partage pas toutes les conclusions et recommandations, mais qui montrent en quoi la démocratie est concernée par les évolutions de deux secteurs clés du progrès humain. Le premier est de Martine Boudet et porte sur l'éducation qui pourrait être un axe de refondation de la démocratie. Le second est du professeur de médecine André Grimaldi, qui distingue le probable et le possible pour l'avenir du système de santé. C'est l'occasion de réfléchir aux liens entre recherche scientifique, réponse aux besoins collectifs et approfondissement de la démocratie.

La partie « Débats » de ce numéro des *Possibles* débute par un article de l'économiste Marie Fare sur les monnaies locales complémentaires, qui donne un prolongement au dossier sur la monnaie que nous avions publié dans le numéro 6 des *Possibles*. Elle dresse une généalogie des quatre formes de monnaies associatives depuis une trentaine d'années : des monnaies inconvertibles, aux monnaies-temps, aux monnaies convertibles liées à des projets locaux, jusqu'aux monnaies en lien avec des institutions. Elle dégage les enjeux de ces expériences : le développement territorial, des comportements solidaires et écologiques, le lien social. Au total, il s'agit de « définir collectivement un nouveau cadre de valeurs ».

{}Tout le reste de cette partie est constitué d'une série de comptes rendus d'ouvrages parus récemment. Le premier est réalisé par Jean Tosti sur un livre collectif, *Les Lumières d'Adam Smith*, dirigé par Vanessa Oltra et Jean-Marie Harribey. Il est bâti autour d'une pièce de théâtre écrite par Vanessa Oltra, à la fois économiste et auteure-interprète de théâtre, qui vise à donner une image du philosophe écossais très différente de celui que la postérité libérale a baptisé père de la « main invisible » du marché. On y découvrira, à travers la verve et l'humour de l'auteure, une *Théorie des sentiments moraux* de Smith, pratiquement inconnue de l'enseignement de l'économie. Plusieurs contributions théoriques entourent cette pièce pour présenter l'apport essentiel de Smith, sans en cacher les limites.

Ensuite vient une présentation détaillée de l'ouvrage du sociologue Benjamin Lemoine, *L'ordre de la dette*, réalisée par François Chesnais. Cet ouvrage est une histoire du passage de la gestion de la dette publique dans le cadre d'un capitalisme d'après-guerre administré à celle où la dette est abandonnée entre les mains des marchés financiers. Chesnais souligne fortement le grand intérêt de ce livre, mais lui reproche de ne pas avoir suffisamment insisté sur le rôle joué par la mondialisation financière. C'est pourquoi nous donnons la parole aussitôt après à Benjamin Lemoine qui répond aux critiques de Chesnais, ouvrant ainsi un débat fructueux au moment où, pour échapper à l'emprise des marchés, l'on s'interroge pour savoir comment on pourrait retrouver les avantages du « circuit du Trésor » en vigueur avant l'explosion de la finance.

Alain Accardo, sociologue et pédagogue de l'œuvre de Bourdieu, commente le livre de Jean-Louis Fabiani, *Pierre Bourdieu, Un structuralisme héroïque*. Que reste-t-il de l'œuvre de Bourdieu, se demande Accardo, un peu ironique à l'égard de Fabiani ? La tâche est délicate parce que la puissance de l'œuvre de Bourdieu est de soumettre sa propre analyse aux exigences que lui-même appliquait à tout objet sociologique. S'ouvre alors une discussion indirecte entre deux chercheurs, Fabiani et Accardo, tous deux anciens collaborateurs de Bourdieu, dont la connaissance et la proximité rendent le portrait de Bourdieu passionnant et dont on n'a pas fini de dessiner les traits. C'est le propre d'une grande œuvre.

Dominique Plihon rend compte de la traduction en français de l'ouvrage de l'économiste Hyman Minsky, *Stabiliser une économie instable*, paru aux États-Unis il y a trente ans. Il revêt aujourd'hui une importance particulière parce que cet auteur a montré combien l'instabilité financière est inhérente au capitalisme. Affirmer cela lors de l'avènement de la financiarisation du capitalisme mondial pendant les années 1980 était osé, face au déferlement de la

pensée néolibérale glosant sur l'efficience des marchés financiers. La suite allait malheureusement démontrer la justesse de la vision de Minsky.

Pourquoi reste-t-on tout de même sur sa faim après avoir lu Minsky, demande Jean-Marie Harribey dans un second compte rendu du même ouvrage ? Parce que jamais Minsky n'établit clairement de lien entre l'instabilité financière qu'il décortique méticuleusement et l'évolution des rapports de production. Cela aurait été pourtant l'occasion de renouer le fil avec des analyses antérieures, tant celle de Marx que celle de l'économiste polonais Kalecki, auxquels Minsky emprunte l'essentiel, sans le dire.

Enfin, Gustave Massiah a lu le livre de l'historien Bernard Ravenel, *Quand la gauche se réinventait, Le PSU, Histoire d'un parti visionnaire*. Qui connaît aujourd'hui, dans les jeunes générations ce que fut le PSU, né pendant la « guerre d'Algérie » menée par l'État colonial français, et qui anima le débat politique avant et après Mai 68, pendant que ses militants participaient activement aux luttes sociales de l'époque ? C'est le mérite du livre de Ravenel, ancien dirigeant du PSU, que de raconter son histoire, jalonnée d'intuitions prémonitoires : autogestion démocratique, contrôle ouvrier, écologie, solidarité internationale, etc. Vous avez presque lu… altermondialisme.

La revue des revues préparée par Jacques Cossart est fidèle à sa vocation. Ça va mieux dans le monde, se demande-t-il ? En ces temps où l'on nous annonce que ça va mieux en France, la question mérite d'être posée s'agissant de l'humanité entière. Le moins qu'on puisse dire est, ici, que la méthode Coué ne convient pas. En consultant les rapports internationaux de la dernière période, portant sur l'agriculture chimique, la situation de l'Afrique subsaharienne et des pays pauvres en général, la concentration des richesses et l'augmentation des inégalités, l'immigration causée par la misère, la dégradation environnementale, rien ne va plus, sauf pour les banques installées dans les paradis fiscaux et judiciaires. Quant aux conséquences de la révolution numérique sur l'évolution du travail et de l'emploi, on ne sait rien. Cela n'est pas de très bon augure.

À l'heure où nous achevons la préparation de ce numéro des *Possibles*, nous ne connaissons pas l'issue du conflit voulu obstinément par le gouvernement à propos de la mise à mal du droit du travail. Conflit construit de toutes pièces depuis le début par un duo Hollande-Valls qui veut faire plier les syndicats de manière aussi décisive que le réalisa Thatcher en son temps avec les syndicats britanniques. Une chose est claire cependant. Le mot merveilleux de communisme fut dégradé au XX$^{e}$ siècle par la pratique stalinienne. Celui de socialisme l'est aujourd'hui par le gouvernement qui s'en revendique. Tout est donc à remettre à plat. Nous n'aurons pas trop de nuits et de jours pour nous mettre debout.

# Dossier : Droits, justice et démocratie

# Solidarité avec les contestataires de la « réforme » du code du travail en France

mardi 21 juin 2016, par Un collectif d'Allemagne à l'initiative du Conseil scientifique d'Attac Allemagne

**Nous, scientifiques, publicistes et syndicalistes d'Allemagne, exprimons notre solidarité avec les personnes qui en France poursuivent leur contestation de la « réforme » du Code du travail et continuent à faire grève contre elle. Ces grèves et cette contestation sont légitimes, indispensables, et constituent un exemple pour l'ensemble de l'Union Européenne.**

Nous protestons contre cette loi en voie d'être imposée par ordonnance, sans vote du Parlement, qui reprend en grande partie les revendications du Medef (confédération patronale) et va à l'encontre de l'avis et des intérêts de la majorité de la population. Cette « démocrature » durcit l'évolution de la législation dans l'Union Européenne.

Nous protestons également contre la violence policière massive et les condamnations qui limitent la liberté de rassemblement et d'expression des grévistes et des manifestant·e·s.

Le Président François Hollande et le Premier ministre Manuel Valls invoquent les prétendus succès obtenus par des lois similaires dans d'autres pays de l'Union Européenne. Mais ces succès n'existent pas, au contraire.

C'est l'Allemagne qui, avec l'Agenda 2010 du chancelier Gerhard Schröder (SPD), a inauguré de telles « réformes », ce qui l'a conduit à devenir le principal pays à bas salaires en Europe. Cela ne porte pas seulement préjudice aux salariés, aux chômeurs et surtout aux plus jeunes en Allemagne même, mais également aux économies des autres pays membres de l'UE, à commencer par la France. Ces réformes sont l'une des causes de l'augmentation du chômage dans toute l'UE.

L'Agenda 2010 et d'autres mesures prises par les gouvernements suivants ont conduit à un recul des conventions collectives élaborées de façon transparente. Les syndicats sont affaiblis. Sous la pression interne des employeurs — qui menacent de fermer, délocaliser ou licencier — les accords d'entreprise aboutissent à une déréglementation de la durée du travail, à des baisses de salaire, à des heures supplémentaires non rémunérées, à un accroissement du nombre des temps partiels et petits boulots ainsi que des emplois à durée limitée,voire non rémunérés (stages).

Même le gouvernement allemand doit désormais admettre que les bas salaires et la baisse des retraites entraînent une paupérisation considérable. De plus en plus de retraités sont contraints de reprendre un travail. L'État doit venir en aide à des centaines de milliers de travailleurs pauvres Les associations caritatives font ce qu'elles peuvent pour nourrir tant bien que mal lespersonnes paupérisées. Une insécurité croissante et une pression excessive au travail ont aggravé le stress et conduit à une augmentation des maladies psychiques et dépressions.

Les « réformes » du Code du travail menées sur le modèle allemand font partie intégrante d'une concurrence internationale dévastatrice et ont conduit à des inégalités qui d'ores et déjà portent gravement atteinte à la cohésion sociale et démocratique de l'UE.

Nous sommes en plein accord avec les grévistes et les manifestants de France : Le travail salarié doit être revalorisé. Il faut mettre un terme à sa dépréciation financière et morale. Et les réfugiés ne doivent pas être utilisés à des fins de dumping salarial.

Nous nous associons aux revendications d'Attac France : augmenter les salaires, tout particulièrement pour les bas revenus, investir dans ce qui crée de l'emploi, notamment dans la reconversion écologique du transport et de l'énergie, ainsi que dans la culture et la formation pour tous, réduire le temps de travail de tous, mettre un terme au dumping et à la course au moins-disant salarial entre les pays de l'UE. Il faut un soulèvement démocratique pour riposter et élaborer des alternatives.

## Signataires

Conseil scientifique d'Attac Allemagne (à l'initiative de la déclaration, d'où les nombreuses signatures)

- Prof. Dr. Rudolph Bauer
- PD Dr. Josef Berghold
- Prof. Dr. Armin Bernhard
- Prof. Dr. Stefan Bestman
- Prof. Dr. Alex Demirovic
- Prof. Dr. Ulrich Duchrow
- Prof. Dr. Heide Gerstenberger
- Prof. Dr. Michael Hartmann
- Prof. Dr. Frigga Haug
- Prof. Dr. Peter Herrmann
- Prof. Dr. Rudolf Hickel
- Prof. Dr. Uwe Hirschfeld
- Ass. Prof. Dr. Stefanie Hürtgen
- Dr. Harald Klimenta
- Dr. Reinhart Kößler
- Dr. Lydia Krüger
- Prof. Dr. Ingrid Kurz-Scherf
- Prof. Dr. Mohssen Massarrat
- Dr. Wolfgang Neef
- Dr. Silke Oetsch
- Dr. Norman Paech
- PD Dr. Ralf Ptak
- Katharina Pühl
- Dr. Oliver Pye
- Dr. Werner Rügemer
- Dr. Thomas Sablowski
- Prof. Dr. Michael Schneider
- Prof. Dr. Jürgen Schutte
- Dr. Manuela Troschke
- Prof. Dr. Michael Vester
- Hon.-Prof. Dr. Frieder Otto Wolf Wolf

Diverses signatures d'Attac Allemagne

- Prof. Dr. Heiner Flassbeck (Makroskop Mediengesellschaft)
- Dr. Paul Steinhardt (Makroskop Mediengesellschaft)
- Mag Wompel (Labour Net Germany)
- Dr. Werner Rügemer (Aktion gegen Arbeitsunrecht)
- Dr. Winfried Wolf (Lunapark21)
- Franz Kersjes (Welt der Arbeit)
- Uwe Hiksch (Naturfreunde Deutschlands)
- Marie-Dominique Vernhes (Sand im Getriebe)
- Prof. Dr. Rainer Roth (Klartext)

Signature individuelle

- Heinrich Bleicher-Nagelsmann (Geschäftsführer Verband der deutschen SchriftstellerInnen)

# La démocratie, une philosophie paysanne

mardi 28 juin 2016, par Joëlle Zask

**Mettre en relation les paysans et l'essor des démocraties dans le monde, c'est donner du relief à diverses perplexités souvent occultées. C'est d'abord constater que les paysans ont été exclus de l'histoire, qui a progressivement mené à l'établissement des démocraties libérales et des pratiques qui s'inspirent des valeurs de liberté, d'égalité, d'individualité, d'indépendance, ou encore d'auto-gouvernement. Pourquoi ? Deuxièmement, c'est rechercher dans le fait même de cultiver la terre ce qui est aussi culture de soi et culture de la communauté, « civilisation ». Et c'est enfin affirmer que sans les paysans, sans leur face-à-face avec la terre cultivée et les solidarités qui s'en dégagent, l'écologie qui est aujourd'hui un programme urgent à réaliser, ne pourra pas être pleinement démocratique.**

Tout d'abord, une précision : l'agriculture comme culture de la terre exclut l'agriculture industrielle. Autant la première préserve la terre, la renouvelle, l'amende, la fait vivre, autant la seconde la fait mourir. Cultiver des plantes n'est pas forcer la terre ou lui arracher ses fruits, c'est à la fois faire grandir, donner vie, et prendre soin : une éthique du *care* avant la lettre !

Le lien entre travailler la terre et la préserver est au cœur de la pensée écologique, de la permaculture, du jardin biologique, sans bêchage, etc. Aujourd'hui, quantité de manuels destinés à transmettre l'art de maintenir ce lien sont publiés chaque mois. Mais ils ne témoignent pas d'une invention récente qui aurait été destinée à répondre au désastre humain, économique et écologique de l'agriculture industrielle. Ce lien entre travailler la terre et la préserver est vieux comme le monde et consiste précisément en une *alliance*. Celle-ci est déjà recommandée dans la *Genèse*, quand Dieu « met » Adam dans le jardin d'Éden pour qu'il le cultive et le garde à la fois. Cultiver est garder, garder est cultiver ; l'un implique l'autre. De même que les hommes ne trouvent pas spontanément leur nourriture mais doivent la produire, la terre est un processus vivant qui nécessite qu'on en prenne soin et qu'on le préserve en vue de l'existence des générations futures comme de son renouvellement. Cette terre est ici « terre des hommes » (*adama*), c'est-à-dire la terre que l'expérience humaine intègre dans le détail de ses moments comme une donnée fondamentale et sa condition d'existence.

Le lien entre préserver et cultiver n'est certes pas réservé à l'agriculture. Il touche aussi l'éducation, la science, l'art, la « civilisation ». Mais, même s'il est habituellement dissimulé par des siècles d'histoire culturelle et sociale, l'agriculture nous le fait apparaître dans sa nature basique, inaugurale, vitale. L'économie retrouve un sens réel et concret : produire non en vue de la richesse, mais en vue d'assurer les conditions d'existence sans lesquels l'humanité, je, tu, elle, nous, vous, ils, périraient.

## Le paysan crée de la culture

La position du cultivateur est donc tout à fait singulière. Il tient en effet le juste milieu entre deux positions aussi extrêmes que répandues : d'un côté, la domination, la maîtrise ou la destruction, et, de l'autre, la fusion, la quête de l'origine, l'allégeance, l'adhésion, l'idéal d'indistinction. Chacun de ces extrêmes englobe une large palette de positions politiques et d'organisations sociales. Dans le premier cas, nous identifions une croyance englobante : l'idée que l'homme au sens générique ne se réalise qu'en se détournant de sa nature physique et corporelle, c'est-à-dire de l'animal qui est en lui. Il n'accomplit « sa » nature qu'en dominant la nature. L'idée associée est celle de conquête. Descartes, souvent cité en la matière, subit une certaine injustice. Car il n'a préconisé que de « se rendre

*comme* maître et possesseur de la nature ». Au cours de l'histoire, le « comme » a sauté et la civilisation a été associée à la conquête des contrées sauvages, à la colonisation des peuples bestiaux et barbares, à la destruction des traditions nécessairement obscurantistes, et donc à la marche *forcée* vers les Lumières. Quant au pôle opposé, c'est celui d'une nébuleuse de doctrines aux effets liberticides comme l'idéal d'authenticité, l'hygiénisme, les théories d'un retour purificateur à la nature originelle, la réalisation d'un plan de la nature, l'abandon de l'individualité au profit de la fusion dans la communauté organique. Schématiquement, si la traduction politique du premier cas a été le libéralisme comme laisser-faire, celle du second a été le système totalitaire.

Se situer du côté de l'un ou de l'autre de ces extrêmes n'est pas affaire de connaissance ou de fait, mais d'idéologie : pensons par exemple au contraste saisissant entre le Robinson de Daniel Defoe, considéré par Smith, Ricardo ou Marx comme l'ancêtre du capitaliste, qui n'a de cesse de domestiquer, de fortifier, de dominer son île afin d'en supprimer l'adversité, la pluralité ou l'indépendance et, aux antipodes, le Robinson de Michel Tournier qui retrouve ses conditions d'existence dans « les Limbes du Pacifique » et l'inconscience salvatrice.

L'agriculteur-cultivateur dont il est question ici se situe à un point d'équilibre : il est à la fois paysan et jardinier : paysan au sens où il produit la nourriture et le pain sans lesquels lui, sa famille, son pays, le genre humain, ne pourraient subsister, et jardinier au sens où il prend soin de la nature, veille à chaque élément qui constitue le tout, et à la cohérence du tout par rapport à ses éléments constitutifs. Artiste et esthète, il est aussi savant, patient, attentif et expérimentateur.

Cela étant, cette situation équilibrée n'est pas exceptionnelle, elle est simplement *normale*. Elle est sans doute la plus ancienne mais aussi, y compris aujourd'hui, la plus répandue. À preuve, un rapport de la FAO (*Food and Agriculture Organization*) d'octobre 2015 qui montre que la première agriculture dans le monde, l'agriculture familiale, est « la gardienne d'environ 75 pour cent des ressources agricoles mondiales » ; elle représente environ 500 millions d'exploitations, soit 9 exploitations sur 10, qui produisent plus de 80 % des denrées alimentaires mondiales. C'est elle qui est la clé de la sécurité alimentaire. Quant à l'agriculture urbaine, elle concerne un citadin sur quatre, soit 700 millions de personnes [1].

L'agriculture industrielle reste donc à la marge, mais il convient d'éviter son extension, non seulement pour préserver les équilibres alimentaires et écologiques, mais aussi pour sortir les agriculteurs du piège dans lequel le capitalisme industriel les a plongés.

## Le paysan cultivant et cultivé fut exclu

La question posée au départ revient avec un caractère d'urgence accrue. Si les paysans sont si nombreux, si d'ailleurs au XVIII$^{e}$ siècle, au moment des révolutions « démocratiques », ils formaient jusqu'à 90 % des populations, s'ils sont la clé de la survie de l'humanité et des équilibres écologiques de la planète, pourquoi ont-ils été « jetés dans les poubelles de l'histoire » (selon l'expression de Trotski) et y sont-ils restés ?

Le premier argument souvent allégué est tout bonnement que le paysan n'est pas un « animal politique » (l'expression est d'Aristote, qui définit l'homme comme tel) : sa condition même l'en empêche. Penché sur son sillon du matin au soir, abruti par son labeur, isolé par son activité, obsédé par des considérations matérielles, individualistes et égoïstes, affreusement conservateur en raison de son attachement viscéral à son morceau de terre, il est incapable d'une pensée du bien commun, d'une conscience de sa position ou d'une connaissance des modalités même de son travail. Entre l'image du sauvage hirsute ou du « rustre », celle des « 35 millions de brutes » qui jouent un rôle décisif pendant la Troisième République en France, celle d'une masse représentant « la barbarie au sein de la civilisation » selon Marx, ou encore celle de « frelons impatronisés dans une ruche qu'ils n'ont pas construite » que formula celui qui fut considéré comme « le dieu de la Troisième République », Ernest Renan (dont le mépris pour les paysans était sans limite), les paysans sont à

peine considérés comme faisant partie de l'humanité. Même Mao Zedong, dont la révolution « paysanne » fut tout sauf paysanne, ce qui jeta 50 millions de paysans dans la famine, y voyait « un cul-de-sac du développement ». Il convient d'ailleurs de rappeler que le mot « politique » vient de « polis », la ville en grec, tandis que la « citoyenneté » est étymologiquement, par définition, le fait de l'habitant de la Cité, la ville, cette fois en latin. En France, avant les citoyens, nous avions les « bourgeois », c'est-à-dire les habitants des bourgs qui seuls jouissaient d'un « droit de cité ». Quant aux autres, c'étaient les « manants ». S'il leur arrivait de se révolter, ce n'était pas comme citoyens mais comme « croquants », « tard-avisés », « nu-pieds » et autres termes péjoratifs.

Au XVIII^e siècle et depuis, le discrédit sur la capacité à l'action commune et au jugement politique des paysans ne repose sur aucune observation empirique. Il obéit à des motifs idéologiques et, semble-t-il, avant tout stratégiques : car ce discrédit qui pèse sur environ 80 % de la population va servir à justifier que la participation du peuple au gouvernement soit très encadrée et fort limitée. Il justifie d'adopter un système de représentation indépendante qui donne les coudées franches aux députés et autres gouvernements. En France, au début de la Troisième République, les « opportunistes », dont Jules Ferry fut un bon représentant, affirmeront contre les « radicaux » soulager les paysans de leurs devoirs de citoyens qu'ils sont incapables d'honorer, en créant un « gouvernement de délégation » et une école assimilationniste. La représentation-mandat et balayée dans la foulée ; elle ne reviendra pas.

À ce resserrement du pouvoir en faveur de ce qu'on a appelé selon les siècles despotisme éclairé, aristocratie naturelle, supériorité morale, expertise ou compétence, s'ajoute une seconde finalité tout aussi importante : c'est qu'en réalité les paysans cultivaient l'art de gouverner depuis fort longtemps ; ils formaient des assemblées, élisaient des représentants, instituaient des magistratures tournantes auxquelles d'ailleurs les femmes prenaient souvent part, proclamaient les droits de l'homme et rédigeaient des constitutions, bref pratiquaient depuis des siècles le *self government*, l'auto-gouvernement local. Leur capacité à s'organiser d'eux-mêmes, par eux-mêmes et pour eux-mêmes est avérée de toute part, quelle que soit l'époque considérée. Ainsi, le système qui se met en place à la fin du XVIII^e siècle et qui va se renforcer jusqu'à aujourd'hui a peut-être trouvé dans l'argument de l'abrutissement des paysans une bonne raison de détruire les sociétés qu'ils formaient et les conditions d'indépendance qu'ils avaient créées depuis des siècles.

## Le paysan précurseur de la démocratie

Mais d'où vient cette indépendance ? Sur quoi repose-t-elle ? Qu'y a-t-il dans la culture de la terre qui lui soit favorable et qui mène à la chérir comme le souverain bien ? La réponse se trouve à Éden : en cultivant son jardin, Adam se cultive lui-même, il réalise et développe son humanité. Cette conviction est aussi celle du mythe de Déméter, déesse à la fois de l'agriculture et des civilisations ; on la retrouve chez Hésiode, pour qui l'agriculture est une activité grâce à laquelle toutes les vertus humaines se développent harmonieusement. La revoici au cœur de la pédagogie progressiste qui veut le jardin au centre de l'école parce qu'en jardinant, l'enfant entraîne sa sensibilité et son intelligence : là, il apprend à observer et à patienter, il réalise que la culture est à la fois indépendante de lui et reliée à lui. Outil pédagogique par excellence, le jardin fait pousser les enfants et les conduit plus sûrement à la majorité que beaucoup d'autres enseignements.

C'est encore la conviction de millions de paysans qui trouvent dans le travail de la terre un lieu d'expérience propice au développement de soi. Les États-Unis d'aujourd'hui ne sont pas le pays rêvé par ses pères fondateurs. Ces derniers furent pourtant nombreux à juger que la démocratie commençait à la ferme. La figure du paysan indépendant fut au centre de leur pensée politique. Selon Jefferson, par exemple, « les cultivateurs de la terre sont les citoyens les plus précieux. Ils sont les plus vigoureux, les plus indépendants, les plus vertueux. Ils sont les plus attachés à leur pays ; leurs liens avec les

libertés de leur pays et ses intérêts sont les plus durables [2]. » Ailleurs, il affirme que le paysan est le dépositaire « d'une vertu évidente et authentique », et ajoute que « la corruption massive des mœurs parmi les paysans est un phénomène dont aucune époque ni aucune nation n'offrent d'exemple [3] ».

Jefferson est une grande exception par rapport à la majorité de ses contemporains, notamment européens, des années 1780-1820. Mais sa croyance en la vertu du paysan ne repose ni sur une foi romantique, ni sur quelque pensée puriste ou organique : le paysan est vertueux non parce qu'il est proche de la nature, mais parce qu'il est *indépendant*. Entendre : aux commandes de sa propre activité, responsable de ses initiatives comme de leurs conséquences, non soumis à un maître ni même à sa tâche, mais en dialogue avec son coin de terre et sa ferme, en position de *self government*.

L'indépendance en question n'a donc aucun rapport ni avec l'autonomie — qui concerne la volonté et sa prétendue liberté (le libre arbitre) — ni avec l'isolement, l'égoïsme et le repli sur soi. Elle est au contraire la condition de la communauté au sens vrai du terme, — c'est-à-dire de l'ensemble des individus qui à la fois bénéficient des ressources communes pour se développer comme personne singulière et apportent aux groupes qui sont les leurs de nouvelles contributions.

Rappeler, comme je l'ai suggéré ici, que la démocratie inclut le souci de l'individuation, (c'est-à-dire du développement du sujet humain jusqu'à sa pleine stature), ce n'est pas décentrer la politique vers les intérêts privés et l'individu tout fait, c'est penser la politique comme un système de répartition des opportunités d'individuation dans une société donnée. Un tel programme, seule la démocratie l'assume explicitement. Les Déclarations des droits de l'homme et du citoyen sont là pour l'attester. Mais le souci de l'individuation n'a rien à voir avec l'individualisme. Dans sa phase économique, le libéralisme se révèle tout aussi opposé à la démocratie que peut l'être, à l'autre extrême, le collectivisme selon lequel plus l'individu s'affirme, plus la société est fragile, et plus il est effacé, mieux la société se porte.

Pour penser et pratiquer la communauté, pour inclure sans opposition rigide le devenir de l'individualité dans la société et la participation sociale, l'agriculture est une fois encore un poste d'observation privilégié. La forme récurrente et planétaire du *jardin partagé* en est un paradigme. On en trouve en effet des exemples en tous lieux et de tout temps. Le terrain commun subdivisé en lopins individuels est la norme. Il peut être la propriété de Dieu, du seigneur, du monarque, du peuple, de la commune ou de l'État, peu importe. Mais, traditionnellement, il entre dans la catégorie d'une propriété multiple sur laquelle s'exercent divers droits ; en ce qui concerne les paysans, certains droits sont communautaires, comme le pacage, la collecte de tourbe ou d'autres combustibles, la cueillette, la pêche ou la chasse, et d'autres apportent à l'individu ou à la famille une parcelle sous la forme de concession, bail emphytéotique, partage, allocation, etc.

L'accès de tous à la terre et le droit de cultiver sont des préoccupations à la fois économiques, sociopolitiques et morales, par rapport auxquelles la propriété privée, exclusive et absolue, qui nous est devenue familière depuis le *Code Civil* issu de la Révolution française, n'a aucune pertinence ni aucune valeur.

La forme juridique du jardin partagé (que nous redécouvrons aujourd'hui à travers les travaux d'économistes comme Elinor Ostrom sur les biens communs) s'accompagne souvent d'une configuration bien précise : les lopins individuels, souvent organisés dans une grille et d'une taille équivalente, voisinent avec des terrains qui restent à la disposition des usages de tous, avec des friches et des réserves de terre pour l'avenir ou pour la rotation des plantations, avec des locaux à outils accessibles à tous ; aujourd'hui, dans les jardins communautaires des centres-villes, avec des pépinières, des centres d'accueil, des ateliers, une école, un lieu de conférence, parfois une unité de soin, etc. Que ce terrain se trouve à la ville ou à la campagne, il est lieu d'exercice de droits complexes qui limitent l'arbitraire et les caprices de l'individu autrement mieux que ne le fait le système de la propriété privée absolue et exclusive.

Mais le point important est surtout de remarquer la continuité, la complémentarité, la convergence entre le commun et l'individuel, et ce à un degré rarement atteint. Non seulement les gens associés aux jardins partagés n'ont pas à faire le sacrifice de leur individualité, mais au contraire en protègent le développement et l'alimentent : c'est le cas par exemple des jardins communautaires new yorkais qui, à partir des années 1960, vont se multiplier dans les quartiers pauvres et servir de refuge ou de lieux de socialisation pour les personnes démunies qui complètent leur alimentation, pour les femmes trop à l'étroit dans leur logement sordide, pour les gens maltraités, pour les enfants que la drogue et la violence attendent dans la rue, pour les Noirs et les Portoricains qui, ailleurs, se heurtent à la discrimination et au racisme, etc. Les jardins partagés ont été et sont encore des lieux où les *différence*s culturelles et individuelles peuvent exister pleinement sans être séparatistes, monistes ou simplement victimaires.

Ces processus de socialisation par l'individuation et d'individuation par la sociabilité sont aussi le propre du jardin thérapeutique dans lesquels certains vétérans ont été accueillis depuis la deuxième guerre mondiale, du jardin pédagogique des écoles progressistes, des jardins ouvriers et familiaux qui sont sans doute les lieux où les ouvriers ont continué de s'associer et de converser entre eux tandis que l'usine les réduisait au silence, du vieux système du lopin que les paysans russes ont réussi à sauver de la marche forcée vers la collectivisation imposée par Staline et ses kolkhozes à partir de 1928, des Grecs qui aujourd'hui trouvent dans leur campagne et leur jardin urbain un moyen de se serrer les coudes et de faire face à la crise, et ainsi de suite, sans fin. On retrouve ces processus équilibrés dans des systèmes, parfois très anciens, de solidarité sans allégeance, de mise en commun des forces lors des moissons ou des vendanges, de distribution de semences et de nourriture, de prise en charge des pauvres et des handicapés, de coopératives autogérées qui ont été les ancêtres de nos pensées socialistes et anarchistes.

On les voit finalement à l'œuvre au centre même de la science agronomique sans laquelle, contrairement aux préjugés les plus répandus, l'agriculture ne serait pas possible. Car cultiver la terre suppose des connaissances précises, leur partage et leur transmission. Comme dans n'importe quel autre champ de la connaissance, cela suppose l'existence d'une communauté scientifique à tous les sens du terme : or il existe des preuves que, dès l'âge de fer, à la fin du 3e millénaire, les hommes savaient fertiliser les sols par des apports minéraux ou organiques, alternaient les cultures légumineuses et les céréales, consignaient leurs connaissances et les transmettaient. On a récemment découvert qu'en Galilée, il y a 10 200 ans, les paysans cultivaient rationnellement les fèves dont ils connaissaient les qualités nutritionnelles (elles sont très riches en protéines), qu'ils savaient les stocker, les faire sécher, les sélectionner, ce que montre la taille uniforme de 469 graines retrouvées sur le site — ce qui met singulièrement en cause la thèse de l'antécédence des chasseurs-cueilleurs et l'idéologie politique anti-paysanne qui l'accompagne [4]. L'agriculture repose depuis toujours, non pas, contrairement à ce que beaucoup soutiennent, sur des savoir-faire incorporés, un solide « bon sens paysan » inné, des habitudes irréfléchies dont les acteurs n'auraient aucune conscience claire, ou des traditions non questionnées [5], mais sur des milliers de connaissances patiemment accumulées, sur des méthodes éprouvées d'attention et d'observation, sur des systèmes complexes de transmission orale et écrite, sur la patiente formation des jeunes. Depuis l'Antiquité, elle repose aussi sur d'innombrables traités d'agronomie dont les cultivateurs sont parfois les rédacteurs et toujours les partenaires, puisqu'ils mettent en pratique les enseignements qui s'y trouvent, les vérifient, les rectifient et les complètent. Partout sur la planète, concernant l'irrigation, la récupération des eaux de ruissellement, le repos de la terre et sa fertilisation, la sélection des semences, leur protection contre les maladies, l'agriculture est inséparable de méthodes délibérées d'observation, d'expérimentation et de transmission.

Ainsi, quel que soit l'angle sélectionné, ce n'est pas l'individualisme qui s'impose mais cette subtile combinaison entre l'individuel, le social et le monde,

qui est la source du « bien vivre » et la condition de la coexistence humaine. Que cette combinaison, souvent en défaut, doive toujours être restaurée et rééquilibrée est une évidence, comme est évident le fait que l'humanité est constituée d'ascendants et de descendants, d'une multitude d'êtres qui se succèdent dans le temps et qui, tous à la fois, héritent des générations antérieures et contribuent à l'histoire commune. La formule qui convient à la pensée écologique est une conclusion qu'on peut tirer de tout ce qui précède : de même que la culture au sens anthropologique du terme consiste, en recourant à aux ressources et à la force commune, à répartir les opportunités d'individuation de chacun, cultiver la terre implique de faire communauté avec le monde et d'en préserver les conditions d'existence.

---

## Notes

[1] FAO [en ligne

[2] Thomas Jefferson à John Jay, 23 aout 1785. Toutes les lettres de Jefferson sont en ligne.

[3] Cité par A. Whitney Griswold, « The Agrarian Democracy of Thomas Jefferson », *The American Political Science Review,* Vol. 40, No. 4, 1946.

[4] « The onset of faba bean farming in the Southern Levant ». Article paru dans *Nature*, le 13 oct. 2015.

[5] Sur le mouvement agronomique français au 18e siècle et le rôle des « praticiens » pour comprendre la grande transition agricole, voir par exemple Jean-Marc Moriceau, « Au rendez-vous de la « Révolution agricole » dans la France du XVIIIe siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Vol. 49 n° 1, 1994.

# Du bon usage de la citoyenneté : le principe de verticalité minimale

mardi 28 juin 2016, par Dominique Taddei

**La citoyenneté est à la mode : tout le monde en parle, de nombreuses initiatives en tout genre sont lancées en son nom. C'est évidemment une bonne chose, face à la crise politique sans précédent qui frappe tous les pays, y compris ceux où la tradition démocratique pouvait sembler la mieux ancrée.**

**Cependant, ce bouillonnement, aussi sain soit-il** (laissons de côté ceux qui tentent de le détourner à des fins personnelles, car la vigilance doit prévaloir au sein même de toute démarche) **se heurte à des grandes contradictions**, qui expliquent sans doute pourquoi les mouvements citoyens ne se sont pas développés plus tôt, ni avec plus de force.

**La première difficulté tient à l'idée que l'on peut se faire de la citoyenneté et de la crise politique** à laquelle elle entend répondre. Un peu comme pour la relativité d'Einstein, il y a la théorie restreinte et la théorie générale ! La théorie restreinte considère que la crise de la politique et de la démocratie est isolée : soit cette conception ignore les autres crises, sociale, écologique, géopolitique, morale, etc., soit elle considère que celles-ci n'interfèrent pas avec la crise politique. Dès lors, cette dernière peut être traitée indistinctement par des citoyens se reconnaissant dans les courants politiques les plus divers, avec une mention particulière pour ceux qui, dans leur zèle contre les démarches traditionnelles, nient tout clivage droite-gauche. L'exemple le plus récent de cette démarche vient d'être donné en France par les initiateurs de « primaires citoyennes », à l'initiative desquelles on retrouve sans surprise des professionnels connus pour leur engagement centriste : Corinne Lepage, Jean-Marie Cavada, etc. Mais, comme aimait à le dire François Mitterrand, grand maître politicien : « le centre n'est ni de gauche, ni… de gauche ».

Au contraire, une théorie générale de la crise et, par conséquent, de la citoyenneté censée être efficace contre elle, considère que les différentes dimensions de cette crise sont tellement interdépendantes qu'il est illusoire de prétendre s'attaquer à l'une, sans s'en prendre en même temps aux autres. Ainsi, la gravité de la crise financière et sociale, de la crise écologique ou des crises géopolitiques explique, pour une bonne part, le recul démocratique en cours dans le monde et, particulièrement, en Europe. À son tour, cette régression aggrave singulièrement chacune de ces crises particulières. C'est donc bien une crise globale, multidimensionnelle, qu'Edgard Morin et quelques autres qualifient justement de crise de civilisation, dont il s'agit de sortir par le haut : non du côté des valeurs réactionnaires, xénophobes et racistes ; mais du côté des valeurs progressistes, issues des Lumières et de tous les mouvements d'émancipation, ouvriers, anticolonialistes, féministes, écologistes… Et c'est dans cette dimension que les mouvements citoyens, sociaux, environnementaux, humanitaires, féministes, etc., doivent s'engager ensemble, en faisant converger leurs luttes.

**La seconde difficulté est organisationnelle :** d'un côté, les formes d'organisation verticales, du type parti, ont échoué dans leur prétention démocratique, que ce soit dans leur prise du pouvoir d'État, ou dans leur mode de fonctionnement interne, confisqué par les apparatchiks ; d'un autre côté, cet échec crée une aspiration irrépressible vers des formes horizontales d'organisation en réseaux, facilitées par les technologies numériques, que l'on peut rapprocher d'une culture, si ce n'est anarchiste, du moins libertaire. Il reste que, passés les premiers moments de mobilisation plus ou moins spontanés réussis, les changements désirés doivent se concrétiser, ce qu'on ne peut attendre des partis traditionnels qui ont,

jusque-là, fait le contraire… c'est ainsi qu'en Espagne les *Indignados* se prolongent en *Podemos*. C'est la question que va rencontrer Nuit debout. Cela suppose, ne serait ce que pour gagner des élections, et savoir en exploiter les résultats, le recours, si ce n'est le retour, à des pratiques plus verticales, qui risquent de banaliser ces nouveaux mouvements citoyens. S'il n'existe pas de recettes magiques face à ces contradictions inévitables, on peut du moins proposer une orientation générale, d'où découlerait un grand nombre de dispositions concrètes. Ainsi, on peut avancer comme principal général d'organisation des mouvements citoyens, celui de **la verticalité, et donc de l'institutionalisation, minimale.**

Enfin, il y a **une troisième difficulté** peut être encore plus grande en pratique : **le citoyen actif dans la sphère publique est un amateur, un intermittent de la chose publique**, qui intervient à temps d'autant plus partiel qu'il est bien souvent multi-cartes et pris par d'autres engagements : la question est particulièrement difficile pour les femmes, encore frappées par la division sexuelle du travail ménager et parental. Elles et ils se heurtent dans leur engagement à des professionnels (élus et souvent fonctionnaires) qui sont censés traiter des mêmes questions à temps complet, d'autant plus qu'ils sont payés pour le faire… ou du moins qu'ils le font pour continuer à être payés. Car pour eux, la chose publique est une carrière, d'où la nécessité, si on veut réduire la nocivité de cette dérive, de limiter étroitement le cumul des mandats dans le temps. Redoutable dissymétrie entre citoyens actifs et gens de pouvoir : outre que les lois et les règlements ont été faits pour ces derniers, il leur suffit dans bien des cas de se contenter de faire traîner les choses pour rester seuls maîtres à bord. C'est pourquoi les démarches citoyennes, au-delà de mobilisations suscitées par des émotions collectives, inévitablement passagères, doivent parvenir à se structurer de façon continue, sans tomber dans les travers bureaucratiques des institutions et des partis qu'ils critiquent. Là encore, le principe libertaire de l'institutionnalisation minimale doit, sous peine de dénaturation, guider les nouvelles démarches citoyennes.

# Vers un nouveau répertoire d'action collective ? Quelques remarques sur les mouvements du printemps 2016 en France

mardi 28 juin 2016, par Christophe Voilliot

**Confrontés aux situations de crise et soucieux d'en proposer une interprétation, les chercheurs en sciences sociales succombent souvent à une forme d'« illusion héroïque » [1] qui les conduit à privilégier les aspects novateurs des mouvements sociaux. Les mobilisations contre le projet de loi visant à réformer le code du travail du printemps 2016, et la manière dont les journalistes et les participants en rendent compte, nous incitent pourtant à formuler des hypothèses en ce sens. Tout se passe comme si nous assistions à la genèse d'un nouveau répertoire d'action collective, dont il convient par conséquent de repérer les prémices et surtout de comprendre pourquoi il tend à se substituer tendanciellement au précédent, sans pour autant le faire disparaître à ce stade du processus.**

La notion de répertoire d'action collective a été construite par l'historien et sociologue Charles Tilly, pour rendre compte des transformations intervenues dans les registres de mobilisation contestataire. « *Toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés [...] Ces différents moyens d'action composent un répertoire, un peu au sens où on l'entend dans le théâtre et la musique, mais qui ressemble plutôt à celui de la commedia dell'arte ou du jazz qu'à celui d'un ensemble classique. On en connaît plus ou moins bien les règles, qu'on adapte au but poursuivi* » [2]. Dans son livre *La France conteste*, il montre le passage, au milieu du XIX^e^ siècle, en lien avec l'apparition du capitalisme industriel et des États-nations, d'un répertoire local/patronné à un répertoire national/autonome, qui repose sur des revendications explicitement formulées, des formes d'action novatrices (la grève, la manifestation de rue), et qui se déploie principalement dans les centres urbains, autour des sites du pouvoir. Dans les années 2000, plusieurs observateurs du mouvement altermondialiste ont noté une évolution sensible des formes de l'action collective [3]. Charles Tilly n'a jamais cependant validé l'hypothèse de l'émergence d'un nouveau répertoire. Quant aux chercheurs français, sans doute vaccinés par les excès de la rhétorique sur les nouveaux mouvements sociaux, et de plus en plus confrontés à des usages pas toujours très rigoureux de cette notion, ils ont légitimement fait preuve d'une certaine prudence interprétative [4]. Quitte à être rapidement démenti ou contesté, rien ne nous interdit cependant de reformuler la question aujourd'hui à la lumière de la « crise » que nous traversons.

Si, comme l'affirmait Charles Tilly, « le répertoire en usage dicte l'action collective » [5], il est donc nécessaire de s'interroger sur les conditions macro-sociales qui ont rendu possible l'apparition d'un nouveau répertoire (que l'on pourrait désigner comme local/autonome) qui, pour les années à venir, coïncidera et/ou entrera en concurrence avec le répertoire précédent. Le mouvement des *indignados* à Madrid, lorsque la *Puerta del Sol* fut rebaptisée *Plaza de la Solidaridad* par des dizaines de milliers de manifestants le 15 mai 2011, apparaît aujourd'hui comme la référence de ce « militantisme de l'agora » [6]. Sans céder à la « hantise des origines », selon la formule de Marc Bloch, on notera cependant qu'il est possible d'établir une généalogie plus dense de ces pratiques en étudiant, comme l'a fait l'historienne Marianne Debouzy, les mouvements de désobéissance civile [7]. Les deux caractéristiques principales des mouvements de type *occupy* sont :

1. **l'importance des pratiques délibératives** où chacun est invité à exprimer son point de vue en un temps volontairement limité.

Comme l'a noté Loïc Blondiaux, « pour une grande partie de ceux qui participent à *Nuit Debout*, le principe et l'idéal démocratiques l'emportent sur toute autre cause » [8].

2. **le souci d'éducation populaire** : « Ici, précise Ludivine Bantigny, on ne prétend éduquer personne, on part du principe que tout un chacun dispose d'une forme de savoir lié à son métier, à son milieu, à ses passions ou engagements divers » [9], ce qui autorise une véritable libération de la parole pour les participants les moins aguerris aux joutes militantes.

Par ailleurs, le recours aux réseaux sociaux permet une duplication rapide des occupations et la mobilisation de participants en dehors des cadres institutionnels classiques, le plus souvent en empruntant le mot d'ordre des gauches radicales d'une « convergence des luttes » mais surtout une diffusion en direct des images du mouvement [10]. Au total, j'ai recensé à partir des données fournies par le site wiki [11] 225 lieux de rassemblement différents qui ont pris forme à la suite du rassemblement de la place de la République à Paris dans une logique de « traduction politique spontanée » [12].

Paris (place de la République) 10 avril 2016 [13]

Paris est-il en train de prendre le train madrilène ? En apparence oui. Le mouvement *Nuit Debout* qui s'est structuré dans le prolongement d'une journée d'action interprofessionnelle « classique » contre le projet de loi Travail et autour de la projection place de la République du documentaire militant de François Ruffin *Merci Patron !* peut être comparé au mouvement 15-M espagnol, même si sa base sociale est pour le moment plus restreinte. Le reportage réalisé par les journalistes du *Monde* place de la République à Paris nous propose quelques indications sur la sociologie de l'agora parisienne : « Signe de la difficulté du mouvement à drainer un public plus large deux semaines après son éclosion, parmi les militants de longue date ou les simples curieux, professeurs, lycéens, intermittents et « intellos précaires » restent malgré tout surreprésentés place de la République, loin d'une réelle mixité sociale » [14]. La notion de mixité sociale qui vient à l'appui du propos est certes contestable, mais la plupart des témoignages vont dans le même sens. Comment dès lors caractériser les nuitdeboutistes ? Dans un livre récent, Jean-Pierre Garnier attire notre attention sur l'émergence d'une « petite bourgeoisie intellectuelle très diplômée occupant des emplois hautement qualifiés dans la *nouvelle économie* fondée sur l'information, la communication et la création » [15]. Cette caractérisation est sans doute trop restrictive. Si l'on prend en compte tous les détenteurs d'un capital culturel élevé qui par ailleurs ne disposent que d'un faible volume de capital économique, on est amené à inclure dans ce groupe social une bonne part des diplômés de l'enseignement supérieur qui sont employés par l'État – au premier chef les enseignants – et surtout cette masse de précaires, eux aussi diplômés, voués à des emplois subalternes au sein des industries culturelles ou aux mirages de l'auto-entreprenariat. Cette petite bourgeoisie intellectuelle est confrontée en permanence, dans l'espace urbain et dans le cadre des relations de travail, à des inégalités de richesse dont les fondements lui échappent, car relevant d'une autre logique d'accumulation, ou plus exactement d'une logique d'accumulation d'une autre forme de capital, le capital économique. Elle est surtout confrontée à une crise des débouchés, liée aux politiques d'austérité qui limitent les recrutements de fonctionnaires d'une part, et à la concurrence très forte qui règne sur les segments du marché du travail qui lui sont accessibles de l'autre, d'où l'émergence en son sein de « dispositions collectives à la révolte » pour

reprendre une expression de Pierre Bourdieu :

- Il n'est donc pas très surprenant que cette petite bourgeoisie intellectuelle érige en adversaires les plus riches, les fameux 1% cloués au pilori par le mouvement *Occupy Wall Street*. Le terme « oligarchie » est d'ailleurs celui qui revient le plus souvent dans les débats pour les désigner. Tout se passe comme si en effet se mettait en place aujourd'hui une nouvelle économie morale centrée moins sur l'analyse des rapports de production ayant donné naissance à une bourgeoisie transnationale que sur la dénonciation des comportements extravagants des nouveaux riches d'une part, et des comportements serviles des gouvernants à leur égard de l'autre [16]. Au centre de cette nouvelle économie morale, on trouve une critique des effets du néolibéralisme, à la fois quant aux menaces sur la démocratie que fait peser l'accroissement des inégalités sociales [17] et quant à la prédominance du capital économique sur le capital culturel. La prégnance de cette dimension morale ne veut pas dire pour autant que ces groupes ne sont pas conscients de leurs intérêts de classe, comme en témoignent le succès des mouvements québécois contre la hausse des frais d'inscription à l'université et la dette étudiante qui en est la conséquence immédiate [18].
- Il n'est pas surprenant non plus que les mouvements de type *occupy* se focalisent sur les nœuds de l'espace urbain (les places) ou sur des espaces ruraux à reconquérir et à préserver. Dans les deux cas, nous ne sommes plus dans une confrontation avec l'État, mais dans un contournement des lieux de pouvoir au profit de lieux autonomes ou plutôt que les acteurs veulent autonomiser, symboliquement ou de manière plus tangible (les zones à défendre) en créant ce que David Graeber nomme « un territoire totalement extérieur au système » [19]. Ce contournement n'est d'ailleurs pas réciproque, et il n'aura échappé à personne à quel point l'État policier s'applique à détruire ou à limiter ces espaces d'autonomie, dans un contexte de fort recul des libertés publiques [20]. Il n'est pas non plus systématique comme le montre l'exemple de Grenoble, où l'occupation du parvis de la maison de la culture (MC2) s'est faite en bonne intelligence avec la municipalité [21] ou, précédemment, les villages Alternatiba.
- Il n'est pas très surprenant enfin que ceux qui sont exploités de manière plus classique par le capital demeurent plus ou moins à l'écart de telles actions, car attachés aux formes d'action du mouvement ouvrier ou, malheureusement, aveuglés par les discours racistes et xénophobes de l'extrême droite qui les incitent à ériger en valeur ultime leur illusoire « capital d'autochtonie » [22] à l'encontre des migrants et des réfugiés. Une des particularités de ce nouveau répertoire d'action est que, dès le départ, il a suscité de nombreuses critiques sur son efficacité, critiques souvent formulées à l'aune des avantages supposés du répertoire précédent. Ces critiques portent tout autant sur les objectifs affichés que sur les moyens mis en œuvre [23]. La formule, empruntée par Thomas Frank à Slavoj Žižek, d'un mouvement tombé amoureux de lui-même [24], m'est d'ailleurs revenue à l'esprit lorsque j'ai vu naître un mouvement de ce type sur le campus de l'université de Nanterre, où j'enseigne. L'obstination d'un petit groupe

d'étudiants en arts du spectacle et en philosophie à occuper une salle du bâtiment de l'UFR de lettres tout comme leur rhétorique néo-situationniste ont quelque chose de fascinant. Sans jamais chercher à construire un mouvement de masse, comme le faisaient usuellement les étudiants qui cherchaient à bloquer les bâtiments lors des journées de grève et de manifestation, ces indignés nanterrois vivent au milieu d'un campus qui, on peut le regretter, les ignore ou refuse de les prendre au sérieux. À la réflexion, ce mouvement m'est plutôt apparu comme une contre-société du spectacle. Contre-société au sens où ce qui est mis en avant, c'est un mode de vie affranchi du travail, mais société du spectacle au sens où ce mouvement s'érige de lui-même en spectacle à travers une mise en scène collective qui n'est pas sans évoquer, notamment pour la place qu'y tiennent les mots d'ordre provocateurs [25], les personnages du film *La Chinoise* de Jean-Luc Godard, qu'un des biographes du réalisateur appréhende ironiquement comme « les Robinsons du marxisme-léninisme » [26]. Les rassemblements *Nuit Debout* n'ont assurément pas ce caractère paroxystique… mais cette dimension existentielle y est aussi présente.

Quelles sont les perspectives ouvertes aujourd'hui par ces mouvements ? De leur succès dépendra, à terme, la consolidation du nouveau répertoire d'action collective évoqué dans cet article. Cette question me semble d'ailleurs plus intéressante que la lancinante question des « débouchés électoraux » par laquelle journalistes et/ou opposants à ce mouvement tendent à en minimiser l'importance politique. La politique qui se joue et se rejoue au sein du champ éponyme est peut-être morte pour ceux qui, à l'instar de Philippe Corcuff, appellent à « déboucher démocratiquement une politique représentative structurellement engorgée de boue oligarchique » [27]. De fait, la professionnalisation politique et la relation de délégation qui structure la démocratie représentative figurent aujourd'hui au banc des accusés [28]. Mais une alternative démocratique durable à la politique professionnelle reste à inventer. Sommes-nous prêts à affronter à mains nues, c'est-à-dire sans le secours des institutions plus anciennes du mouvement ouvrier, partis politiques et syndicats, le capitalisme financier et globalisé ? Pour le dire autrement, avec les mots d'Engels réfléchissant *a posteriori* au rôle des barricades en juin 1848, les mouvements de type *occupy* n'ont-ils pas « un effet plus moral que matériel » [29] ? Même si c'était le cas, ils auraient un rôle positif à jouer dans la lutte contre le discours néolibéral hégémonique. Pour que ce mouvement soit plus efficace, il sera nécessaire que l'ensemble des fractions des classes dominées réussisse à s'en approprier les codes et à faire de ce répertoire local/autonome l'outil de toutes les luttes émancipatrices. L'invention d'un nouveau répertoire est un processus complexe, notamment à cause des frictions qu'il engendre avec les groupes attachés à l'ancien répertoire [30], et qui nécessite du temps. Il faut lire en deçà des textes issus de savants compromis militants en vue de la manifestation du 28 avril, pour ne pas sous-estimer l'écart qui subsiste aujourd'hui entre ces deux répertoires, celui qui ne veut pas disparaître et celui qui peine à émerger, malgré les efforts réels, notamment du côté de la CGT jusqu'ici plutôt réticente vis-à-vis de la thématique de la convergence des luttes, thématique beaucoup plus familière aux adhérents de *Solidaires [31]*. Ces divergences sont d'autant plus difficiles à dépasser qu'elles ne sont pas principalement les produits de batailles idéologiques, mais bien plutôt d'inscriptions différentielles dans la dynamique de la contestation. Il est peut-être encore trop tôt pour savoir de manière définitive ce que seront les nouveaux standards – au sens musical du terme – des luttes sociales à venir [32]. Espérons en tout cas qu'ils seront plus novateurs que la *playing list* très consensuelle de l'« Orchestre debout » parisien (Verdi, Beethoven, Dvo□ák) élaborée sur la base d'un sondage Facebook !

## Notes

[1] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles,* Paris, Presses de la FNSP, coll. « références », 1992, p. 79 et s.

[2] Charles Tilly, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, p. 541.

[3] Eric Agrikoliansky et Isabelle Sommier (dir.), *Radiographie du mouvement* altermondialiste, Paris, La Dispute, 2005 ; Robin Cohen and Shirin Rai (eds), *Global Social Movements*, London, The Athlone Press, 2000 ; Sidney Tarrow, *The New Transnational Activism*, New York, Cambridge University Press, 2005.

[4] Michel Offerlé, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIII$^{e}$-XXI$^{e}$ siècles) », *Politix*, n° 81, 2008, p. 181-202.

[5] Charles Tilly, *La France conteste... op. cit.*, p. 542.

[6] Monique Dagnaud et Olivier Galland, « Nuit debout, gouvernement couché ? », *Telos*, 13 avril 2016.

[7] Marianne Debouzy, *La Désobéissance civile aux États-Unis et en France, 1970-2014*, Presses universitaires de Rennes, 2016. Sur cette question, voir aussi Manuel Cervera-Marzal, *Les nouveaux désobéissants : Citoyens ou hors-la-loi ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2016.

[8] Entretien avec Loïc Blondiaux, « L'inversion de la logique du débat politique », *Le Monde*, 16 avril 2016.

[9] Citée par Marine Miller et Séverin Graveleau, « À la Nuit debout, l'éducation populaire se fait en plein air », *Le Monde*, 11 avril 2016.

[10] Alexandre Piquard, « #Nuitdebout : derrière le live, un community manager pas militant », *Le Monde*, 4 avril 2016.

[11] Le comptage a été effectué à la date du 5 mai 2016 (66 mars dans le calendrier du mouvement). https://wiki.nuitdebout.fr/wiki/Accueil

[12] Hamit Bozarslan, *Révolution et état de violence. Moyen-Orient 2011-2015*, Paris, CNRS éditions, 2015, p. 109.

[13] Olivier Ortelpa - https://www.flickr.com/photos/copivolta/26308885541/

[14] Elvire Camus, Violaine Morin, Anna Villechenon et Faustine Vincent, « A Paris, des participants qui se

ressemblent », *Le Monde*, 15 avril 2016.

[15] Jean-Pierre Garnier, *Une violence éminemment contemporaine. Essais sur la ville, la petite bourgeoisie intellectuelle et l'effacement des classes populaires*, Marseille, Agone, coll. « contre-feux », 2010, p. 20.

[16] Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *Le président des riches. Enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy*, Paris, Zones, 2010.

[17] Cette critique est aussi présente, sous une forme atténuée, dans les écrits de certains penseurs libéraux-conservateurs, qui souhaitent préserver l'économie de marché. Voir par exemple Robert A. Dahl, *De la Démocratie,* Paris, Nouveaux Horizons, 2001 (1re ed. 1998), p. 171 et s.

[18] Pierre Doray, Benoît Laplante, Nicolas Bastien, « Quel est l'impact de la hausse des frais d'inscription sur l'accès à l'université ? L'exemple du Québec », *Regards croisés sur l'économie*, n° 16, 2015, p. 162-175 ; Mathieu Labrie, « Mouvement étudiant du printemps 2012 au Québec : exploration du répertoire d'action mobilisé », *Métropoles* [En ligne], 16 | 2015, mis en ligne le 17 juin 2015, consulté le 16 avril 2016.Selon les informations publiées par le *Wall Street Journal* (7 avril 2016), « 43 % des 22 millions d'Américains ayant contracté un prêt étudiant fédéral pour financer leurs études n'effectuent pas leurs remboursements ou sont en retard sur leurs échéances - le montant concerné s'élevant à plus de 200 Mds $ (177 Mds €), avec le risque que des millions d'entre eux ne remboursent jamais leur dette ». Voir aussi Michel Floquet, *Triste Amérique. Le vrai visage des États-Unis*, Paris, Les Arènes, 2016.

[19] David Graeber, « La Nuit debout contre le Panama partout », *Le Monde*, 12 avril 2016. L'anthropologue militant a cependant la fâcheuse tendance à prendre ses désirs pour une réalité, notamment lorsqu'il note que « le mouvement menace de s'étendre aux banlieues ouvrières et aux quartiers à forte présence immigrée ».

[20] Christophe Voilliot, « Vers une République autoritaire ! », *indiscipline !*, mis en ligne le 2 décembre 2015.http://indiscipline.fr/vers-une-republique-autoritaire/

[21] Pierre Boisson, « Nuit Debout à Grenoble », *Society*, n° 30, avril 2016.

[22] Nicolas Renahy, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, n° 40, 2010, p. 9-26.

[23] Thomas Frank, « Occuper Wall Street, un mouvement tombé amoureux de lui-même », *Le Monde diplomatique*, janvier 2013. Pour un point de vue opposé, voir David Graeber, *Inside Occupy*, Berlin, Campus Verlag, 2012.

[24] Slavoj Žižek, *Occupy : Scenes from Occupied America*, London, Verso, 2011.

[25] Au hit-parade des provocations, on mentionnera la référence à Ulrike Meinhof, qui a suscité une surprenante panique morale au sein d'une partie de la communauté universitaire.

https://www.infolibertaire.net/communiqu-de-lassemble-du-btiment-l-de-nanterre-propos-de-loccupation-de-lespace-pierre-reverdy/

[26] Antoine de Baecque, *Godard*, Paris, Grasset, 2010, p. 349 et s. Le campus universitaire de Nanterre, bien différent à l'époque de ce qu'il est devenu aujourd'hui, a d'ailleurs été un des lieux de tournage de ce long-métrage.

[27] Philippe Corcuff, « Debout, ranimons l'imaginaire citoyen », *Libération*, 13 avril 2016.

[28] Christophe Voilliot, « Élections, piège à cons ? Petite histoire de la délégation électorale », in *Voter et se taire ? Monopoles politiques, influences médiatiques*, Paris, Éditions Syllepse, « documents de la Fondation Copernic », 2008, p. 13-23.

[29] Dans l'introduction rédigée en 1895 au livre de Karl Marx : *Les luttes de classes en France, 1848-1850.*

[30] En témoignent les débats lors de la réunion organisée le 21 avril à la Bourse du travail à Paris sur les perspectives d'action commune avec les organisations syndicales à l'occasion du 1er mai, qui n'ont pas spontanément rencontré l'approbation attendue, et souhaitée par François Ruffin, des participants de *Nuit Debout*. http://www.bastamag.net/Nuit-Debout-quelles-perspectives

[31] Mathilde Goanec, « La CGT se frotte à la Nuit debout », *Médiapart*, 29 avril 2016 ; « Le syndicat Solidaires : « Le maintien de l'ordre est totalement à revoir », *Médiapart*, 7 mai 2016 ; Camille Romano et Violaine Morin, « À la Nuit debout, les syndicats reçoivent un accueil mitigé », *Le Monde*, 30 avril 2016.

[32] Rob Rosenthal and Richard Flaks, *Playing for Change. Music and Musicians in the Service of Social Movements*, Boulder, Paradigm Publishers, 2012.

# De la COP21 au sommet pétrolier de Pau : lancement d'une stratégie d'action non violente et déterminée pour le climat

mardi 28 juin 2016, par Jon Palais

**Le sommet du pétrole offshore MCEDD [1], organisé dans le fief de Total à Pau, a été bloqué et perturbé par des militants climat pendant trois journées d'affilée, du 5 au 7 avril 2016. Des vagues d'actions non violentes et déterminées ont permis de créer des conditions d'anormalité autour de cette rencontre entre les plus grandes compagnies pétrolières comme Total, Shell, BP ou ExxonMobil et des exploitants offshore, montrant ainsi que, après la COP 21, certaines choses ne peuvent plus se dérouler comme avant, et ouvrant la voie à une nouvelle séquence de mobilisation pour le climat.**

Dès le premier jour du sommet MCEDD, plusieurs groupes d'activistes sont parvenus à franchir le dispositif de sécurité, ouvrant les accès à 300 militants qui ont occupé l'esplanade du bâtiment pendant toute la journée

## Bloquer le sommet du pétrole offshore pour enclencher « l'après-COP 21 »

C'est le mouvement *Action Non-Violente COP 21*, créé quelques mois avant la COP 21 [2], qui a lancé l'appel à bloquer le sommet MCEDD. L'appel n'a été lancé que le 26 février 2016 [3] et pourtant, en seulement six semaines, cette campagne de mobilisation a rassemblé plus de 500 activistes climatiques, en pleine semaine, dans le « Camp Sirène », un camp climat installé au Village Emmaüs Lescar-Pau pendant 7 jours d'affilée, et a permis de mener des actions directes non violentes massives et déterminées pendant les trois journées du sommet.

Cette mobilisation climat s'inscrit dans la suite logique de la mobilisation COP 21. L'objectif était non seulement de bloquer ce sommet, mais aussi d'enclencher une nouvelle phase d'action « post-COP 21 » autour de la logique suivante : faire appliquer les engagements – pris par les États du monde entier dans l'Accord de Paris – de contenir le réchauffement climatique en deçà de +1,5 °C ou +2 °C maximum.

Franchissement des barrières et des lignes des forces de l'ordre au premier jour de l'action. Les activistes de la première ligne étaient équipés de boucliers en mousse et de rembourrages en paille. D'autres activistes avançaient en se versant de la peinture sur eux-mêmes afin de déstabiliser les forces de l'ordre.

## Action non violente et déterminée

Les actions pour bloquer et perturber le MCEDD ont toutes été menées à visage découvert, de manière à la fois strictement non violente et très déterminée. Certaines actions ont même été particulièrement

offensives, notamment les actions de franchissement pour pénétrer dans le site du Palais Beaumont où se tenait le MCEDD, et qui était protégé en permanence par un dispositif policier et des clôtures de sécurité de 2 mètres de haut. Des groupes de dizaines d'activistes, serrés les uns contre les autres en blocs compacts, progressant au pas de course vers le Palais Beaumont et renversant les barrières de sécurité avant de traverser les lignes des forces de l'ordre pour atteindre les accès du centre de congrès ont été particulièrement spectaculaires [4].

Pour autant, les militants n'ont jamais usé de violence contre les policiers ou les congressistes, et n'ont à aucun moment répondu par la violence physique ou verbale aux coups de matraques et aux gazages qu'ils ont subis, et s'efforçaient même constamment d'établir le dialogue avec les policiers et les gendarmes pendant les trois journées d'actions. Les activistes répondaient aux violences policières en scandant « *La police doucement ! On fait ça pour vos enfants !* » et en chantant le refrain d'HK « *Sans haine, sans arme, sans violence* ».

Deux activistes immobilisent un fourgon logistique à l'entrée du MCEDD en bloquant leurs bras sous le véhicule.

D'autres actions d'interposition physique ont eu lieu comme le blocage des portails d'un hôtel 5 étoiles où étaient hébergés les plus hauts responsables des compagnies participantes au MCEDD, afin de les empêcher de se rendre au sommet, ou encore le blocage d'un fourgon logistique de l'organisation du sommet.

Des activistes ont également déjoué les trois niveaux de sécurité du Palais Beaumont et sont parvenus à s'infiltrer à l'intérieur même du bâtiment, pour s'enchaîner sur la scène juste avant les discours d'ouverture dès le premier jour. Les activistes se sont alors exprimés pendant dix minutes devant tous les congressistes dès le début du sommet, changeant du tout au tout le contenu du programme prévu par les pétroliers ! Plusieurs congressistes nous diront par la suite avoir particulièrement apprécié cette prise de parole, et être sensibles tant au message exprimé qu'au choix de la non-violence pour les actions menées tout au long du sommet.

## Les rapports de force et les rapports de conscience

Plusieurs actions ont permis de bloquer effectivement le sommet de manière temporaire, bloquant des dizaines de congressistes à l'extérieur, et en dissuadant d'autres qui faisaient demi-tour. Si le sommet a malgré tout pu se maintenir tant bien que mal pendant les trois journées, il s'est déroulé dans des conditions complètement anormales en raison des dispositifs policiers permanents, des perturbations incessantes, de la répression policière sur les militants, et du projecteur médiatique qui s'est pointé sur le Palais Beaumont pendant toute la durée du sommet.

Si les actions non violentes offensives ont provoqué des réactions de répression policière et de forts moments de tension, l'attitude non violente et la recherche permanente du dialogue de la part des militants, tant avec les forces de l'ordre qu'avec les congressistes, ont permis de nombreux échanges, y compris pendant les moments les plus surréalistes comme les blocages et les délogeages. Nous croyons en la force de persuasion. Si les actions non violentes ont ébranlé le dispositif policier, elles ont aussi ébranlé certaines certitudes. Jusqu'au dernier jour, quand les congressistes sont sortis du Palais Beaumont, nous étions encore présents pour leur proposer de discuter avec eux, ce que la plupart ont accepté. Ces échanges avec les congressistes et les forces de l'ordre ont peu à peu permis de faire évoluer les regards qu'ils portaient sur nous, nous

faisant sentir que notre message avait une certaine portée, et que nous faisions tomber des barrières psychologiques, parfois de manière aussi spectaculaire que quand nous renversions les barrières de sécurité. Convaincus que c'est aussi dans les consciences qu'il faut faire bouger les lignes, il y a eu de la part des militants une volonté impressionnante de convaincre, et pas seulement de bloquer. L'un de nous s'est adressé à un policier avec une assurance déconcertante : « *Bientôt, vous viendrez avec nous, vous savez pourquoi ? Parce que ce sont vos propres familles qui seront en face de vous*. »

L'attitude déterminée, dans l'interposition comme dans le dialogue, traduit le caractère impérieux de la cause climatique, et confère à l'action contre le changement climatique une légitimité de plus en plus forte, tant vis-à-vis de la presse que de la population. Cela s'est ressenti dans la presse mais également dans la solidarité que la population a exprimée envers notre mobilisation, en nous apportant de la nourriture, en nous fournissant des hébergements et des moyens de transports, et en finançant une partie des frais de la campagne via l'opération de « crowdfunding ». Certaines personnes ont également partagé avec nous des informations afin de nous aider à poursuivre la lutte contre les compagnies climaticides, ce qui témoigne là aussi d'une progression des prises de consciences.

Pendant la chaîne humaine, qui a rassemblé 600 personnes dans le parc du Palais Beaumont

## Impact médiatique et politique

Il est à noter que Total - qui accueillait l'événement MCEDD - est un acteur économique majeur et respecté dans la région, revendiquant des milliers d'emplois et subventionnant de nombreuses activités locales. Les différentes actions menées en opposition au sommet ont pourtant provoqué un débat au niveau de la région de Pau, notamment grâce à la presse locale, qui a couvert la mobilisation de manière quotidienne et en relayant largement les revendications des militants. Deux personnalités politiques locales se sont affrontées, par tribunes interposées dans la presse : le député des Pyrénées-Atlantiques David Habib et le maire de Billère Jean-Yves Lalanne – tous deux membres du PS –, le premier qualifiant les activistes d' « *extrémistes* » et de « *fous* » [5], et le second réagissant en saluant « *l'intelligence humaine, l'humour et la créativité* » des organisateurs de ces actions « *utiles et nécessaires* » [6].

Pendant la chaîne humaine, qui a rassemblé 600 personnes dans le parc du Palais Beaumont

Dès le lendemain des actions menées contre le MCEDD, vendredi 8 avril, la ministre de l'environnement Ségolène Royal a annoncé à l'occasion de la deuxième conférence nationale de l'océan un *« moratoire immédiat sur la recherche d'hydrocarbures en Méditerranée »* et déclaré qu'elle n'accorderait *« plus aucun permis d'exploration, ni dans les eaux territoriales, ni sur le plateau continental »*. Pour le quotidien *Le Monde* du dimanche 10 avril, cette annonce *« sonne comme une réponse aux préoccupations (...) des militants écologistes qui ont tout mis en œuvre pour perturber la rencontre des grandes compagnies pétrolières et gazières à Pau, à l'occasion du sommet Marine, Construction and Engineering sur le pétrole offshore et le forage en eau profonde, du 5 au 7 avril »*. [7]

Die-in rassemblant 500 personnes le dernier jour de la mobilisation

Un dispositif de relais médiatique particulièrement massif et diversifié a été mis en place : plusieurs journalistes étaient invités à suivre les activistes, leur permettant d'avoir des images depuis le cœur des actions, mais de nombreux militants ont aussi participé aux opérations en tant que média-activistes, nous permettant d'avoir nos propres images. Le nombre de média-activistes a permis de couvrir la quasi-totalité des lieux des actions en photos et en vidéo, certaines actions étant menées simultanément à plusieurs endroits. Cela a aussi permis une grande réactivité de la communication, et même un véritable direct, certains militants ayant filmé les actions des heures durant en les diffusant directement sur internet. C'est ainsi que certaines personnes ont pu suivre des journées entières d'action depuis leurs ordinateurs ! Ces vidéos en direct étaient complétées par des live-tweets qui permettaient de diffuser à la fois des informations complémentaires, des photos et de courtes vidéos.

La réactivité des photographes et des vidéastes « classiques » était également de mise, puisque des albums photos ont été diffusés à la fin de chaque journée, tandis que les vidéastes montaient toute la nuit pour pouvoir diffuser des vidéos finalisées dès le lendemain de chaque action. Ce dispositif permet de multiplier l'impact des mobilisations, en témoigne la vidéo de la première journée d'action qui a totalisé 270 000 vues en seulement 24 heures ! [8] Pendant les opérations elles-mêmes, un tel dispositif apporte également une protection supplémentaire pour les activistes, les caméras, appareils photos et smartphones dissuadant certains agents des forces de l'ordre d'utiliser une violence disproportionnée contre les militants.

Blocage d'un des accès du Palais Beaumont, au troisième jour d'action

## Urgence climatique et stratégie de l'action non violente

Ce mode d'action à la fois 100 % non violent et très déterminé tire sa spécificité de deux éléments : d'une part, une conscience de la nature précise du changement climatique et, d'autre part, une approche stratégique de l'action non violente.

Notre détermination tient au fait que nous avons compris qu'un réchauffement climatique de 4 °C ou 5 °C, que nous sommes actuellement en train de provoquer, correspond à l'ordre de grandeur d'un changement d'ère géologique, qui rendrait impossible les conditions de vie civilisée sur Terre. Avant même un tel réchauffement, le franchissement du seuil d'impact majeur des 2 °C aurait des conséquences catastrophiques non seulement sur les générations futures, mais aussi pour les enfants qui naissent aujourd'hui même. L'exploitation de toutes les énergies fossiles disponibles sur la planète provoquerait quant à elle un réchauffement de 9 °C, selon Michael Greenstone, professeur à l'université de Chicago et ancien chef économiste de la Maison Blanche. [9] Cette conscience que le changement climatique est un enjeu central pour l'humanité nous fait alors envisager l'action de désobéissance civile et l'action de confrontation non violente sous un autre jour, et les rend à nos yeux profondément nécessaires et parfaitement légitimes.

Banderole enflammée par les militants devant le Palais Beaumont, où se tenait le MCEDD, sous la protection permanente des forces de l'ordre.

Face à ce constat alarmant de la situation climatique, nous échappons pourtant au défaitisme, au désespoir ou au déni car nous croyons véritablement que nous pouvons relever ce défi. D'une part, car nous savons que les alternatives pour des modes de vie qui émettent radicalement moins de gaz à effet de serre existent bel et bien, qu'elles sont déjà à notre portée, et qu'elles peuvent en plus contribuer à créer un monde plus juste et plus humain, plus solidaire et plus équitable. Nous savons qu'elles ne suffisent pas encore à régler le problème climatique, parce qu'elles ne sont pas encore généralisées à une échelle de masse. D'autre part, nous croyons en la pertinence de la stratégie de l'action non violente pour gagner le soutien de l'opinion publique, et pour permettre à la diversité de la population d'agir au sein d'un même mouvement citoyen grâce à la grande diversité des formes d'actions non violentes.

Nous prenons comme inspiration et comme références des figures comme celles de Gandhi ou de Martin Luther King, ou des mouvements citoyens comme celui des Indignés espagnols du 15-M. Nous pensons que la stratégie et la philosophie de l'action non violente peuvent impulser un mouvement citoyen large, à la fois radical et populaire, capable de relever le défi climatique : un mouvement « à la Martin Luther King pour le climat ».

*Pendant l'occupation de l'esplanade du Palais Beaumont, au premier jour de l'action, une militante a lu à haute voix, au mégaphone, un extrait d'un livre de référence :* « Stratégie de l'action non-violente »*, de Jean-Marie Muller (1972)*

## Une mobilisation non violente de masse, appelée publiquement à l'avance

Le choix d'appeler à bloquer le sommet publiquement, et à l'avance, a des avantages et des

inconvénients. Cela a permis de mettre la pression pendant les six dernières semaines sur les organisateurs du sommet, et ainsi de créer à l'avance des conditions d'anormalité. C'est également une manière d'annoncer le type d'action qui sera mené : le fait d'appeler publiquement montre que l'action de désobéissance civile est pleinement assumée, et c'est aussi une manière d'annoncer dès le départ que les actions seront menées à visage découvert et de manière non violente. Cela montre aussi une détermination certaine, car nous savons très bien qu'une telle annonce entraîne inévitablement un renforcement de la sécurité autour du sommet, et que cela nous prive de l'effet de surprise, avec lequel nous aurions pu bloquer dès le petit matin tous les accès du sommet avec un groupe beaucoup plus réduit de militants, en déjouant un service de sécurité habituel plus réduit, et non pas un dispositif policier massif. L'effet de surprise est d'autant plus réduit pour nous qu'il est très facile pour les policiers de s'infiltrer dans le camp climat pour recueillir les informations de tous les briefings généraux et des différents groupes de travail, en s'inscrivant au camp climat et en se faisant passer pour des volontaires.

Un des groupes d'activistes approchant du Palais Beaumont, d'un pas rapide, en scandant « état d'urgence climatique ! », au troisième jour d'action

Car c'est là la spécificité qu'implique le choix d'une action de masse appelée publiquement à l'avance : tout le monde peut s'inscrire, et il y a eu de nombreuses personnes inscrites que nous n'avions jamais rencontrées auparavant. Cette situation ne permet pas de partager toutes les informations sur les actions avec l'ensemble des participants. Il faut trouver un équilibre entre la confidentialité qui garantit la faisabilité d'une action, et le partage d'informations pour instaurer la confiance avec les militants, et pour qu'ils soient très clairement informés des risques physiques et juridiques qu'ils encourent. On donne ainsi les informations générales sur le type d'action qui sera menée, les risques encourus, les objectifs politiques et la stratégie générale, et on ne révèle les objectifs tactiques précis qu'au dernier moment. Cela nécessite une grande confiance des militants envers les coordinateurs des actions.

L'appel public à l'avance a des avantages spécifiques. Le premier étant précisément le fait que cela permet d'intégrer de nouvelles personnes, et de ne pas rester en cercle fermé entre activistes qui sont déjà en lien, qui ont l'avantage de se connaître, mais qui ont la limite d'être moins nombreux. Cela va dans le sens d'un mouvement de masse. De nombreuses personnes qui sont venues participer aux actions de blocage n'avaient jamais mené d'actions de désobéissance civile ou d'actions non violentes auparavant. Des formations ont été animées pendant le camp climat, notamment sur l'attitude non violente, les techniques et la stratégie d'action, les risques juridiques, le changement climatique.

La dimension collective de la préparation des actions et de la vie sur le camp climat joue aussi son rôle. Un esprit collectif se crée, un groupe solidaire se forme, la confiance s'établit entre les militants et les coordinateurs des actions, et entre les militants entre eux. Informées et conscientes du dispositif policier, des risques juridiques et des risques physiques liés à la répression, de nombreuses personnes ont franchi pour la première fois le pas de la désobéissance civile, avec une grande détermination, qui n'a pas flanché après les coups de matraque et les jets de gaz lacrymogènes. C'est ainsi qu'on a vu les jours suivants des militants avec des béquilles ou un œil bandé revenir franchir les barrières et les lignes des forces de l'ordre.

Au premier jour d'action, de nombreux coups de matraque et de jets de gaz lacrymogènes ont été infligés aux militants pour les repousser de l'esplanade du Palais Beaumont... en vain : les militants se sont assis et sont restés en place toute la journée jusqu'à la sortie des congressistes.

Ces militants, qu'ils soient nouveaux ou déjà expérimentés, présentaient par ailleurs une très grande diversité, de tous âges même si majoritairement jeunes, complètement mixtes, certains taillés comme des rugbymen et d'autres bien plus frêles. La scène surréaliste de Mathieu, en déambulateur, avançant de manière complètement déterminée vers la ligne des forces de l'ordre, médusées, a forcé l'admiration de toutes et tous et restera longtemps dans nos mémoires. Cette diversité, cette représentativité, est une qualité cruciale pour un processus comme ANV-COP 21 qui vise à construire un mouvement citoyen de masse, à la fois radical et populaire.

L'action de masse confère enfin un avantage tactique, qui nous a permis de déborder le dispositif policier. Moins nombreux, nous n'aurions pas pu le réussir. Mais plus nombreux, ce que nous serons bientôt, nous aurions pu bloquer entièrement le sommet. Le fait que nous soyons nombreux nous donne également davantage de légitimité aux yeux de l'opinion publique, et c'est aussi ce qui permet d'étendre encore la diversité des participants, ce qui invite davantage de monde à se reconnaître en nous, et nous fait apparaître davantage comme des « gens normaux » plutôt que comme des activistes spécialistes.

Mathieu, en déambulateur, s'est avancé parmi les premiers face à une ligne de forces de l'ordre se préparant à repousser les activistes entrés à l'intérieur du périmètre du Palais Beaumont.

D'autant que pour des actions menées à 100 ou 200 activistes, comme celles qui ont été menées contre le MCEDD, c'est toute une série d'autres équipes qui ont œuvré en périphérie pour en assurer le bon déroulement : équipes médicales installées à proximité des sites de l'action, un groupe juridique et un groupe de communication actifs en permanence, des équipes assurant la logistique des actions comme le transport, et encore d'autres équipes assurant la logistique du camp climat qui devait pouvoir accueillir les activistes à leur retour. La grosse organisation que supposent les actions de masse est également un avantage, car elle permet à certains militants de jouer un rôle indispensable à la réussite des actions, même s'ils ne peuvent ou ne veulent pas s'exposer aux risques physiques et juridiques.

## L'émergence d'une nouvelle génération militante, au travers d'une méthode efficace

La campagne de mobilisation Stop-MCEDD lancée par ANV-COP 21 a rapidement rassemblé une dizaine d'autres organisations présentant une convergence originale autour du thème du climat et des océans : Alternatiba et les Amis de la Terre qui ont mené - avec ANV-COP 21 - l'essentiel du travail de mobilisation des forces militantes, Bizi qui a servi de quartier général pendant tout le mois qu'a duré la préparation de cette mobilisation, le Village Emmaüs

Lescar-Pau qui a apporté une précieuse aide logistique et accueilli sur son site le camp climat pendant une semaine, Nation Océan qui a fourni une expertise sur le fond de la campagne, 350.org qui a aidé à la communication et lancé une pétition en ligne [10], les Chrétiens Unis pour la Terre qui ont mené une action de jeûne pour le climat devant le siège de Total à la Défense, Attac qui a participé aux conférences et aux interventions publiques et qui a produit une vidéo marquante d'appel à mobilisation [11], Surfrider Foundation Europe au niveau du plaidoyer et de la préparation d'un happening public, Nicolas Hulot réalisant une vidéo expliquant pourquoi refuser les forages d'hydrocarbures offshore, Friends of the Earth International et Greenpeace apportant également leur soutien de diverses manières.

La préparation de la mobilisation et des actions a été coordonnée par un groupe d'une vingtaine d'organisateurs bénévoles, s'appuyant sur le réseau des groupes locaux d'Alternatiba et d'ANV-COP 21 (dans lesquels on retrouve d'ailleurs des militants des diverses organisations partenaires). Il est étonnant de constater que la plupart de ces organisateurs se sont rencontrés il y a moins d'un an, et que presque tous ont découvert l'action non violente et la désobéissance civile il y a quelques mois à peine au moment du lancement d'ANV-COP 21 ou pendant la COP 21.

Pourtant, malgré leur courte expérience, ces organisateurs sont parvenus en l'espace de 6 semaines à coordonner une campagne de communication et de mobilisation, préparer un camp climat, sa logistique et son programme de conférences et de formations, trouver les hébergements et la nourriture nécessaires pour les 500 activistes inscrits sur les 7 jours, préparer et coordonner trois jours de rassemblements publics et d'actions de désobéissance civile, mener une campagne de financement participatif et diverses initiatives permettant au projet de s'autofinancer. Diverses équipes ont été mises en place : médicale, logistique, cuisine, communication, juridique... le tout dans des conditions spartiates : les militants dormaient sous des chapiteaux collectifs ou dans des tentes, sans chauffage, le rythme de travail était très intense et les nuits particulièrement courtes.

Une des équipes médicales, installée de l'autre côté des grilles du Palais Beaumont pendant l'action de blocage de la troisième journée.

Un tel résultat obtenu par une majorité de coordinateurs « débutants » tient à une certaine méthode de travail, issue d'Alternatiba et de Bizi. Les organisateurs se sont formés sur le tas ces derniers mois en préparant un Village des alternatives, en participant au Tour Alternatiba ou au Quartier Génial d'Alternatiba pendant la COP 21. L'organisation est rigoureuse, on observe de la discipline, un respect de la ponctualité, on privilégie la pratique à la théorie (la pratique créant la conscience), l'apprentissage se fait par l'expérimentation (on apprend à marcher en marchant). Depuis Alternatiba Bayonne en 2013, chaque temps de mobilisation a été l'occasion d'augmenter le nombre de coordinateurs. On observe au travers de cette méthode une formation et une responsabilisation très rapide des militants. Mobilisation après mobilisation, les coordinateurs confient chaque fois des responsabilités à d'autres militants, que l'on retrouve en position de coordinateurs à la mobilisation suivante, et qui confient à leur tour des responsabilités à de nouveaux venus, et ainsi de suite.

Cette méthode rigoureuse permet une efficacité organisationnelle, mais on observe également une ambiance conviviale, des repas organisés sur des grandes tablées, des chants et des slogans rythmant les journées, et des rapports bienveillants entre les gens. Plus les jours passent et plus les émotions sont fortes, l'expérience des actions menées collectivement soude les gens, forge un sentiment de fraternité et de solidarité. Un de nos vidéastes a pris la parole le soir du troisième jour d'action pour nous confier qu'en nous voyant à travers l'objectif pleurer et souffrir des brûlures des gaz lacrymogènes, et

tenir bon, lui-même a été ému aux larmes en voyant une telle détermination. Chacun trouve du courage et puise dans la force collective des ressources pour résister. Cette force collective donne un immense espoir, et renforce le sens de l'action.

La détermination des militants était encore plus forte au troisième et dernier jour d'action !

## Ça ne fait que commencer !

Vendredi 8 avril, au lendemain de la dernière journée d'action, le débriefing général a rassemblé 150 personnes. Les mains s'agitaient en signe d'approbation au fur et à mesure que les prises de parole se succédaient et que les militants formulaient ce qu'ils retenaient de cette semaine : l'organisation, la méthode, la non-violence, l'urgence climatique, la détermination, les alternatives et la résistance, l'apprentissage, la transmission, le partage, la solidarité, la confiance, l'esprit collectif…

Les participants venus de tous horizons semblent désormais partager une vision, mais aussi une pratique. On sent qu'un type d'action non violente est en train de se mettre en place, et qu'un état d'esprit collectif est en train de naître. On sent un désir de rapporter quelque chose de ce qui s'est passé à Pau pour le partager de retour chez soi, pour continuer à faire boule de neige. On ressent une inspiration, une énergie, une volonté, un élan, un espoir, et on devine un moment fondateur comme celui qu'on a ressenti à Bayonne le jour du premier Village Alternatiba, organisé le 6 octobre 2013, qui avait été le point de départ de toute une dynamique de remobilisation citoyenne pour le climat. Certains parlent d'ailleurs de créer un groupe ANV-COP 21 à leur retour chez eux.

Débriefing général au lendemain de la troisième journée d'action, alimenté par le vélo-sono d'Alternatiba

Autant d'indicateurs positifs qui laissent penser que nous avons peut-être réussi, lors des deux années de mobilisation dans la perspective de la COP 21, à construire une dynamique effectivement capable de perdurer au-delà du Sommet de Paris, et de continuer à se renforcer. Plusieurs rendez-vous donnent d'ailleurs l'occasion de renforcer encore le mouvement dans les mois qui viennent : le sommet international du pétrole le 21 avril à Paris, la semaine Breakfree du 4 au 15 mai [12], Ende Gelände du 13 au 16 mai en Allemagne [13], ou encore la mobilisation antinucléaire d'octobre.

Avant de repartir, les militants ont fait une haie d'honneur et de remerciement pour les compagnons d'Emmaüs Lescar-Pau qui les ont accueillis pendant une semaine dans leur village, puis ont entonné à nouveau ce chant emprunté à HK dès la fin du rassemblement au Champ-de-Mars le 12 décembre, à la fin de la COP 21 : « *c'est pas fini, pas fini, ça ne fait que commencer !* »

### Voir aussi

- L'article et la vidéo sur la première journée d'action, *300 militants climat perturbent gravement le sommet des pétroliers à Pau*, 5 avril 2016 :
- L'article sur la seconde vague d'action, *Nouvelle série d'actions dans la nuit et au petit matin*, 6 avril 2016 :
- L'article et la vidéo sur la deuxième journée d'action, *Concert désobéissant et chaîne humaine, la mobilisation contre le MCEDD monte d'un cran :*
- L'article et la vidéo sur la troisième journée d'action , *Pari tenu : Blocage du sommet de Pau par les militants climat*, 7 avril 2016 :
- La vidéo de l'alterJT sur la troisième journée d'action :
- Le récit de Nicolas Haeringer, *Pau, un moment fondateur*, 8 avril 2016 :
- L'analyse des Amis de la Terre, *Mobilisation à Pau : une réponse à la COP 21* :
- Les albums photo de 350.org : journée 1,journée 2, journée 3

---

## Notes

[1] Le « Marine, Construction and Engineering Deepwater Development », un sommet de professionnels de la prospection pétrolière et gazière en eaux profondes

[2] L'appel « Debout et déterminés pour le climat », signé par des milliers de citoyens, lance le mouvement ANV-COP 21 le 26 septembre 2015

[3] « Bloquons le sommet du pétrole offshore ! »

[4] Technique de franchissement inspirée des techniques de rugby et de mouvements militants comme les Tutti Bianchi en Italie, les Demo au Pays Basque, ou l'action d'Ende Gelände qui a eu lieu quelques mois auparavant en Allemagne, en août 2015

[5] *Habib dénonce 'les extrémistes' et 'les fous' opposés au congrès du pétrole de Pau* , La République des Pyrénées, 6 avril 2016

[6] *Sommet du pétrole à Pau : clash entre Habib et Lalanne*, La République des Pyrénées, 7 avril 2016

[7] *Ségolène Royal ne veut plus de recherches d'hydrocarbures en Méditerranée*, Martine Valo, Le Monde, 9 avril 2016

[8] Vidéo *Des activistes bloquent le sommet du pétrole offshore* sur Facebook

[9] *Fossiles : dix raisons de sevrer la planète* , Isabelle Hanne et Coralie Schaub, Libération, 8 mai 2015 :

[10] Signer la pétition « *Appel de Pau : stop aux forages en eaux profondes !* »ici

[11] Voir la vidéo réalisée par Attac

[12] Breakfree

[13] Ende Gelände 2016

# Guide politique de vigilance anti-essentialiste

mardi 28 juin 2016, par Philippe Corcuff

**Un impensé essentialiste (renvoyant à des « essences ») travaille nombre de débats, internes et/ou externes, dans lesquels sont engagés la gauche radicale et les mouvements sociaux critiques. L'essentialisme consiste en une tendance non consciente, largement inscrite dans les usages ordinaires du langage, qui mène à des formes de dogmatisme et de manichéisme. Le national-étatisme (dont Frédéric Lordon apparaît comme le théoricien le plus systématique dans son livre Imperium, 2015), montant dans la gauche radicale, est un des pourvoyeurs les plus dynamiques de mots-essences dans l'espace public.**

Toutefois, préalablement, l'essentialisme larvé antérieurement actif est vraisemblablement un des facteurs de bonne réception actuelle dans la gauche de la gauche de cette modalité politico-idéologique d'essentialisme, qui tend à délégitimer l'ouverture internationaliste comme la critique de l'État-nation moderne, historiquement importants à gauche et dans le mouvement ouvrier. Pourtant l'essentialisation en cours des catégories politiques déborde largement cette forme. Par exemple, l'essentialisation de l'islam est nourrie des déformations *laïcardes* de l'esprit de 1905 en matière de laïcité, ou l'on repère aussi un mode libertaire d'essentialisation dans la diabolisation de l'État.

La critique de l'essentialisme participe d'une boîte à outils antidogmatique décisive si les militants radicaux veulent mettre à distance des évidences et des préjugés prégnants dans nos milieux critiques. Cela suppose de s'approprier des ressources travaillées dans certains secteurs de la philosophie du XX^e^ siècle (et tout particulièrement chez Ludwig Wittgenstein) ainsi que dans la culture des sciences sociales contemporaines massivement anti-essentialistes. Le difficile effort pour « penser par soi-même », individuellement et coopérativement, passe alors par la dimension du « penser contre soi-même », c'est-à-dire contre ses propres automatismes et stéréotypes, parfois abusivement auréolés d'une portée conceptuelle et théorique, comme chez Lordon.

Il me faudra expliciter ce qui a été critiqué comme essentialisme en philosophie et en sciences sociales, puis aborder quelques exemples de vecteurs d'essentialisme dans nos débats les plus récents : capitalisme, libéralisme, Europe, nation, État et islam.

## 1. La critique de l'essentialisme en philosophie et en sciences sociales

Une tendance lourde marque encore les appréhensions savantes, médiatiques et ordinaires du monde : ce que l'on appelle « l'essentialisme » (d'« essence ») ou « le substantialisme » (de « substance »). Quand on sort des simples usages quotidiens du langage et que l'on prétend produire une analyse de la société dotée d'une certaine cohérence – comme c'est le cas dans nombre de textes et de débats circulant dans la gauche radicale et dans les mouvements sociaux critiques –, cette tendance tend à faire surgir des obstacles intellectuels dans l'appréhension des complications du réel social-historique, dans ses compositions variables de diversité, de contradictions et de contraintes générales. Ce qui participe à faire riper nos outils politico-intellectuels sur les rugosités de la réalité.

Un des grands philosophes du XX^e^ siècle, Ludwig Wittgenstein, associe cette erreur de raisonnement à un écueil langagier : il parle de la « recherche d'une substance qui réponde à un substantif » (1988, p. 51). Un substantif, c'est un nom comme « l'amour », « la politique », « l'État » ou...« l'islam ». Or, de manière courante, on a tendance automatiquement à chercher derrière chaque substantif une *substance*

ou une *essence*, c'est-à-dire une entité homogène et durable, voire intemporelle dans une logique inspirée de Platon, avant même d'avoir mené une investigation philosophique ou sociologique. Wittgenstein parle aussi significativement de « constant désir de généralisation » (*ibid.*, p. 68) ou encore de « mépris pour les cas particuliers » (*ibid.*, p. 70), ceux qui ne rentrent pas dans la généralisation dogmatique portée par nos mots et nos concepts. Avec l'essentialisme, s'exprime une tentation à la généralisation hâtive et abusive, susceptible de nourrir des manichéismes concurrents. Un des grands épistémologues de la sociologie, co-auteur des premiers livres de Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron (2006, et pour une présentation, voir Corcuff, octobre 1992), a justement situé l'espace épistémologique des sciences sociales dans la tension entre la généralisation portée par les concepts et la nécessaire contextualisation socio-historique impliquée par l'enquête ; d'où ses mises en garde contre les formes d'« induction rampante », c'est-à-dire des généralisations subreptices, incontrôlées et débordantes.

Dans l'histoire des sciences sociales, de grandes figures classiques comme Karl Marx ou Max Weber se sont efforcées de penser des contraintes structurelles pesant sur les acteurs sociaux – « aliénation », « exploitation » ou « domination » –, mais dans une mobilité historique ouverte aux contradictions et à la pluralité des facteurs. Certes, l'anthropologie et la sociologie ont pu être marquées au départ par des pentes essentialistes dans les courants dits « culturalistes » tentés par une réification des notions de « culture » et d'« identité », dans une vue homogénéisante méconnaissant l'ouverture des identités culturelles au travail de l'histoire et aux hybridations nées des échanges, comme leurs tensions internes [1]. Dans les sciences sociales contemporaines, le démographe Emmanuel Todd se situe encore explicitement dans le sillage de ce culturalisme essentialisant, c'est pourquoi il apparaît marginal dans les débats académiques et est davantage présent médiatiquement. Les courants contemporains des sciences sociales se sont donc largement déplacés, depuis, par rapport à ces tentations, entre autres via la diffusion du schéma de « la construction sociale et historique de la réalité » [2]. En lien avec les mouvements féministe et homosexuel, les études de genre et les études gaies et lesbiennes ont contribué fortement à dés-essentialiser des catégories comme « féminin », « masculin » ou « homosexualité » et, partant, à stabiliser une vigilance anti-essentialiste en sciences sociales et en philosophie. Cela ne signifie pas qu'on ne prend plus en compte des contraintes structurelles générales dans les analyses, mais que, dans une perspective anti-essentialiste, nombre d'enquêtes sociologiques actuelles se saisissent du poids des rapports de domination sur le réel social-historique, tout en prenant en compte ses variations dans les spécificités des sociétés, des périodes historiques, des groupes sociaux, des situations d'interaction ou des biographies individuelles, en refusant d'homogénéiser par avance les identités individuelles et collectives en jeu dans ces rapports de domination.

Bref, tant les sociologies aujourd'hui les plus dynamiques que certains courants critiques de la philosophie nous invitent à nous déprendre de la magie des essences si prégnante dans les débats publics et médiatiques de nos sociétés. Il peut apparaître paradoxal qu'une figure comme Frédéric Lordon, issu de l'économie hérétique, en dialogue avec la sociologie et la philosophie, s'inscrive avec son livre *Imperium* à l'opposé de la culture critique de tels courants significatifs des sciences sociales et de la philosophie actuelles. Une double piste associée pourrait contribuer à rendre compte des logiques, en tout cas intellectuelles, à l'œuvre dans ce paradoxe. Tout d'abord, le dialogue avec la philosophie s'est déplacé chez lui en hégémonisation de la culture des sciences sociales par une philosophie traditionnelle, ne cherchant plus à brider ses penchants essentialistes mais prétendant rendre compte de la totalité de manière intemporelle. Ensuite, en tant que généralisation hâtive prétendant donner les clés du réel social-historique à quelques concepts, l'essentialisme se marie bien avec l'arrogance de la posture en surplomb du « philosophe-roi » hérité de Platon. Ces deux pistes ont une intersection : la tendance intellectualiste ou penchant scolastique tout particulièrement actif dans les milieux

intellectuels, critiqué par Pierre Bourdieu notamment comme « déréalisation théoriciste », « déshistoricisation » et « nostalgies d'absolu » (1997, pp. 76 et 136). La modestie intellectuelle appelée par la philosophie de Wittgenstein comme le sens des nuances propre aux sciences sociales contemporaines sont plus ajustés, à l'inverse, à une figure démocratique de l'intellectuel, doté de prétentions décroissantes (voir Ogien, Laugier, 2014 ; Cervera-Marzal, 2015).

## 2. Le capitalisme et ses contradictions

Le capitalisme est appréhendé dans nombre de ses critiques courantes dans les mouvements sociaux et sur internet en sur-homogénéisant les réalités que ce concept s'efforce de rendre intelligibles. La modalité la plus usitée sur internet est dotée de tonalités conspirationnistes : le capitalisme serait principalement basé sur la toute-puissance de la volonté maléfique des capitalistes, manipulant consciemment à leur profit la réalité. Schématiquement, le capitalisme ce serait « le complot des riches, des multinationales et de leurs valets gouvernementaux » ! Le capitalisme aurait une homogénéité intentionnelle. Le poids supposé de cette manipulation capitaliste tend à générer un certain fatalisme, qui ajoute à la force effective du capitalisme une croyance dans une force surévaluée, et à créer une illusion quant à l'émancipation sociale : il suffirait de se débarrasser de quelques élites puissantes pour sortir de la domination...

Cette approche de la réalité s'oppose à la vision marxienne et marxiste qui voit le capitalisme comme une machinerie impersonnelle dominant à la fois les salariés et les capitalistes. Marx écrit ainsi dans la préface à la 1e édition du livre I du *Capital* en 1867 :

« Je n'ai pas peint en rose le capitaliste et le propriétaire foncier. Mais il ne s'agit ici des personnes, qu'autant qu'elles sont la personnification de catégories économiques, les supports d'intérêts et de rapports de classes déterminés. Mon point de vue (...) peut moins que tout autre rendre l'individu responsable de rapports dont il reste socialement la créature, quoi qu'il puisse faire pour s'en dégager. » (repris dans Corcuff, 2012, pp. 17-18)

Si la critique conspirationniste du capitalisme a en tête quelque chose comme les *James Bond*, Marx est plus proche du film *Matrix* ! « Couper des têtes » est donc bien loin de permettre une sortie des chaînes du capitalisme.

Le risque dans ce schéma machinique est toutefois de donner une trop grande homogénéité non consciente au capitalisme. On trouve ce travers au sein du situationnisme dans *La société du spectacle* de Guy Debord (1996), qui associe cohérence totale du capitalisme contemporain, autour de la logique du spectacle exprimant la toute-puissance du « fétichisme de la marchandise », et « aliénation » totale du côté des individus le subissant ; toute contestation tendant alors à être « récupérée par le système », comme on entend souvent. Le projet révolutionnaire, qui est cependant maintenu dans une tradition marxiste, tient alors en quelque sorte du miracle. Ce type de schéma a eu un certain écho dans les milieux critiques. Récemment, cela a été exprimé par le Comité invisible dans son premier opuscule, *L'insurrection qui vient* (2007). Dans ce cas, le risque de fatalisme est encore redoublé par rapport à la figure conspirationniste, car il n'y a même pas la perspective de « couper des têtes » pour sortir de la cage de fer du capitalisme.

Contre ce travers également, on trouve des appuis chez Marx. Car Marx s'intéresse aux contradictions du capitalisme, analysé sous l'angle d'une dynamique historique non homogène, pas complètement cohérente, percée de trous à partir desquels l'émancipation est possible et des résistances peuvent se déployer. C'est pourquoi on peut sortir du capitalisme. En partant de Marx et en le prolongeant à partir des sciences sociales actuelles, on peut repérer aujourd'hui de manière non exhaustive quatre grandes contradictions du capitalisme, constituant quatre zones de fragilité pour lui et d'ouverture à l'émancipation : la contradiction capital/travail, la contradiction capital/nature, la contradiction capital/individualité et la contradiction capital/démocratie (Corcuff, 20 avril 2009 et 2012).

Au-delà même des contradictions principales du capitalisme, Marx a une analyse nuancée des tensions travaillant sur différents plans le capitalisme, dont le philosophe Michel Vadée (1992) a montré qu'elle puisait notamment méthodologiquement dans ses lectures d'Aristote. Par exemple, quand il identifie une tendance du capitalisme, il décrypte des contre-tendances ; le jeu tendances/contre-tendances alimentant des processus historiques (Corcuff, 2012, pp. 42-44). C'est, par exemple, le cas de « la loi tendancielle à la baisse du taux de profit » par rapport à laquelle il analyse des « facteurs antagonistes » dans la section 3 du Livre III du *Capital* : « l'accroissement de l'exploitation du travail », « la réduction du salaire au-dessous de la valeur de la force de travail », « la dépréciation des éléments du capital constant », « la surpopulation relative », « le commerce international » et « l'accroissement du capital par actions ».

Ainsi, contre l'essentialisation du capitalisme, sur un mode intentionnel ou systémique, Marx a dessiné une voie permettant de penser des logiques globales dominantes emboîtées caractérisant le capitalisme (dynamique d'accumulation illimitée du capital, logique du profit, extension du domaine de la valeur à l'ensemble des êtres et des activités, propriété privée des moyens de production, pouvoir économique d'une classe dominante, notamment), tout en faisant du capitalisme quelque chose de composite, contradictoire et en mouvement. Partant, Marx a contribué à dé-fataliser le capitalisme en le dés-essentialisant.

## 3. Libéralisme économique et libéralisme politique

Dans la gauche radicale et les mouvements sociaux critiques depuis 1995, la catégorie de « libéralisme », en tant que principale figure négative contre laquelle les résistances sont mobilisées, tend à constituer un fourre-tout homogénéisé. Cela est très présent dans les échanges ordinaires, où « libéral » est souvent un gros mot en milieu altermondialiste, souvent défini comme « anti-libéral ». La tendance à amalgamer des choses composites dotées alors d'une cohérence factice a aussi été travaillée théoriquement, avec des effets de légitimité intellectuelle dans la gauche radicale, chez le philosophe Jean-Claude Michéa et chez Frédéric Lordon.

C'est Michéa qui a été le plus explicite et systématique dans son livre *L'Empire du moindre mal* (2007 et, pour une critique, Corcuff, 22 avril 2009). La notion de « logique libérale » chez Michéa unifie des auteurs, des courants et des libéralismes en un seul bloc :

« Mais parler de 'logique libérale' implique également que, par-delà la multiplicité des auteurs et les nombreuses différences qui les opposent sur tel ou tel point, il est possible de traiter de libéralisme comme un courant dont les principes non seulement peuvent, mais, en fin de compte, *doivent* être philosophiquement unifiés. » (Michéa, 2007, pp. 15-16)

Dans ce cadre, le libéralisme du Droit (ou libéralisme politique) et le libéralisme du Marché (ou libéralisme économique) tendraient à converger dans « le moment où le libéralisme, pour parer à la critique socialiste, découvre qu'il n'a plus d'autre choix *cohérent* à sa disposition que de *sous-traiter aux mécanismes du Marché* le soin de résoudre les apories constitutives du Droit » (*ibid.*, pp. 47-48).

Michéa oppose à cette pensée libérale unifiée, ce qu'il appelle un « socialisme originel », qui serait non contaminé par les idées libérales comme par les idées des Lumières du XVIII^e^ siècle. Dans *Imperium*, Lordon (2015) va dans le sens d'un tel amalgame, mais implicitement, sans le préciser conceptuellement. Cela passe par des expressions globalisantes comme « la métaphysique néolibérale » (p. 56), « la philosophie sociale du libéralisme » associée à « la prémisse atomistique de l'homme libre et autonome » (*ibid.*), « l'individu libéral » (p. 51), « la pensée libérale » (p. 61), « le sujet libéral » (*ibid.*)...

À rebours de cette tentation, revenons plutôt au caractère composite et mouvant de ce que l'on appelle « les idées libérales ». Le mot « libéral » apparaîtrait en France en 1750 et le mot « libéralisme

» en 1818. Mais on a l'habitude de considérer que la maturation d'idées « libérales » est antérieure. Avant même le recours aux mots (« libéral » et « libéralisme »), il y aurait des pionniers philosophiques du libéralisme, ayant posé des jalons dans cette direction. L'Anglais John Locke (1632-1704) et le Français Montesquieu (1689-1755) feraient partie de ces précurseurs. En France, Benjamin Constant (1767-1830) et Alexis de Tocqueville (1805-1859) incarneraient la maturité de ces idées libérales au XIXe siècle.

Dans cette galaxie, on peut au moins dissocier deux pôles : le libéralisme politique et le libéralisme économique. Le libéralisme politique met l'accent, d'une part, sur les droits individuels et collectifs, les libertés personnelles et politiques, la tolérance et, d'autre part, sur l'équilibre des pouvoirs face au danger de la tyrannie et de la concentration du pouvoir. Le libéralisme économique se focalise sur le rôle du marché comme régulateur principal des activités économiques, voire au-delà sur la concurrence comme principe, et sur le refus corrélatif de l'intervention de l'État dans le domaine économique. Une des références principales de ce libéralisme économique est l'Écossais Adam Smith (1723-1790), promoteur de la figure de « la main invisible du marché » dans ses célèbres *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776).

Il n'y a pas de raison de considérer un lien logique nécessaire entre ces deux pôles. On peut même envisager que les idéaux du libéralisme politique dans nos sociétés, et leurs inscriptions juridiques partielles, peuvent constituer des ressources contre la toute-puissance hégémonisante du principe du marché dans la phase néolibérale actuelle du capitalisme au nom de l'équilibre des pouvoirs. Et c'est encore plus le cas face au néolibéralisme sécuritaire en cours de consolidation, avec le recul des libertés individuelles et collectives.

D'ailleurs, on repère parmi les grandes figures socialistes un héritage du libéralisme politique qui sera déplacé dans une conception des individus et des libertés les réinsérant dans des rapports sociaux : Proudhon (marqué par Montesquieu), Marx (dont un des premiers articles en mai 1842 est un plaidoyer contre la censure et pour la liberté de la presse), Bakounine, Jaurès....

Le libéralisme économique apparaît lui-même composite. Il y a au moins deux Adam Smith, celui de « la main invisible » du marché dans *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776) et celui du primat de « la sympathie » dans les relations entre les personnes dans *Théorie des sentiments moraux* (publiée initialement en 1759 et révisée sans modification notable, après la publication de *La richesse des nations*, en 1790). Après Smith, le libéralisme économique connaîtra d'autres tensions : entre les « ordolibéraux » allemands plus étatiques et « l'école autrichienne » plus marchande ou entre Friedrich Hayek et Milton Friedman (voir Audier, mai-juin 2016).

Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas isoler un logique globalisante dans la critique du capitalisme contemporain, mais en circonscrivant le problème de manière plus précise, en parlant de « néolibéralisme économique », et en évitant d'amalgamer par avance les diverses idées libérales. Ce serait, par là même, une façon de ne pas laisser la question de la liberté au capitalisme et de ne pas se priver des ressources du libéralisme politique contre le moment sécuritaire du néolibéralisme économique.

## 4. L'Europe maléfique

Dans certains secteurs de la gauche radicale, la notion d'Europe a été peinte comme un monstre politico-économique compact. On en trouve des modalités diversifiées chez Aurélien Bernier, Cédric Durand, Stathis Kouvelakis, Frédéric Lordon ou François Ruffin (voir Corcuff, 2014, pp. 100-116). Cela a été activé par les débats autour de « la sortie de l'euro » et relancé avec « la crise grecque » (pour une critique des positions outrancières sur l'Europe de certains de ces économistes, voir notamment l'analyse de Jean-Marie Harribey, 30 août 2015).

Le livre collectif de facture marxiste dirigé par l'économiste Cédric Durand sous le titre *En finir avec l'Europe* apparaît le plus caricatural dans

l'essentialisation négative de l'Europe (Durand, éd., 2013). La construction européenne serait, depuis le départ, l'incarnation homogène d'une volonté capitaliste « contre-révolutionnaire ». C'est ce que Durand caractérise comme « l'hypothèse d'une nature contre-révolutionnaire du processus d'intégration européenne » (*ibid.*, p. 19). « Nature » a souvent une signification proche d'essence dans l'analyse socio-politique. Aux mains des capitalistes européens appuyés par l'impérialisme américain, ce projet aurait été mis en œuvre historiquement sans contradictions. Ce qui fait écrire à Durand que « l'Europe réellement existante est entièrement et sans retenue aucune l'instrument politico-institutionnel du capital financier et des multinationales » (*ibid.* p. 149). L'essence maléfique de l'Europe serait inscrite dans l'origine : « l'Europe a depuis l'origine un biais pro-marché et anti-démocratique », selon Durand (*ibid.* p. 133). Dans sa contribution au volume, Stathis Kouvelakis parle de « code génétique de l'UEM » (*ibid.*, p. 53) et d' « ADN de l'UE » (*ibid.*, p. 57). Dans la galaxie des discours essentialistes, l'association entre une origine et une essence (qui se déploierait sans contradictions, résistances, écueils et/ou transformations) constitue une des formes les plus cristallines. On la retrouve dans l'essentialisation négative des juifs, du communisme, de l'islam, de l'Amérique, etc. etc. par des acteurs diversifiés, voire fortement opposés entre eux, mais convergeant de manière non-consciente dans les formes de raisonnement et d'argumentation.

Nos marxistes anti-européens semblent oublier des leçons de base de l'analyse marxienne. Quelles contradictions entre les (ou certains) pays européens et les États-Unis, ou entre pays européens ? Entre fractions des classes dirigeantes ? Quels rapports de forces mouvants et différenciés en fonction des périodes ? Quels conflits entre Parlement européen et Commission européenne ? Quels effets des luttes des classes dominées sur les politiques européennes ? Quelle place de la Confédération européenne des syndicats, malgré sa modération et ses inerties bureaucratiques ? Quel écho des mobilisations altermondialistes ? Quid des ambivalences de la politique agricole commune, qui tout en appuyant des logiques productivistes a introduit des régulations publiques dans le marché, du point de vue du libéralisme économique ? L'arène européenne n'a-t-elle pas généré du positif dans la prise en compte des enjeux écologiques contre certaines inerties nationales (dont, pendant longtemps, en France) ? Le dispositif sur le plan étudiant et universitaire du programme Erasmus n'est-il pas original ? Quels décalages entre instances régionales, instances nationales et instances européennes ?... Des contradictions, contre-tendances, conflits, résistances, luttes... le lecteur d'*En finir avec l'Europe* n'en saura pas grand-chose.

Ce type d'essentialisation négative répond à l'essentialisation positive de l'Europe dans des secteurs de la gauche pendant longtemps, y voyant la seule voie envisageable pour la paix et pour la prospérité sans aucun nuage. Dans les deux cas, l'analyse nuancée est remplacée par des mythologies unifiantes. Cet exemple encore nous invite plutôt à penser des logiques dominantes, tout en laissant la place à des contradictions et à des marges de manœuvre différentes en fonction des moments.

## 5. La nation gluante

La plupart de ceux qui stigmatisent unilatéralement l'Europe valorisent avec une foi unificatrice analogue la nation. L'essayiste Aurélien Bernier et Frédéric Lordon sont ici en pointe.

Dans son livre *La gauche radicale et ses tabous* (2014), Bernier réévalue la place du protectionnisme national dans la lutte contre « le tabou européen » et confond « souveraineté nationale » et « souveraineté populaire ». Ces orientations politiques principalement resserrées dans un cadre national fétichisé partent d'un constat erroné quant aux données disponibles à propos du vote pour le Front national (voir notamment Le Bohec, 2005, et Turchi, 26 février 2014) : « la cause principale de la montée de Jean-Marie Le Pen : la destruction de la souveraineté nationale au profit de l'oligarchie financière » (Bernier, p. 11). Et elles se nourrissent d'une nostalgie à l'égard d'un communisme national : celui du slogan « Fabriquons français » du PCF en

1977 et du « Produisons français » de la campagne de Georges Marchais lors des élections présidentielles de 1981 (*ibid.*, pp. 71-72).

Bref il s'agit de plusieurs modalités faisant de la nation la principale solution bénéfique face à la mondialisation capitaliste. Ce qui conduit à figer les peuples dans les cadres nationaux (la souveraineté « doit d'abord être nationale, car il n'existe pas de peuple européen, encore moins de peuple mondial », *ibid.*, p. 129) plutôt que de les envisager comme des processus, des mouvements, contenant des fils hétérogènes, des hybridations et des cadres emboîtés (locaux, nationaux, européens, mondiaux).

Dans *Imperium* (2015), Lordon accentue le caractère gluant de la vision de la nation. Son analyse de la place de la nation s'inscrit dans une réflexion plus large sur « la nécessité de l'appartenance » (*ibid.*, p. 38), rendant « impossibles » les « désaffiliations » (*ibid.*, p. 50), dans une vision en termes d'affects qui collent les individus les uns aux autres dans des « corps politiques ». Cela méconnaît les recherches sociologiques sur l'individualisation moderne, des analyses pionnières de l'Allemand Georg Simmel (1858-1918) à celles actuelles de François de Singly, où la diversification des appartenances rend possible le retrait de certains liens, dans quelque chose qui n'a pas à voir avec le « tout ou rien » lordonien : appartenance (« nécessaire ») ou désaffiliation (« impossible »). C'est au sein de ces appartenances collantes que se développe une valorisation de « l'appartenance nationale » (*ibid.*, pp. 47-49), car « aussi affranchi soit-on de son appartenance nationale, on ne l'est jamais tout à fait » (*ibid.*, p. 163).

Lordon va même jusqu'à invalider *a priori* les collectivités transnationales, par exemple celles qui se cherchent de nos jours sur internet, car « la communauté politique totalement disséminée n'existe pas. Elle est un fantasme pour fascinés des réseaux sociaux qui confondent jeu en ligne et forme de vie. Car un moment il faut bien *se retrouver* » (*ibid.*, p. 190). Diasporas d'hier ou Anonymous d'aujourd'hui s'abstenir ! On peut même s'inquiéter d'une intersection idéologique localisée dans le livre de Lordon entre le couple invalidation des collectifs « disséminés »/positivation de « l'appartenance nationale » et le combat contre « les diasporas cosmopolites » au nom de « l'enracinement national » dans les discours pétainistes. On atteint là une forme de gluance essentialiste maximale dans la gauche radicale en matière de nation.

Ces modes d'essentialisation du national tendent à affaiblir l'ouverture internationaliste de l'action émancipatrice et à la priver du jeu mouvant sur les contradictions entre le local, le national et l'international ; chaque plan étant composite, doté de contradictions et d'usages pluriels. D'autre part, avec un contenu différent (plus républicain chez les auteurs de la gauche radicale et plus ethnicisant pour l'extrême droite), la promotion de la nation à gauche dans un contexte de montée de l'extrême droite et de marginalisation de la gauche radicale risque d'ajouter une légitimité supplémentaire à la supposée évidence des « solutions nationales » portées par l'extrême droite. C'est de l'état actuel des rapports de forces idéologiques et politiques que vient dans ce cas le danger principal ; les mots et les idées n'étant pas situés dans un univers éthéré de pensées « pures ».

## 6. L'État, entre nécessité intemporelle et diabolisation

Dans une politique encore dominée symboliquement par la place historiquement occupée par la figure de l'État-nation moderne, la fétichisation de la nation va souvent avec la fétichisation de l'État, la nostalgie de la nation avec la nostalgie de l'État. Dans ce domaine, Lordon apparaît comme le champion toute catégorie dans *Imperium*, dans la mesure où il fait de l'État une nécessité intemporelle (pour une critique radicale à partir de l'expérience zapatiste, voir Baschet, 9 mai 2016).

Ce que Lordon appelle « l'État général », ou « principe d'un centre au-dessus des parties, et puis de sa dotation en force » (Lordon, 2015, p. 214), donnerait un statut intemporel d'invariant aux principales caractéristiques de la forme historique de l'État-nation moderne. Cet « État général » a ainsi deux

grands traits qui lui donnent un air de famille avec *Le Léviathan* de Thomas Hobbes (1651), en tant que fabrication de l'Un à partir du Multiple, via la représentation politique, comme rempart contre « la guerre de chacun contre chacun » :

1. La domination du vertical sur l'horizontal : « Ainsi les projets d'horizontalité persistent-ils à ne pas voir que leurs conditions morales de possibilité mêmes leur sont fournies par la verticalité qu'ils s'obstinent à dénier » (pp. 76-77), « Par construction, seul le vertical contient la violence dans un groupe nombreux » (p. 89, la formule la plus hobbesienne), « une politique toujours inscrite dans l'horizon de la verticalité et de l'État-général » (p. 200), « sous le surplomb de la verticalité » (p. 201)...
2. « Le rapport hiérarchique de l'homogène et de l'hétérogène » (*ibid.*, p. 71).

En essentialisant ainsi l'État, Lordon ne tient pas compte des conseils méthodologiques de Pierre Bourdieu et de Michel Foucault s'efforçant de donner de la mobilité historique et du pluralisme dans notre approche des institutions étatiques. Pour casser les évidences homogénéisatrices, Bourdieu nous invite, dans son cours au Collège de France *Sur l'État*, à « éviter de penser l'État avec une pensée d'État » (Bourdieu, 2012, p. 171). Foucault, quant à lui, appelle à un décentrement préalable de notre regard dans *La volonté de savoir* :

« L'analyse, en termes de pouvoirs, ne doit pas postuler, comme données initiales, la souveraineté de l'État, la forme de la loi ou l'unité globale de la domination ; celles-ci n'en sont plutôt que les formes terminales. » (Foucault, 1994, p. 121)

Dans cet extrait, Foucault nous incite à penser d'abord la mobilité et la pluralité des pouvoirs, pour ensuite seulement envisager des formes historiques de cristallisation de ces pouvoirs dans des institutions étatiques ou, plus largement, des modes globaux de domination.

Les conseils méthodologiques de Bourdieu comme de Foucault sont des points d'appui pour envisager un avenir non étatique à des institutions et à des services publics radicalement transformés et démocratisés, hors de la prétendue tutelle de la verticalité étatique posée par Lordon comme nécessité intemporelle.

Lordon n'est bien sûr pas le seul à essentialiser l'État. On peut trouver aussi dans la pensée libertaire, qu'*Imperium* critique avec beaucoup de méconnaissance d'ailleurs (voir Berthier, 26 avril 2016), des traces d'essentialisation, mais cette fois dans la diabolisation de l'État. C'est le cas dans la mise en cause de la toute-puissance quasi-divine de l'État chez Mikhaïl Bakounine dans son ouvrage *Dieu et l'État* (2008). On préfèrera les pistes ouvertes tant par Jean Jaurès que par le penseur marxiste Nicos Poulantzas, davantage déshomogénéisantes. Jaurès (1992, tome 2, p. 466) a ainsi avancé que « l'État n'exprime pas une classe, il exprime le rapport des classes, c'est-à-dire le rapport de leurs forces » et Poulantzas (1978, p. 141) a parlé à son propos de « la condensation matérielle d'un rapport de forces entre classes et fractions de classes ». Il faudrait ajouter l'inscription dans les institutions étatiques d'autres rapports de domination que les rapports de classes, comme les rapports sociaux de sexe, les discriminations racistes ou homophobes, ou les formes proprement politiques et bureaucratiques d'oppression.

## 7. L'islam, entre islamophobie principale et essentialisation positive secondaire

Dans les années 2000-2010, la France a connu l'accélération d'un processus d'essentialisation de l'islam dans les débats publics. Cette essentialisation révèle deux faces : une diabolisation, constituant la logique principale, et une homogénéisation positive, plus périphérique. Les sociologues Abdellali Hajjat et Marwan Mohamed (2013) ont rigoureusement décrypté le volet islamophobe émergeant à partir des années 1980. L'essentialisation négative du « voile » en a été un des principaux conducteurs. Cela a concerné

également la gauche radicale et les mouvements sociaux critiques. Ceux-ci ont toutefois aussi été affectés par des modes plus secondaires d'essentialisation positive.

Il faut d'abord préciser ce que j'entends par islamophobie, qui fait l'objet d'usages variés, émancipateurs ou fondamentalistes, rigoureux ou confus, négatifs ou positifs… Cela concerne la vision de l'islam et des musulmans comme des essences négatives homogènes débouchant sur une stigmatisation discriminatoire. L'expression « racisme antimusulmans » serait vraisemblablement plus ajustée, mais c'est le mot « islamophobie » qui s'est imposé dans les luttes antiracistes comme dans les travaux de recherche les plus sérieux (comme l'expression antisémitisme, renvoyant étymologiquement à la catégorie trop large de « sémites », s'est pourtant historiquement imposée dans les luttes antiracistes comme dans les analyses les mieux construites pour dire le racisme antijuifs).

Une forme extrême d'islamophobie en cours consiste en la racisation des différences religieuses. Nadine Morano, députée européenne du parti Les Républicains et ancienne ministre sous la présidence de Nicolas Sarkozy, a été la plus brutale dans ses formulations au cours de l'émission télévisée « On n'est pas couché », sur France 2, le 26 septembre 2015 [3] :

« Pour qu'il y ait une cohésion nationale, il faut garder un équilibre dans le pays, c'est-à-dire aussi sa majorité culturelle. Nous sommes un pays judéo-chrétien, le général de Gaulle le disait, de race blanche, qui accueille des personnes étrangères. […] j'ai envie que la France reste la France. Ben moi j'ai pas envie que la France devienne musulmane, voyez, non non non… »

On observe là une série d'équivalences essentialistes posées entre « nation », « culturel », « religieux » et « race », dans une logique de glissements successifs, par rapport auxquelles « l'islam » vu comme une entité constituerait une menace. L'expression « race blanche » est alors opposée, comme s'il s'agissait du même plan, à « musulman ».

Certains croient échapper à la pente islamophobe en étant éloignés de cette modalité extrême. Or, il existe à gauche, avec des échos dans la gauche radicale, des formes plus larvées et *soft* d'islamophobie. Dans cette veine, la journaliste et essayiste Caroline Fourest a joué un certain rôle dans la légitimation médiatique de stéréotypes islamophobes à partir des années 2000, sous une étiquette « de gauche » se réclamant à la fois du féminisme et de la laïcité. La tribune qu'elle a consacrée dans *Le Monde* le 6 février 2005 à la candidature d'une jeune femme voilée sur une liste du Nouveau Parti anticapitaliste aux élections régionales est, de ce point de vue, symptomatique.

Cela commence par une opposition d'essence entre voile et féminisme, malgré la revendication d'une identité féministe par la jeune femme concernée :

« Le paradoxe ne vient pas du fait qu'une jeune femme de 22 ans ne voit aucune contradiction entre la décision de se voiler pour Dieu et celle de militer dans un parti d'inspiration trotskiste luttant contre le sexisme. »

Deuxième glissement essentialiste : l'assimilation du voile à une entité politiquement réactionnaire, même si la jeune femme se réclame d'un anticapitalisme progressiste et émancipateur. « Le drapeau des musulmans traditionalistes et réactionnaires », écrit-elle. « Obscurantiste », ajoute-t-elle à la fin de sa tribune.

Troisième petite touche liant les deux premières : un « féminisme islamique » serait impossible, car nécessairement lié à « des prédicateurs islamistes ». On a donc là une forme d'amalgame localisé entre « islam » et « islamisme » via l'assimilation d'une pratique musulmane courante (mais pas généralisée chez les pratiquantes), le voile, à « l'islamisme ». Cette incursion dans l'essentialisation islamophobe s'opère dans la dénégation, puisque le mot « islamophobie » est lui-même présent dans le texte, mais dans une mise entre parenthèses suspicieuse. Est déniée la variété des usages du voile (dont certains sont contraints et pas d'autres, dont certains sont associés à des idéologies conservatrices et pas d'autres, etc.) en fonction des

périodes, des pays, des lieux et des personnes, au nom d'une origine historique liée à une hiérarchisation sexiste entre hommes et femmes. On retrouve dans la logique argumentative le lien entre origine et déploiement d'une essence.

Au-delà du port du voile, la diabolisation de l'islam s'autorise aussi, à l'extrême droite, à droite, dans la droite sociale-libérale et même au sein de la gauche radicale, de la référence à une représentation intégriste de la laïcité (ou *laïcarde*), en rupture avec l'esprit de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État [4], par exemple dans les controverses politiques concernant la construction de mosquées, les minarets, les prières de rue, la mise sous contrat public de lycées privés de culture musulmane (alors que les lycées privés de culture catholique prolifèrent), les repas sans porc dans les cantines scolaires, la viande hallal, l'existence d'une mode musulmane ou la demande discriminatoire adressée à l'ensemble des musulmans qu'ils se dissocient publiquement du djihadisme (renvoyant implicitement à un soupçon d'association préalable). Or, la loi de 1905 affirme dans son premier article la liberté de conscience. Elle sépare les pouvoirs politiques et religieux et instaure un cadre rendant possible la coexistence, autour d'un minimum de règles communes, d'une pluralité de croyances et d'incroyances. Elle garantit donc l'expression publique des croyances religieuses (et donc la présence de processions ou de signes religieux dans les espaces publics) et des incroyances (dont le blasphème peut être une modalité), sauf pour les fonctionnaires dotés d'un devoir de neutralité dans le strict exercice de leurs fonctions (voir notamment Khalfa, Massiah, 15 janvier 2015).

De manière plus secondaire, des formes d'essentialisation positive de l'islam rencontrent des échos dans la gauche radicale ; la culpabilisation coloniale et postcoloniale constituant un des facteurs explicatifs de ces échos. Un des vecteurs en est le groupuscule dénommé Parti des Indigènes de la République (pour une présentation critique, voir Corcuff, 9 juillet 2015).

Dans un entretien, une des principales figures intellectuelles du P.I.R., Sadri Khiari, donne une formulation abrupte des tendances essentialistes des discours de cette organisation à propos de l'islam dans un entretien publié le 11 mai 2015 sur le site de cette organisation. Á une question sur les « contradictions » de l'islam, en particulier en rapport avec « les formes de terrorisme s'en revendiquant », et sur la possibilité d'« un islam décolonial », Sadri Khiari répond lapidairement :

« L'islam EST décolonial, je n'ai rien à dire d'autre. »

L'islam serait Un, comme pour les islamophobes (en négatif) ou les fondamentalistes (aussi en positif) ! Ce qui tend à désarmer les arguments anti-essentialistes opposés à l'islamophobie, empêche l'analyse de la pluralité des usages de la référence musulmane et de leurs contradictions, hier et aujourd'hui, ici et ailleurs, et entrave l'établissement de convergences dans l'action avec les pratiques les plus émancipatrices et le combat politique contre les intégrismes meurtriers ou simplement conservateurs.

## Conclusion-ouverture

J'ai essayé d'éclairer quelques exemples de la présence massive de l'essentialisme dans le débat public aujourd'hui. Sous le vocable d'essentialisme, on a alors rencontré une galaxie de problèmes différenciés et entrecroisés. Les six notions éclairées par une vigilance anti-essentialiste n'ont pas posé exactement les mêmes problèmes. Elles ont seulement révélé, selon l'expression de Ludwig Wittgenstein (1988, p. 68), « un air de ressemblance » avec des ressemblances « enchevêtrées ». Je n'ai donc pas proposé un usage essentialiste de la notion d'essentialisme, mais la constitution d'un espace de vigilance vis-à-vis d'écueils homogénéisateurs, dogmatiques et manichéens. Cela n'a pas débouché pour autant sur le brouillard relativiste du « tout se vaut », mais une intelligibilité nuancée ouverte sur l'action émancipatrice a été préservée. Si, pour certains, radicalité rime avec manichéisme, la vigilance anti-essentialiste nous a ramené à l'étymologie du mot « radical » privilégié par Marx : saisir les choses à la racine. Or, les racines de la

condition socio-historique de l'humanité apparaissent plurielles et emmêlées.

Dans les obscurités faussement lumineuses des formules essentialistes à succès au sein de la gauche radicale et des mouvements sociaux critiques, on a vu que le pôle montant du national-étatisme nous oriente tout particulièrement vers des impasses intellectuelles et pratiques. L'économiste Jacques Sapir en constitue la figure la plus dangereuse politiquement pour l'émancipation sociale, dans la mesure où il a prôné une alliance entre la gauche radicale et la droite traditionnaliste de Nicolas Dupont-Aignan et envisagé une alliance avec le Front national de Marine Le Pen pour « sortir de l'euro » (Sapir, 21 août 2015). S'étant démarqué de ces prises de position de Sapir (Lordon, 26 août 2015), Lordon se présente, quant à lui, avec son livre *Imperium* comme le théoricien le plus systématique du national-étatisme dans la gauche radicale. Aujourd'hui la critique radicale des faiblesses théoriques et des dérives politiques portées par cet ouvrage commence à être fournie parmi les anticapitalistes et les libertaires (voir notamment Corcuff, 4 février 2016 ; Coll, avril 2016 ; Berthier, 26 avril 2016 ; Baschet, 9 mai 2016). Pourtant, certaines critiques dans le milieu altermondialiste demeurent timorées, comme celle de Thomas Coutrot (printemps 2016), ne prenant guère la mesure des pièges nationaux-étatistes et des dangers aggravés en contexte actuel d'extrême droitisation (Boltanski, Esquerre, 2014 ; Corcuff, 2014). L'extrême droitisation idéologique et politique est elle-même sous-estimée parmi les animateurs de la gauche radicale, dans un mélange de philosophie de l'histoire optimiste (« le sens de l'histoire » irait dans notre direction : vieille lune !) et d'arrogance intellectuelle (minimisant les ressources intellectuelles à l'extrême droite et le rapt idéologique en cours qu'elle opère sur les idées de la gauche radicale). Un tel affaiblissement de l'acuité critique est renforcé, au sein de la gauche radicale, par la place donnée par *Le Monde diplomatique* à Lordon et plus récemment par sa construction médiatique comme principale figure intellectuelle de Nuit Debout, malgré les écarts entre ses tropismes nationaux-étatistes et les potentialités libertaires et internationalistes de ce mouvement composite en devenir. Cela retarde, dans des ambiguïtés, des porosités et des malentendus, la décantation nécessaire, au sein de la gauche radicale, entre le pôle national-étatiste et le pôle de l'émancipation (Corcuff, 11 mai 2016). On voit bien dans ce cas que la vigilance anti-essentialiste n'empêche pas d'identifier, encore une fois, des logiques à combattre dans un contexte doté de propriétés particulières, tout en s'efforçant de limiter les amalgames.

**Bibliographie**


- Audier Serge, « L'histoire mouvementée du néolibéralisme », *Sciences Humaines*, n° hors série sur « Les grandes idées politiques. État des lieux », n° 21, mai-juin 2016.
- Bakounine Mikhaïl, *Dieu et l'État* (1e éd. posthume : 1882), Paris, L'Altiplano, 2008.
- Baschet Jérôme, « Frédéric Lordon au Chiapas », site de la revue *Ballast*, 9 mai 2016.
- Bernier Aurélien, *La gauche radicale et ses tabous. Pourquoi le Front de gauche échoue face au Front national*, Paris, Seuil, 2014.
- Berthier René, « Lordon ou le symptôme de la dégénérescence de la pensée critique » (extraits d'un article paru dans *Le Monde Libertaire*, n° 1778, du 15 avril au 15 mai 2016, sous le titre « Lordon, Imperator du recyclage ? »), *Mediapart*, 26 avril 2016.
- Boltanski Luc, Esquerre Arnaud, *Vers l'extrême. Extension des domaines de la droite*, Bellevaux, Éditions Dehors, 2014.
- Bourdieu Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.
- Bourdieu Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir/Seuil, 2012.
- Cervera-Marzal Manuel, *Pour un suicide des intellectuels*, Paris, Textuel, collection Petite Encyclopédie Critique, 2016.

- Coll Annie, « Frédéric Lordon ou la cellule de dégrisement révolutionnaire. A propos du livre *Imperium* », revue *Contretemps* (Editions Syllepse), n° 29, avril 2016.
- Comité invisible, *L'insurrection qui vient*, Paris, La Fabrique, 2007.
- Corcuff Philippe, « L'épistémologie des sciences sociales en débat. Á propos du dernier livre de Jean-Claude Passeron », *Revue française de science politique*, vol. 42, n° 5, octobre 1992.
- Corcuff Philippe, « Renaissance de l'anticapitalisme en France » (texte d'une conférence prononcée le 31 mars 2009 à New York University), Mediapart, 20 avril 2009.
- Corcuff Philippe, « Michéa et le libéralisme : hommage critique », *Revue du MAUSS Permanente*, 22 avril 2009.
- Corcuff Philippe, *Les nouvelles sociologies. Entre le collectif et l'individuel* (1e éd. : 1995), Paris, Armand Colin, collection 128, 2011 (3e édition).
- Corcuff Philippe, *Marx XXIe siècle. Textes commentés*, Paris, Textuel, collection Petite Encyclopédie Critique, 2012.
- Corcuff Philippe, *Les années 30 reviennent et la gauche est dans le brouillard*, Paris, Textuel, collection Petite Encyclopédie Critique, 2014.
- Corcuff Philippe, « Indigènes de la République, pluralité des dominations et convergences des mouvements sociaux. En partant de textes de Houria Bouteldja et de quelques autres », site libertaire Grand Angle, 9 juillet 2015.
- Corcuff Philippe, « En finir avec le 'Lordon-roi' ? Les intellos et la démocratie », Rue 89, 4 février 2016.
- Corcuff Philippe, « Le mort saisit le vif : génération 95, national-étatisme et troisième gauche », Le Monde.fr, 11 mai 2016.
- Coutrot Thomas, « Á propos d'Imperium de Frédéric Lordon : Encore un effort pour être internationaliste ! », *Les Possibles*, n° 9, printemps 2016.
- Debord Guy, *La société du spectacle* (1e éd. : 1967), Paris, Gallimard, collection Folio, 1996.
- Durand Cédric, éd., *En finir avec l'Europe*, Paris, La Fabrique, 2013.
- Foucault Michel, *La volonté de savoir. Histoire de la sexualité I* (1e éd. : 1976), Paris, Gallimard, collection TEL, 1994.
- Fourest Caroline, « NPA : nouveau parti antiféministe ? », *Le Monde* daté du 6 février 2005.
- Hajjat Abdellali, Mohamed Marwan, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte, 2013.
- Harribey Jean-Marie, « 'Cette obscure clarté qui vient des étoiles'. Difficile d'y voir clair après la défaite de la Grèce qui est la nôtre », blog de Jean-Marie Harribey sur *Alternatives économiques*, 30 août 2015.
- Jaurès Jean, *L'Armée nouvelle* (1e éd. : 1911), Paris, Imprimerie nationale Éditions, 1992.
- Khalfa Pierre, Massiah Gus, « Mettons la laïcité au service de l'intégration et non de la stigmatisation », Le Monde.fr, 15 janvier 2015.
- Khiari Sadri, « Nous avons à nous libérer de la modernité », entretien à l'occasion des 10 ans du P.I.R. avec A. Benabdellah, S. Moucharik et S. Nadi, site du P.I.R., 11 mai 2015.
- Le Bohec Jacques, *Sociologie du phénomène Le Pen*, Paris, La Découverte, collection Repères, 2005.
- Lordon Frédéric, « Clarté », blog de Frédéric Lordon sur *Le Monde diplomatique* « La pompe à phynance », 26

août 2015.
- Lordon Frédéric, *Imperium. Structures et affects des corps politiques*, Paris, La Fabrique, 2015.
- Meyran Régis, Rasplus Valéry, *Les pièges de l'identité culturelle. Culture et culturalisme en sciences sociales et en politique (XIXe-XXIe siècles)*, Paris, Berg International, 2014.
- Michéa Jean-Claude, *L'empire du moindre mal. Essai sur la civilisation libérale*, Paris, Climats/Flammarion, 2007.
- Ogien Albert, Laugier Sandra, *Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte, 2014.
- Passeron Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. Un espace non-poppérien de l'argumentation* (1e éd. : 1991), Paris, Albin Michel, collection « Bibliothèque de 'L'Évolution de l'humanité' », 2006.
- Poulantzas Nicos, *L'État, le pouvoir et le socialisme*, Paris, PUF, 1978 (réédition en 2013 aux Prairies ordinaires).
- Sapir Jacques, « Réflexions sur la Grèce et l'Europe », blog de Jacques Sapir RussEurope, 21 août 2015.
- Turchi Marine, « En finir avec les idées reçues sur le 'FN, parti des ouvriers' », Mediapart, 26 février 2014.
- Vadée Michel, *Marx penseur du possible*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1992 (réédition L'Harmattan, 1998).
- Wittgenstein Ludwig, *Le Cahier bleu* (manuscrit de 1933-1934), repris dans *Le Cahier bleu et Le Cahier brun*, Paris, Gallimard, collection TEL, 1988.

---

## Notes

[1] Pour une mise en perspective historique et critique, voir Régis Meyran et Valéry Rasplus (2014).

[2] Pour un panorama de la critique de l'essentialisme et de la place du schéma de « la construction sociale de la réalité » dans les courants contemporains de la sociologie, voir Philippe Corcuff (2011).

[3] Voir la vidéo.

[4] Voir sur internet.

# Droits sociaux : résistance au démantèlement

mardi 28 juin 2016, par Dominique Méda

**Je voudrais commencer avec la très belle réflexion que Jean Jaurès, un des principaux promoteurs du socialisme en France, universitaire, auteur de nombreux écrits théoriques, grand ami de Durkheim, consacrait en 1893, l'année de la parution de *la Division du travail social*, à la béance entre citoyenneté politique et citoyenneté sociale : « par le suffrage universel, par la souveraineté nationale, vous avez fait de tous les citoyens, y compris les salariés, une assemblée de rois. Mais au moment même où le salarié est souverain – dans l'ordre politique – il est dans l'ordre économique réduit à une sorte de servage. À tout moment, ce roi de l'ordre politique peut être jeté dans la rue. »**

Nous savons qu'il faudra encore plus d'un demi-siècle, dans les sociétés occidentales, pour réduire cette béance et transformer cette « sorte de servage » en une condition désirable, comme l'a montré Robert Castel, et cela non seulement en dotant les citoyens de ce que Marshall a appelé les droits sociaux, mais aussi en rendant légitime une série d'interventions publiques au cœur même d'espaces et d'interactions longtemps considérés comme privés : la manufacture, la relation entre l'employeur et le travailleur..., à l'encontre de tous ceux qui comme le député français Gay-Lussac considéraient que « l'établissement est un sanctuaire qui doit être aussi sacré que la maison paternelle et qui ne peut être violé que dans des circonstances extraordinaires ».

Mais alors que Marx et une partie du mouvement socialiste avaient conditionné la libération du travail à l'abolition du salariat, c'est précisément sur le lien salarial lui-même qu'ont été ancrés ces droits sociaux, donnant ainsi son assise à la société salariale, mais suscitant également un ensemble de critiques, que Jürgen Habermas a rassemblées dans cette formule lapidaire : « le citoyen est dédommagé pour la pénibilité qui reste, quoi qu'il en soit, attachée au statut de salarié, même s'il est plus confortable ; il est dédommagé par des droits dans son rôle d'usager des bureaucraties mises en place par l'État-providence, et par du pouvoir d'achat, dans son rôle de consommateur de marchandises. »

Cette ligne critique, développée en Allemagne puis en France, s'est considérablement affaiblie au cours des années 1980, d'une part, à la suite du double choc pétrolier et des difficultés économiques et sociales qui s'en sont suivies, et, d'autre part, avec la diffusion en Europe des nouveaux référentiels, anti-keynésiens, monétaristes et néolibéraux. Alors même que la Déclaration de Philadelphie avait pu apparaître comme le début d'un mouvement d'expansion illimitée des droits sociaux – et la couverture de nouvelles populations, au Nord comme au Sud, comme une « nouvelle frontière » –, le développement de ce que l'on a appelé le Consensus de Washington a marqué le début d'un recul, du point de vue des droits sociaux et de l'intervention de l'État social. Si bien que la nouvelle frontière prend plutôt aujourd'hui la forme de la résistance au démantèlement.

Avant d'examiner les points d'appui de cette résistance, je voudrais rappeler que le dernier quart du vingtième siècle a été le théâtre de trois mouvements simultanés : une puissante montée des attentes post-matérialistes et expressives portant sur le travail ; une augmentation intense des pressions pesant sur celui-ci ; une diffusion sans précédent des représentations économiques du travail comme simple facteur de production.

## Trois mouvements simultanés

### Montée des attentes expressives et post-

**matérialistes**

Les exploitations des grandes enquêtes et les entretiens que nous avons menés avec une équipe de chercheurs sur le rapport des Européens au travail, mais aussi celle qui a été consacrée à la même thématique au Québec par Mercure et Vultur, ont mis très clairement en évidence une montée remarquable des attentes expressives et relationnelles envers le travail, qui se sont non pas substituées mais ajoutées aux attentes de nature instrumentales. Il en ressort que les individus font désormais du travail l'une des sphères de réalisation majeure de leur existence et attendent de celui-ci la possibilité d'y exprimer pleinement leur singularité et leur particularité, dans les termes même qu'utilisait le jeune Marx en 1844 : « Supposons que nous produisions comme des êtres humains (...) Dans ma production, je réaliserais mon individualité, ma particularité. » Cette priorité donnée au sens du travail est plus particulièrement portée par les générations les plus jeunes, plus éduquées. Elle a pu s'accompagner de manière plus ou moins intense d'une remise en cause de la division du travail, de la hiérarchie et de la subordination associées au salariat, voire, comme le suggèrent, dans des genres très différents, les travaux de Mercure et Vultur, de Lynda Gratton ou de Matthew Crawford, de la revendication d'un dépassement du salariat en faveur d'autres formes d'exercice de l'activité, censées être plus favorables à la réalisation de soi et à l'autonomie. La montée de la thématique de la reconnaissance au travail, très visible ces dernières années, témoigne du fait que les travailleurs exigent désormais d'être traités dans la sphère du travail comme en dehors : en tant que personnes ayant des droits et des aspirations, mais aussi en tant que membres d'une collectivité prétendant à être traités de façon juste, comme l'a bien mis en évidence Isabelle Ferreras.

**Des pressions renforcées sur le travail**

Dans le même temps, la conjonction de la libre circulation des capitaux, de l'absence de règles internationales permettant de lutter contre le dumping social, de la recherche par les entreprises de localisations permettant de moindres coûts, de la diffusion massive du principe de la valeur pour l'actionnaire, le tout dans un contexte marqué par l'incapacité des régulations étatiques à s'opposer à ces mouvements ont considérablement accru les pressions pesant sur le travail. Alors que les protections s'étaient principalement ancrées sur le travail, ce dernier apparaît désormais comme la variable clef dans la mise en concurrence des entreprises.

**Une diffusion rapide des nouvelles représentations économiques du marché du travail**

Avec la publication de *La crise de l'État-protecteur* en 1980*,* puis de *Le marché du travail. Quelles politiques du travail pour les années 90 ?*en 1990*, Progrès et priorité de la réforme structurelle,* en 1993, une nouvelle représentation du marché du travail s'est diffusée, forgée par des économistes dits néo-keynésiens, ayant intégré dans leurs équations le rôle des institutions et considérant que ces dernières sont en partie responsables du chômage, notamment dans les pays relevant, selon la typologie d'Esping Andersen, du modèle continental. Le travail y est réduit à sa dimension de facteur de production, donc à son coût. Durant les années 1990 et 2000, l'OCDE, mobilisant les travaux de ces économistes, n'a eu de cesse de dénoncer le poids de la protection de l'emploi et des cotisations sociales désormais considérées comme des entraves handicapant les entreprises dans la compétition mondiale. L'atonie du marché du travail s'expliquerait principalement par la difficulté à licencier. Après le Royaume-Uni et l'Allemagne, la France a subi à son tour une très forte offensive contre les règles régissant la rupture du CDI : en 2003, Olivier Blanchard, l'actuel chef économiste du FMI et Jean Tirole consacraient aux procédures de licenciement un rapport très critique, suivis, l'année suivante, par Pierre Cahuc et Francis Kramarz, qui proposaient, comme leurs collègues italiens et espagnols au même moment, de remplacer l'intervention du juge par une taxe et de supprimer la protection de l'emploi pour lutter contre la segmentation du marché du travail. En 2007, lorsque le concept de flexicurité prendra le relais, c'est la même petite équipe que l'on retrouvera à la

manœuvre : le rapport d'experts européens sur la flexicurité, publié cette année-là, est écrit par Pierre Cahuc et deux de ses proches collègues. Si les mesures préconisées par ces économistes n'ont pas été mises en œuvre en France, celles qui ont été finalement retenues n'en obéissent pas moins à la même inspiration : le contrat nouvelles embauches en 2005 et la rupture conventionnelle en 2008 ont en commun de voir les règles régissant la rupture du CDI suspendues pendant deux ans ou supprimées.

## Les points d'appui de la résistance contre le démantèlement des droits sociaux

La première décennie des années 2000 a finalement vu converger, en France, mais aussi dans une partie de l'Europe, plusieurs séries de travaux concluant que l'emploi ne devrait plus être le lieu principal d'ancrage des protections. À ceux que je viens de présenter, développés dans le cadre du modèle économique standard, s'en sont ajoutés d'autres, proposés par des juristes tels que Supiot ou des économistes institutionnalistes comme Gazier ou Schmidt, prônant de substituer à la protection des emplois celle des personnes ou des transitions. Ces travaux ont connu des déclinaisons ou des prolongements prenant pour objet la liberté et l'autonomie que permet ou ne permet pas la forme salariale. Ils ont débouché sur une gamme de propositions allant de l'entrepreneur de soi (qui conjuguerait autonomie, absence de hiérarchie et rapport passionné au travail selon ses promoteurs, mais suppose la sortie du salariat), au développement des coopératives et à des aménagements plus ou moins profonds de la forme salariale. La plupart de ces propositions supposent une nouvelle articulation entre travail et protection.

Un des moyens de trancher parmi l'ensemble de ces propositions est de se demander quelles sont les formes d'organisation du travail et de protection qui permettraient aujourd'hui de faire droit aux attentes que les individus placent sur le travail, c'est-à-dire de satisfaire le désir d'un travail susceptible de faire sens, de permettre à chacun de contribuer à l'œuvre commune et de s'exprimer, un travail support de reconnaissance des aspirations et des droits des personnes, et pas seulement un moyen de gagner sa vie ou un facteur de production.

Pour cela, il nous faut très certainement en premier lieu éviter de lâcher l'emploi pour l'ombre et reconnaître que l'amoindrissement de la protection des emplois existants peut avoir des conséquences désastreuses. Il permet en effet d'intensifier l'engagement au travail et de renforcer les pressions pesant sur les travailleurs. C'est ce que nous avons pu constater en enquêtant sur des salariés titulaires de contrats nouvelles embauches en 2007. Par ailleurs, dans la mesure où un dispositif facilite la rupture, il est censé accélérer celle-ci : au terme d'une autre enquête sur la rupture conventionnelle, nous avons mis en évidence que la séparation était extrêmement rapide, rendait inutile la discussion, donc l'amélioration des conditions de travail, et recouvrait un grand nombre de cas ressemblant très fortement à des licenciements ou des départs forcés. Enfin, la promesse d'un échange équitable « diminution de la protection de l'emploi » contre « amélioration de l'accompagnement des transitions » s'est révélée mensongère. Dès lors on peut craindre que la réduction de la protection de l'emploi s'accompagne non seulement d'une dégradation des conditions de travail, mais aussi d'une augmentation des destructions d'emploi.

Est-il alors possible, tout en conservant un lien entre emploi et protection, d'organiser le travail de manière à faire droit aux attentes que les individus placent sur lui ? Crawford ou Gratton suggèrent que le travail indépendant est la forme la plus adaptée. Mais les figures qu'ils mettent en avant – le petit artisan en interaction directe avec l'utilisateur ou le producteur qui vend ses compétences au sein d'un réseau où le travail collaboratif s'organise sur un mode projet – sont loin d'épuiser l'ensemble des situations de travail. Il est de surcroît douteux que toutes les productions puissent être réalisées au seul moyen de contrats commerciaux sans qu'à un moment une forme de coordination organisée par l'entreprise ne soit nécessaire.

Mais cette coordination implique-t-elle nécessairement la forme salariale ? Peut-on dénouer

le lien entre travail organisé et travail subordonné ? C'est ce que suggérait en 1910 le juriste Adéodat Boissard, dans un livre passionnant sobrement intitulé *Contrat de travail et salariat*. S'interrogeant sur la manière dont doit s'opérer la répartition des produits, il rappelait qu'il existe trois types de régimes : le communisme familial, où les produits créés en commun sont consommés en commun ; le régime de partage inégal, qu'il nomme également régime salarial ou capitaliste et qui se caractérise par le fait que certains producteurs se réservent tous les bénéfices tirés de la production ; et le régime de partage proportionnel, encore appelé associationiste, qui se caractérise par le fait que les producteurs se partagent également l'ensemble des produits. Boissard compare les trois régimes de l'organisation économique aux trois étapes successives de l'organisation politique : patriarcat, monarchie, démocratie, soulignant que l'évolution politique a devancé l'évolution économique. La conclusion est claire : il est temps de quitter le régime de partage inégal pour l'associationnisme.

Les propositions de Boissard, destinées à servir de fondement au premier Code du travail français, n'ont pas été retenues et le développement de coopératives est resté extrêmement minoritaire. Du point de vue de la citoyenneté au travail, elles constituent cependant à l'évidence une forme d'idéal. Sur le chemin qui mène à celui-ci, pour baliser la transition, il me semble que trois types d'action, développées au cœur du salariat, pourraient accélérer son avènement. Je signale qu'ils vont tous à rebours des évolutions que nous avons connues ces dernières années.

- En premier lieu, un renforcement des syndicats. Une très récente exploitation de l'enquête européenne sur les conditions de travail réalisée par Duncan Gallie et Ying Zhou a mis en évidence que, parmi les différents types d'organisation du travail en vigueur en Europe, celles qui donnaient le plus de prise aux salariés sur le processus de travail, également corrélées à une plus grande satisfaction au travail et à une plus grande qualité du travail, étaient beaucoup plus présentes dans certains pays que dans d'autres. La seule variable significative susceptible d'expliquer cette plus forte concentration était le taux de syndicalisation dans le pays…
- Ensuite, un accroissement des pouvoirs dévolus à l'OIT qui devrait être doté, comme l'OMC, d'un dispositif quasi juridictionnel pour juger la violation du droit international du travail.
- Enfin, une refonte des règles du gouvernement d'entreprise, comme l'ont suggéré plusieurs auteurs ces dernières années, parmi lesquels Isabelle Ferreras, Blanche Segrestin, Armand Hatchuel ou Jean-Philippe Robé, permettant de rompre avec la théorie de la valeur pour l'actionnaire et exigeant que le gouvernement de l'entreprise prenne en compte le fait qu'une entreprise est le fruit de la coopération des apporteurs de capitaux et des apporteurs de travail.

Il s'agit là évidemment de chantiers majeurs, dont la mise en œuvre ne pourra se faire qu'avec des acteurs puissants portés par un rapport de forces nouveau, dont on ne distingue malheureusement pour le moment pas l'émergence. L'hypothèse que je propose est qu'une alliance des salariés, de leurs représentants et de consommateurs en faveur de la qualité du travail et des produits, exigée par le nécessaire changement de modèle de développement auquel nous invite la crise écologique, pourrait être de nature à ouvrir ce chemin.

# Fraude et évasion fiscales, aggravation des injustices, affaiblissement de la démocratie

mardi 28 juin 2016, par Gérard Gourguechon

**La fraude fiscale n'est pas un phénomène récent. Il est probable que la première fraude fiscale a été concomitante du premier impôt. Et cette première fraude a probablement été une cause supplémentaire d'injustice dans un monde qui en connaissait déjà de multiples. Aujourd'hui, en 2016, avec la totale liberté de circulation des capitaux sur la planète, avec la multiplication des échanges internationaux, avec les nouvelles technologies qui permettent de déplacer très rapidement des fonds dématérialisés, avec la constitution de sociétés multinationales implantées sur les cinq continents, la fraude fiscale est devenue un phénomène de masse par son volume global, par son poids énorme sur tous les budgets publics, par ses effets sur l'accroissement des inégalités, sur les conditions du développement économique et sur les déséquilibres sociaux. Tout ceci est tant une cause qu'une conséquence d'un affaiblissement général de la démocratie dans la plupart des pays.**

## 1- Fraude et évasion fiscales : de quoi parle t-on ?

Dans tout groupe humain doté d'un système fiscal, il s'est tout de suite trouvé des personnes qui ont cherché à y échapper, en partie ou en totalité. Ces personnes continuent pourtant de vouloir bénéficier des prestations, des protections et des services offerts par les budgets publics, mais des budgets publics financés par les impôts payés par les autres. C'est le comportement dit du « passager clandestin » qui participe au voyage sans payer son billet, qui participe au repas et à la distribution, mais sans payer son ticket.

Il existe une large gamme de procédés, de méthodes, de comportements, pour échapper, en totalité ou en partie, à un ou plusieurs impôts, voire échapper à toute fiscalité. Dans ce domaine, comme dans quelques autres, il nous faut éviter d'utiliser les mots retenus et employés par les tenants du système dominant. Les fiscalistes, les politiques, et d'autres, nous parleront d'évasion fiscale, qui nous est alors parfois présentée comme une fuite légitime, d'optimisation fiscale, qui devient parfois, à leurs yeux, une recherche de plus d'efficacité capitaliste, de fraude fiscale, qui serait elle officiellement condamnable, même si il est possible de lui trouver des circonstances atténuantes, voire de criminalité en bande organisée, selon le niveau de sophistication atteint. Et la fraude fiscale peut revêtir différents aspects et différents degrés, depuis le « travail au noir » d'un artisan jusqu'aux montages financiers complexes initiés par les multinationales et faisant intervenir de multiples entités juridiques localisées dans différents États et territoires.

Dans tous les cas, il s'agira d'échapper à l'impôt, que ce soit « légal » dans un système législatif national et dans le regard « international » actuel, ou « illégal » dans le même cadre.

## 2- L'évitement de l'impôt par la loi elle-même

La façon la plus efficace et la plus sûre d'éviter l'impôt est celle qui intervient lors de l'élaboration même de la loi fiscale. Ainsi, sous l'Ancien Régime, la noblesse et le clergé échappaient à une grande partie des impôts et taxes du fait même des lois existantes. Ils évitaient l'impôt, au vu et au su de tous, car telle était la loi. Après la Révolution et avec l'abolition des privilèges, il devenait plus difficile pour les classes privilégiées de procéder aussi ouvertement. Mais des avantages et des privilèges n'en demeuraient pas

moins, et il y avait encore des catégories sociales qui s'efforçaient de bénéficier de mesures fiscales favorables. L'histoire politique et parlementaire du XIXe et du XXe siècles est truffée de batailles acharnées entre les tenants de mesures fiscales différentes. En France, la mise en place d'un début d'impôt sur le revenu a été très difficile au début des années 1900, les représentants de la bourgeoisie avançant des arguments économiques et des préoccupations de libertés fondamentales pour éviter un tel nouvel impôt. Aujourd'hui encore, quand, au niveau national, une classe ou une catégorie sociale s'organise pour échapper à un impôt par le fait de dispositions législatives particulières, et donc après des débats publics dans un système où il revient au Parlement de voter l'impôt, il n'est plus possible d'avancer un quelconque argument reposant sur un privilège de naissance ou autre. Sont donc avancés des arguments économiques (l'impôt va être défavorable à la croissance, à l'emploi, à l'attractivité du territoire national, à l'investissement, etc.) et des arguments basés sur les libertés et les droits fondamentaux (l'impôt serait confiscatoire, inquisitorial, il porterait atteinte à la vie privée des personnes, au libre-arbitre de chacune et de chacun, etc.).

Très concrètement, ceci signifie que des dispositions fiscales sont rédigées « à deux mains », par des représentants de certains intérêts économiques et financiers d'une part, et par les détenteurs officiels du pouvoir législatif et réglementaire d'autre part. Le lobbying est une pratique courante, tout comme les conflits d'intérêts largement tolérés et les va-et-vient entre les directions d'entreprises et les cabinets ministériels, etc. Il est notoire qu'à Bruxelles, les réglementations sur la régulation des banques sont rédigées par des représentants des banques.

## 3- L'évitement de l'impôt par le recours à la diversité et à la complexité des lois

Parvenir à faire voter des lois fiscales ouvertement favorables à une catégorie sociale peut rester une opération politique difficile : des contre-arguments quant à l'efficacité économique ou à la justice sociale peuvent être mis en avant à tout moment par d'autres catégories du corps social. La contre-offensive des catégories sociales privilégiées et de leurs représentants comme de leurs porte-parole peut se traduire par diverses manœuvres. Il peut s'agir de faire voter des dispositions apparemment ouvertes à tous mais qui, de fait, ne profiteront qu'à certaines personnes ou à certaines catégories sociales. Certaines « niches fiscales » relèvent de cette pratique. L'habileté peut aussi consister à faire voter des lois particulièrement complexes à comprendre, comportant des dispositions dérogatoires (par exemple en fonction du secteur économique ou géographique, ou de certains critères familiaux ou sociaux adaptés aux cas particuliers qu'il s'agit de favoriser). La loi peut aussi contenir des mesures apparemment contradictoires, sujettes à interprétation, puis à contentieux et à jurisprudence. Certains contribuables disposent de conseils fiscaux aguerris qui sauront éclairer leurs clients dans ce dédale. Cette complexité est alors, très souvent, un choix délibéré du législateur permettant de dissimuler en grande partie les avantages que la législation ouvre à certaines personnes et à certaines entreprises.

## 4- L'évitement de l'impôt par la concurrence fiscale organisée internationalement

Jouer de la diversité des systèmes fiscaux au plan international est devenu une pratique courante pour toutes les entreprises qui « travaillent » à l'international. C'est dire déjà que ce genre d'évitement est réservé aux entreprises et aux particuliers les plus riches.

### Une diversité fiscale normale

Les pays, les États ont des histoires, des organisations politiques et administratives différentes, et aussi des réalités économiques, géographiques, climatiques, humaines, sociales, culturelles, etc., différentes également. Il est normal que ceci conduise à des législations relativement différentes, y compris en matière fiscale. La diversité

fiscale est tout d'abord le résultat combiné de l'histoire et des réalités des mondes. Mais elle est devenue plus que cela.

### Une diversité fiscale organisée et faisant système

Avec la multiplication des échanges commerciaux au niveau mondial, progressivement, certaines « normes » tendent à être adoptées dans certains domaines. Plus particulièrement, des zones d'échanges plus intenses ont été organisées plus ou moins au niveau continental (Asie du Sud-Est, Amérique du Sud, etc.). L'Union européenne est maintenant un regroupement assez ancien et particulièrement organisé. Au sein de l'Union européenne, des États membres sont parvenus à abandonner leur monnaie nationale pour adopter une monnaie unique entre eux et avec le reste du monde, l'euro. Par contre, en matière de fiscalité, le rapprochement n'est pas à l'ordre du jour. Bien au contraire, le discours dominant, un discours libéral qui va favoriser les capitaux mobiles, prône la concurrence fiscale entre les États, entre tous les États, y compris à l'intérieur d'un « marché commun ». Vers les opinions publiques, il n'est pas dit que cette concurrence fiscale délibérée est un choix politique et idéologique qui va favoriser les classes privilégiées de la planète. Il nous est dit que les États sont jaloux de leur souveraineté en matière fiscale et qu'ils veulent rester maîtres de leurs rentrées budgétaires, signe de souveraineté nationale. C'est une vaste fumisterie. Ces mêmes États, dits jaloux de leur souveraineté nationale, ont accepté de perdre leur monnaie nationale, de ne plus pouvoir, librement et souverainement, « battre monnaie ». Il s'agit pourtant d'un des premiers signes de souveraineté d'un État. De plus, la souveraineté fiscale est, en réalité, également perdue. Il n'y a certes pas de discussion officielle entre les États, et devant leurs opinions publiques, pour décider d'un rapprochement progressif de plusieurs pans des fiscalités des États membres. Mais la concurrence fiscale devient un argument avancé par chaque gouvernement pour obtenir de son opinion publique des mesures fiscales spécifiques favorables aux capitaux. Le même « argument économique » est mis en avant par chaque gouvernement : « il faut que le territoire national soit attractif pour les capitaux, car il faut attirer les investisseurs, car il faut tout faire pour favoriser l'emploi ». C'est le même discours qui est tenu devant les Français, devant les Italiens, les Allemands, les Polonais, etc. : il faut ménager les entreprises françaises, italiennes, allemandes, polonaises, pour sauver l'emploi en France, en Italie, en Allemagne, en Pologne, etc. À partir de ce prétexte, tous les gouvernements vont prendre des orientations fiscales convergentes. Sur une période longue (une trentaine d'années), il est facile de constater que, dans tous les pays de l'Union européenne, le taux de l'impôt sur les sociétés a baissé, de même que la progressivité de l'impôt sur le revenu, alors que les taxations indirectes et sur les consommations, particulièrement la TVA, ont sensiblement augmenté. C'est une autre façon de permettre à certaines classes sociales d'éviter une partie de l'impôt : quand l'impôt sur les sociétés passe de 50 % (en France, jusqu'en 1986) à environ 33,3 % (en 2016), ça veut dire que le revenu disponible pour les actionnaires pour un bénéfice déclaré de 100, passe de 50 à 66,6. Ca veut dire que les gains des rentiers et des détenteurs de capitaux sont plus élevés. Et, pendant le même temps, le taux des tranches supérieures de l'impôt sur le revenu est très fortement abaissé. Ça veut dire que, pour des profits et revenus identiques, le revenu net après impôt est très sensiblement augmenté, et ceci même en dehors de toute augmentation des profits et des hauts revenus.

## 5- La concurrence fiscale systématique, élément de domination des couches privilégiées

Il arrive que quelques idéologues libéraux s'expriment pour vanter les mérites d'une concurrence fiscale pleine et entière. Il nous est alors expliqué que cette concurrence fiscale permet de limiter la pression fiscale des États, les obligeant à être « raisonnables » en matière de taxation, et particulièrement de taxation des éléments de richesse et de revenu les plus mobiles (les capitaux, depuis leur totale liberté de circulation, sans limites

ni contrôles, sur la planète). Du fait de la sous-taxation d'une part grandissante du capital et des revenus du capital, les États sont conduits à réduire leurs dépenses publiques, car la sur-taxation des couches moyennes et modestes atteint vite les limites supportables économiquement (il faut maintenir une consommation de masse pour absorber les productions du système) et politiquement (il faut éviter d'arriver au stade des révoltes incontrôlables). La limitation des dépenses publiques présente de multiples avantages pour les détenteurs de capitaux et les propriétaires et gérants de la finance libéralisée. Cela va accélérer la marche vers un système d'États modestes, c'est-à-dire vers un recul généralisé de l'intervention publique, en matière économique, sociale, etc. Cette dynamique supplémentaire participe donc aussi de la financiarisation de la planète et de l'extension continue du marché à tous les domaines de la vie.

## 6- La fraude fiscale, en dernier recours pour celles et ceux qui estiment insuffisants les évitements de l'impôt par les autres procédés

Toutes les formes d'évitement de l'impôt examinées précédemment présentent l'avantage d'être légales, ou d'en avoir l'apparence, dans le cadre des lois actuelles. Leur légalité organisée est moins cynique que celle appliquée durant l'Ancien Régime ; elle s'habille d'artifices (complexité des textes, diversité des systèmes législatifs, etc.), lesquels suffisent aux bénéficiaires pour dormir en paix et même être de très honnêtes citoyens respectés, médaillés, récompensés, honorés, élus, montrés en exemple. Cette large palette de possibilités offertes pour échapper à l'impôt n'est, pour autant, pas jugée suffisante par certains qui vont prendre le risque de se mettre « hors la loi ».

La fraude fiscale a pour but de se soustraire au paiement de l'impôt par le recours à des procédés déclarés illégaux. Pour le Conseil des impôts, remplacé en 2005 par le Conseil des prélèvements obligatoires, « il y a fraude dès lors qu'il s'agit d'un comportement délictuel délibéré, consistant notamment à dissimuler une fraction des recettes et / ou à majorer les charges ». La fraude fiscale fait l'objet de majorations pour mauvaise foi et éventuellement d'une répression pénale. Mais si le contribuable a omis de bonne foi d'appliquer correctement les textes en vigueur, il y aura une simple erreur dont le redressement par les services fiscaux ne comporte généralement pas de majoration ou de pénalités, sous réserve des intérêts de retard.

Les procédés de fraude sont très nombreux ; ils peuvent être particuliers à certains impôts. Très généralement, il s'agit, pour un impôt basé sur une déclaration du contribuable, de ne pas déclarer des revenus ou de ne pas déclarer un chiffre d'affaires, une recette encaissée. Il est évident que la peur du gendarme est un élément dans la spontanéité et la véracité des déclarations. Il faut savoir qu'aux inégalités touchant à la loi fiscale elle-même (par exemple, la sous-taxation des revenus du capital par rapport aux revenus du travail, ce qui est « logique » dans un système capitaliste qui doit permettre au capital de fructifier, de se reproduire, de s'accumuler et se concentrer), s'ajoutent les inégalités découlant des conditions d'application de cette loi fiscale. Certains revenus et certaines activités ouvrent plus de possibilités de recours à la fraude fiscale. Les différentes catégories sociales et professionnelles ne sont donc pas dans une situation identique à l'égard de la fraude fiscale, et cela résulte assez souvent de choix politiques délibérés. Les salariés et les retraités sont très facilement contrôlés, à partir des déclarations faites par les employeurs et les caisses de retraite à l'administration fiscale. Par contre, de nombreuses professions libérales, commerciales, industrielles, disposent de multiples possibilités de soustraire une partie de leurs activités à l'impôt (paiements en espèces, absence de facturation de services et de travaux, présentation de ventes à l'intérieur du territoire national comme des exportations donnant droit à remboursement de TVA, etc.). De même, il sera encore possible de réduire le bénéfice imposable en imputant indûment certaines dépenses (des dépenses personnelles présentées comme des dépenses professionnelles, etc.) ou en présentant des fausses factures comme pièces de

dépenses (sachant qu'une fausse facture ressemble totalement à une vraie facture, la seule différence étant qu'elle ne correspond pas à une réalité). Et, à l'intérieur du « monde de l'entreprise », l'éventail des procédés de fraude est particulièrement large. Les multinationales, celles qui disposent de conseillers fiscaux et d'avocats d'affaires plus ou moins sur les cinq continents, et qui peuvent localiser des activités sur une très grande diversité de territoires, ont en mains tout un arsenal de possibilités qui leur permettent de minorer très fortement leurs contributions aux budgets publics. Pour elles, le contrôle fiscal ne peut être que marginal, compte tenu de leur complexité extrême résultant du nombre de sociétés, de filiales, de localisations, de législations en cause, de pièces comptables, etc. Vérifier une multinationale, ce ne peut être que vérifier une toute petite partie de ses activités de par le monde.

## 7- La double utilité des paradis fiscaux pour leurs utilisateurs et bénéficiaires

### Le nec plus ultra dans la concurrence fiscale

Nous avons vu que l'organisation méthodique de la concurrence fiscale entre les États et les territoires (voire entre les régions à l'intérieur d'un État fédéral), en lien avec une totale liberté de circulation des capitaux, donnait aux détenteurs de capitaux (que nous pouvons désigner du terme « capitalistes ») des avantages indéniables. Le capitaliste, le rentier, peut vivre sur la Côte d'Azur et avoir une grande partie de ses biens et capitaux producteurs de profits et de revenus localisés dans des zones attractives pour les capitaux mais pas forcément agréables à vivre. Par contre, le salarié a beaucoup moins de choix. La force de travail est, pour de multiples raisons, beaucoup moins mobile que le capital. Le capital peut désormais se déplacer, se délocaliser à la vitesse d'un clic sur la souris d'un ordinateur, et cela peut être effectué par un particulier, une entreprise, une banque, un fonds d'investissements, etc. Le travailleur, par contre, est attaché à son pays, sa langue, sa famille, ses habitudes, etc. L'organisation de la rareté du travail par un chômage de masse résultant en grande partie d'une absence de réduction du temps de travail en correspondance avec les gains de productivité, va amener ces mêmes travailleurs à accepter des reculs sous la promesse d'arrivée de capitaux annoncés comme devant « créer des emplois ». C'est ainsi que le dumping fiscal (comme le dumping social) est une opportunité de tous les instants pour les classes privilégiées.

Tout en haut de la pyramide dans la course au moins-disant et au moins-faisant fiscal, se trouvent un certain nombre de territoires particulièrement attractifs pour les capitaux à la recherche d'une imposition très faible, voire inexistante. Ce qu'il est désormais courant d'appeler les « paradis fiscaux » sont ces territoires, ces régions du monde qui sont plus ou moins hors la loi, hors la loi commune, et pas seulement dans le domaine fiscal. L'existence de territoires « hors impôts » n'est pas récente. Le Portugal, l'Espagne, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la France, etc., y ont eu recours pour inciter des armateurs et des investisseurs à s'établir dans les comptoirs, sur les terres découvertes et conquises. Et, au fil des ans, quelques pays ont pu faire ce choix d'une fiscalité très attractive pour certaines catégories sociales. L'exemple de la Suisse offrant son système bancaire et sa législation fiscale aux nouveaux contribuables allemands et français de l'impôt sur le revenu est connu. Mais, avec la libéralisation de la circulation des capitaux, ce qui était exceptionnel est devenu système. Nombre de petits États indépendants ont « vendu » une partie de leur souveraineté en se mettant au service d'une demande internationale pressante. C'est ainsi que la City de Londres a œuvré pour que des territoires encore plus ou moins directement rattachés à la Couronne britannique mettent leur législation à la disposition des banquiers et des financiers de la place financière de Londres. C'est en partie grâce à ce vaste réseau de territoires « off shore », qui, en plusieurs cercles concentriques, va de l'île de Man, de Jersey et Guernesey, Gibraltar, les Bermudes, jusqu'aux îles des Caraïbes (Caïmans, Turques-et-Caïques, etc.), etc., que la City de Londres présente une force de frappe financière prodigieuse, sans rapports avec le poids économique actuel du Royaume-Uni. Certains territoires ont été spécialisés

pour certaines opérations, en retenant les avis et conseils d'avocats d'affaires envoyés par des intérêts financiers. Ainsi, des territoires ont été spécialisés pour accueillir les pavillons de complaisance, ceux qui permettent à une très grande partie du fret maritime de se déplacer au moindre coût, ce qui facilite la « concurrence libre et non faussée » des biens et des produits sur l'ensemble de la planète. Ainsi, la Barbade est devenue le paradis fiscal des sociétés des industries extractives cotées au Canada.

En étant spécialisés dans certaines opérations, en étant attractifs fiscalement pour certaines sociétés ou certains revenus ou patrimoines, les paradis fiscaux vont servir de pôle de référence en matière de concurrence fiscale. À chaque fois, ou presque, ces mesures particulières sont réservées aux non-résidents. Nombre de législations et réglementations fiscales des paradis fiscaux précisent effectivement que ces dispositions particulières favorables sont limitées aux entreprises n'ayant pas d'activités locales dans le territoire. Nous pourrons donc rencontrer à Jersey, un petit commerce de boucherie-charcuterie qui relèvera d'un taux d'imposition sensiblement plus élevé que celui qui sera appliqué à un trust international de la boucherie localisé à Jersey mais n'y ayant aucune activité ! C'est dire qu'il s'agit bien de favoriser les capitaux mobiles, ceux qui sont importants et très importants. C'est la première fonction dévolue à ces territoires.

### Le secret et l'impunité

Cette deuxième fonction est très complémentaire de la première, le moins-disant et le moins-faisant fiscal. Les législations mises en place dans ces divers confettis de la planète vont être autant d'exceptions aux législations et réglementations civiles, commerciales, pénales, bancaires, judiciaires, sociales, environnementales, etc. Ces territoires vont aussi servir à abriter et recueillir les capitaux gagnés illégalement sur le reste de la planète (fraude fiscale, trafics, corruption, blanchiment d'argent, etc.). Nous allons donc y trouver des fonds provenant de la criminalité financière et des fonds provenant du grand banditisme, du terrorisme. Les paradis fiscaux n'ont pas été faits par et pour ce genre de criminels, mais ceux-ci vont très largement les utiliser. Très globalement, ces territoires servent donc aussi à protéger certaines personnes de l'application de certaines législations nationales. Il s'agit souvent de les mettre à l'abri de toutes poursuites judiciaires et de toutes condamnations. Le secret bancaire et la possibilité de constituer très facilement et très rapidement des sociétés garantissant l'anonymat des propriétaires réels vont concourir à cette quasi-impunité. La fonction de « gardiens du secret » est une fonction essentielle aussi des paradis fiscaux et judiciaires. Ils l'assurent par la conjonction de plusieurs réglementations et pratiques : possibilité de constituer facilement des sociétés où les noms des donneurs d'ordre et des propriétaires réels n'apparaissent pas ; désignation des sociétés par des numérotations dissimulant les identités réelles ; absence de registre des entreprises localisées dans le territoire ; absence de coopération avec les autres États pour fournir des informations sur les sociétés localisées dans le territoire et sur les opérations auxquelles elles se livrent, etc.

## 8- Les conséquences de la fraude et de l'évasion fiscales

Les conséquences d'un développement large de l'évitement de l'impôt par les entreprises et les personnes qui accaparent une part grandissante des revenus, des profits et des patrimoines sont très nombreuses.

Une première conséquence, trop souvent oubliée ou négligée, est la *situation d'inégalités généralisées* qui va résulter de l'accentuation d'une fraude et d'une évasion fiscales de haut niveau. Face à une telle situation, les citoyens seront encore moins « égaux » entre eux. Cette inégalité se creusera, en matière de richesses, et aussi en matière de droits, entre les détenteurs de capital, qui échappent plus à l'impôt, et les autres. Cela va aussi intervenir à l'intérieur du monde économique. Quand les multinationales ne payent que très peu d'impôts par rapport aux PME, il s'agit d'une *concurrence déloyale*. Cet avantage va avoir de multiples conséquences, en matière d'accès aux marchés publics par exemple, et aussi en matière de prix offerts aux clients. Nous pouvons le

constater, et le visualiser, tous les jours, par exemple dans le commerce de détail. Des petits commerces sont régulièrement remplacés par des grandes surfaces et des centres commerciaux, et par des « franchisés » dont une partie des bénéfices est renvoyée vers l'entreprise « mère » (qui vend ses produits, loue sa marque, loue ses brevets, etc.). Cette dynamique conduit à accélérer les pertes fiscales pour les budgets publics et à favoriser la concentration capitaliste comme l'extension de la finance. À terme aussi, ceci mène à la constitution de vastes oligopoles où la concurrence devient de plus en plus artificielle (répartition des marchés entre eux, fixation de prix ou de tarifs d'un commun accord, etc.).

Une autre conséquence, très directe et visible, même si elle est difficilement mesurable avec précision, est une *absence de rentrées budgétaires pour les États et les collectivités publiques*. Face à cette situation, les pouvoirs politiques vont tout à la fois taxer plus fortement les personnes qui ne peuvent pas frauder (salariés, retraités, consommateurs, etc.) et réduire certaines dépenses publiques (les gouvernements diront qu'il faut faire des économies budgétaires, qu'il ne faut pas vivre au-dessus de ses moyens, qu'il ne faut pas laisser de dettes à nos enfants, etc.). En tout état de cause, ce qui aura été fraudé par les uns finira par être payé par les autres, soit directement par une pression fiscale accrue, soit indirectement par une réduction de certaines dépenses publiques et de certains services publics.

L'évitement fiscal de grande ampleur est une des causes principales des déficits publics qui conduisent les États à cultiver une *dette publique*. Cette dette publique va mettre les États sous l'emprise des prêteurs qui sont, plus ou moins, des organismes derrière lesquels on retrouve notamment les personnes qui ont pu échapper à l'impôt. Ainsi, l'évasion et la fraude fiscales sont un moyen, parmi d'autres, qui permet des transferts financiers du plus grand nombre vers les privilégiés. Ce sont donc des *accélérateurs d'inégalités.*

Ils participent aussi à une inversion des pouvoirs par un basculement du pouvoir politique vers le pouvoir économique et vers les détenteurs de capitaux. Les reculs de l'intervention publique ouvrent aux marchés et aux capitaux de nouveaux pans des rapports économiques, sociaux et humains. Ceci signifie que le champ d'intervention des choix démocratiques est régulièrement restreint pour relever progressivement de la compétence des entreprises et, en leur sein, du pouvoir patronal et de celui des détenteurs du capital. C'est un premier *affaiblissement de la démocratie* par une réduction du champ d'intervention de la puissance publique. Cela est facile à visualiser lors des privatisations, par exemple. L'affaiblissement de la démocratie se fait aussi très directement par le maintien d'une pression constante des détenteurs de capitaux sur la démocratie politique et sur les choix des citoyens. C'est particulièrement l'utilité de la dette publique, en grande partie le résultat de l'évitement fiscal de grande ampleur (sous-imposition des plus riches et développement des fraudes de très haut niveau). Par le poids de la dette, les gouvernements vont pouvoir dire aux opinions publiques que de multiples législations et réglementations doivent aller dans un sens favorable aux « investisseurs ».

*La plupart des réformes « économiques » et « sociales » prises par la plupart des États s'inscrivent dans une logique financière.*
Dans les pays « démocratiques », les citoyens vont être conviés à continuer de participer au rituel des élections, le spectacle des oppositions pendant les campagnes électorales sera toujours présent, les coups tordus continueront d'être de mise, à l'intérieur de chaque « camp » et entre les deux camps « en lice », mais les « réformes » continueront d'aller dans le même sens, celui favorable aux principaux détenteurs de capitaux, celui au service de la finance libéralisée. Dans un certain nombre de pays, les dirigeants ne dissimulent plus cette réalité. En janvier 2012, dans un discours de campagne électorale au Bourget, le candidat François Hollande tonnait « mon adversaire, c'est la finance », et en quelques semaines de présidence, il est vite apparu que la politique réellement menée confirmait que c'était toujours bien la finance qui avait les manettes. En janvier 2015, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, ne faisait aucune promesse, et affichait les couleurs : « *il ne peut y*

*avoir de choix démocratique contre les traités européens* ». L'affaiblissement de la démocratie se constate donc, tout à la fois, par une réduction du champ d'intervention de la puissance publique (c'est une partie grandissante des rapports sociaux et humains qui relève du marché au lieu de relever des délibérations politiques et citoyennes) et par le fait que la plupart des législations et réglementations nouvelles se feront dans un sens favorable à la finance et à la perpétuation de ses avantages et privilèges.

## 9- La complicité passive ou active de la plupart des gouvernants et des institutions nationales et internationales depuis une trentaine d'années

Nous avons souvent des difficultés à comprendre le monde d'aujourd'hui, alors que nous arrivons à comprendre les logiques et les lignes de force qui sous-tendaient le pays à la veille de la Révolution de 1789 et que nous parvenons à expliquer, en 2016, comment la conjonction de certaines forces a rendu possibles les progrès sociaux du lendemain de la Libération, à partir de 1945.

Il est probable qu'en 2116, les livres d'histoire expliqueront aisément comment il a été possible qu'une minorité de la population, sur la planète, accapare un maximum des richesses produites. Un rapport de l'association Oxfam, établi à partir d'études faites par la banque Crédit suisse, montre que les 10 % les plus riches du monde détiennent 86 % de la richesse mondiale alors que les 50 % les plus pauvres ne disposent que de 0,5 % de cette richesse mondiale. La moitié des richesses produites dans le monde se trouve entre les mains de 1 % de la population du globe, et les 62 personnes les plus riches possèdent autant que la moitié de la planète. Dans cent ans, les explications seront limpides. Nous aurons la confirmation qu'en 2016 aussi, comme de tout temps, la catégorie sociale au pouvoir estimait que ceci était tout à fait légitime, pour de multiples raisons, et s'organisait donc pour que cette situation perdure, pour elle-même et ses héritiers et descendants. En 2016, comme de tout temps, ceux qui avaient le pouvoir se fixaient de moins en moins de limites à leurs avantages et privilèges, dénigraient les velléités de critiques et de contestations, gratifiaient les courtisans, les collabos et toutes celles et tous ceux qui participaient peu ou prou au maintien du système.

Et les citoyens de 2116 s'étonneront qu'une telle situation, à ce point scandaleuse, ait pu se maintenir pendant plusieurs décennies, alors que les populations avaient été clairement averties par les organisateurs de la captation de richesses. En 2007, Denis Kessler avait annoncé que leur programme était de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance (CNR). En 2015, Jean-Claude Juncker avait bien précisé que la démocratie devait s'effacer derrière les traités européens. Tout ceci n'étant que l'illustration et la concrétisation des propos tenus par David Rockefeller le 1er février 1999 : « *Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble adéquat pour le faire.* » C'est bien que le terme était très directement que les plus fortunés de la planète puissent un jour se passer même de l'entremise des gouvernements pour gérer la planète.

Et les explications seront faciles à comprendre : le chômage n'était pas un problème, n'était pas un fléau, c'était une des solutions pour affaiblir les résistances et pour que les travailleurs acceptent des reculs sociaux. La totale liberté de circulation des capitaux sur la planète, sans limites ni contrôles, n'était pas une chose « naturelle » et « spontanée », mais la somme de choix politiques donnant un avantage aux capitaux dans leur confrontation aux apporteurs de travail.

Les territoires *off shore*, paradis fiscaux, judiciaires, bancaires, réglementaires, etc., étaient la concrétisation d'une planète à deux vitesses. D'un côté, un monde encore fragmenté et organisé par des États aux frontières toujours effectives pour la plupart des êtres humains et pour les organismes de contrôle et de régulation, avec des législations et réglementations s'appliquant au plus grand nombre. Dans le même temps, une panoplie de « trous dans la raquette », d'espaces et de territoires « sans lois »

réservés à la minorité privilégiée qui s'exonérait ainsi de l'application des lois et règlements qu'elle faisait voter pour les autres. Bien entendu, toute tentative de régulation de la finance était fortement repoussée, quel que soit l'angle par lequel ceci voulait se manifester : mise en place d'une taxation internationale sur les transactions financières, limitation de l'emprise des banques, informations sur les banques et sur les multinationales, réduction de la concurrence fiscale, etc. Sporadiquement, quelques reculs tactiques étaient concédés pour essayer de calmer les opinions publiques lors de la publication d'informations faisant scandale. Qu'un ministre du budget soit pris la main dans le sac, et il était abandonné en chemin, c'était « la part du feu ». Que des informations fuitent, montrant la connivence de nombreuses banques, multinationales, et membres de « l'élite » mondiale (sportive, culturelle, politique, etc.) dans des trafics basés dans un paradis fiscal, et le système s'en sortait en reconnaissant que ce pays était le dernier bastion des résistances à la transparence et en le mettant soudainement à l'index, alors que les mêmes l'avaient blanchi quelques mois auparavant pour répondre aux demandes de quelques multinationales. Bien entendu, le secret demeurait une nécessité. Aussi, ceux par qui le scandale arrivait, les lanceurs d'alerte, étaient-ils sérieusement surveillés. Les organismes financiers s'organisaient à l'interne pour rendre les fuites plus difficiles, et les procès contre les personnes qui bravaient les risques voulaient éviter qu'elles puissent être prises en exemple.

Ils en étaient là en 2016, et pourtant, tout cela eut une fin.

26 mai 2016

# La France à l'heure de « l'Euro 2016 » de football

mardi 7 juin 2016, par Marc Perelman, Michel Caillat

**Le championnat d'Europe des nations de football (dit Euro 2016) se dispute en France de 10 juin au 10 juillet. Une fois encore, le sport, à travers l'une de ses compétitions importantes, reste un impensé. Les rares analyses économiques et sociologiques sont noyées dans le flot incessant des petites histoires et des faits divers (*sextape* de Valbuena par exemple) qui font diversion.**

Bien sûr, quelques trouble-fête dénoncent l'argent fou du sport, le coût de la compétition pour la collectivité nationale en infrastructures et cadeaux fiscaux, s'alarment de l'imposant et coûteux déploiement policier, s'étonnent de voir le sport le plus populaire ne jamais être ou presque confronté à des affaires de dopage (l'omertà règne) et évoquent du bout des lèvres la corruption et les magouilles, la complicité régulière des hauts dirigeants du sport avec les régimes les moins fréquentables, les filières de l'exil qui touchent de nombreux jeunes sportifs souvent exploités, le racisme, le sexisme, l'homophobie.

Mais la plupart de ces rabat-joie qui parlent des « dévoiements » de l'idéal sportif, de ses « déviations » alimentent depuis un siècle le mythe d'un âge d'or et assurent finalement le déminage de l'institution en présentant une vision du sport humaniste, généreuse, soucieuse de justice. Dans leur grande majorité, ils font corps avec le sport dont ils diffusent l'idéologie qu'ils ont intériorisée. Leurs politiques antidopage, anti violence, anti corruption, leur désir d'éthique et de *fair play* - financier ou non - sont autant de bouées de sauvetage du système sportif.

## Le monde des évidences

Inlassablement, le spectacle reprend ses droits, les valeurs proclamées masquent les valeurs réelles, et les bavardages étouffent toute volonté de comprendre une pratique corporelle particulière née à la fin du XIX^e^ siècle. Au nom de la liberté de chacun et de l'enthousiasme des foules chauvines, on est prié de laisser son esprit critique au vestiaire. C'est là toute la puissance suprême du sport : s'exhiber comme un monde innocent, apolitique, sans rapport avec le mode de production qui l'a enfanté. Un monde où sont proclamés haut et fort les idéaux de pureté, de loyauté, de respect, de tolérance, de solidarité, tous ces discours venus de partout et de nulle part que chacun répercute avec le sentiment de transmettre des évidences incontestables.

À l'heure de l'Euro 2016, ce sont ces évidences que le président de la République et le gouvernement nous assènent en appelant à la mobilisation générale. « *Ce sera une grande fête du football, une chance donnée à la nation* » clame François Hollande (11 septembre 2014). Relayé mécaniquement par la presse, l'argument d'autorité qui transforme chaque événement sportif en « *fête populaire qui donne du bonheur aux gens* » anéantit tout dialogue avec qui voit là une fête défouloir, une fête-excursion hors des chemins fastidieux du quotidien, une fête de l'ordre établi.

Thierry Braillard, secrétaire d'État aux sports, rappelle inlassablement le mot d'ordre gouvernemental : « *Nous souhaitons que tous les Français s'approprient cet événement, ainsi que le million et demi de visiteurs qui vont venir dans notre pays. Pour cela, il faudra des animations sur tout le territoire* » (2 mars 2016). En accueillant la compétition, l'État avance quatre priorités : assurer une très haute qualité d'organisation, faire de l'Euro 2016 un événement populaire pour tous et partout, mettre l'Euro 2016 au service de la croissance et de l'attractivité de la France, promouvoir à travers l'Euro 2016 les valeurs du sport. Et, en premier lieu, son caractère éducatif. Le sport éducateur par essence,

vieille idée reçue, qui est aujourd'hui au cœur de l'un des instruments majeurs de la propagande de l'État sportif : l'opération « Mon Euro 2016 » (voir l'encadré).

Cette opération, lancée en décembre 2014, s'adresse à tous les établissements scolaires de France et « *doit mobiliser tous les partenaires pour faire bénéficier des vertus éducatives du football le plus grand nombre d'enfants possible, du CE2 à la terminale* » (Communiqué du Ministère de l'Éducation nationale, 9 décembre 2014). Un peu partout en France, depuis plus d'un an, des projets sont montés pour resserrer les liens entre l'école et le sport. Ici, des footballeurs professionnels, parmi lesquels Karim Benzema et Benoît Costil, le gardien de but rennais, vont à la rencontre des élèves pour prêcher la bonne parole. Là, de jeunes enfants de 6 à 16 ans défavorisés sont invités à assister à des matches de la compétition. L'engouement est total. C'est d'autant plus simple que, très jeune, on échappe rarement au pli du sport. Il s'imprime dès l'enfance dans les cervelles et les mémoires, ce qui rend bien compliquée toute interrogation sur l'idéologie qu'il véhicule.

La confusion entre l'activité physique et le sport est très fortement entretenue au cœur de l'Éducation nationale à l'occasion de cette opération. Les missions d'enrichissement du savoir, de formation de l'esprit critique, d'éveil des consciences, de développement corporel harmonieux, dévolues à l'école, sont-elles réalisées quand les enseignants sont priés d'intégrer dans leurs cours les directives « sportives » des ministères ? Le sont-elles quand on demande aux enfants de s'identifier au champion et non pas à l'écrivain ou à l'homme de l'art ? Zlatan Ibrahimovic plutôt que Victor Hugo. L'école devrait au contraire combattre l'idolâtrie et chercher à éradiquer ce principe de compétition qui place l'élève en perpétuelle rivalité avec les autres en lui faisant croire que, s'il n'est pas le meilleur, il va rater sa vie.

Le ministère de la Culture est, lui aussi, mobilisé dans le cadre de sa Direction générale du Patrimoine, en engageant une opération de valorisation du « *patrimoine sociologique urbain* » par une prise en compte de l'histoire et du développement contemporain des clubs de football censés « *être partie prenante de la construction du vivre ensemble dans les villes* ». Seront également enrôlés dans le cadre de « La Grande Collecte Euro 2016 » les musées à travers leur enrichissement en objets, archives, photos, patrimoine immatériel, vidéo, chants, témoignages, etc., se rattachant au sport, et tout autant les archives, les bibliothèques et les universités.

L'Euro 2016 travaille toute la société française depuis plusieurs années, et rien n'est plus simple pour obtenir des citoyens l'action qu'on attend d'eux que d'entretenir par la propagande un état de tension passionnelle intense et l'idée que la compétition « *permettra de contribuer à la cohésion nationale en favorisant la participation de tous, sur l'ensemble du territoire dans un esprit festif* » (document du ministère de la Jeunesse et des Sports, « L'État mobilisé pour réussir l'Euro 2016 »). Une victoire de l'équipe de France permettrait un court moment de ressouder un pays éclaté, et de montrer l'union du pays face aux forces du mal.

## Le façonnage des corps et des esprits

Pourquoi, dans ces conditions, condamner l'endoctrinement sportif contemporain, cette « propagande silencieuse » dans l'école, dans les clubs, dans les associations ? Parce que le sport présente l'avantage d'être un conditionnement idéologique facile. Dans son discours du 31 mai 2015, François Hollande présente l'Euro comme l'affirmation d'une ambition française économique, culturelle, touristique mais également une ambition en termes de valeur : « *Qu'est-ce que nous avons à porter à l'occasion de l'Euro 2016 ? Le sport est déjà une valeur, c'est un ensemble de règles, de disciplines qui méritent le respect ; ce doit être des compétitions incontestables aussi bien pour leur organisation que pour leur déroulement. Le sport est aussi une conception du monde et de la vie en commun ; c'est l'acceptation de la compétition, de la concurrence, elle fait partie de la vie* ».

Discours majeur qui confirme que le sport est une philosophie de la vie, une manière d'être. Mais quelle

philosophie ? Quelle vision du monde ? Quelles sont ces valeurs brandies quotidiennement comme de beaux étendards. « *C'est le dépassement, c'est l'engagement, c'est la solidarité et c'est le rassemblement* », affirme François Hollande (9 septembre 2015). Discours qui présente le sport comme l'art d'appliquer à la réalité des idéaux de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité, en oubliant un peu vite les conditions concrètes de la pratique (la compétition tant choyée). Bref, les hommes de sport se créent un monde fictif et croient qu'ils vivent dedans.

La concurrence généralisée fait partie de la vie, nous dit le président de la République, alors qu'il est temps de se demander si la compétition n'est pas un principe opposé à toute éducation humaine. Il n'y aucun caractère naturel dans la « guerre de tous contre tous », dans l'appât de victoires et de gains, dans la course sans limite aux performances et aux records. Il n'y a qu'une réalité historique. Dans le contexte donné, celui de l'affrontement universalisé et de l'échange marchand globalisé, le sport prêche des valeurs qu'il ne porte pas, mais en diffuse beaucoup d'autres qui sont intériorisées et deviennent une seconde nature : apologie permanente de la compétition, éloge de la souffrance, de la discipline, de l'héroïsme, de l'effort pour l'effort, culte des chefs et de la hiérarchie, élitisme, exacerbation de l'individualisme, du mérite personnel, respect des inégalités fatales, virilité dominatrice, admiration populiste des héros, délire patriotique, anti-intellectualisme, etc.

La pression idéologique et le matraquage continuel n'expliquent pas entièrement l'adhésion de la population au sport. Les racines profondes sont dans le besoin qu'éprouve toute communauté de s'identifier, de s'évader, de vivre par procuration, besoin que l'idéologie dominante exacerbe. Le système sportif nous contraint du dehors en imposant sa domination par la propagande et la saturation des consciences, mais aussi du dedans, tant nous participons, intentionnellement ou pas, par nos silences et nos faiblesses, à son fonctionnement.

L'institution sportive façonne durablement notre manière de penser. Nous affirmons qu'elle ne pourrait pas fonctionner sans une adhésion subjective des sportifs et des non-sportifs. Il y aurait beaucoup à dire sur la complicité dont beaucoup de représentants du peuple (pratiquants, dirigeants, hommes politiques, intellectuels, militants progressistes) font preuve dans la lutte contre le système sportif qu'ils s'ingénient à encenser, à admirer, et dont ils dénoncent non pas le principe et la logique, mais seulement les prétendus excès. Plus que jamais, on peut parler du sport comme d'un inconscient social. L'Euro 2016 en est la parfaite illustration.

## Le conditionnement

Une foule d'actions visant à mobiliser le plus large public pour l'Euro 2016 ont été mises en place. Voici les principales :

- **Année du sport de l'école à l'université.** Opération portée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- **FFF Tour.** Initiative lancée par la Fédération française de football (FFF) dans les ligues régionales afin de mobiliser, divertir et fédérer le plus large public possible (familles, licenciés, pratiquants ou non).
- **Horizon bleu 2016.** Dispositif de la FFF pour mobiliser, à travers des appels à projets le monde du football amateur.
- **Mon Euro 2016**. Opération lancée en décembre 2014 qui s'adresse à tous les établissements scolaires de France.
- **Ma Fierté Bleue**. Animation sociale appuyée sur une plateforme dédiée, qui encourage le grand public à se rassembler autour d'une passion commune.

- **Onze tricolore**. Comité constitué de onze personnalités qui, sur chaque thème (emploi et insertion, citoyenneté et vivre ensemble, etc.), doit organiser dans les mois qui précèdent la compétition un événement d'ampleur nationale, relayé au plan local.
- **Plan interministériel d'action pour le football (PIAF).** Feuille de route de l'État qui regroupe l'ensemble des mesures opérationnelles, juridiques ou de communication à prendre par les ministères pour accompagner l'organisation de l'EURO 2016. Son suivi est assuré par le Délégué interministériel aux grands événements sportifs (DIGES).
- **Programme « Citoyens du sport »**. Mesure du plan « la République en actes » dont l'objectif est de promouvoir l'activité physique et sportive régulière encadrée, au sein des clubs sportifs, dans une démarche éducative qui favorise la mixité sociale et de genre.
- **Tous Prêts !** Dispositif sur l'ensemble du territoire de soutien aux animations qui s'inscrivent dans une démarche éducative, citoyenne et durable, associant le plus grand nombre autour des valeurs que sont le plaisir, le respect, l'engagement, la tolérance et la solidarité (PRETS).
- **Volontaires bénévoles.** Personnes qui, de leur plein gré entreprennent sans objectif de gain financier une activité contribuant à l'intérêt général (6 500 ont été recrutés).

Un Comité de pilotage, les dossiers de presse des ministères, les cahiers, lettres d'information et plaquettes officiels, le logo, la mascotte « Super Victor » et ses « mascotte days » pour mobiliser les enfants, un club de supporters qui appelle à l'Union sacrée pour « *vivre équipe de France* », les concours et documents des sponsors, « l'Eurodictée 2016 », championnat d'orthographe programmé en mai et juin dans dix communes franciliennes à l'initiative de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) d'Île-de-France, et l'opération « Carton bleu » des 30 avril et 1er mai 2016 complètent cet imposant dispositif de conditionnement des masses. Sans oublier l'exposition '*Football de légende, une histoire européenne*', inaugurée début mai par François Hollande, qui présente à l'Hôtel de ville de Paris les photos de 30 joueurs mythiques, racontés par trente écrivains européens.

# Révolution numérique ou révolution informationnelle ?

mardi 28 juin 2016, par Jean Lojkine, Jean-Luc Maletras

**La référence actuelle à une « révolution numérique » est ambiguë : tantôt elle est représentée comme une « évolution technique » inéluctable, à l'instar des catastrophes naturelles ; tantôt, au contraire, on en fait une potentialité « révolutionnaire », annonçant la venue d'une nouvelle civilisation autogestionnaire des « communs ». Le concept de révolution informationnelle permet au contraire de saisir à la racine la pluralité des choix possibles pour la production et le traitement de l'information. Loin de tout déterminisme technique, la révolution de l'information implique un choix socio-politique entre l'automatisme social qui marginalise l'intervention humaine et l'interaction hommes-machines pensantes.**

Nous assistons aujourd'hui à une véritable vague médiatique autour de la notion de « révolution numérique », sans que la notion soit analysée ou critiquée. Curieusement, des chercheurs, des militants et des experts tout à fait sérieux utilisent sans recul critique une notion considérée comme allant de soi. La référence au « nombre » (numérique) introduit tout d'abord une confusion entre la révolution technologique de l'information et la révolution industrielle. La numérisation (numérisation binaire) date de l'apparition des convertisseurs digitaux dans la télématique, qui se substituent aux convertisseurs analogiques bien avant la révolution informatique. La numérisation « construit une représentation discrète d'un objet, sous la forme d'une collection d'un nombre fini de signes pris dans un ensemble dénombrable de signes valides [1] ».

La campagne marketing « Big Data » montre bien la signification donnée à cet énorme stockage de données informatiques par les grands groupes capitalistes de la Toile (Amazon, Google, Uber, Facebook, Microsoft...). Il s'agit de transformer les services collectifs de l'humain (formation, recherche, culture, santé, urbanisme, habitat) en données standardisées, quantifiables, marchandisables. Cela vaut aussi bien pour l'évaluation des « résultats » des services collectifs, pour leur gestion, pour leur organisation et enfin pour leurs critères de sélection. Ainsi, pour évaluer de manière comparative la « place » sur une échelle de « performances », d'une université ou d'un centre de recherche, on divisera chaque activité scientifique en un certain nombre de points cumulés en fonction du nombre de citations, de références.

La « valeur » scientifique de telle découverte, de tel laboratoire est réduite à une numérisation, une quantification aveugle, fondée sur l'importance du réseau de relations de connivence et non sur la qualité de l'innovation. Certains universitaires américains sont ainsi devenus maîtres dans l'art de « faire du chiffre » en multipliant les citations dont ils bénéficient, même si les articles référents ne sont qu'une simple duplication du texte originel. Il ne s'agit pas simplement de l'information scientifique. La tentative de transformation de l'hôpital en hôpital-entreprise, de l'école en école-entreprise est fondée sur le même modèle du « nouveau management public » : il s'agit d'isoler les activités « rentables », standardisables, pouvant donc être « numérisées », et d'éliminer les activités relationnelles, comme par exemple les relations éducateur-éduqué, soignant-malade, qui ne « comptent pour rien » dans la construction du « taux d'activité » hospitalier.

Ici, on se rend compte que rien ne remplace la réflexion humaine pour interpréter les informations, même si, et de plus en plus, l'informatique sera capable « d'automatiser » non seulement les calculs et les raisonnements standardisés, mais des activités d'analyse plus complexes, suscitant ainsi un nouveau dialogue hommes-machines pensantes. La définition purement « automatique » de l'informatique [2] doit donc être relativisée, pour la

bonne raison que le paradigme du traitement « automatique » relève plus de la révolution industrielle que de la révolution informationnelle.

C'est la conclusion à laquelle nous avons abouti [3] quand nous avons pu constater que des activités aussi complexes que le contrôle aérien ne peuvent être totalement « automatisées », comme le prouvent les très nombreux accidents, pannes, bugs qui marquent la mise en place aux États-Unis de dispositifs informatiques prétendument « automatiques ». L'intervention humaine est toujours indispensable, pour éviter les accidents imprévisibles, notamment dans un domaine aussi sensible que le contrôle des trajectoires des avions [4]. La création en France de la station de travail PHIDIAS [5], système informatique d'aide à la décision, illustre l'enjeu fondamental des NTIC : Phidias vise, non pas comme les logiciels américains, à éliminer le contrôleur, mais au contraire à lui donner la pleine maîtrise de la croissance du contrôle aérien. L'autre intérêt de la création de Phidias, c'est qu'elle révèle la forte coopération dans le Centre de contrôle aérien entre les ingénieurs-concepteurs et les techniciens, entre les ingénieurs et les syndicats ouvriers : la taylorisme qui marque tellement (avec l'ouvriérisme) les ingénieurs de la métallurgie, ne caractérise pas du tout les ingénieurs du contrôle aérien.

Pourtant, force est de constater que les références à une « révolution numérique » passent généralement sous silence cet antagonisme entre deux conceptions, deux voies possibles de l'informatisation. La définition que l'on donne du numérique est généralement purement technique : c'est « la mise en réseau de tout objet et de toute personne, à n'importe quel moment, à n'importe quel endroit » [6]. Dans l'industrie elle conduit à l'intégration « numérique » de tous les processus du travail industriel : conception, fabrication (le concept « Usine du futur » ou « Industrie 4.0 ») maintenance et administration » [7]. Les conséquences sur l'emploi seraient, selon les auteurs, des suppressions « massives » d'effectifs, sans que l'on sache si ces suppressions sont « inéluctable » ou au contraire objets de débats contradictoires. Entre « 12 et 45 % » des emplois humains, nous dit-on, seront remplacés par des « technologies numériques » [8].

Ces pseudo-constats prévisionnels, « neutres », oublient de relier ces « prévisions » statistiques avec la confrontation entre deux visions antagonistes de l'informatisation : l'informatisation-automatisation consiste à continuer comme pendant la révolution industrielle à faire de l'informatique un simple moyen de remplacer le travail vivant par du travail mort ; l'intervention humaine est supposée être remplacée par l'intervention de la machine assimilée à une machine-outil dans le système industriel. *To automate*, comme disent les sociologues anglo-saxons, c'est éliminer au maximum la présence humaine au profit des robots-machines. *To informate*, au contraire, c'est créer un dialogue interactif hommes-systèmes informatiques, sans faire des opérateurs humains des sujets passifs. Le partage de l'information implique en effet une interaction homme-homme et un médiateur actif, le système informatique, évolutif et riche de son ambivalence [9].

Une autre façon de rester tributaire du fatalisme technique, c'est de remplacer ce dialogue entre les opérateurs humains et des « machines-prothèses », par une scission mécaniste hommes/robots. Cette vision machiniste de l'informatique implique une opposition entre la singularité subjective de l'opérateur humain et la logique quantitative, « inhumaine », des technologies numériques. L'interprétation du nombre statistique repose en grande partie sur une illusion. Il n'y a pas identification entre le recours au nombre et le refus de prendre en compte la subjectivité des opérateurs humains. Le nombre ne doit pas être réduit à un cheval de Troie de la révolution numérique, telle du moins qu'elle est vue par le néolibéralisme. Il peut y avoir un usage rationnel du nombre ne se confondant pas avec son usage capitaliste, qui en fait un instrument pour obtenir du rendement, du profit. L'évaluation quantitative peut aussi permettre de mesurer les besoins sociaux. Rejeter toute mesure quantitative des activités médicales, culturelles ou éducatives serait un non sens.

Le même constat peut être fait à propos de la ou plutôt des révolutions dites « industrielles ». On en

serait aujourd'hui à la quatrième « révolution industrielle » [10], sans savoir s'il s'agit d'une simple « évolution » continue de la première à la quatrième révolution, ou si au contraire il y a entre elles des seuils, des ruptures technologiques, sociales et politiques, qui donneraient alors tout son sens au mot « révolution ». En réalité, l'industrie 4.0. dont on parle aujourd'hui énumère « quatre stades de la révolution industrielle » et confond des simples évolutions techniques des sources d'énergie avec des stades technologiques distincts, toujours dans le cadre de la révolution industrielle : (1) le stade 1 serait celui de l'hydraulique-vapeur ; le stade 2, le stade de l' électricité et de la production de masse ; le stade 3, celui de l'électronique et des technologies de l'information ; le stade 4 celui de l'introduction des systèmes « cyber-physiques » [11]. Dans cette problématique, on n'envisage pas des ruptures technologiques majeures, à très longue portée anthropologique de l'espèce humaine (à l'échelle de millénaires), comme l'invention de l'outil au néolithique, de la machine-outil au XVIII^e^ siècle, de l'ordinateur qui devient, à la fin du XX^e^ siècle, un nouveau système technique, fondé sur le traitement multidimensionnel de l'information, totalement distinct du système industriel, fondé sur la mécanisation.

Quand Marx parle de la « révolution industrielle », c'est dans un sens très précis : la révolution de la machine-outil (et son système global le « machinisme ») succède à la révolution de l'outil au néolithique [12] Le critère de cette analyse à longue portée, est alors anthropologique, il est situé dans le temps long de l'histoire de l'espèce humaine dans ses rapports avec la nature matérielle et l'outil. La révolution industrielle du XVIII^e^ siècle, qui se prolonge jusqu'à nos jours, est alors caractérisée par l'objectivation de la main outillée. Il ne s'agit plus d'un outil « mu par la main de l'homme » mais d'un « outil mu par un mécanisme » [13]. De même, la période actuelle verrait la naissance d'une nouvelle révolution du rapport entre l'homme et l'outil caractérisée par l'objectivation d'une partie des activités cérébrales centrées sur le traitement de l'information (calcul, raisonnement), grâce à l'instrument « numérique ». Or, la « machine numérique » est une machine très particulière qui objective les fonctions cérébrales les plus standardisées. L'ordinateur n'est pas une machine comme la machine-outil dans la révolution industrielle, dont la fonction première est de remplacer le travail humain par le travail mort, le travail des machines, et d'exclure le travailleur humain de la boucle opératoire. Automatisme, automate, automatisation, ces différents qualificatifs relèvent encore, selon nous, de la révolution industrielle [14], mais de la révolution industrielle « poussée jusqu'au bout », avec notamment les références à « l'automation », laissant donc entrevoir une autre révolution plus radicale, elle, la révolution de l'information. Les systèmes numériques renvoient alors à de véritables « machines prothèses », prolongeant les activités du cerveau humain, mais aussi dépassant les machines-objets, quand elles deviennent des « personnes comme les autres » dialoguant avec des personnes humaines. [15]. Le numérique est donc à la fois une composante technique essentielle de la technologie informatique, mais il n'est pas, en tant que tel, l'essence même d'une nouvelle « révolution », à la fois technologique, sociale, culturelle et anthropologique.

Avec la révolution informationnelle qui n'en est qu'à ses débuts, malgré les énormes innovations techniques que l'on peut déjà constater, on sort du domaine de la révolution industrielle, caractérisée par la mécanisation, par une division sociale du travail entre les exécutants travailleurs manuels – les exécutants – et les travailleurs intellectuels – les organisateurs. Dans la révolution industrielle, les concepteurs font face à des récepteurs passifs ; une hiérarchie verticale des fonctions implique une programmation rigide, fondée sur le rendement en volume de la production et de la consommation de masse des produits standard.

Au contraire, dans la révolution informationnelle, les rapports de travail et de communication sont fondés sur l'horizontalité des fonctions, leur flexibilité, leur mobilité, la mise en réseau des informations et l'intégration de l'opérateur humain dans la boucle informatique. La mécanisation signifie le remplacement du travail humain, du travail de la main de l'homme par des machines ; l'automation

serait, elle, « le travail de la machine qui accomplit le travail de la main de l'homme, tout en contrôlant ses propres opérations et en corrigeant même ses propres erreurs » [16].

Mais l'informatique va plus loin que le travail machinique, elle touche le sens même de l'information, de l'interaction entre locuteur et récepteur, en remettant en cause la scission entre concepteur et récepteur, à travers la multiplicité et la nécessaire ambiguïté des interprétations des informations, du sens du travail informationnel. Sur ce point, la notion de numérique est muette, sa référence au nombre renvoie au dépassement de l'analogique par le digital, mais elle n'évoque pas la spécificité de l'activité de production d'information, c'est-à- dire son pluralisme, sa nécessaire indétermination, son ambivalence, sa variation des sens possibles ; le numérique renvoie plutôt à un fatalisme technique, à un mécanisme autonome et inhumain, comme s'il s'agissait d'un véritable phénomène naturel, un tsunami devenu un acteur historique, en perpétuelle évolution, et donc… imprévisible, insaisissable, comme la pluie et l'orage pour reprendre la métaphore utilisée au début du XX^e^ siècle par les partisans du « taylorisme » dans le mouvement ouvrier.

Enfin, la révolution « numérique » est généralement reliée à la vie quotidienne, aux activités de communication, mais non aux rapports de production, aux rapports capital/travail dans l'entreprise. L'activité de production est marginalisée, voire éliminée au profit de la circulation de l'information et de la consommation, le rapport capital/travail cède la place, sans intervention politique des classes dominées, à la société de réseau « rendue possible par l'informatique » [17]. Nous pensons au contraire que la révolution dans le travail d'information est une révolution à la fois sociotechnique et politique : les nouveaux possibles créés par les technologies de l'information ne sont que des possibles dont la réalisation n'est en aucun cas le résultat d'une évolution « naturelle » ; leur réalisation demande au contraire l'intervention consciente des hommes [18]. La révolution informationnelle peut donc produire des bouleversements majeurs dans les métiers, dans les relations entre travail manuel et travail intellectuel, dans les rapports de classe et dans la recomposition du nouveau salariat informationnel.

La référence au « numérique » ignore généralement ces enjeux sociopolitiques de l'organisation du travail informationnel, comme si les mutations « numériques » avaient effacé par elles-mêmes les enjeux des luttes dans l'entreprise, au profit des nouvelles luttes « modernes », les mobilisations collectives des seuls jeunes diplômés sur les « places centrales » des villes. Les luttes pour les « communs informationnels » sont réduites à des luttes urbaines des couches petites-bourgeoises, dites « classes moyennes », leur « précarisation » étant déconnectée de leur mode d'exploitation par le capital dans les entreprises.

L'hypothèse que nous défendons a bénéficié récemment d'un allié de poids : l'intervention, en mars 2016, des jeunes diplômés français, notamment les lycéens, contre le projet de loi travail. Ce nouveau mouvement social français vient remettre en cause les thèses de Negri et de Moulier Boutang qui marginalisent la sphère du travail dans l'entreprise au profit des seules 'luttes urbaines', comme si les nouveaux mouvements sociaux étaient centrés sur l'espace citoyen et culturel, comme si les rapports de production capitalistes étaient devenus secondaires par rapport à la sphère de la circulation. L'impensé de certains théoriciens des NMS c'est, en effet, que les salariés du capitalisme informationnel seraient totalement 'dominés' par le management patronal [19], au point d'être devenus les victimes d'une servitude volontaire ». Le concept de plus-value perd alors le sens que lui donna Marx, l'opposition entre les travailleurs et les capitalistes, au profit d'une problématique centrée sur l'opposition des « inclus » et des « exclus », des statutaires et des précaires.

Pourtant, on se doit de reconnaître que la révolution industrielle est loin d'avoir disparu en cette aube du XXI^e^ siècle. L'automation est encore liée aux formes extrêmes de l'automatisation industrielle, elle ne concerne pas la vie dans la cité et dans la communauté familiale. Tandis que la notion de révolution informationnelle touche de manière centrale le traitement à la fois humain et machinique

de l'information dans toutes les activités humaines, dans le travail comme dans les modes de vie hors travail.

Peut-on alors parler de révolution « numérique » en donnant au mot révolution un sens aussi fort que celui de « révolution » industrielle, ou de « révolution » informationnelle ? Non, à notre avis. Certes, le principe même de la « numérisation » a permis la transcription en signes binaires non seulement de tous les textes, mais au-delà de toutes les données,... ainsi que leur télécommunication et leur traitement automatique ; les techniques numériques « peuvent » certes permettre l'intervention active de chacun d'entre nous, mais tout dépend de leur usage et de leur environnement humains.

Encore une fois, il n'y a pas un simple rapport de cause à effet entre les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et les organisations humaines. Il y a des choix fondamentaux qui relèvent de l'intervention humaine. Les réseaux sociaux, les technologies numériques peuvent aboutir à des dispositifs (les progiciels notamment) où l'opérateur humain est considéré comme extérieur à la boucle informatique, ou, au contraire, comme une partie essentielle d'une informatisation ouverte reliée à l'intervention humaine.

Il faut donc faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard des prévisions, des « projections » sans fondement sérieux sur les réductions massives d'emplois consécutives à cette « numérisation » des emplois de services dans les banques et les administrations. Ces prévisions « pessimistes » relèvent en fait d'une véritable campagne idéologique pour anéantir toute idée de libre choix, de voies alternatives d'informatisation. Certes, l'automatisation poussée jusqu'au bout présente un certain degré d'autonomisation de la machine « intelligente », mais elle s'oppose radicalement à la création d'une interaction homme-technologies numériques où l'opérateur humain reste au centre de la boucle informatique et où la machine « dialogue » avec l'opérateur humain.

Une première campagne de désinformation fut lancée en France dans les années 1980 avec notamment le rapport « Informatisation de la société » (décembre 1977) dirigé par Simon Nora et Alain Minc. C'était déjà le lancement de la campagne idéologique sur la « révolution numérique », qui rebondit aujourd'hui en faisant du numérique en tant que tel une menace inéluctable qui devrait paralyser les citoyens et empêcher leur mobilisation contre les forces politiques qui sont responsables de la crise mondiale actuelle. L'aboutissement en quelque sorte du mythe de l'usine sans hommes, de l'hôpital sans médecins, de l'école sans professeurs.

Certes, il est évident que l'arrivée des technologies numériques dans les administrations publiques et privées, supprimera des emplois, malgré le privilège accordé à des organisations du travail ergonomiques économisant au maximum les dépenses en machines et stimulant l'intervention humaine dans les recherches de nouveaux métiers. Tout repose alors sur une mobilisation collective à tous les niveaux de l'entreprise et du territoire, pour établir une liste précise des métiers d'avenir, des nouvelles filières industrielles et servicielles correspondant aux programmes nationaux et internationaux d'investissements matériels et immatériels. Par ailleurs, il est impensable de ne pas relier ces changements structurels à une diminution massive du temps de travail, pour permettre à tous de travailler ou de se former, sans passer par le sas capitaliste du chômage de masse. [20]

Cet enjeu fondamental est au centre de la bataille menée par la CGT du groupe Thales depuis 2012 pour le développement de la filière dispositifs médicaux et technologies de la santé [21]. Les savoirs et qualifications des salariés de l'industrie de l'électronique militaire sont bâillonnés, la recherche développement est sclérosée ; un trésor d'informations se trouve spolié par l'industrie militaire.

La révolution informationnelle est *une révolution dans l'usage humain de l'information, ce n'est donc pas simplement une révolution « informatique »*. Les NTIC ne sont pour nous que les outils de la révolution informationnelle. Ce qui devient majeur dans la mutation du travail, c'est la création et l'échange

d'informations, c'est-à-dire le développement de l'intelligence humaine à tous les niveaux de l'entreprise et de la société, l'exigence majeure de nouvelles formes de coopération directe, horizontale, entre les hommes, entre les hommes et les robots, entre les fonctions autrefois cloisonnées ou divisées [22].

---

## Notes

[1] Définition de « numérique » par Wikipédia.

[2] « L'informatique est le domaine d'activité scientifique, technique et industriel en rapport avec le traitement automatique de l'information par des machines », Wikipédia.

[3] Il s'agit d'une recherche sociologique menée aves J.L. Maletras, alors responsable CGT du groupe électronique Thales (ex Thomson CSF). Cf. J. Lojkine, *Le tabou de la gestion*, 1996,Ed. de l'Atelier, pp.240-242.

[4] « *Naissance et développement d'un système d'informations pour la circulation aérienne.* »Thèse de doctorat de sociologie,présentée par Sophie Lavault-Poirot-Delpech, 20 janvier 1995 (Université Paris 1- Panthéon Sorbonne).

[5] PHIDIAS : Périphérique intégré de dialogue et d 'assistance.

[6] Industriall Europe 2015, Bruxelles, 66/ 2015, « Numérisation pour l'égalité, la participation, et la coopération dans l'industrie ».

[8] *Industriall Europe 2015*, op.cit.

[9] Cf. J. Lojkine, *La révolution informationnelle*, PUF, 1992.

[10] D. Kohler, J.D. Weisz, *Les défis de la transformation numérique du modèle industriel allemand,* La Documentation française, Paris, 2016. Avant-propos de Louis Gallois et Denis Ranque.

[11] « Les systèmes cyber-physiques (SCP) regroupent des systèmes embarqués, des processus de production, logistiques d'ingénierie, de coordination et de management, tout comme des services d'internet qui utilisent des capteurs pour récupérer des données et agissent sur des processus physiques au moyen d'actionneurs. Ils sont connectés les uns aux autres via des réseaux digitaux, utilisent toutes données et services disponibles mondialement et bénéficient d'interfaces hommes-machines multimodales. » D. Kohler, J.D. Weisz, *Les défis de la transformation numérique du modèle industriel allemand, op. cit.*, p.25.

[12] Voir les travaux de Leroy Gourhan, *Le geste et la parole*, Paris, Albin Michel, 1964.

[13] Paul Boccara, « Sur la révolution industrielle du XVIIIe siècle et ses prolongements jusqu'à l'automation », *La Pensée*, n° 115, Juin 1964.

[14] La sociologie française du travail confondra automation et mécanisation ; ainsi les premières machines-outil à commandes numériques, les machines transfert utilisées dans l'industrie automobile dès 1945 (Touraine, Naville) seront classées dans la catégorie de « l'automation », alors qu'elles relèvent des formes les plus développées de la révolution industrielle ; non seulement cette automation est limitée au secteur industriel, mais sa capacité à corriger le programme prescrit par le programmeur est limitée ; les nouvelles fonctions de l'opérateur humain restent marginales et extérieures au cycle opératoire de l'informatisation.

[15] « Les robots sont des personnes comme les autres. Certaines d'entre elles ne devraient-elles pas être considérées demain comme de vraies « personnes non humaines », Revue *Multitudes*, Printemps 2015, n° 58.

[16] Paul Boccara, « Sur la révolution industrielle du XVIIIe siècle et ses prolongements jusqu'à l'automation », *op. cit.*

[17] Yann Moulier Boutang, « Capitalisme cognitif et nouvelles formes de codification du rapport salarial », in Carlo Vercellone, « *Sommes nous sortis du capitalisme industriel* ? », La Dispute, Paris, 2002.

[18] Voir Jean Lojkine, *La révolution informationnelle et les nouveaux mouvements sociaux*, Ed. Le Bord de l'eau, mai 2016.

[19] Yann Moulier-Boutang, *Le capitalisme cognitif*, *la nouvelle grande transformation*, éd. Amsterdam, 2007

[20] Hypothèse d'une sécurité sociale professionnelle dans un dispositif de S.E.F. (Sécurité d'Emploi et de Formation. Cf. P. Boccara, *Une sécurité d'emploi ou de formation, Le temps des cerises*, 2002).

[21] Site web.

[22] Cf. J. Lojkine et J.L. Malétras, *La guerre du temps,* Le travail en quête de mesure, ed. L'Harmattan, Paris, 2002.

# Le retour du néolibéralisme en Argentine

mardi 28 juin 2016, par Alfredo Calcagno

**Arrivé au pouvoir, en 2003, dans un pays en ruines après la plus violente crise économique, sociale et politique de son histoire, Nestor Kirchner avait mis en place une ambitieuse politique de relance keynésienne. En 2007, Cristina Kirchner, son épouse, lui a succédé à la tête du pays et a continué sur la même voie. Mais, après douze ans de kirchnérisme, ce mouvement politique issu du péronisme, l'Argentine a pris un virage à 180° avec l'élection de Mauricio Macri, un libéral de droite, aux élections présidentielles de novembre 2015.**

Alfredo Calcagno, économiste, coordinateur du rapport sur le commerce et le développement de la CNUCED, nous a accordé en février 2016 l'entretien qui suit.

**Q : Que reprochait-on aux Kirchner pour accepter ainsi le retour du néolibéralisme en Argentine ?**

**Alfredo Calcagno.** Lorsqu'on met en perspective la situation en Argentine depuis 2003, on constate qu'elle s'était rétablie de façon assez spectaculaire : doublement du revenu par habitant, réduction du taux de pauvreté de 54 % à moins de 20 % et du taux de chômage de 23 % à 5,5 %. Cependant, une certaine érosion de la popularité des « K » (comme on les appelle en Argentine) s'est fait jour à partir de 2011 en raison de la stagnation de l'économie. Certes, l'emploi et le niveau de vie des ménages se sont maintenus et les conflits sociaux n'avaient rien à voir avec les problèmes dont Nestor Kirchner avait hérité douze ans auparavant. Mais le gros de l'impact des réformes entreprises était passé.

**Q : pendant la campagne, l'opposition s'est emparée des thèmes de la criminalité et de l'insécurité. Qu'en est-il réellement ?**

**AC.** Il y a un problème de criminalité en Amérique latine, mais on ne peut pas dire qu'il est spécifique à l'Argentine, qui est, au contraire, un des pays les plus sûrs de la région. La réalité est que, comme souvent, les médias aux mains des groupes économiques ont instrumentalisé le thème de l'insécurité à des fins de propagande. Ce qui n'est pas surprenant quand on sait que le gouvernement de Cristina Kirchner s'était élevé contre le monopole et la concentration des moyens de communication.

Les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des Nations unies sur la violence indiquent qu'avec 6 meurtres par an sur 100 000 habitants (dans un pays de 40 millions d'habitants, cela fait tout de même six assassinats par jour), l'Argentine est au niveau des États-Unis. Tandis qu'au Mexique les chiffres sont de 22 meurtres pour 100 000 habitants, plus de 32 au Brésil et 104 au Honduras. La criminalité n'a cependant pas augmenté de façon significative avec les Kirchner et, depuis l'élection, les crimes ne font plus la une des journaux. Selon les sondages, la sécurité n'est plus le principal souci des Argentins – à présent, c'est l'emploi…

**Q : L'arrivée du gouvernement Macri marque une rupture radicale avec le gouvernement précédent. Comment caractérisez-vous ce tournant ?**

**AC.** Ce gouvernement est arrivé en déclarant qu'il ne toucherait pas aux acquis sociaux de la période précédente, qu'il allait combattre la drogue et la corruption et relancer l'économie. Il n'était pas question de re-privatiser le pétrole ou la compagnie aérienne nationale, ni de revenir sur les réformes de la sécurité sociale et des retraites pour tous (s'attirant par là des critiques à l'intérieur même de son propre parti). Toutes ces promesses exigeraient en principe de ne pas réduire les ressources fiscales (que le gouvernement Kirchner avait augmentées de 25 % du PIB à presque 40 %). Mais, dans le même temps, on nous promet de réduire les impôts sur les exportations et de baisser le taux des prélèvements sur les hauts salaires. Ce qui aura évidemment un coût fiscal, en partie compensé par la suppression

des subventions sur l'électricité, le gaz et les transports dans la zone métropolitaine. De plus, le gouvernement Macria rapidement entrepris de libéraliser l'accès aux devises. Dans la période précédente, on avait limité l'accès aux devises pour enrayer la fuite des capitaux, entraînant par là la création d'un marché parallèle (de 14 pesos pour un dollar, alors que le taux officiel était de 9,5). Le pari de Mauricio Macri est de créer ainsi « un choc de confiance » permettant de faire affluer les capitaux et d'encourager les exportateurs à vendre leurs stocks, au lieu de spéculer sur le marché des devises. Avec la dévaluation, le peso est aujourd'hui à 15,6 pour un dollar.

**Q : Est-ce que cette dévaluation a déjà des répercussions ?**

**AC.** Évidemment, une dévaluation de cette importance est répercutée de façon immédiate sur les prix. Nous assistons donc à une accélération de l'inflation depuis l'élection. Pour le mois de mars, on s'attend déjà à un surplus d'inflation de 3 % à cause de la suppression des subventions sur les services publics. C'est le « panier de la ménagère » qui subit de plein fouet cette situation. Le gouvernement s'est engagé à limiter l'inflation en 2016 à 20-25 %, mais cela semble un objectif très ambitieux. Dans ce but, il va essayer de comprimer la masse monétaire et de financer le déficit public par la dette. D'où l'urgence pour lui d'accéder aux marchés financiers internationaux. C'est pourquoi l'annonce de la relance des négociations avec les fonds vautours est un signal clair envoyé aux marchés : l'Argentine est prête à « remplir ses devoirs » et s'engage à fonctionner « normalement » sur les marchés internationaux. Le gouvernement Macri est donc en train de ré-endetter l'Argentine, profitant de ce que la dette externe a été ramenée par les Kirchner à moins de 10 % du PIB.

**Q : Ce qui mettrait l'Argentine dans une situation vulnérable en cas de bulle financière…**

**AC.** C'est possible, mais pas de façon immédiate puisque la dette argentine est peu élevée. Et, bien sûr, cela dépendra de l'utilisation qui sera faite de ces devises. L'intention de Mauricio Macri est de récupérer de la croissance fondée sur cet endettement. Par ailleurs, il a entrepris de supprimer tous les freins aux importations que les Kirchner avaient mis en place dans une intention protectionniste. Résultat, avec une inflation qui s'accélère, un salaire réel en train de chuter et des secteurs d'activité qui vont être exposés à une concurrence externe parfois déloyale, on peut s'attendre dès maintenant à une augmentation du chômage. Dans une perspective libérale, le nouvel État n'entend plus contrôler les prix et les importations, mais est intervenu radicalement pour licencier des fonctionnaires dans les secteurs jugés non prioritaires : 25 000 employés ont ainsi été mis à la porte du jour au lendemain dont 500 rien qu'au ministère de la Culture ; le centre culturel Kirchner, inauguré en juillet 2015, a été fermé (provisoirement ?). Plusieurs services publics et des organismes de contrôle financier et des prix réduisent leur personnel. Même les responsables du projet ARSAT, une des vitrines technologiques du pays, qui a mis en orbite en 2015 deux satellites de télécommunications entièrement conçus en Argentine, ont été licenciés. On entend ainsi réduire un emploi public jugé excessif, mais en diminuant aussi le rôle de l'État.

**Q : Le gouvernement Macri fait le pari de relancer les exportations à un moment où la demande mondiale est en baisse. Est-ce que ce n'est pas un peu risqué ?**

**AC.** On entre en effet actuellement dans une phase où les économies émergentes sont à leur tour frappées par la crise. Ces pays subissent une dépréciation de leur monnaie qu'ils essaient de juguler avec des politiques monétaires restrictives. En outre, les investissements sur les matières premières qui ont été encouragés par les prix à partir de 2003 commencent à mûrir, mais la demande n'a pas suffisamment augmenté pour absorber ces nouvelles capacités de production. Les pays en développement sont aussi touchés par la chute des prix des matières premières : en janvier 2016, par rapport à une moyenne sur l'année 2014, le pétrole a baissé de 70 %, les aliments de base de 20 %, les produits miniers de 36 %… Tout le monde est frappé, mais pas avec la même intensité. Il est clair que ce contexte international n'est pas favorable à une stratégie qui veuille déplacer le moteur du dynamisme

économique du marché interne (ce qui a été une constante du gouvernement Kirchner) vers l'économie internationale.

*Propos recueillis par Isabelle Bourboulon*

# L'avenir du monde ne peut ignorer l'histoire de l'esclavage

mardi 28 juin 2016, par Mireille Fanon Mendes France

**Le 10 mai a été choisi par l'État comme date de référence pour se souvenir de ce que fut la mise en esclavage. Chaque année, cette période charrie son lot de commémorations, de déclarations, de prises de décisions. Cette année 2016 n'échappe pas à ce besoin de mettre des mots sur des maux et des souffrances inextinguibles, puisque l'idéologie qui a mené à ce plus grand crime contre l'humanité n'a jamais été remise en cause ; ne s'exprime t elle pas aujourd'hui sous la forme d'une globalisation financière et militaire qui traite les peuples et les populations comme des variables d'ajustement structurel ?**

Ce crime contre l'humanité, inauguré par la traite transatlantique, a arraché par la force un nombre jamais égalé d'hommes, de femmes et d'enfants à leur village, leur ville, leur continent. Il s'est déroulé sur le plus long temps historique, de la Renaissance à l'entrée dans la modernité industrielle, et a concerné l'ensemble des continents ; avec lui s'est légalisée la déshumanisation de millions d'êtres humains, la colonisation qui, a, ensuite permis l'instauration du colonialisme comme moyen de piller un contient entier, du sud au nord.

Pour tous les crimes commis, que ce soient le crime contre l'humanité que fut la mise en esclavage, l'extermination des peuples indigènes qui habitaient les territoires où sont arrivés les premiers colons, que ce soient les crimes de guerre commis par les armées coloniales pour maintenir leur pouvoir dans les pays dont elles s'étaient arrogé la souveraineté, les anciennes puissances esclavagistes ou coloniales se sont arrangées avec le droit international et n'ont eu de cesse de le déstructurer afin qu'il serve leurs intérêts. Concrétisant ainsi la colonialité du pouvoir qui habite tous les interstices des pouvoirs dominants.

La communauté internationale, désireuse d'obtenir une structure assurant une justice internationale universelle au cas où les juridictions nationales s'y refuseraient ou ne pourraient assumer un tel face à face, s'est arrangée, dans un entre-soi, pour que la Cour pénale internationale ne puisse exercer *« sa compe□tence qu'a□ l'e□gard des crimes (...) commis apre□s l'entre□e en vigueur du pre□sent Statut [1]* » et surtout pour qu'il n'y ait aucune reconnaissance des crimes dus à la traite transatlantique, à la mise en esclavage, à la colonisation et au colonialisme. Au sujet de crimes de guerre commis par la France [2], celle-ci a accepté de signer le Statut de Rome en faisant jouer la déclaration de l'article 124 [3].

Ainsi, les puissances coloniales et impérialistes se sont acheté une conduite exempte des crimes commis contre des êtres humains, dont l'extermination des peuples indigènes, la mise en esclavage, la ségrégation raciale, les crimes de guerre durant l'époque coloniale... pour ne citer que ceux-ci.

La France peut, sans se troubler le moins du monde, s'autodéclarer le premier pays défenseur des droits de l'homme, les États-Unis, la plus grande démocratie et bien sûr dans ce sillage, l'État d'Israël s'affirmer la seule démocratie du Moyen-Orient !

Personne ne peut s'élever contre de telles fausses vérités au risque de voir les alliés politiques, intellectuels et médiatiques surgir, vociférer que de tels propos sont mensongers, destructeurs du vivre ensemble et de la cohésion sociale, voire favorisent le terrorisme ; pour conclure, ces parangons de la démocratie finissent par essentialiser ceux qui dénoncent de telles affirmations en les dénonçant comme ennemis des valeurs de la République. Un mensonge de plus ou de moins !

Mais de quoi parlons-nous exactement ? Cette mémoire « *occultante* » et occultée, cette mémoire réécrite au gré des objectifs de ceux qui dominent,

revient à transformer les faits historiques, à les effacer de la mémoire collective et à les gommer de l'espace public. En un mot, ce que proposent les partisans d'une histoire « propre », digne, qui vient nourrir le récit national, c'est de vivre dans un monde schizophrénique. Tout ce qui dérange l'ordre de la domination, tout ce qui relève de la vérité historique, doit être lobotomisé.

Il fallait s'inquiéter lorsqu'aucun accord n'a pu être trouvé pour une date commune pour rappelant au peuple français l'horreur que furent la traite négrière transatlantique et la mise en esclavage, la colonisation et le colonialisme.

Il fallait s'inquiéter lors de l'inauguration du mémorial contre l'esclavage en découvrant, dans le jardin du Luxembourg, qu'il se réduit à deux anneaux s'élevant vers le ciel, dont le dernier est ouvert. Est ce tout ce que méritent les douze millions de personnes déportées et mises en esclavage ?

Il faut s'inquiéter, lorsque dans le *storytelling* national, Victor Schœlcher est présenté comme l'artisan de l'abolition. N'y a-t-il aucun historien qui ne soit allé fouiller les archives des débats préparatoires au décret de 1848 [4] ? N'oublions pas que quelques années avant cette abolition définitive, Schœlcher, ce grand Victor, dont le corps est déposé au Panthéon [5], voulait un délai de 60 ans avant de rendre leur humanité aux milliers d'êtres humains qui en avaient été privés par la violence, car il ne voyait « (...) *pas plus que personne la nécessité d'infecter la société active de millions de brutes décorées du titre de citoyen* ».

Il reviendra sur cette position, mais uniquement poussé par l'image de Cyrille Bissette [6], martiniquais, qui s'est battu bien avant Schœlcher pour l'abolition. Là encore, il y a de quoi s'inquiéter lorsque le récit national obère le rôle fondamental joué par un citoyen martiniquais au profit du citoyen blanc, qui a capitulé sur l'indemnisation des victimes de l'esclavage, car il s'agissait plus d'« *émanciper les esclaves, pour sauver les maîtres* ». C'était la position affirmée par le ministre de l'économie [7] de l'époque, Hippolyte Passy, *« ce qu'il faut, c'est la restauration du crédit qui (...) manque »* aux colons. *« Voilà la première des nécessités coloniales à laquelle il faut pourvoir. C'est le crédit qui, seul, rendra aux colonies la vie, l'activité »*. C'est ainsi qu'une indemnisation fut *« allouée aux propriétaires d'esclaves [8] sans réparer les conséquences de ce crime de masse... Il s'agissait de conforter la domination blanche dans les colonies et de doter de moyens nouveaux le capitalisme industriel et financier [9] »*.

Mais ce principe qui veut que la victime paie le prix de son aliénation et de son asservissement n'est pas nouveau ; dès 1825, Haïti n'aurait elle pas dû s'acquitter pendant 200 ans d'une dette [10] en paiement de son indépendance ? Plus tard, les États nouvellement libérés du joug colonial n'ont ils pas dû payer une forme d'impôt qui, sous la forme actuelle du pacte néocolonial, oblige encore 14 pays [11] à se soumettre à un certain nombre d'engagements [12] ?

Alors oui, il faut s'inquiéter pour ce manque de mémoire, pour tous ces signes qui manifestent, malgré les grandes dénégations, malgré les références aux droits humains et malgré les amalgames historiques, la permanence de la colonialité du pouvoir et des connaissances, au point que dans certaines villes françaises, sur la même place publique, mais dans des coins opposés, est, d'une part, organisée la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, et d'autre part, celle du massacre de Sétif [13]. Les deux faces d'une même armée qui a aussi tué à Madagascar [14] !

Dès lors, plus rien n'étonne lorsque des historiens [15], dont certains assument d'être issus de la traite négrière transatlantique, affirment qu'ils sont contre une société où des citoyens sont traités de manière différente ; certes, on ne peut qu'adhérer à ce principe ; mais oublient-ils qu'en 1789, au moment de la première Constitution, des milliers de citoyens français n'étaient toujours considérés que comme des biens meubles ?

Il leur faudra attendre 1794 [16] pour que la première abolition leur ouvre les portes d'un début de citoyenneté ; Bonaparte, furieux des troubles ayant cours à Saint-Domingue, réintroduira l'esclavage en 1802 [17]. « *La cohorte innombrable de tous ces*

*opprimés qui, pendant des siècles, avaient souffert de la servitude [18]* » devra attendre 1848 pour sortir de la très grande nuit de la déshumanisation et deviendra, dès ce mois d'avril 1848, la nouvelle cohorte des travailleurs précaires n'ayant d'autre choix que de continuer à travailler sur les plantations de leurs anciens maîtres.

Pourquoi certains des historiens oublient-ils aussi que la traite transatlantique n'a rien à voir avec la traite transsaharienne, tout comme la mise en esclavage n'a rien à voir avec l'esclavage pratiqué en temps de guerre ou avec les formes contemporaines de l'esclavage ?

Vouloir réduire les effets et les conséquences de l'un, en vue de rendre plus acceptable ce crime contre l'humanité ou de ramener l'un à l'autre, revient à participer à l'entreprise de colonialité du savoir et à maintenir le pouvoir dans son racisme structurel et institutionnel. Nous sommes loin d'une nécessité de libération de l'aliénation. De tels propos participent, malheureusement, à la subjugation des citoyens, arme favorite des pouvoirs pour se maintenir, à moindre effort, en place.

Au regard de l'instrumentalisation de la mémoire, voire du négationnisme, qui entoure la traite transatlantique et la mise en esclavage, on ne peut qu'adhérer à l'affirmation de Pascal Blanchard, « *la mémoire sans histoire, c'est une catastrophe* ».

C'est pour cela que l'inauguration d'une « Fondation Esclavage et Réconciliation » [19] suscite quelques questionnements.

En filigrane, on peut voir la référence faite aux commissions « Vérité et Réconciliation » qui ont tenté de négocier les crimes de l'apartheid au nom d'une idéalisation de la nation arc-en-ciel. Mais il y avait au moins l'impérieuse nécessité de se confronter à son bourreau avant de passer à la construction d'une possible réconciliation. L'Afrique du Sud est-elle parvenue à la réconciliation entre les deux mémoires de l'apartheid, celle des trop nombreuses victimes et celle de ceux qui ont perpétré ce crime basé sur la violence de la ségrégation raciale ?

La Fondation Esclavage et Réconciliation, qui s'est constituée « à l'initiative du CM98 [20], des associations citoyennes », dont « Tous créoles [21] », « des personnalités, des entrepreneurs et intellectuels originaires de l'Outre-mer », présente ses membres comme descendants d'esclaves [22], de colons [23], d'engagés indiens [24] et a décidé « de s'engager dans une démarche déterminée de Réconciliation ».

Pour *Tous créoles*, que signifie la volonté de définir la population des Antilles par « communauté créole antillaise » ? N'est ce pas l'utilisation d'une expression qui masque la volonté de contrôler et d'assurer la direction politique des composantes de la société ? Faisant cela, les animateurs de ces associations et fondations, ainsi que le précise Michel Giraud, orientent les appartenances ethniques, culturelles et linguistiques afin qu'elles deviennent seulement « une représentation généalogique de l'identité [25] ». Mais n'est ce pas tout simplement une façon de procéder au blanchissement mental d'une société qui pourrait construire de l'*en-commun* pour peu que les lignes d'identité ne soient pas utilisées à des fins de domination ?

Que représente le fait d'amalgamer descendants d'esclaves, colons, engagés indiens ? Cela revient à considérer que les éléments de la racialisation basée sur l'afrophobie, à laquelle s'ajoute, dans certains territoires, l'islamophobie, doivent être ignorés, mieux, mis sous le tapis, non pas de la part de ceux qui dominent mais de la part de ceux qui sont dominés. On est en plein dans une entreprise d'assimilation et d'intégration basée sur l'instrumentalisation du multiculturalisme.

Ce même jour, dans le jardin du Luxembourg ont été annoncées deux créations, l'une concerne une Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et des abolitions ; cette fondation donnerait au Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, une possibilité de trouver un prolongement ; en effet, le Président affirme qu'il « *a vocation à se transformer dans une Fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et des abolitions. Le Comité deviendra son conseil scientifique [26]* ». La mission de préfiguration sera présidée par Lionel

Zinzou [27]...

Signalons que les mis en esclavage durant la traite transatlantique n'ont pas été uniquement capturés au Bénin...

L'autre, l'ouverture d'un musée sur l'esclavage à la demande de quatre organisations, dont le CRAN [28], SOS-Racisme, la LICRA [29] et le CRIF [30], il y en a certainement d'autres mais dans les communiqués de presse, elles n'apparaissent pas. Avant de s'en réjouir, on doit s'interroger sur l'histoire qui y sera racontée et sur la scénographie adoptée.

Ce musée sera t il uniquement dédié à la traite négrière transatlantique, qui a la particularité d'être un rouage de l'accumulation du capital, et à la mise en esclavage, ou bien les esclavages transsaharien et européen –« *qui n'ont jamais pu extraire de leurs captifs une plus-value comparable à celle qui s'obtint avec le nouveau monde [31]* »- viendront ils tempérer l'horreur de ce crime contre l'humanité, unique par son ampleur et par sa durée, qui frappa douze millions de personnes et les continents de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique, du nord au sud, par la seule volonté prédatrice de l'Europe ?

Il est fort à parier que seront organisés des amalgames dans le seul but de cacher les responsabilités européennes, dans une tentative déclarée « *de mieux comprendre le passé pour construire l'avenir* » afin de « *construire un récit commun [32] ».*

Que viennent faire, dans ce projet, des organisations [33] dont l'objet affiché et sans cesse revendiqué n'a jamais été la défense des Afro descendants, des Africains racisés victimes d'afrophobie et d'islamophobie ?

Cette tentative de rapprochement ne peut faire oublier leur position, lors de la conférence internationale de Durban sur le racisme, la xénophobie, la discrimination raciale et l'intolérance associée ; leur opposition, lors de la rédaction de la Déclaration et du plan d'action de Durban [34], à toute mention des réparations ; ce qui a été facilité par l'incurie des États, d'une part, à faire histoire commune sur la traite négrière, la mise en esclavage, la colonisation et le colonialisme et d'autre part, à trouver une voie pour réparer [35] les erreurs du passé.

On peut, dès lors, s'interroger sur ces relations entre toutes ces organisations ; certes, elles ne sont pas nouvelles : dès 2010, Mediapart attirait l'attention sur un accord trouvé entre la LICRA [36] et le CRAN [37] et Brice Hortefeux, alors ministre du gouvernement. Ces mêmes organisations se sont encore rencontrées, au moment du mariage pour tous.

Il est curieux de considérer que de l'en-commun puisse être construit en mettant ensemble les descendants de victimes et les descendants des bourreaux, ou en essayant de faire passer, par le même filtre, la question de la mémoire à propos des deux crimes majeurs des siècles précédents. On est encore plus étonné de voir prise, toujours en ce jour du 10 mai, la décision de créer deux commissions d'historiens « *sur des sujets sensibles* », l'une [38] « *à propos des événements qui avaient agité les Antilles comme l'on disait, en 1959, en 1962 et en 1967, pour qu'on puisse tout connaître [39] de ces événements* », l'autre [40] *« à propos de ces enfants de la Réunion qui furent placés, que dis-je, déplacés dans l'Hexagone et qui demandent à leur tour justice à la République ».*

Étonné, car les raisons de ce que le Président identifie comme événements ayant « *agité les Antilles* », n'ont jamais été sérieusement étudiées, pas plus d'ailleurs que les conséquences. Tout cela est passé sous silence dans le récit national. Informé du fait que les archives relatives à ces tragiques événements et en particulier à ceux de mai 1967, pour l'heure classées « secret défense », vont être déclassées en 2017, le président a-t-il voulu prendre les devants et assurer un récit « policé » d'un acte de violence d'État qui a vu plus de 100 personnes être assassinées [41] dans les rues ? Ce qui a mis le feu à la Guadeloupe est un acte de racisme racialisant [42] ayant touché une personne racisée, handicapée et pauvre.

La seconde commission porte sur les quelque 1600 enfants réunionnais, abandonnés ou non [43],

déportés en France, sous la responsabilité de Michel Debré, alors député de la Réunion, se sont vus dépossédés d'eux-mêmes *« par des puissances hégémoniques qui perpétuent les formes de l'oppression coloniale* [44] ».

Jusqu'à aujourd'hui, il y a une réelle difficulté à écouter des récits d'une déshumanisation de Réunionnais au prétexte de faire accéder les enfants à une meilleure vie. Leur déportation ne fait-elle penser à celle vécue par des millions de personnes déportées de leur continent ? Cette violence d'un acte illégal n'aura comme écho, dans l'enceinte parlementaire, que le vote d'une résolution proposée par le groupe socialiste. Elle n'a de visée que mémorielle, loin de la reconnaissance d'un crime commis par l'État français en violation des droits de l'enfant identifiés par la Convention internationale des droits de l'enfant [45], même si cette dernière a émergé plus de vingt ans après la déportation de ces jeunes Réunionnais.

Ces deux commissions concernent des actes commis par l'État, ne serait il pas temps d'interroger la responsabilité de l'État plutôt que de vouloir, une fois encore, privilégier le mémoriel face à l'élaboration d'un récit national assumé ?

Plus rien n'étonne, nous sommes à l'heure des mensonges, des arrangements et des réécritures. L'arrogance domine. Rappelons nous de la réaction de David Cameron, lors de sa visite à la Jamaïque [46], alors qu'interviewé par un journaliste anglais, il affirmait que « *this is about the future relationship and about what we should be doing together economically in terms of trade and investment and this significant infrastructure fund I am announcing which will make Britain the biggest bilateral donor in the Caribbean by quite a long way. So that is what the visit is about, it's talking about the future* » alors que la CARICOM [47] avait officialisé sa démarche légale en réparations [48] contre le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas.

De quel futur peut il s'agir, lorsque les États anciennement colonisateurs continuent d'avoir une attitude d'oubli et de condescendance ?

Mais aussi, quel futur pour les personnes d'ascendance ou d'origine africaine dans les pays où ils vivent, alors que les États, face aux problèmes sociaux et économiques qu'ils traversent et à l'impossibilité du pouvoir d'y répondre de manière adéquate, essentiellement par refus politique, utilisent des courroies de transmission pour rendre plus acceptables des politiques étatiques se proposant de relayer une idéologie et affichant l'idée qu'il y a une seule et unique bonne façon de traiter de la question de la mémoire, et qu'il y a de bons et de mauvais citoyens ? Et l'on nous parle de vivre ensemble, de faire monde mais « *celui qui hésite à me reconnaître* » ne s'oppose- t- il pas *« à moi [49]* » ?

Il est fort à parier que certains seront bientôt, au vu de ces amalgames culpabilisants, déclarés ennemis de la République, au prétexte du refus exprimé d'entrer dans ce grand fourre-tout constitué, unilatéralement, par la « *communauté créole antillaise* » et par la communauté prête à s'arranger avec la mémoire en vue d'une supposée réconciliation. Ils seront accusés de ne pas respecter les principes basés sur la relation dominant/dominés. Tout comme seront déclarés inaptes au vivre ensemble ceux qui s'élèvent contre une mémoire aseptisée et contrôlée.

Vouloir considérer qu'aux Antilles tout se réduit à la créolité revient à ne toujours pas reconnaître leur place aux descendants d'esclaves, pas plus qu'aux descendants des peuples indigènes, qu'on les appelle Kalinas, Tainos, Arawaks ou Indiens caraïbes. Vouloir faire entrer les mémoires dans le même cadre revient, une fois encore, à conforter les structures de l'invisibilité dont sont victimes les Afro descendants et les Africains partout dans le monde.

Cette volonté de faire égaux par le gommage des différences pour que ne reste plus que l'aspect le plus policé, dans lequel les blancs, qu'ils soient descendants des propriétaires d'esclaves ou blancs venus, ainsi qu'ils le disent, de la métropole, peuvent se reconnaître et exister, oblige ceux qui sont de l'autre côté de l'histoire à la gommer, ou en tout cas à la '*romantiser'* pour que ne restent que les aspects aptes à être scénarisés lors de parcours touristiques.

Il s'agit, et avec la meilleure volonté du monde, d'une nouvelle violence faite à la mémoire de nos ancêtres. Il s'agit, ni plus ni moins, de continuer à maintenir *« les spectateurs écrasés d'inessentialité [50] ».*

L'histoire n'est pas finie et se répète, avec quelques variations, inlassablement. Les dominés, structurellement et institutionnellement, sont traités de la même façon, nos sociétés n'ayant pas cessé de se référer à l'idéologie qui a conduit à classer les êtres humains à partir du concept scientifiquement faux de race. Les inconscients collectifs sont si profondément marqués par cette croyance qu'il faudrait plus qu'une réconciliation pour changer le paradigme de la domination raciale.

S'il ne s'agit pas de se confronter à son bourreau, il s'agit de se confronter à l'histoire telle qu'elle s'est écrite au cours de ces quatre siècles et de n'en tolérer aucune digression, aucun amoindrissement, aucune réécriture, au prétexte qu'il faut passer à autre chose, les mis en esclavage par la force étant tous libérés depuis longtemps. Ce sera réalisé, ainsi qu'annoncé dans le communiqué de lancement de la Fondation Esclavage et Réconciliation, en « *développ*(ant) *des sociétés solidaires, dynamiques et non conflictuelles pour les générations futures* » ; pour cela « *la fondation s'attachera à accompagner les initiatives généalogiques, éducatives et culturelles (...), à amplifier les travaux historiques anthropologiques, culturels et cinématographiques (...) et à promouvoir un tourisme mémoriel (...) » [51].*

Il y a un total silence sur les politiques racialisantes mises en place par le pouvoir, qui font que les racisé-e-s ne peuvent sortir de cette assignation. Il y a une totale méconnaissance de la résolution [52] de l'ONU lançant la Décennie internationale pour les personnes d'ascendance africaine qui, ainsi que le confirme le secrétaire général de l'ONU, ' *sont parmi les plus touchées par le racisme »* et qui *« trop souvent, (...) font face au déni des droits fondamentaux tels que l'accès aux services de santé de qualité et à l'éducation [53]. '*

Peut-on parler de réconciliation, alors qu'il n'y a aucune reconnaissance historicisée publique de cette tragique histoire, aucune reconnaissance de la situation de précarité et de dangers dans laquelle se trouvent les personnes d'ascendance africaine, violence policière, enfermement de masse, délit de faciès... ? Peut on parler de réconciliation alors que rien n'a été organisé pour que les formes du colonialisme cessent d'être appliquées à la place de la sociabilité ?

Il faut relire Frantz Fanon, qui engage le colonisé à s'arracher à tout ce qui le relie au colonialisme, or il est malheureux que nombre d'initiatives n'ont pour objectif que d'engluer encore plus le dominé dans une situation qui le maintient sous la férule du colonialisme.

Il faut cesser de mettre en place des tentatives d'évitement, d'invisibilisation de cette période, auxquelles doivent être ajoutées les situations d'invisibilisation dont est victime la grande majorité des personnes d'ascendance africaine ? N'est-ce pas toujours retarder la remise à l'endroit de ce qui a dérangé l'ordre du monde, entre autres en transformant le continent africain, alors vaste espace transnational de circulation, en un espace d'enfermement caractérisé par les frontières et les camps ?

La reconnaissance ne peut se réaliser que par la remise à l'endroit de l'ordre dérangé par la violence coloniale.

Le fait d'avoir mis sur le même plan « esclavage » et « réconciliation » indique une orientation qui revient à faire porter aux victimes le poids de cette réconciliation. Il est curieux de constater que pour les crimes coloniaux, ayant pour ligne organisatrice l'usage de la « race » comme moyen de domination, c'est toujours aux victimes de se réconcilier avec leurs bourreaux, alors que, pour d'autres commissions de crimes, la justice passe avant une possible réconciliation.

Dans cette équation, la dynamique de la responsabilité/culpabilisation n'a pas changé, ainsi il n'y a pour les dominants aucun risque que « *les derniers deviennent les premiers [54] ».*

Ce qui étonne à la lecture des constats et des objectifs de cette nouvelle Fondation, c'est qu'il y est

question de « *mémoire conflictuelle de l'esclavage ».*

Non, cette mémoire n'est pas conflictuelle.

Elle demande juste à être identifiée, reconnue, analysée, aussi bien sur les plans historiques, sociaux, économiques que juridiques et politiques afin que soient reconnues les nombreuses conséquences dévastatrices qui continuent d'affecter les personnes d'ascendance africaine, avec en premier lieu une afrophobie [55] qui vient les racialiser sur la base de la pigmentation de leur peau, de la nature de leurs cheveux, de l'épaisseur de leurs lèvres ou de la forme de leur nez, ce qui les marginalise, les exclut, les stigmatise et les laisse à côté, sans jamais pouvoir faire partie de, et encore moins sans jamais pouvoir briser le plafond de verre [56] auquel elles viennent se cogner.

Le pouvoir rend la mémoire conflictuelle lorsqu'il refuse que soit écrite l'Histoire et qu'il accepte, sans vergogne, de la transfigurer pour la faire adhérer à ses projets de domination.

Dès lors, les Afro descendants n'ont d'alternatives que de revendiquer le droit à résister à ce projet porté par la « Fondation Esclavage et Réconciliation » – initiative privée – et par ses alliés, tout comme à celui annoncé le 10 mai, dans l'enceinte du jardin du Luxembourg [57] concernant la « Fondation mémoire et esclavage » – initiative publique – ou alors y a-t-il des ponts prévus entre ces deux décisions ? et à celui portant sur un musée de l'esclavage.

Peut-on, conceptuellement et politiquement, adhérer au projet d'un musée, « *la plupart des tentatives visant à mettre en scène l'histoire de l'esclavage transatlantique, dans les musées existants, ont brillé par leur vacuité* » ainsi que le précise, avec clairvoyance, Achille Mbembé [58] ; il poursuit en précisant que dès lors que « *l'esclave entrerait dans un musée tel qu'il existe de nos jours, alors le musée signerait sa propre fin et il faudrait, en l'occurrence, le transformer en quelque chose d'autre (...)* » .

Oui, « *le colonisé qui résiste a raison [59]* », tant que son humanité ne sera pas pleinement, et sans condition, reconnue.
À cela doit s'ajouter l'obligation de la construction d'une mémoire historique commune sur les faits réels, argumentés et documentés. Ces éléments sont les seuls à même de construire de l'en-commun, ce qui ne peut passer que par la volonté politique de remettre à l'endroit ce qui a été dérangé par la traite transatlantique, la mise en esclavage, la colonisation et le colonialisme.

C'est bien ce qu'attendent les millions *d'Afro descendants et d'Africains partout dans le monde [60],* à savoir que soient mises en place les conditions de *« la création d'hommes nouveaux »,* sachant, comme le souligne Frantz Fanon, que *« la chose » colonisée devient homme par le processus même par lequel elle se libère (...) [61] ».* Cela ne pourra advenir que si les États, tous les États, et les institutionnels décident formellement de mettre en place le paradigme de la reconnaissance.

C'est ce que font les paysans guadeloupéens, descendants d'esclaves et descendants des Kalinas, qui revendiquent, par une procédure judiciaire [62], le droit à la souveraineté sur les terres n'ayant jamais appartenu aux colons, n'oublions pas que le droit de propriété ne vaut que s'il a été acquis légalement, par vente libre, alors que l'acquisition des biens d'autrui par la violence armée est un crime. Ils demandent que soient réellement instaurées les conditions d'une justice réparatrice.

10 mai 2016

---

# Notes

[1] Article 11, Compétence *ratione temporis,* Statut de Rome de la CPI

[2] Introduisant une exception qui permet à un État de refuser la compétence de la CPI pour des crimes de guerre pendant une période de 7 ans. En obtenant cette réserve lors des négociations, en 1998, la France, seul pays avec la Colombie, à avoir plaidé pour, se trouvait dans une position anormale. Cet état de fait a été annulé en août 2008. Id

[3] Article 124, Disposition transitoire : « *Nonobstant les dispositions de l'article 12, paragraphes 1 et 2, un État qui devient partie au présent Statut peut déclarer que, pour une période de sept ans à partir de l'entrée en vigueur du Statut à son égard, il n'accepte pas la compétence de la Cour en ce qui concerne la catégorie de crimes visée à l'article 8 lorsqu'il est allégué qu'un crime a été commis sur son territoire ou par ses ressortissants. Il peut à tout moment retirer cette déclaration. Les dispositions du présent article seront réexaminées à la conférence de révision convoquée conformément à l'article 123, paragraphe 1*.

[4] 27 avril 1848

[5] Le Sénat, un siècle après le décret d'abolition, prendra la décision de transférer son corps au Panthéon. C'est Gaston Monnerville qui lira *« (l)e texte de loi, bref et clair, qui consacrait l'immortalité de Schœlcher et d'Éboué, j'étais violemment ému. Je voyais surgir autour de moi, et monter, comme en une résurrection subite, la cohorte innombrable de tous ces opprimés qui, pendant des siècles, avaient souffert de la servitude, et qui, par ma voix devenue la leur, criaient en cet instant : Schœlcher a bien mérité de l'Humanité ».*

[6] Voir les notes de références citées par wikipédia.

[7] Hippolyte Passy, plusieurs fois ministre de l'économie, entre autres, dans le premier cabinet de Louis Napoléon Bonaparte (20 décembre 1848-31 octobre 1849). Rappelons que lors des débats portant sur l'abolition, il avait proposé une abolition graduelle de l'esclavage : liberté des enfants à la naissance et affranchissement par rachat

[8] Article 5 du décret 27 avril 1848 mis en œuvre par la loi n° 285 du 30 avril 1849.

[9] « *Quand le soleil se couche sur une cause légitime (...), l'aube qui se lève (...) est toujours une promesse de son accomplissement* », Mireille Fanon Mendes France, paru sur le site de la Fondation Frantz Fanon.

[10] La dette a été acquittée jusqu'en 1952.

[11] Depuis 1961, Bénin, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Côte-d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo-Brazzaville, Guinée équatoriale, Gabon.

[12] Les obligations issues du Pacte néocolonial sont :

- Les pays africains doivent déposer leurs réserves monétaires nationales en France où la banque centrale les gère.
- Chaque pays doit envoyer un rapport annuel en France sur le montant de son solde et de sa réserve.

- Obligation d'utiliser le Franc CFA, reliquat de la France coloniale.
- La France a le droit d'acheter toutes les ressources naturelles de la terre de ses ex-colonies.
- Priorité est donnée aux intérêts et aux entreprises français lors de l'attribution des marchés publics.
- Les Africains doivent envoyer leurs officiers supérieurs en formation en France qui fournit aussi l'ensemble des équipements militaires.
- *La France a le droit de pré-déployer des troupes et d'intervenir militairement pour défendre ses intérêts.*
- Les pays ont obligation de faire du français la langue officielle, y compris dans le secteur de l'éducation.
- Le pays doit renoncer à entrer en alliance militaire avec tout autre pays, sauf autorisation de la France.
- Le pays a l'obligation de s'allier avec la France en situation de guerre ou de crise mondiale.

[13] Selon les historiens, 15.000 morts à Sétif, Guelma, Kherrata et dans tout le Constantinois...

[14] Insurrections malgaches de 1947 et 1948, pendant lesquelles, selon les historiens, de 11 000 à 100 000 personnes furent tuées.

[15] Je pense particulièrement à Frédéric Régent.

[16] Loi du 4 février 1794, abolition partielle, la Réunion a tout fait pour la repousser et la Martinique l'a refusée.

[17] Loi du 20 mai 1802 (30 floréal an X).

[18] Voir note 5.

[19] La Fondation n'a pas de site propre, l'annonce de cette création est relayée sur le site de « Tous créoles » et du « CM98 ».

[20] Comité marche du 23 mai 1998.

[21] « *une soixantaine de personnes issues de toutes les composantes de la communauté créole antillaise : Noirs, Mulâtres, Indiens, Chinois, Békés, Syro-libanais, mais aussi des Métropolitains et des Africains ayant adopté depuis longtemps notre créolité comme démarche de vie et de pensée* ».

[22] Serge Romana, Professeur de médecine, Président de l'association CM98 ; Serge Guézo, prince d'Abomey ; Marie-Josée Alie, Artiste, Journaliste ; Luc Laventure, Journaliste ; Frédéric Régent, Historien, voir note 10 ; Viviane Rolle-Romana, Psychologue ; Judes Galli, Chef d'entreprise ; Emmanuel Gordien, Médecin, Jean-Luc Cafournet, Chef d'entreprise, Daniel Marival, journaliste et chef d'entreprise.

[23] Eric de Lucy de Fossarieu, Chef d'entreprise (voir le profil) ; Roger de Jaham (famille arrivée en Martinique en 1635), voir son portrait) ; Bernard Hayot, chef d'entreprise, fondateur du Groupe Bernard Hayot (supermarchés, magasins de sport, de bricolage dans les DOM, en Nouvelle-Calédonie, au Maghreb, en Asie), 185e fortune de France.

[24] José Gaddarkhan, chef d'entreprise.

[25] La créolité : une rupture en trompe-l'œil [article] ; Michel Giraud, *Cahiers d'études africaines*, Année 1997 Volume 37 Numéro 148 pp. 795-811.

[26] Lire le discours prononcé par François Hollande sur le site de l'Élysée.

[27] Économiste, banquier, homme d'affaires et ancien premier ministre du gouvernement , il a pris part en 2005 à la création d'une fondation présidée par sa fille, destinée à favoriser les activités artistiques et depuis 2015, il dirige AfricaFrance, intitiative lancée par la France et soutenue par le Quai d'Orsay et le MEDEF pour relancer les relations économiques entre la France et l'Afrique.
http://www.rfi.fr/hebdo/20160325-benin-presidentielle-zinsou-erreurs-campagne

[28] Conseil représentatif des associations noires.

[29] Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.

[30] Conseil représentatif des institutions juives de France.

[31] Achille Mbembé, *Politique de l'inimitié, Antimusée*, p.155 et suivantes, Éditions La Découverte, mars 2016

[32] Interview de Serge Romana ;
http://la1ere.francetvinfo.fr/serge-romana-cm98-la-fondation-esclavage-et-reconciliation-envisage-de-construire-un-recit-commun-358109.html

[33] La Licra et le CRIF

[34] http://www.un.org/fr/durbanreview2009/ddpa.shtml

[35] Pierre Hazan, *Juger la guerre, juger l'histoire. Du bon usage des commissions Vérité et de la justice internationale* (Paris, PUF, 2007).

[36] Dans le cadre de la dernière assemblée générale de « Tous créoles », la LICRA vient de proposer d'ouvrir une antenne de son association aux Antilles, ce qui a été acté.

[37] https://www.mediapart.fr/journal/france/011210/racisme-hortefeux-sarrange-avec-la-licra-et-le-cran

[38] Dont le président est Benjamin Stora.

[39] Le rapport devrait être remis à l'automne 2016.

[40] Présidée par Philippe Vitale.

[41] Les principaux responsables de cette tragédie, commissaire Canalès, préfet Bollotte, Pierre Billotte, ministre de l'Outre-Mer, Christian Fouchet, ministre de l'Intérieur, Pierre Messmer, ministre des Armées, et surtout Jacques Foccart, alors secrétaire de l'Élysée aux Affaires africaines et malgaches.

[42] Le 20 mars 1967, Srnsky, un Européen, propriétaire d'un magasin de chaussures à Basse-Terre interdit à Raphaël Balzinc, cordonnier ambulant infirme, de passer sur le trottoir qui borde sa devanture, lâche sur lui son berger allemand « *Dis bonjour au nègre* ! ». Balzinc, renversé et mordu, est secouru par la foule, tandis que Srnsky, du haut de son balcon, nargue et invective les passants et même les policiers guadeloupéens qui sont accourus.

[43] Lire, entre autres, l'article de Slate, mais aussi le livre de Valérie Magdelaine-Andrianjafitrimo, *Les « déportés » de la Creuse : le dévoilement d'une histoire oubliée*.

[44] Voir Valérie Magdelaine-Andrianjafitrimo, « Le "petit" Créole et le monde.

[45] Votée par l'Assemblée générale de l'ONU, le 20 novembre 1989.

[46] 1er octobre 2015.

[47] Antigua and Barbuda, The Bahamas, Barbados, Belize, Dominica, Grenada, Guyana, Haiti, Jamaica, Montserrat, Saint Lucia, St. Kitts and Nevis, St. Vincent and the Grenadines, Suriname et Trinidad and Tobago.

[48] À l'issue d'un sommet de deux jours 10-11 mars 2014, quinze pays membres de la CARICOM ont acté dans un plan en dix points le fait de demander réparations aux nations européennes ayant pratiqué l'esclavage, la traite négrière et la colonisation.

http://www.sxminfo.fr/73898/12/03/2014/caricom-15-etats-de-la-caraibes-officialisent-leur-demande-de-reparation-au-titre-de-lesclavage-et-de-la-colonisation/#ixzz48j2cJOdP

[49] Frantz Fanon, *Le nègre et la reconnaissance*, Peau noire, masques blancs, éditions du Seuil, 1952

[50] Frantz Fanon, *De la violence,* Les Damnés de la terre, éditions Maspero, 1961.

[51] http://www.touscreoles.fr/2016/05/05/fondation-esclavage-reconciliation/

[52] Résolution 68/237, ayant pour objectif de promouvoir le respect, la protection et la réalisation de tous les

droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales des personnes d'ascendance africaine, comme le prévoit la Déclaration universelle des droits de l'homme ; de promouvoir une meilleure connaissance et un plus grand respect de la diversité du patrimoine, de la culture et de la contribution au développement des sociétés des personnes d'ascendance africaine et d'adopter et de renforcer les cadres juridiques internationaux, régionaux et nationaux, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Durban et à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et de veiller à les mettre en œuvre intégralement et effectivement ; http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/237 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/16&referer=/english/&Lang=F

[53] Intervention de Ban Ki Moon, lors de la Journée internationale des Nations Unies pour le souvenir de la traite négrière et de son abolition, lundi, 24 Août 2015.

[54] Voir note 56.

[55] Lire à ce sujet, le rapport réalisé par ENAR (European network against racism), *Afrophobia in Europe-ENAR shadow report 2014-2015 ;* http://www.enar-eu.org/Launch-of-ENAR-s-2014-15-Shadow-Report-on-Afrophobia-in-the-European-Union

[56] Voir à ce propos le documentaire « Trop noire pour être française », Isabelle Boni-Claverie, http://www.boniclaverie.com

[57] Voir note 28.

[58] Achille Mbembé, politique de l'inimitié, Antimusée, p.155 et suivantes, Editions La Découverte, mars 2016.

[59] Frantz Fanon, *Ecrits sur l'aliénation et la liberté*, page 445, Editions La Découverte, 2015.

[60] Voir le mandat du groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine, http://ohchr.org/EN/Issues/Racism/WGAfricanDescent/Pages/WGEPADIndex.aspx

[61] Voir note 56.

[62] Voir note 9.

# La démocratisation de l'Éducation nationale : un axe de refondation

mardi 28 juin 2016, par Martine Boudet

**Le quinquennat de François Hollande a suscité l'espoir d'une « refondation » de l'École, du nom de la loi d'orientation et de programmation votée en 2013. Avec la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) [1], le pays est sorti de la période qui vouait la formation enseignante à sa perte, en faisant des stagiaires des personnels corvéables à merci [2]. Des moyens matériels et humains ont été consentis, par exception à une politique budgétaire globalement austéritaire [3]. Un plan de revalorisation salariale et de déroulement de carrière des personnels est programmé pour 2017.**

Si conséquente soit-elle, la gestion des moyens, structures et ressources humaines, ne peut suffire, si elle n'est accompagnée d'une évolution qualitative de même envergure. Le contexte actuel de crise systémique nécessite que soient dégagées également des ressources morales aptes à remotiver la corporation enseignante, les publics scolaires, l'opinion... Un récent rapport de l'UNICEF sur les inégalités scolaires confirme la dure réalité qui prévaut : la France est classée 35e sur les 37 pays de référence. « *D'une manière générale, le rapport montre que les politiques publiques françaises laissent de côté les plus vulnérables, en ne prenant pas en compte les spécificités de ces populations*. » [4]

Inégalités scolaires et sombres perspectives de chômage à la sortie des études engendrent mal-être et violences, notamment dans des établissements de quartiers populaires. La lepénisation des esprits poursuit par ailleurs son travail de sape au niveau des mentalités et des relations inter-catégorielles. En fait, en réponse à une actualité de mutation, l'École doit contribuer à construire l'espace d'un dialogue assaini entre les différentes composantes du système éducatif. Un chantier incontournable à cet égard réside dans la démocratisation de ses modes de gouvernance [5]

## Un problème récurrent de gouvernance

Dans un contexte marqué par la « guerre contre le terrorisme » et la banalisation de l'état d'urgence, la progression de l'autoritarisme administratif, celui des corps intermédiaires, est notable. Des incidents de parcours ont eu lieu après les attentats de janvier 2015. Les pétitions s'accumulent pour demander l'arrêt de poursuites disciplinaires pour cause de conflits du travail. Autres faits symptomatiques, des grèves de la faim sont enregistrées [6], ainsi que des cas de suicide dans des établissements pourtant considérés comme normaux [7].

À cette gestion souvent brutale de personnels hautement qualifiés, s'ajoute un mépris de la représentation syndicale majoritaire. Le décret d'application de la réforme des collèges a été publié le jour même – le 19 mai 2015 – où une partie de la corporation (50 % en collège, selon l'intersyndicale) faisait grève et manifestait pour sa renégociation. Le 11 juin 2015, deuxième jour de mobilisation, a été la date choisie pour la publication de la circulaire d'application de la réforme. Est ainsi nié le dialogue social, qui doit faire prévaloir la représentativité des interlocuteurs.

Pour avoir manifesté leur opposition à la loi sur le Travail (loi El Khomri), des lycéens ont été victimes de répression dans les établissements, via la tenue de conseils de discipline. Ces faits s'ajoutent à des mauvais traitements infligés par des policiers dans

l'espace public. Cette actualité multilatérale incite à définir l'autoritarisme administratif comme l'une des expressions d'une violence d'État généralisée en période de conflit social.

## Les personnels objets de la violence sociétale

La crise économico-politique que traverse le pays a également des répercussions au niveau des publics scolaires. En l'absence de remédiation aux problèmes liés aux discriminations et aux échecs scolaires qui en résultent, au chômage, au discrédit croissant de la classe politique et à la montée des extrêmes, les faits de violence se manifestent de manière toujours plus prégnante à l'École, singulièrement dans le secondaire. Les médias jouent un rôle de caisse de résonnance, ce qui peut amplifier la perte de repères et de valeurs citoyennes.

De cas individuels d'indiscipline et d'incivilités, l'on passe désormais à des phénomènes de groupe concertés, face auxquels enseignants et éducateurs sont isolés et fragilisés pour une raison ou une autre. Des phénomènes de communautarisation juvénile agressive sont alimentés via les réseaux sociaux. Dans des établissements de banlieue, notamment dans le 93, des équipes sont conduites à exercer leur droit de retrait ; trop souvent, c'est de « rééducation » sommaire et empirique qu'elles sont amenées à effectuer au quotidien. La précarité psycho-sociale est ainsi devenue un lot de plus en plus communément partagé, à un degré ou à un autre. Ce phénomène perdure du fait du peu de témoignages publics sur les difficultés professionnelles, l'évaluation portant en grande partie sur la capacité à « tenir ses classes » et à « ne pas faire de vagues ». Pris en étau entre hiérarchie administrative et publics scolaires, certains personnels peuvent être bouc-émissairisés et subir une « double peine », en termes de conditions professionnelles et de carrière.

## La réhabilitation de la condition enseignante (rapports)

Des rapports officiels ont expertisé cette situation. Dans son rapport annuel pour 2010 [8], la médiatrice de l'Éducation nationale indique que 12 % des réclamations des personnels étaient directement liées à l'organisation du travail et aux relations professionnelles avec la hiérarchie et les collègues. Cette catégorie de réclamations est la seule à avoir connu une augmentation significative depuis que la médiation est entrée en vigueur : elle a crû de 15 % depuis 2000 alors que les réclamations sur le recrutement et le déroulement de carrière ont chuté de moitié sur la même période.

La Fédération des autonomes de solidarité laïque (FAS) a constaté également un accroissement sensible des conflits hiérarchiques, notamment dans le second degré [9]. Cette tendance résulte de la conjonction d'un durcissement du management des chefs d'établissement et d'un affaiblissement de l'esprit de corps parmi les enseignants. Les conflits dans les collèges et les lycées se rapprochent de plus en plus de ceux que l'on peut observer dans les entreprises [10].

Le rapport sénatorial de juin 2012, *Le métier d'enseignant au cœur d'une ambition émancipatrice,* fait le constat de la « souffrance ordinaire » des enseignants et pointe les différents aspects de la crise du métier, comme le montre la table des matières [11]. Il faut signaler aussi l'étude de victimation réalisée auprès des personnels du premier degré par l'Observatoire international de la violence à l'école, *L'école entre bonheur et ras-le-bol* [12]. Ces expertises concluent à la généralisation des risques psycho-sociaux (RPS) à différentes catégories de personnels d'enseignement et d'éducation.

L'enquête internationale de l'OCDE sur la condition enseignante en 2013 révèle qu'en France, la démarche de refondation, qui n'a pas intégré les données de ces rapports en termes législatifs, n'a globalement pas d'effet sur le vécu professionnel [13].

## Une deuxième étape nécessaire de refondation de l'École

En fait, les décideurs et directions des ressources humaines doivent s'adapter à un contexte socio-éducatif et à une conjoncture devenus défavorables, et dont la gestion ne relève pas principalement des compétences et des attributions des agents sur le terrain. Loin de leur imputer la responsabilité des problèmes relevant de cette gestion, l'institution doit se montrer solidaire de ses personnels, qui constituent le pilier central du système éducatif. Elle doit prendre conscience de l'importance de phénomènes socio-culturels concomitants et contradictoires, et par conséquent de leur rééquilibrage : féminisation des corporations, massification des publics scolaires, constitution à l'aide des réseaux sociaux, de groupes de pression juvéniles ou parentaux de type clientéliste… Il reste à prendre davantage en compte le dossier de la santé des personnels, par une véritable reconnaissance des risques psycho-sociaux (RPS) et de ses effets (cas de *burn-out,* par exemple).

Desserrer l'étau à la fois patriarcal et jeuniste/clientéliste dans lequel sont souvent enfermés les personnels nécessite aussi de favoriser la mise en responsabilités des femmes. Une mise à parité aux différents niveaux hiérarchiques, en particulier sur le principe de la co-éducation de genre, favoriserait la lutte contre les stéréotypes sexistes et un dialogue des cultures de genre. L'actualité institutionnelle manifeste des évolutions dans ce sens : mise en place de la parité au niveau de l'équipe gouvernementale, campagne interministérielle pour la lutte contre les stéréotypes sexistes à l'école à partir de la maternelle. La décision des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) d'assurer à terme la parité dans les équipes universitaires est une avancée dans cet ordre d'idée.

La dégradation des conditions d'enseignement, qui s'ajoute à une insuffisante rétribution au regard des qualifications exigées, constitue un facteur d'affaiblissement de la vie citoyenne et du système démocratique. Cette situation explique la crise de recrutement dans des disciplines fondamentales telles que le français et les mathématiques [14], ainsi que le taux élevé d'échecs et de démissions de stagiaires. En fait, une meilleure gestion des ressources humaines ne coûterait pas cher au pays, seule la volonté politique est requise. La démocratisation de l'Éducation nationale est conditionnée par un contrôle accru des hiérarchies intermédiaires, par la libération des énergies créatrices à l'échelle des personnels, par un véritable dialogue social avec les syndicats et les représentants des personnels. Dans un pays qui fait traditionnellement du service public d'éducation et d'enseignement la pierre angulaire de sa politique sociale, sa réhabilitation morale apparaît de première importance. Elle conditionne notamment l'autonomie du peuple et de sa jeunesse à l'égard des puissances médiatiques dominantes, qui détournent d'objectifs émancipateurs au compte d'un néolibéralisme destructeur. Éducations scolaire et populaire ont de ce point de vue partie liée, et une cause commune à faire avancer.

## Pour une campagne unitaire de défense et de promotion de la corporation

Une campagne de cet ordre serait bienvenue, entre autres pour favoriser la recomposition d'une corporation travaillée par l'individualisme de repli. Parmi les préconisations élaborées dans les rapports institutionnels ou dans un cadre syndical et associatif, les suivantes présentent un intérêt certain.

### 1- Concernant la promotion des personnels (volet professionnel)

- *faire remonter et expertiser les initiatives innovantes* – expériences de terrain, requêtes et suggestions des personnels…– via la formation continue dans les Espé et le corps inspectoral, ainsi qu'au Conseil national de l'innovation et de la réussite éducative (CNIRE), dont il reste à assurer la promotion ;

- *favoriser la mise en responsabilité des femmes,* dans la perspective d'une mise à parité progressive aux différents niveaux hiérarchiques ;
- *assurer la transparence et le contrôle syndical des décisions de la hiérarchie* concernant les dossiers de cooptation ;
- *arrêter de prendre en compte la gestion de la vie scolaire dans l'évaluation* des personnels enseignants (arrêt de « la double peine ») ;
- renforcer au niveau des DRH rectorales la politique de reconversion des personnels, dite « 2e carrière » ;

**2- Concernant la gestion des violences administratives ou de publics (volets pénal et sanitaire notamment)**

- *l'arrêt (ou bien selon le cas un traitement équitable) des poursuites judiciaires des personnels* soumis aux aléas de la vie scolaire (incivilités et violences) et socio-politique (actualité post-attentats) ;
- *la transparence du dispositif administratif* ainsi que la préférence donnée au dialogue interne, quant à la gestion des dossiers des enseignant(e)s confrontés notamment aux problèmes de violence ;
- *l'application de la mesure ministérielle concernant 'le rétablissement de l'autorité des maîtres'* (janvier 2015) ; [Mesure 2] *Rétablir l'autorité des maîtres* (campagne pour « une grande mobilisation de l'Ecole autour des valeurs républicaines ») *« Tout comportement mettant en cause (...) l'autorité du maître fera l'objet d'un signalement systématique au directeur d'école ou au chef d'établissement, d'un dialogue éducatif associant les parents d'élèves et, le cas échéant, d'une sanction. Aucun incident ne sera laissé sans suite*. »
- *l'application pour les personnels de la loi de 2014 sur le harcèlement moral* (loi votée à l'origine pour des entreprises telles Telecom...) ;
- *la reconnaissance par l'Éducation nationale des risques psycho-sociaux (RPS) et du burn-out* comme maladie professionnelle. Il serait intéressant d'élargir la campagne contre le harcèlement à l'École, à l'initiative de la Délégation à la prévention de la violence scolaire [15] (phénomène actuellement traité au niveau des élèves) à la protection des personnels eux-mêmes.
- *La mise en place de groupes de parole indépendants de l'administration et la nomination de médiateurs scolaires* dans les établissements difficiles
- *La mise en place d'une juridiction interne qui statue sur les manquements et abus des directions et administratifs*
- *Le renforcement de la formation, de l'autonomie et des prérogatives des médiations académiques.*

...

## Bibliographie


- Cour des Comptes (2013), « Gérer les enseignants autrement » (rapport).
- Devineau Sophie, *Le Genre à l'école des enseignantes. Embûches de la mixité et leviers de la parité* (Éditions L'Harmattan) 2012
- Force Ouvrière, « Communiqué du défenseur syndical FO de Jacques RISSO »
- Sgen-CFDT (2013), « Gouvernance, un enjeu pour la refondation de l'Ecole » (rapport)
- Sitographie
- Frackowiak Pierre (2013), « Refondation : des erreurs qui pourraient être fatales »

- Frackowiak Pierre, Philippe Meirieu Philippe, *L'Education peut-elle être encore au coeur d'un projet de société ?* (Ed de l'Aube, 2008)
- Réseau des Enseignants du Primaire en Résistance (13 3 2013), « M. le ministre, 380 000 Professeurs des Ecoles souhaitent aussi réussir la REFONDATION de l'école. Ne la faites pas sans eux ! »
SNALC-FGAF, « Reconnaissance du syndrome d'épuisement », 2014.
- SNES, « Le suicide de Pierre Jacque reconnu comme imputable au service une reconnaissance essentielle » (juin 2014).


---

## Notes

[1] Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont remplacé les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

[2] Ministère de l'Éducation nationale : *Journées de la refondation de l'École de la République 'l'école change avec vous*' (2 et 3 mai 2016, Paris).

[3] Les budgets des ministères de la Défense et de l'intérieure ont été également épargnés par cette politique austéritaire, à la différence des secteurs sociaux des Universités et de la Santé, par exemple.

[4] Pierre Cochet, « Inégalités entre les enfants, la France pointée du doigt par l'Unicef », *La Croix,* 14 avril 2016.

[5] Un deuxième chantier, tout aussi fondamental, concerne la promotion de la diversité disciplinaire et programmatique.
Martine Boudet, « Comment réactiver la Refondation de l'Ecole ? » (Blog Refondation Ecole, Mediapart).

[6] Sylvie Ducatteau, « Grèves de la faim à répétition dans l'Education nationale », *L'Humanité*, 1er octobre 2015.

[7] Lettre ouverte d'enseignants

[8] Monique Sassier, *Les Risques du métier,* rapport de la médiation de l'Éducation nationale, 2012.

[9] Autonome de solidarité (2012), *Le droit de grève souvent opposé au droit de retrait.*

[10] Enquête de l'Autonome de solidarité et de l'Observatoire de la violence à l'Ecole (2016).

[11] Brigitte Gonthier-Maurin, *Le métier d'enseignant au cœur d'une ambition émancipatrice,* rapport sénatorial, 2012.

[12] Observatoire international de la violence à l'école (Debarbieux Éric), « L'École entre bonheur et ras-le-bol » 2012.

[13] François Jarraud, « OCDE : L'urgence de valoriser les enseignants français » Café pédagogique, juin 2014.

[14] Véronique Soulié, « Rentrée : les nouveaux profs manquent à l'appel », *Libération*, 1er septembre 2014).

[15] Sur la base des travaux des États généraux de l'insécurité à l'Ecole, pilotés par Eric Debarbieux, a été créée en 2012 la Délégation ministérielle pour la prévention et la lutte contre les violences scolaires. L'une de ses missions concerne la protection des personnels : *« Suivre et prévenir les agressions subies par les personnels. L'objectif est de mieux connaître les agressions subies dans les établissements en mettant en place des enquêtes régulières. Les victimes seront ainsi prises en charge dès le signalement de l'agression, suivies et accompagnées pour prévenir tous risques psychosociaux.* »

# Quel avenir du système de santé ? Le probable et le possible.

mardi 28 juin 2016, par André Grimaldi

**La réponse à la question concernant l'avenir du système de santé peut se faire selon deux approches : l'approche futuriste scientiste qui voit loin et l'approche pragmatique à portée plus limitée. La première fait rêver (ou cauchemarder), spéculant sur les progrès technologiques de la génétique, de l'immunologie, des nanotechnologies, de l'informatique, de la robotique, de l'intelligence artificielle… censés permettre de tout prévenir et/ou de tout réparer et/ou de tout remplacer. Le médecin sera devenu un informaticien et/ou un ingénieur. Le patient « hyper-connecté » gérera ses consultations et ses traitements grâce aux NTIC. Les seules questions qui vaillent seront d'ordre éthique et financier : faudra-t-il remplacer le vieil homme par « l'homme augmenté », version biologique de feu « l'homme nouveau » [1] [2] ? L'accès à ces progrès sera-t-il généralisé ou devra-t-il être réservé à ceux qui pourront se les payer ?**

C'est la deuxième approche, plus modeste, que nous suivrons ici. Horizon ? Fin du prochain quinquennat, soit 2022 ! Notre système de santé est confronté à un double défi : le défi des maladies chroniques touchant plus de 15 millions de personnes, dont près de 10 millions en ALD (affections de longue durée), et le défi de la soutenabilité financière de notre système solidaire, à vocation égalitaire, fondé en 1945 à l'issue de la seconde guerre mondiale.

## 1. Le défi de « l'épidémie » des maladies chroniques

Notre système de santé est mal adapté à la prise en charge des maladies chroniques sur quatre plans : la prévention, le modèle médical, le mode d'organisation, les modalités de financement. Si notre système de santé est un des tout meilleurs en matière de soins, nous sommes défaillants dans deux domaines : la prévention et les inégalités sociales de santé.

### Mort prématurée, prévention, inégalités sociales de santé

En matière de mortalité, la France paye un lourd tribut au tabac, à l'alcool, aux accidents de la voie publique et aux suicides. Tabac et alcool sont responsables de plus de 100 000 décès par an. Pour la prévention des morts prématurées (survenant avant 65 ans) évitables, la France était classée en 2011 18e sur 35 pays de l'OCDE (22/34 pour les hommes et 16/34 pour les femmes) [3]. Malgré l'universalité de la protection maladie, la création de la CMU complémentaire et la prise en charge à 100 % des soins remboursés par la Sécurité sociale pour les affections de longue durée, les inégalités d'accès aux soins s'aggravent. Plus de 15 % des personnes adultes renoncent chaque année à des soins pour des raisons financières, et ce taux varie en réalité de 0 % à 40 % en fonction du degré de précarité [4]. Dans l'étude ENTRED de 2007 [5], 53 % des patients diabétiques déclaraient avoir des difficultés financières pour terminer le mois. Les inégalités sociales d'accès aux soins ne se résument pas à des inégalités financières, ce sont aussi des inégalités territoriales et culturelles. Promotion de la prévention et lutte contre les inégalités sociales de santé sont fondamentales pour combattre l'épidémie des maladies chroniques. Cette politique ne concerne pas que le ministère de la santé mais aussi ceux du logement, du travail, des transports, de l'environnement, de la jeunesse et des sports et prioritairement celui de l'éducation nationale.

### Quel modèle médical ?

Nous souffrons également d'une inertie conceptuelle pour penser le modèle médical adapté à la prise en charge des maladies chroniques. Notre système de soins s'est fondamentalement construit autour de la

maladie aiguë, qu'il s'agisse des maladies aiguës bénignes et des gestes techniques simples ou de la médecine des maladies aiguës graves et des gestes techniques complexes.

La troisième médecine en plein développement est celle de la prévention individuelle et du traitement des maladies chroniques où, pour se soigner, le patient doit adopter de nouveaux comportements. Cette médecine du troisième type ne relève ni de la médecine solitaire en cabinet, ni de la médecine de haute technicité, et encore moins de la « médecine industrielle ».

### Le concept de médecine industrielle

À la fin du siècle passé, est né le concept de « médecine industrielle ». Certains économistes de la santé et certains médecins ultraspécialisés estimaient que, grâce au développement de l'EBM et au progrès des techniques, les médecins n'auraient plus désormais qu'à appliquer des recommandations et à suivre des procédures. La médecine devenant industrielle, le médecin deviendrait un ingénieur et l'hôpital une entreprise « comme les autres » [6]. Ainsi, Claude Le Pen dans son livre « Du médecin artisan au médecin ingénieur », paru en 1999 [7], estime que « l'interrogatoire et la palpation du corps cèdent à l'analyse des chiffres », « le médecin gère une maladie dont les patients ne sont que le support, il ne les connaît pas » et prédit : « dans la médecine industrielle de demain, nul ne sera médecin, s'il n'est géomètre ». Quelle est la part de vérité de cette prophétie dont la promotion médiatisée espérait inspirer une politique auto-réalisatrice ? Elle est faible, très minoritaire y compris en chirurgie, car même pour une intervention très standardisée, connaître les particularités psychologiques ou sociales susceptibles d'interférer avec la prise en charge reste une étape fondamentale. Elle n'est cependant pas nulle pour les actes standardisés où il n'est besoin ni d'interroger, ni d'examiner le patient : en radiologie, en médecine interventionnelle ou en chirurgie simple (notamment pour certaines techniques de chirurgie cardiaque). Le médecin pourrait et devrait alors être remplacé par un technicien spécialisé. Le concept de médecine industrielle se heurte à la principale caractéristique de l'être humain, sa singularité, c'est-à-dire son extrême variabilité d'un cas à l'autre, moins sur le plan anatomique que sur le plan biologique [8]. Une des voies de recherche majeures est la réduction de cette extrême variabilité en en étudiant les déterminants, notamment génétiques. C'est pourquoi on parle de pharmacogénétique et de personnalisation des traitements, y compris en cancérologie, quand bien même il ne s'agit encore en réalité que de « thérapeutiques ciblées ». Quant à la singularité psychosociale, elle est irréductible, à moins d'une vision totalitaire de la société. C'est pourquoi, quelles que soient les avancées technologiques, la maladie chronique ne pourra jamais relever du modèle de la « médecine industrielle ».

### La médecine intégrée

Le modèle adapté est celui de la « médecine intégrée » **à la fois biomédicale, pédagogique, psychologique et sociale**. Il s'agit d'une médecine personnalisée dans ses quatre composantes, d'une médecine partenariale supposant un rapport certes asymétrique, mais égalitaire, avec le patient. Grâce à l'éducation thérapeutique du patient et à l'empathie du soignant, chacun peut en partie prendre la place de l'autre, tout en gardant la sienne. Il s'agit enfin d'une médecine coordonnée entre la ville et les différents établissements de santé et entre les divers professionnels, médecins, paramédicaux et travailleurs sociaux, développant des pratiques cohérentes, agissant de façon complémentaire pour atteindre des objectifs partagés et délivrant aux patients et à leurs entourages des messages concordants.

### À chacune des médecines son modèle organisationnel

À ces trois types de médecine devraient correspondre trois types de modèles organisationnels et trois modalités de financement.

- La médecine en solitaire est adaptée aux maladies aiguës bénignes (la délégation de tâches aux paramédicaux est souhaitable,

sous réserve que le diagnostic reste sous responsabilité médicale, tant l'apparente banalité de symptômes peut masquer la gravité d'une pathologie sous-jacente).

- La médecine des maladies aiguës graves et des gestes techniques complexes suppose l'organisation de filières de soins où chaque intervenant agit de façon précise, quasi chronométrée, dans « la chaîne de production » de soins. Elle suppose une interaction parfaite entre intervenants et avec les malades. C'est moins une production de masse qu'un atelier high-tech.
- Quant à la médecine des maladies chroniques, elle repose sur un travail d'équipe où idéalement chaque intervenant joue sa partition mais connaît celle des autres, tels les musiciens d'un orchestre. *La personnalisation du traitement serait aux recommandations, ce que l'interprétation est à la partition*. Ce travail en équipe est en train de se développer dans les *maisons de santé pluri-professionnelles* où médecins, paramédicaux et travailleurs sociaux travaillent ensemble avec un dossier médical partagé, se réunissent pour discuter de cas difficiles, élaborer des protocoles de soins, organiser les liens avec les autres professionnels du premier et du deuxième recours exerçant sur leur territoire de santé, participer à l'enseignement et à la recherche. Cet exercice regroupé de la médecine de premier recours nécessite des tâches de coordination et d'organisation qui doivent être reconnues et rémunérées (elles peuvent être assurées par un médecin ou un paramédical expérimentés et formés). Il suppose de définir précisément les liens avec le deuxième recours en distinguant :
- le « médecin traitant » généraliste responsable de la prise en charge de premier recours,
- du « médecin référent » spécialiste organisant avec le médecin traitant un co-suivi pour les maladies rares (par exemple le diabète de type 1) ou les maladies fréquentes en situation d'échec de la prise en charge de premier recours (par exemple 25 % des diabétiques de type 2 ayant une HbA1c supérieure à 8 %).

**Quel parcours de soins ? Quel mode de financement ?**

L'expression de « parcours de soins » est à la mode. Encore faudrait-il distinguer le parcours conçu comme une succession de prestations formatées et organisées par le financeur, du parcours de soins intégré et individualisé géré par le médecin traitant, coordonnateur d'une équipe de professionnels qui se connaissent, ont l'habitude de travailler ensemble, peuvent se joindre par téléphone portable et disposent d'un dossier médical partagé. Les modalités de financement et des rémunérations pour la prise en charge des maladies chroniques doivent être revues : ni le paiement à l'acte, ni le financement à la T2A ne sont adaptés, véritables carcans entravant la personnalisation de la prise en charge. Ainsi, les médecins généralistes voient en moyenne les diabétiques de type 2 non compliqués neuf fois par an, pendant en moyenne 15 minutes, pour 23 euros par consultation. Le fait de passer le tarif de la consultation à 25 ou même à 30 euros ne changerait rien pour les patients, alors qu'une dotation annuelle de 200 euros par patient permettrait de voir les patients à une fréquence variable adaptée à leurs besoins (1 an, 6 mois, 3 mois ou 1 mois), à charge au médecin de réaliser le bilan annuel de dépistage des complications et d'en relever les résultats dans un dossier médical partagé.

**L'hôpital face aux maladies chroniques**

De même, la prise en charge hospitalière est formatée par les tarifs de la T2A poussant à « alourdir » les hôpitaux de jour pour répondre aux exigences de la circulaire dite « Frontière » et éviter un

redressement ! Il faudrait envisager un financement mixte :

- à l'acte et à la T2A pour des actes techniques bien définis ou pour des actes ponctuels tels qu'une consultation longue d'expertise,
- à la structure prenant en compte la taille et l'ancienneté du bâti (rien de commun entre un hôpital ancien comportant 1500 lits dans 33 bâtiments répartis sur 80 hectares comme la Pitié Salpêtrière et un hôpital de 800 lits, neuf, monobloc.)
- à l'activité globale grâce à une dotation annuelle correspondant au nombre de patients pris en charge et à l'évolution de ce nombre d'une année sur l'autre,
- et enfin à des missions de santé publique spécifiques (formation, prévention primaire, éducation pour la santé, relevé informatique de données de santé pertinentes…).

La dotation « globale » est le mode de rémunération le mieux adapté à la prise en charge « globale ». Elle laisse une grande liberté aux soignants pour définir avec les gestionnaires les modalités d'application du « *juste soin pour le patient au moindre coût pour la collectivité* ». Jamais l'éducation thérapeutique n'aurait pu se développer avec le carcan de la T2A. Le développement de la télémédecine (du téléphone à SKYPE en passant par le mail) pour la prise en charge des maladies chroniques va de la même façon être entravé par le dogme de la tarification à l'acte.

Force est de constater que les médecins, en particulier hospitalo-universitaires, ont une responsabilité dans ce retard conceptuel. Ils ont été incapables (à part quelques exceptions notables, comme les professeurs François Grémy et Joël Ménard [9], de penser globalement l'évolution du système de santé et de promouvoir sa réforme. C'étaient pourtant des médecins qui, historiquement, avaient conceptualisé d'abord le modèle anatomo-clinique développé dans les hôpitaux-hospices, puis, à partir des années 1950, le modèle biologico-clinique débouchant sur la création des CHU, chaque paradigme n'effaçant pas le précédent mais s'y superposant. Ces modèles furent portés par le développement d'une discipline transversale (l'anatomie, puis la biologie) et supportés par les spécialités les plus impliquées. La troisième ère de la médecine scientifique que nous vivons aurait dû être portée par la Santé publique, mais celle-ci est faible, fragmentée, dominée par l'épidémiologie produisant plus de démonstrations d'associations que de causalité. Une vision réductrice de *l'evidence based medecine* (EBM) a tendance à s'installer, la détournant de son objectif initial : la diffusion d'un raisonnement médical pour la prise en charge personnalisée des patients, en utilisant une série d'outils de niveaux de preuves variables (études de cas, études cas-contrôles, enquêtes prospectives, registres, essais randomisés d'intervention, méta-analyses, auxquels sont venus s'ajoutés les *big data*). Pas étonnant qu'elle n'ait joué aucun rôle dans le développement de l'éducation thérapeutique, qu'elle a depuis récupérée en la dénaturant. Elle s'est avérée incapable de regrouper médecins cliniciens et paramédicaux, spécialistes et généralistes, gestionnaires, économistes, sociologues, anthropologues, psychologues et philosophes, pour penser l'évolution de la médecine et, en conséquence, promouvoir de façon indépendante les réformes du système de soins. Ce sont donc les « manageurs »qui ont imposé leurs vues largement influencées par l'économisme utilitariste anglo-saxon. La majorité des médecins hospitalo-universitaires ont accompagné le mouvement, en traînant plus ou moins des pieds, tandis que les représentants des associations de patients apportaient leur soutien en échange d'avancées sur l'éducation thérapeutique et la démocratie sanitaire.

## 2. Le deuxième défi est celui de la soutenabilité financière de notre système de santé solidaire

### Dépenses de santé : quelques chiffres

Il convient d'abord de rappeler quelques chiffres (3) : en 2013, les dépenses de santé représentaient 17 %

du PIB aux USA (soit 8713 dollars par habitant), la France étant en troisième position avec 11,6 % du PIB (et 4124 dollars par habitant), derrière les Pays –Bas : 11,8 % du PIB (et 5131dollars par habitant), et devant l'Allemagne : 11,3 % du PIB (et 4819 dollars par habitant). En effet, si nous sommes en troisième position en pourcentage de PIB consacré à la santé, nous sommes en onzième position en dollars dépensés par habitant (valeur brute sans ajustement, le calcul des dépenses globales de santé variant quelque peu d'un pays à l'autre). En réalité, nous sommes dans le peloton des pays riches qui consacrent entre et 11 et 12 % de leur PIB à la santé (Suède, Norvège, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Autriche, Suisse, Danemark, Canada). C'est beaucoup (loin devant l'Angleterre avec 9,3 %), mais cela ne fait pas de la France, comme on l'entend dire, « le cancre » des pays de l'OCDE.

La part des médicaments et des « autres bien médicaux » est importante respectivement en 2014 de 34 milliards € et de 14 milliards € en médecine extra-hospitamière (selon le rapport de la DRESS 2015) [10] auxquels il faut ajouter 7,5 milliards € de médicaments et 5.5 milliards € d'« autres bien médicaux » à l'hôpital (selon le rapport de la FHF 2015) [11], soit un total 61 milliards € , c'est-à-dire un peu moins du tiers des 190 milliards € de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM 2014) répartis entre 88 Mds € pour l'hôpital public et privé et 102 Mds € pour la médecine extra-hospitalière.

## La politique des prix des médicaments très coûteux

L'inquiétude vient du décalage entre les prix exorbitants demandés par les industriels pour les nouveaux médicaments très innovants en virologie ou en cancérologie et leur coût réel de production, de recherche et de développement. Ainsi le sofosbuvir (Sovaldi ®) a un prix « officiel » de 41000 € pour une cure de trois mois, alors que le coût de production est estimé à moins de 100 €. En réalité, le laboratoire Gilead adapte ses tarifs à ce qu'il estime être la disposition des pays à payer : 91 000 € aux USA et seulement 700 € en Egypte où on dénombre 9 millions de patients atteints d'hépatite C. L'argument avancé en général par les laboratoires est que le coût élevé demandé est compensé par des économies importantes permises grâce à l'amélioration apportée par le médicament. Et pour le Sovaldi® l'amélioration est majeure : plus de cirrhoses, plus d'hépato-carcinome, plus de greffe du foie. À ce compte, la Sécurité sociale aurait-elle eu les moyens de payer le coût des antituberculeux ou du vaccin contre la poliomyélite ? Et si, comme l'estiment les économistes utilitaristes, une année de vie en bonne santé vaut 50 000 €, on peut estimer que l'insuline est vendue bon marché pour les diabétiques insulino-dépendants ! Quoi qu'il en soit, ce problème du coût des nouveaux médicaments à plus de 100 000 € par an est devant nous, mais n'explique pas le déficit structurel de la Sécurité sociale.

## Retour sur l'histoire de la sécurité sociale

### À l'origine

Pour cela, il faut revenir aux origines de notre système de santé résultant du « compromis historique » de 1945 entre le programme du Conseil national de la résistance (CNR) d'inspiration « beveridgienne » c'est-à-dire plutôt étatiste et trois forces sociales organisées [12]. D'abord, la médecine libérale, historiquement hostile à toute régulation et ayant une peur panique de l'étatisation depuis la création en 1789 des officiers de santé, ensuite la mutualité divisée mais qui ne se rallia à la Sécurité sociale qu'en 1946 en échange du ticket modérateur de 20 %, qui n'a en réalité jamais rien modéré puisque les mutuelles en assurent le remboursement, et enfin les centrales syndicales ouvrières favorables à un système « bismarckien » financé par une cotisation liée à l'emploi, véritable « salaire différé » dont elles souhaitaient assurer la gestion. Tant que le pays était proche du plein emploi, que la valeur ajoutée n'était pas trop disparate entre les entreprises et que les dépenses de santé consistaient prioritairement en indemnités journalières, le lien entre l'emploi et les revenus de l'assurance maladie avait sa cohérence. Celle-ci s'est délitée dès lors que le chômage s'est développé et que les entreprises à fort taux de main-d'œuvre et à faible valeur ajoutée se sont trouvées pénalisées.

Dans le même temps, la gestion syndicale de l'assurance maladie perdait de sa légitimité face au développement des coûts de santé induits par le progrès médical. Il fallut trouver d'autres ressources que les cotisations sociales, on multiplia les taxes et on créa un impôt spécifique, la CSG, si bien qu'en 2014 les cotisations ne représentaient plus que 60 % des ressources de la Sécurité sociale [13].

**Des Trente Glorieuses à la crise économique**

Pendant les Trente Glorieuses, de 1945 au milieu des années 1970, le système de santé n'était pas régulé et les dépenses ont progressé d'environ 2,5 à 3 % du PIB en 1945 à 7,5 % du PIB en 1980, année où le taux de remboursement par l'assurance maladie atteint son maximum de 80 % (contre 76,5 % aujourd'hui). Mais, à la fin des Trente Glorieuses, quand les dépenses de santé ont crû plus vite que le PIB, il fallut contenir les dépenses en mettant en place une régulation. Deux possibilités s'offraient aux gouvernements, soit une régulation portant sur l'offre (régulation « publique ») soit une régulation portant sur la demande (régulation « privée »). La régulation dite publique (comme le budget global hospitalier, l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie – ONDAM –, la carte sanitaire, le panier de soins) assure l'égalité mais fait craindre le rationnement. La régulation dite privée (forfait hospitalier, franchises, augmentation du reste à charge, mise en concurrence du public et du privé) n'entraîne pas de rationnement mais augmente les inégalités et donne un rôle accru aux assurances maladie privées dites complémentaires (AMC), mutualistes ou non. Ce transfert vers les assurances complémentaires se fait au prix d'une perte d'efficience, puisque les frais de gestion représentent 15 à 30 % du chiffre d'affaires des AMC contre moins de 5 % pour l'assurance maladie obligatoire (AMO), soit environ 7 M$^{ds}$ pour les AMC et 7 M$^{ds}$ pour l'AMO.

En pratique, qu'ont fait les différents gouvernements ? Ils ont utilisé conjointement ou successivement les deux modes de régulation [14]. C'est Robert Boulin, ministre de Georges Pompidou, qui a créé le service public hospitalier et décidé de la carte sanitaire qui sera mise en place en 1974. En 1980, Raymond Barre crée, contre l'avis de la confédération des syndicats médicaux français(CSMF), le secteur 2 donnant droit aux dépassements d'honoraires, avec l'idée de limiter ainsi la dépense publique du secteur 1, sans se mettre à dos tous les médecins. Combiné au *numerus clausus* trop restrictif et trop longtemps maintenu, la création du secteur à honoraires libres contribua à aggraver les inégalités territoriales et financières d'accès aux soins. En 1983, Pierre Bérégovoy met en place le budget global hospitalier et crée le forfait hospitalier. En 1987, Philippe Seguin révise la liste des affections de longue durée et limite la prise en charge à 100 % à la prise en charge de la pathologie exonérant du ticket modérateur (ordonnance bizone). En 1996, Alain Juppé institue l'ONDAM, voté chaque année par l'Assemblée nationale. Désormais, les réformes du système de santé seront découplées des modalités de financement. En 2000, création de la CMU et de la CMUc par Martine Aubry et déremboursement d'un certain nombre de médicaments dits de confort. En 2004, création de la première franchise médicale par consultation par Philippe Douste-Blazy ; en 2008, extension des franchises par Nicolas Sarkozy (deux études du CREDOC et de l'IRDES montrent que les franchises n'ont entrainé de diminution des consultations et de l'achat des médicaments que chez respectivement 8 % et 12 % des personnes interrogées, essentiellement chez les personnes à faible revenu et en mauvaise santé, contribuant à aggraver les inégalités sociales de santé) et généralisation de la T2A avec pour objectif la convergence tarifaire entre le public et le privé. Et, plus récemment, réouverture du secteur 2 par Marisol Touraine en contrepartie d'une limitation des dépassements d'honoraires et surtout création de l'AMC privée obligatoire d'entreprise incluse dans l'accord national interprofessionnel (ANI).

## Et aujourd'hui ?

Finalement, la Sécurité sociale ne rembourse plus aujourd'hui que 50 % des soins courants (hors ALD et hors hospitalisation) (13). Et le système est devenu totalement illisible : ainsi, nous avons la CMU pour ceux qui gagnent moins de 8653 € par an et l'aide à la complémentaire santé (ACS) pour ceux qui gagnent

plus que le plafond de la CMU mais moins de 11682 € par an. Et comme plus de la moitié des ayants droit n'utilisent pas l'ACS, des caisses ont créé « l'aide à l'aide à la complémentaire santé ». Et comme plus personne n'y comprend rien, des employés de l'assurance maladie ont pour mission à plein temps d'aider les assurés à connaître et à utiliser leurs droits. De même, la création de l'assurance complémentaire d'entreprise, qui a bénéficié à 4 millions de personnes qui n'en disposaient pas jusque-là, a eu deux effets collatéraux délétères : une moins bonne couverture pour les cadres qui disposaient d'une mutuelle d'entreprise haut de gamme et qui aujourd'hui souscrivent à une assurance « supplémentaire » ( ils ont donc l'AMO, une AMC et une AS), et surtout une augmentation du montant des primes des assurances individuelles pour les personnes hors de l'emploi, par définition plus à risque, en particulier les retraités et chômeurs. Si bien que le gouvernement a créé une aide à la souscription à un contrat d'assurance complémentaire individuel « responsable » pour les personnes de plus de 65 ans. Cette mesure segmentant les risques va à l'encontre du principe de solidarité de la Sécurité sociale où les bien-portants paient pour les malades, les jeunes pour les vieux et les riches pour les pauvres.

## 3. Quel avenir ?

Certes, chacun sait qu'il est difficile de faire des prévisions, surtout quand il s'agit de l'avenir. Mais deux réponses semblent possibles, celle qui semble inscrite dans le cours naturel des événements suivant la plus grande pente du système, et celle qui suppose d'aller contre le courant pour réformer le financement du système de santé, en s'appuyant à la fois sur les valeurs de l'éthique médicale et sur les valeurs de la République, que l'on évoque peut-être d'autant plus qu'on les sent dépérir. « Pessimisme de la raison et optimisme de la volonté » disait Antonio Gramsci [15].

### Le scénario réaliste pessimiste : privatiser

Le scénario « réaliste », pessimiste donc, consiste à contenir la dépense publique de santé en la privatisant. Il est en effet notable que la dépense publique de santé correspond à 8 % du PIB aux États-Unis, 9 % en France et au Royaume-Uni, tandis que la dépense privée est de 9 % du PIB aux États-Unis, 3 % en France et 0,5 % au Royaume-Uni. Qui dit limitation de la dépense publique dit moindre remboursement des soins courants, restriction des ALD, réduction voire suppression de l'aide médicale d'État (AME), bref « un recentrage de la Sécurité sociale sur les maladies graves et les patients très pauvres ». La contrepartie sera l'augmentation de la dépense privée, assurée soit directement par le « reste à charge » (RAC), soit indirectement par l'intermédiaire des assurances privées, mutualistes ou non, regroupées depuis 2004 dans l'UNOCAM (Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaires), censée être le pendant de l'UNCAM (union nationale des caisses d'assurance maladie). Les mutuelles et autres assureurs privés (moins solidaires, moins égalitaires et à la gestion moins efficiente que celle de la Sécurité sociale) n'auront de cesse que d'obtenir la constitution de réseaux de soins grâce à un conventionnement sélectif des professionnels de santé qui y perdront une part de leur indépendance, tandis que les patients y perdront une part de leur liberté. Ces réseaux « mutualistes » auront cependant l'appui de certaines associations de patients transformées pour l'occasion en association de consommateurs. On peut par ailleurs s'attendre soit à une limitation des ALD (les diabétiques de type 2 non compliqués traités par ADO n'auraient plus droit à l'ALD (comme les hypertendus, y compris malheureusement les hypertendus sévères), soit à ce que les ALD soient remplacées, au nom de l'équité, par un « bouclier sanitaire », c'est-à-dire par une franchise généralisée modulée en fonction des revenus [16].

Ces contre- réformes sont d'autant moins justifiées que le surcoût dû aux dix millions de patients en ALD représente « seulement » 7 % des remboursements de la Sécurité sociale, soit environ 13 milliards d'euros (une fois soustraits la part de leurs prescriptions hors ALD et le montant des remboursements dont auraient bénéficié ces patients s'ils ne bénéficiaient pas du 100 % de l'ALD)

[17]. De plus, une étude randomisée bien conduite [18] montre que la prise en charge gratuite des patients après infarctus du myocarde est plutôt moins coûteuse pour l'assureur que celle comportant un reste à charge significatif pour les patients, en raison de l'amélioration de l'observance entraînée par la gratuité. Les plus libéraux, comme l'ancien « gaulliste social » François Fillon, propose également de revenir à la convergence tarifaire entre hôpitaux publics et cliniques commerciales [19]. Pour que la concurrence soit « plus loyale et moins faussée », il propose de permettre aux hôpitaux d'abandonner le statut public pour se transformer en ESPIC (établissement de santé privé d'intérêt collectif). Ce statut permet en effet une « plus grande souplesse pour l'emploi et les rémunérations » et autorise également si nécessaire le dépôt de bilan pour être racheté et restructuré.

### Le scénario optimiste volontariste : redonner tout son sens à « Sécurité sociale »

La version optimiste de l'avenir du système de soins part du principe fondamental que la santé n'est pas une marchandise ou une prestation comme les autres, mais doit être considérée comme un « bien commun », et ce, pour trois raisons :

1. *L'égalité face à la maladie* est une valeur à la fois humaniste hippocratique et républicaine incluse dans le contrat social.
2. *La prévention* nécessite une politique de santé publique
3. Le patient n'est pas une « consommateur éclairé » mais une personne anxieuse cherchant de l'aide. C'est pourquoi le médecin prête serment de ne pas abuser de sa position dans une relation par nature asymétrique. Si la santé est un « bien commun supérieur » (ce n'est pas un hasard si lors des vœux de nouvel an, chacun souhaite « d'abord la santé ! »), elle ne doit être *ni privatisée, ni étatisée*. Cela suppose de définir la part des soins qui relève de la solidarité générale de celle qui relève de choix personnels. On devrait donc définir un « panier de soins solidaire » remboursé au minimum à 80 % dont seraient exclus les médicaments actuellement remboursés à 15 % ou à 35 % , l'homéopathie (150 millions d'euros), les cures thermales (380 millions d'euros) [20], le surcoût dû au refus systématique des génériques, les bilans de santé systématiques non justifiés, les transports sanitaires non justifiés (les transports sanitaires coûtent chaque année plus de 4 milliards à la Sécurité sociale), voire les conséquences traumatiques relevant de la pratique de sports à haut risque… Le contenu de ce panier sanitaire devrait être arrêté après un débat organisé de « *démocratie sanitaire* » impliquant les usagers et les professionnels. Les prestations hors panier solidaire seraient prises en charge par les assurances privées (à but lucratif ou non) supplémentaires et non plus complémentaires.

### Une sécurité sociale comme complémentaire ?

Une position intermédiaire transitoire pourrait être que les assurés qui le souhaitent, puissent choisir la Sécurité sociale comme assurance complémentaire (en sus de l'assurance obligatoire, AMO, qu'elle est pour tous). Comme cela est déjà le cas pour la CMUc et pour le régime spécifique en Alsace-Moselle [21]. Gageons qu'une très grande majorité d'assurés choisiraient la Sécurité sociale comme complémentaire. Ce qui au passage permettrait d'économiser quelques milliards de frais de gestion. Le bien commun de la Sécurité sociale devrait être refondé sur trois critères.

- *Des revenus dédiés.* S'il est concevable que les indemnités journalières, les accidents de travail et les retraites soient financés par des cotisations liées au travail, la maladie devrait être financée par un impôt spécifique en l'occurrence une

CSG rendue plus progressive. Ainsi, le chômage ne mettrait plus automatiquement l'assurance maladie en déficit.
- Elle devrait *relever d'une cogestion* entre l'État, les représentants des usagers, qui ne peuvent être réduits aux seules associations de patients, et les représentants des professionnels qui ne peuvent être réduits aux seuls représentants syndicaux.
- *L'équilibre budgétaire devrait être une règle d'or* impliquant en cas de déficit un rééquilibrage automatique l'année suivante, soit par diminution des dépenses soit par augmentation des recettes (1 point de CSG rapporte environ 12 milliards €). Soit enfin un peu des deux.

**Plus de *big data***

Enfin il est indispensable pour développer une réelle politique de santé de disposer des « big data », tels que ceux apportées aujourd'hui par le SNIIRAM (programme informatique de l'Assurance maladie) et le PMSI (programme informatique médicalisé) hospitalier dont on peut croiser les données. Manque un PMSI adapté à la ville. Cette tâche majeure de santé publique pourrait être incluse dans les ROSP (revenus sur objectifs de santé publique, soit plus de 6000 euros par an pour les médecins généralistes). Ces sommes consacrées au ROSP pour inciter les médecins à faire leur métier pourraient être dédiées à cette tâche majeure de santé publique. La récente loi de santé jette les bases d'un Institut national des données de de santé. Il faut permettre le développement de la recherche pour la santé publique et veiller à ce que les données de santé ne soient pas utilisées par des entreprises privées (industrielles ou assurantielles) à des fins lucratives.

Une telle orientation suppose, il est vrai, une véritable volonté politique et sûrement un affrontement avec quelques lobbies, mais il faut être conscient qu'on s'approche d'un moment de rupture où les classes moyennes bien portantes en auront assez de payer deux fois pour la santé : une première fois la « Sécu » pour la solidarité avec les pauvres et avec les malades graves et une deuxième fois, et de plus en plus cher, leur mutuelle pour eux et leur famille. Déjà il n'y a plus vraiment de forces organisées sociales ou politiques pour défendre la Sécurité sociale, qui est pourtant la meilleure chance pour les patients, mais aussi pour les médecins. Les uns et les autres devraient la défendre, en demandant à participer à sa gestion.

---

## Notes

[1] 1 E. Che Guevara . Le Socialisme et l'homme. Edit ADEN, Bruxelles, 2006

[2] B. Claverie . L'homme augmenté . Edit L'HARMATTAN, Paris, 2010

[3] Statistiques de l'OCDE sur la santé 2014

[4] C. Desprès, P. Dourgnon, R. Fantin, F. Jusot, « Le renoncement aux soins pour raisons financières ». Questions d'économie de la santé, IRDES n°170 nov. 2011

[5] A. Fagot-Campagna, S. Fosse, C . Roudier et coll. « Caractéristiques, risque vasculaire et complications chez les personnes diabétiques en France métropolitaine : évolutions entre ENTRED 2001 et ENTRED 2007 ».

*Bull Epidémio Heb* 2009 ; 42-43 :450-455

[6] J. de Kervasdoué, *L'hôpital*, Que sais-je ?, PUF, Paris, 2004.

[7] C. Le Pen, *Les Habits neufs d'Hippocrate, Du médecin artisan au médecin ingénieur*, Calmann-Lévy, Paris 2009.

[8] L. Degos, *Santé : sortir des crises ?* Le Pommier, Paris, 2011.

[9] F. Grémy, *La réforme Debré, un tiers de siècle après*, actes du colloque de Caen, Éditions ENSP, Rennes, 1999.

[10] DREES, « Les dépenses de santé en 2014 », *Études et résultats*, n° 0935, 2005.

[11] J.Y. Fagon, « Rapport sur les produits de santé à l'hôpital », FHF, 2015.

[12] P.L. Bras, D Tabuteau, *Les assurances maladie*, PUF, Paris, 2012.

[13] D. Tabuteau, *Démocratie sanitaire*, Odile Jacob, Paris, 2013.

[14] N. Missegue, N. Pereira, « Les déterminants de l'évolution des dépenses de santé », *Dossiers Solidarité et santé,* DREES, 2005 ; 1 : 61-83.

[15] A. Gramsci. *Cahiers de prison*. La Fabrique, Paris, 2012.

[16] T. Debrand, C. Sorasith, « Bouclier sanitaire : choisir entre égalité et équité », IRDES, DT n°32, 2010.

[17] D. Caby, A. Eidelman, « Quel avenir pour le dispositif de prise en charge des affections de longue durée (ALD) », Trésor-Eco, n° 145, 2015.

[18] N.K. Chouldhry, J. Avorn, R.J. Glynn et all., « Full coverage for preventive medications after myocardial infarction », N Eng J Med, 2011 ; 365 : 2088-97.

[19] F.Fillon, « Vers un système de santé fondé sur la liberté et la responsabilité ».

[20] DREES, « Les dépenses de santé en 2014 », *Études et résultats*, n° 0935, 2005.

[21] P.L. Bras, D Tabuteau, *Les assurances maladie*, PUF, Paris, 2012.

# Débats

# Panorama, enjeux et perspectives des monnaies associatives

mardi 28 juin 2016, par Marie Fare

**Les LETS (*Local Exchange Trading System*), qui ont vu le jour dans les années 1982-1983 au Canada, constituent le début d'une vague sans équivalent dans l'histoire contemporaine de saisissement participatif des questions monétaires par la construction associative et citoyenne de monnaies. Depuis lors, l'émergence et la diffusion dans le monde, et notamment en Europe, de ces monnaies, n'ont pas suivi un modèle unique qui se serait dupliqué à l'infini. Un double processus de multiplication et de différenciation a donné naissance à des modèles variés de monnaies. Mais à quoi peuvent bien servir ces nouveaux dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs ? Quelles en sont les finalités ? Tour d'horizon.**

## Un panorama des monnaies

On peut distinguer quatre générations de dispositifs qui se caractérisent par une organisation monétaire particulière et des rapports particuliers au monde socio-économique et aux autorités publiques, locales ou centrales (Blanc et Fare, 2013). Ces générations ne se succèdent pas mais s'imbriquent (l'émergence d'un dispositif d'une génération nouvelle ne met pas fin aux précédents) et se transforment (l'innovation au sein d'une même génération peut lui redonner un coup de fouet).

### Les dispositifs de première génération : inconvertibilité et peu de partenariats socio-économiques

Une première génération de monnaies associatives apparaît avec le modèle des LETS dans les années 1980. Elle a été particulièrement vive jusque dans les années 1990. Ce sont des monnaies de « crédit mutuel » comme les LETS et les SEL (sans création de monnaie au préalable, le compte des partenaires d'un échange est simultanément crédité pour celui rendant le service et débité pour celui recevant le service), mais aussi des monnaies de papier comme le *trueque* argentin. Les premières sont fréquemment basées sur le temps (l'heure d'activité), bien que cela ne soit pas suffisant pour permettre une fixation généralisée du montant des échanges dès lors notamment que des biens sont échangés. Ces monnaies ont pour caractéristiques d'être formellement inconvertibles en monnaie nationale, mais cela n'empêche pas leur utilisation conjointe avec les monnaies nationales pour certains échanges de nature professionnelle qui impliquent le règlement de taxes comme la TVA. Dans la très grande majorité des cas, ces monnaies sont mises en œuvre par des associations locales, en réponse à des aspirations et des besoins qui ne sont pas satisfaits par la production marchande et par la production publique, les échanges non professionnels dominent, et peu de partenariats sont noués avec des collectivités locales. Dans les pays concernés par ces modèles de première génération, on a pu constater une période d'extension rapide suivie par un tassement, des désillusions et parfois l'échec marqué par une mort médiatique (ces mouvements en Argentine ayant été particulièrement violents, de 1998 à 2003). Des seconds souffles sont cependant possibles, soit par la mise en œuvre d'innovations, soit du fait de situations de crise économique et sociale : le regain quantitatif des SEL en France depuis 2008 illustre ce dernier point. Si l'on met de côté l'exceptionnel cas argentin, ces dispositifs de première génération n'ont pas cessé de prendre de l'ampleur, avec probablement un peu plus de 2 500 cas dans le monde en 2016.

### Les dispositifs de deuxième génération : des monnaies-temps inconvertibles

La deuxième génération plonge ses racines dans les dispositifs japonais de Fureai Kippu qui, dans les années 1970, construisent une réponse sous la forme

d'une entraide comptabilisée aux besoins de services, notamment des personnes âgées ; mais il ne semble pas y avoir eu de diffusion de ce modèle au-delà des frontières du Japon. C'est avec les expériences états-uniennes de *Time banks* ou *Time dollars* impulsées par Edgar Cahn tout d'abord (1987), puis les *Banche del tempo* italiennes dans la seconde moitié des années 1990, que ces dispositifs émergent véritablement et qu'une dynamique internationale apparaît. Cette deuxième génération a connu une grande extension depuis lors, et l'on compte plus de 1 700 dispositifs aujourd'hui dans le monde. Les banques de temps établissent des monnaies de « crédit mutuel » comme les LETS et les SEL, mais les échanges sont concentrés sur les services et leur comptabilisation se fait sur la base du temps qui est consacré à leur prestation. Ces monnaies sont inconvertibles, au point qu'aucune équivalence fixe n'est donnée entre l'heure et la monnaie nationale.

Citons pour exemple les « accorderies » qui se sont d'abord développées au Québec au début des années 2000, puis en France à partir de 2011. Une accorderie est une banque de temps permettant aux membres d'échanger des services sur la base du temps qui est consacré à leur prestation (suivant le principe une heure est égale à une heure, quel que soit le service rendu) et parfois des services collectifs (crédit solidaire, groupement d'achat). L'accorderie a pour vocation de tisser des liens dans la communauté et de permettre aux personnes à faibles revenus d'améliorer leurs conditions socioéconomiques en favorisant l'organisation de nouvelles formes de solidarité. Depuis, l'automne 2011, le modèle s'est exporté en France avec la création de deux premières accorderies à Chambéry et dans le 19e arrondissement de Paris. Depuis, d'autres accorderies (une vingtaine) ont ouvert et de nombreux autres projets sont en cours. Le Réseau Accorderie du Québec et la Fondation Macif ont conclu un partenariat pour le développement d'un réseau d'accorderies en France. Les accorderies en France bénéficient également du soutien des collectivités territoriales pour leur émergence et fonctionnement.

Contrairement à la plupart des expériences de première génération, les banques de temps entretiennent souvent des liens étroits avec des collectivités locales ou avec des organisations de l'économie sociale et solidaire, dans des objectifs sociaux (des formes d'entraide sociale) et non économiques. Certaines banques de temps italiennes en particulier entretiennent des liens très forts avec les municipalités, appuyées par un cadre légal adapté. Ailleurs, les banques des temps peuvent être articulées à des fondations.

### Les dispositifs de troisième génération : convertibilité et partenariats dans des objectifs économiques locaux

Une troisième génération démarre avec l'Ithaca Hour, en 1991, à partir du constat de l'échec de la mise en place d'un LETS et des limitations qu'induit le principe de crédit mutuel pour développer des transactions incluant des prestataires professionnels. Elle connaît un second souffle depuis le début des années 2000 avec les cas allemand (Regiogeld) et brésilien (banques communautaires sur le modèle du Banco Palmas). Ce n'est que dans la seconde moitié des années 2000 qu'elle apparaît en Grande-Bretagne avec les monnaies locales de quelques « villes en transition », puis en France, au tout début de 2010 (l'occitan à Pézenas et l'abeille à Villeneuve-sur-Lot). La grande dynamique de projets monétaires locaux dans la France du début des années 2010 s'inscrit principalement dans ces monnaies. Une trentaine d'expériences ont été lancées entre 2010 et 2015, parmi lesquelles la Mesure, le SOL violette, la roue ou encore l'eusko, et au moins autant sont en cours de création début 2016. L'eusko est un des dispositifs les plus dynamiques : il totalise plus de 3 000 membres et 500 prestataires pour une masse monétaire de 250 000 euros environ. Pour un territoire comptant plus de 200 000 habitants, cela reste cependant peu. Les 27 expériences françaises recensées début 2015 ont une masse monétaire en circulation d'un peu moins de 500 000 d'équivalent-euros (dont environ 50 % d'euskos), pour 8 500 usagers environ et 2 000 prestataires, soit probablement environ deux fois moins que d'usagers des SEL (Fourel et al., 2015). Il existe aujourd'hui autour de 200 monnaies de ce type dans le monde, dont une moitié au Brésil et un tiers en Europe.

Dans ces dispositifs, une équivalence fixe lie la monnaie locale à la monnaie nationale, des formes de convertibilité sont établies et toutes deux sont utilisables conjointement. L'émission de monnaie locale est couverte par une réserve équivalente en monnaie nationale. L'entrée, par conversion de monnaie nationale en monnaie locale, est parfois favorisée par un taux bonifié (par exemple, 105 en monnaie locale pour 100 en monnaie nationale). La sortie par conversion de monnaie locale en monnaie nationale n'est pas toujours acceptée et souvent limitée aux seuls professionnels ; lorsqu'elle est possible, des pénalités de sortie cherchent à limiter les risques de revente en masse de la monnaie locale. Ces modèles se veulent plus efficaces dans leur gestion, dans l'impact économique de leur activité, dans leurs relations au monde socio-économique. Ils promeuvent partout des formes d'ancrage territorial des activités productives et commerciales et affirment parfois chercher leur « relocalisation ». Cette orientation économique et ce souci d'efficacité et de maturité conduisent de plus en plus à rechercher les coopérations adéquates. Ils visent les actes de consommation quotidienne des populations et reposent donc sur l'acceptation par des entreprises et des commerces de la monnaie locale. Dans ce cadre, des partenariats avec des banques locales ou des collectivités locales peuvent être déterminants. Deux objectifs peuvent justifier de tels partenariats : d'une part, renforcer la crédibilité du dispositif à travers une forme de 'garantie' institutionnelle ; et, d'autre part, faire en sorte que les taxes et les impôts locaux ainsi que certains services publics (transport, culture, etc.) puissent être réglés en monnaie locale – pour élargir la gamme de l'offre disponible en monnaie locale (notamment en volume). À Bristol et Brixton, en Grande-Bretagne, des explorations ont déjà lieu en ce sens.

### Les dispositifs de quatrième génération : rôle central des institutions

Enfin, une quatrième génération de monnaies associatives a commencé à émerger au début des années 2000. Elle a pour particularité de combiner plusieurs objectifs jusqu'ici demeurés séparés et d'intégrer plus qu'auparavant la préoccupation environnementale. La « multiplexité » de ces projets alourdit d'autant l'ingénierie nécessaire et contraint à rechercher des solutions techniques parfois très coûteuses. Ceux-ci reposent sur des partenariats complexes rapprochant collectivités locales, acteurs économiques et organisations ou programmes nationaux, voire européens (pour les dispositifs dans des pays de l'Union), et à expérimenter avant de se lancer à une échelle plus large.

Le système NU, expérimenté dans la ville de Rotterdam entre 2002 et 2003, a connu un certain retentissement mais pas de suites immédiates. Il a été initié par la mairie dans la phase de réflexion sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 local, en 1998. L'idée était d'introduire à Rotterdam une carte électronique incitant au développement de comportements durables, avec le soutien de la province de Hollande du Sud, d'un programme de financement européen, de la banque coopérative Rabobank et de l'agence de développement Stichting Points (anciennement Barataria).

D'autres dispositifs de quatrième génération ont émergé depuis : en France, la monnaie SOL telle qu'elle a été pensée et partiellement mise en œuvre autour de 2006-2008 ; en Belgique, le Toreke, l'eco iris ou le e-portemonee. Dans l'ensemble, ces systèmes restent peu nombreux car très lourds en termes financiers et d'ingénierie : autour d'une dizaine dans le monde en 2016.

Figure. Chronologie simplifiée des grands types de monnaies associatives

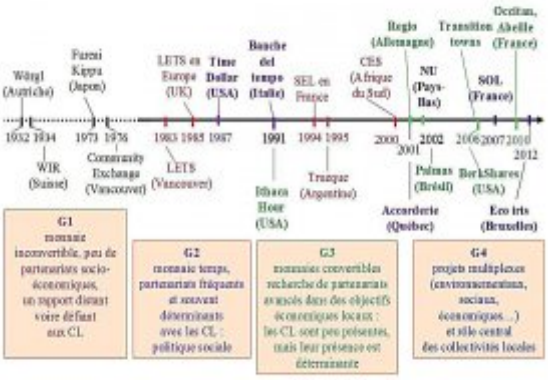

## Des monnaies associatives, pour quoi faire ?

La monnaie est un outil malléable, une institution sociale qui peut promouvoir des objectifs sociaux et économiques divers. En ce sens, la mise en place d'une monnaie associative ne constitue pas une finalité en soi. Elle doit au contraire permettre d'atteindre certains objectifs. On peut en distinguer trois principaux : le soutien au développement territorial, la valorisation des éco-comportements et le renforcement du lien social.

### Soutenir le développement territorial

SEL, banques de temps, Regiogeld allemand, monnaies communautaires au Brésil, SOL en France, monnaies locales des villes en transition en Grande-Bretagne... Si leur diversité est certaine, ces monnaies ont pour caractéristique essentielle d'être restreintes dans leur usage, ce qui constitue un vrai avantage en termes de territorialisation. En limitant leur usage à un espace de circulation défini, ces monnaies vont en effet favoriser la consommation de produits locaux et aider les territoires à mieux valoriser leurs ressources en localisant les activités économiques en leur sein. Cela s'inscrit dans une logique plus large de développement endogène dans laquelle l'offre et la demande de biens et services sont enracinées sur le territoire, en privilégiant l'usage des revenus tirés d'une production locale par la création d'un circuit autonome. De plus, en privilégiant l'offre locale, ces monnaies vont contribuer à rééquilibrer les rapports de force entre le modèle de la grande entreprise et les modèles d'entrepreneuriat locaux (artisans, PME, commerces de proximité, producteurs locaux). Le soutien au développement territorial sera d'autant plus effectif que les avoirs en monnaie locale sont difficilement convertibles en monnaie nationale (taxe à la conversion, inconvertibilité pour les particuliers). La diversité des biens et services proposés dans le cadre du réseau monétaire local, la variété des acteurs et l'ampleur du réseau sont également des facteurs clés de succès.

### Favoriser les éco-comportements

Le deuxième objectif de ces monnaies consiste à favoriser ou à valoriser les éco-comportements, c'est-à-dire les démarches solidaires et/ou écologiques de type protection de l'environnement, covoiturage, économies d'énergie, recyclage des déchets, consommation responsable... La monnaie permet de comptabiliser ces comportements, ce qui leur donne une visibilité collective et une reconnaissance sociétale. Cela permet de (re)valoriser et de reconsidérer les richesses par la comptabilisation d'activités invisibles (car non comptabilisées auparavant), qui sont sources de bien-être collectif. Ces monnaies répondent ainsi aux enjeux de développement soutenable en créant une incitation positive pouvant favoriser l'établissement d'une citoyenneté écologique.

### Créer du lien social

Certains dispositifs vont chercher à renforcer la cohésion sociale par la création de liens sociaux, le développement de la solidarité et de l'entraide. Ils cherchent également à lutter contre l'exclusion sociale en insérant l'échange dans des liens sociaux et en favorisant l'organisation de nouvelles formes de solidarité. On retrouve prioritairement cet objectif dans les SEL, les LETS et les banques de temps. La mise en place d'une monnaie associative constitue enfin un projet collectif impliquant des acteurs multiples qui vont devoir s'accorder sur un projet commun, mus par une volonté de faire ensemble. Cette dynamique permet de créer une communauté solidaire, médiatisée par l'usage de la monnaie et organisée autour d'une communauté de valeurs favorisant la cohésion sociale. En outre, la mise en place de pratiques démocratiques et participatives au sein de ces dispositifs cherche à créer des « espaces publics de proximité », c'est-à-dire des espaces d'interaction et de délibération, ouverts à tous et renforçant la participation et la démocratie politique.

## Quelques perspectives

L'intégration de dispositifs monétaires sur un territoire ouvre à différents potentiels de développement dont la nature dépend des choix politiques, sociaux et opérationnels réalisés lors de la configuration de la monnaie, puis du suivi de leur mise en œuvre et des moyens (humains, institutionnels, financiers, techniques) mis à disposition.

Ces monnaies peuvent venir appuyer une véritable stratégie de développement territorial dans la mesure où leur effet de levier s'accroît lorsqu'elles sont combinées avec d'autres mécanismes et instruments de la politique d'intervention de la collectivité et de ses partenaires locaux. En ce sens, une connexion étroite serait pertinente avec les logiques et outils issus de l'économie sociale et solidaire pour un développement économique et social inscrit dans une volonté d'agir autrement pour l'insertion sociale et la cohésion territoriale (microcrédit, groupement d'achat, épicerie sociale, coopératives, finance solidaire, pôles territoriaux de coopération économique, etc.) ou avec des politiques et instruments de transition écologique et de résilience territoriale (revenu inconditionnel, incitation aux comportements éco-responsables).

Mais, en amont même de cette articulation, cette ouverture, cette mobilisation et adhésion de l'ensemble des parties prenantes doit être un élément constitutif des dispositifs, pour autant qu'ils se placent dans une perspective transformatrice : il s'agit bien de définir collectivement (et de mettre en œuvre) un nouveau cadre de valeurs (un nouveau modèle de développement) autour duquel construire des relations économiques et sociales. L'espace de définition du cadre et des modalités de fonctionnement de la monnaie est alors un lieu d'échange où les acteurs réfléchissent ensemble à un projet partagé pour le territoire. Le travail sur la déclinaison de la monnaie (une monnaie pour quoi, pour qui, comment) est le catalyseur de la concertation sur le projet de territoire. Cette démarche associant l'ensemble des acteurs du territoire (élus, associations, citoyens, entreprises, banques, etc.) permet de mailler les réseaux existants dans une démarche globale de territoire.

Les modèles de monnaies varient ainsi en fonction des objectifs que ces monnaies visent et des contextes socioéconomiques et culturels dans lesquels elles voient le jour. Elles constituent toutes, cependant, des initiatives territorialisées qui cherchent à s'approprier la monnaie en s'inscrivant dans l'innovation sociale et l'expérimentation, avec une volonté de transformation sociétale.

## Références


- Blanc J.et Fare M., (2013), « Understanding the role of governments and administrations in the implementation of community and complementary currencies », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 84, no 1, pp. 63–81.
- Fourel C., Magnen J-P. et Meunier N., (2015), *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité*, Lormont : Le bord de l'eau.

# Les Lumières d'Adam Smith, la philosophie et l'économie en scène, De Vanessa Oltra et Jean-Marie Harribey (dir.)

mardi 28 juin 2016, par Jean Tosti

**Ouvrage collectif coordonné par Vanessa Oltra et Jean-Marie Harribey, tous deux économistes bordelais, *Les Lumières d'Adam Smith* se compose de sept contributions entourant le texte d'une pièce de théâtre intitulée *Adam Smith, le Grand Tour*. Écrite par Vanessa Oltra, la pièce a d'abord été interprétée en anglais à Édimbourg (2013), puis en français dans l'académie de Bordeaux. Elle met en scène deux personnages, Mary et Fred, venus à Édimbourg déposer un bouquet de roses blanches sur la tombe du philosophe, père présumé de la science économique. Mais il y a un problème : la tombe est entourée d'une grille fermée par un cadenas dont on aurait perdu la clé (on la retrouvera à la fin de la pièce).**

## La pièce

Cette clé a sans doute une valeur symbolique : c'est elle qui permet d'accéder à la vérité de l'œuvre d'Adam Smith, dont les économistes classiques (surtout les français), néoclassiques et leurs rejetons ultralibéraux ont déformé la pensée, ne retenant que les phrases censées encenser le marché autorégulé, le libre-échange et plus généralement donner naissance au mythe de l'*homo œconomicus*. D'où le prologue, où Mary interpelle Adam Smith et lui demande si, de retour parmi nous, il se reconnaîtrait dans l'image que les libéraux ont voulu donner de lui et de l'économie. Et, comme Smith ne peut répondre, elle le fait à sa place : « Vous seriez certainement très surpris, Adam, par la force et le pouvoir du discours économique aujourd'hui. Je vous préviens, ça n'a plus rien à voir avec la morale ou la philosophie. Plus rien à voir ni avec l'amour, ni avec l'être humain. » [1]

La pièce mérite d'être vue plutôt que d'être lue. Elle comporte en effet divers bruitages, et surtout de nombreuses vidéos, souvent sous la forme de micro-trottoirs liés au thème de la *main invisible*, nous aurons l'occasion d'y revenir. La première scène, sous forme d'un dialogue entre Mary et Fred, est, pour l'essentiel, une biographie elliptique d'Adam Smith, mais pas uniquement. Elle pose quelques problèmes, notamment celui de la traduction. Vanessa Oltra reproduit l'une des phrases les plus célèbres de Smith : « It is not from the benevolence of the butcher, the brewer, or the baker that we expect our dinner, but from their regard to their own interest. We address ourselves, not to their humanity but to their **self-love**. » Autrement dit : « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais plutôt du soin qu'ils apportent à la recherche de leur propre intérêt. Nous ne nous en remettons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme. » [2] Mais comment traduire *self-love* ? En fonction des diverses interprétations au fil des décennies, on a le choix entre *amour-propre, amour d'eux-mêmes, égoïsme, amour de soi* !

La scène évoque aussi le *Grand Tour*, voyage effectué en France par Smith et son disciple à Toulouse, Bordeaux et Paris (avec une escale à Genève). Elle est également l'occasion de divers jeux de mots liés à la *main invisible*, transformée en *main sur le cœur, main dans le sac, main baladeuse, main verte, main au feu*.

La deuxième scène oppose (live et vidéo), dans une interview fictive, Mary au président de l'Institut Adam Smith, auquel elle reproche de ne retenir du philosophe que les quelques phrases semblant justifier une économie de marché dans laquelle l'État n'aurait aucun rôle à jouer. Or, l'État est bien présent dans l'œuvre de Smith, en particulier pour protéger « chaque membre de la société contre l'injustice et l'oppression ». On retiendra aussi cette phrase qui prend toute sa valeur dans la crise actuelle : « Aucune société ne peut être florissante et heureuse

si la partie la plus grande de ses membres est pauvre et misérable. » [3]

La troisième scène est là pour nous rappeler qu'Adam Smith n'est pas seulement l'auteur de la *Richesse des Nations*, mais qu'il avait auparavant rédigé la *Théorie des sentiments moraux* (1759). Les nombreuses citations figurant dans la scène, toutes empruntées à cet ouvrage, nous montrent un Smith bien différent de l'image que certains ont voulu nous en donner, un Smith pour qui la sympathie (on parlerait aujourd'hui plutôt d'empathie) est le principal moteur des comportements humains, même si ceux-ci ne sont pas dénués d'égoïsme. Cet apparent paradoxe de la pensée de Smith apparaît dès le début de l'ouvrage : « Aussi égoïste que l'homme puisse être supposé, il y a évidemment certains principes dans sa nature qui le conduisent à s'intéresser à la fortune des autres et qui lui rendent nécessaire leur bonheur, quoiqu'il n'en retire rien d'autre que le plaisir de les voir heureux. De cette sorte est la pitié ou la compassion, c'est-à-dire l'émotion que nous sentons pour la misère des autres, que nous la voyions ou que nous soyons amenés à la concevoir avec beaucoup de vivacité. » [4]

La quatrième scène nous montre Mary face à la statue du philosophe, inaugurée à Édimbourg en juillet 2008, autrement dit en plein cœur de la crise des *subprimes*. C'est l'occasion pour elle d'interpeller à nouveau Adam Smith à propos de cette inauguration : « Ils sont tous là. Ceux qui ont fait de votre main invisible une arme doctrinaire au service d'un libéralisme sauvage. Ceux qui traduisent *self love* par égoïsme. Ceux qui réduisent votre pensée à la seule parabole du boulanger, du boucher et du brasseur et qui pensent que c'est justement parce que le boulanger, le boucher et le brasseur sont de sales rapaces égoïstes que le monde tourne rond… » [5]

Les deux dernières scènes sont plus inégales, avec en particulier une biographie de l'auteure dont on aurait sans doute pu se passer. Reste que l'ensemble, souvent avec un humour décapant, contribue à dresser une statue d'un Smith beaucoup plus « sympathique » que celle qu'ont érigée au fil des siècles la plupart des économistes libéraux.

## Les contributions

Difficile de les recenser toutes. On retiendra ici surtout celles qui touchent à l'œuvre de Smith plutôt qu'à la pièce elle-même et à son auteure. Celle qui m'a le plus surpris est la dernière, due à Jean-Marie Harribey et intitulée « Le paradoxe de la monnaie chez Adam Smith ». Ce qu'il dit est parfaitement exact, à savoir que Smith n'a pas su prendre en compte le rôle social de la monnaie parce qu'il la considérait comme un simple instrument au service des échanges. Mais sa contribution me paraît être surtout une sorte de signal d'alarme en direction de ceux qui, y compris dans ce livre, auraient tendance à trop encenser Smith en oubliant que, s'il est considéré comme le père de l'*homo œconomicus*, il doit bien y être pour quelque chose, même « à l'insu de son plein gré ». Autrement, je retiendrai deux thèmes principaux :

**1. Adam Smith, une postérité controversée** : tel est le titre de la première contribution (Gavin Kennedy), qui résume à lui seul l'ensemble de l'ouvrage et la problématique liée au philosophe. On a beaucoup écrit sur Smith, un peu dans tous les sens, en oubliant au moins deux choses : d'une part, « les tendances politiques de Smith étaient méconnues de son temps et le restent encore aujourd'hui » ; d'autre part, « les idées de Smith ne peuvent pas être transposées directement de ses ouvrages au XXIe siècle » [6]. En outre, on a tendance à citer Smith plutôt qu'à le lire. Gavin Kennedy insiste par ailleurs sur un concept difficilement compréhensible et développé dans la *Théorie des sentiments moraux*, celui du « spectateur impartial » qui existe en chacun de nous, sorte d'anticipation du surmoi freudien, nous permettant en fin de compte de prendre les décisions qui nous semblent moralement les bonnes (p. 22-26).

Un autre aspect controversé de Smith est celui du lien (ou de l'absence de lien) existant entre la *Théorie des sentiments moraux* et la *Richesse des nations* : d'un côté un homme débordant de sympathie, de l'autre un individu égoïste, cupide, du moins si l'on en

croit les clichés et les citations les plus courantes. Le paradoxe est abordé dans la contribution de Laurie Bréban et Jean Dellemotte, « L'Économie sentimentale d'Adam Smith ». Leur conclusion, c'est qu'il n'y a aucune contradiction entre les deux ouvrages, ce qui semble logique puisque Smith n'a jamais modifié le premier en fonction du second.

**2. La main invisible** : le moins qu'on puisse dire, c'est que cette main est très visible dans le livre, d'abord dans la pièce, où elle fait l'objet de plusieurs micro-trottoirs et d'innombrables allusions, mais aussi dans le texte de Kennedy et, çà et là, chez d'autres contributeurs. Enfin, un article entier lui est consacré par Jean Dellemotte : « La Main invisible d'Adam Smith ou la grande déformation ». Rappelons que la métaphore de la main invisible n'apparaît que trois fois dans l'œuvre d'Adam Smith, dont une dans un traité d'astronomie (« La main invisible de Jupiter »). Les deux autres occurrences se rencontrent dans la *Théorie des sentiments moraux* et dans la *Richesse des nations*, et sont toutes deux liées à l'économie. Selon Dellemotte, rien ne permet d'y voir la main du marché, comme l'ont affirmé tant de prétendus disciples de Smith. La solution la plus simple – et la plus évidente – consiste à y voir la main de Dieu. Mais pas n'importe quel dieu. Nous sommes à l'époque des Lumières, et ce dieu pourrait être celui que les révolutionnaires français ont nommé l'Être suprême. Ou, mieux sans doute, celui que Voltaire appelait le Grand Horloger, expression déjà utilisée par Descartes. C'est cette solution que propose Dellemotte : « La métaphore de la main invisible symbolise en fait une idée simple, mais dont la portée doit être comprise dans le cadre d'une téléologie particulière : l'idée selon laquelle l'univers est régi par un Dieu bienveillant, comparable à un Grand Horloger. L'Univers, dans cette perspective, peut être assimilé à une montre dont le mécanisme complexe nous échappe. » [7]

Pour terminer, je regretterai deux choses : la première, qu'un article n'ait pas été consacré à une biographie d'Adam Smith (la première scène de la pièce nous laisse sur notre faim). La seconde, qu'un autre article n'ait pas développé le rôle attribué à l'État selon Smith, ce qui aurait bousculé pas mal d'idées reçues (voir cependant la scène 2 de la pièce). Au final, cependant, l'ouvrage est intéressant, rafraîchissant, et la pièce mériterait d'être jouée en d'autres lieux.

---

## Notes

[1] p. 59.

[2] *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), t. 1, chap. 2, livre 1, p. 19. Ici, p. 65-66.

[3] p. 70.

[4] p. 73.

[5] p. 80.

[6] p. 16.

[7] p. 135-136.

# Compte rendu de lecture de Benjamin Lemoine, L'ordre de la dette

mardi 28 juin 2016, par François Chesnais

**Voici un livre [1] d'une facture alerte et agréable. Il commence par une introduction brillante qui incite à pousser la lecture plus loin. L'enquête dont il s'agit porte précisément et de façon assez stricte sur la direction du Trésor au ministère de l'économie et des finances (son nom a varié selon les époques et les gouvernements). Elle « introduit le lecteur au cœur des bureaux, des pratiques et confrontations techniques entre services de l'État » (p. 26). Elle est menée à partir d'archives, de matériaux autobiographiques et d'entretiens. La première partie est historique et couvre une période qui part de l'après-guerre et se termine en 1985. Benjamin Lemoine y soutient la thèse que c'est au sein du Trésor qu'ont été prises pour l'essentiel les décisions qui ont conduit à la perte de la souveraineté monétaire et budgétaire de la France.**

Au terme d'une évolution que je vais présenter de façon détaillée « l'État *prend parti pour le marché* en invoquant la vertu disciplinaire des taux d'intérêt, censés conduire au respect des équilibres budgétaires fondamentaux ». (p.16 souligné par l'auteur). Par « l'État » Benjamin Lemoine entend ici en fait « la haute administration du Trésor » dont l'importance dépasse le plus souvent celle des gouvernements. Ailleurs dans le livre, il définit l'État de façon plus large mais assez vague comme « appareil public dans son entier » (p .150). La seconde partie porte sur la période contemporaine. Elle concerne notamment le positionnement du Trésor dans les débats sur le périmètre des engagements de l'État (en particulier l'inclusion ou non des retraites des fonctionnaires) et donc les batailles sur le chiffrage de la dette publique. La thèse qui donne au livre son unité se trouve dans sa principale conclusion, c'est qu'il existerait « un agir politique *en amont* des combats pour faire admettre l'illégitimité de la dette » (souligné par l'auteur) et de combattre pour son annulation. Nous verrons lequel en fin d'article. Même si Lemoine mentionne Attac et le CADTM dans l'introduction et la conclusion, les notions de dette odieuse ou de dette illégitime ne l'intéressent pas trop.

## De 1945 à 1985 : trois périodes

L'apport le plus intéressant du livre se trouve dans les deux premiers chapitres. Lemoine y retrace sur quarante ans, à certains moments en très grand détail et de façon passionnante, une mutation majeure. Partant d'une situation où, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'État est en position de commandement par rapport à la finance, puisque le Trésor centralise l'épargne et la dirige, ensemble avec le crédit dont il contrôle la création, vers des objectifs prioritaires, notamment d'investissements dans les infrastructures, on voit les hauts fonctionnaires de la direction du Trésor au ministère des finances agir collectivement pas à pas, entre le milieu des années cinquante et 1983, pour faire passer l'État au statut de débiteur particulièrement prisé des banques, compagnies d'assurance et fonds de placement financier. L'effort de pédagogie auquel l'auteur s'est astreint aurait sans doute mérité d'être complété par un encadré qui les mette en rapport avec quelques dates saillantes de politique nationale et internationale. On peut distinguer trois périodes dans l'histoire de la direction du Trésor : une première va de la Libération à 1958, une seconde jusqu'en 1981 et la troisième qui voit l'inversion des rapports de force entre la finance et l'État s'ouvre en 1982-85 et n'est pas terminée. Chaque période est associée à une ou plusieurs personnalités importantes au Trésor ou au gouvernement.

La première période s'ouvre en 1945-46. Elle voit « la conversion à l'économie » des hauts fonctionnaires formés dans les années 1930, conversion tout à fait passagère pour la majorité d'entre eux. La période est celle de « la dépense productive », dont le pivot est le

Commissariat général du plan avec Jean Monnet comme premier titulaire, et de « l'État banquier » marqué notamment par la présence d'un homme jeune, François Bloch-Lainé, à la tête du Trésor. La domination financière de l'État repose sur deux mécanismes : d'abord la mise en place du « circuit du Trésor » moyennant lequel le Trésor centralise directement entre ses mains toute l'épargne disponible pour alimenter sa trésorerie et effectuer ses paiements ; ensuite la souscription forcée de bons du Trésor par les banques de dépôt (elles-mêmes nationalisées), la détention obligatoire dans leurs portefeuilles de titres publics en proportion du montant de leurs dépôts à un taux déterminé en consultation avec la Banque de France. Cette construction est lentement défaite par l'organisation d'un « travail de sape émanant de l'intérieur des structures de l'État » et en particulier de la direction du Trésor. L'occasion leur en est donnée par les taux d'inflation élevés. Elle permet à la vieille école d'avant-guerre de les imputer, à l'aide du jeu de mot « Monnet-monnaie » (p. 58), à une création monétaire excessive due au financement des plans de modernisation, alors qu'ils traduisent le manque de capacités productives nécessaires pour satisfaire la demande que ceux-ci cherchent à combler.

L'éviction en 1952 de Bloch-Lainé de la direction du Trésor par la droite parlementaire sous Antoine Pinay (l'artisan d'un grand emprunt indexé à l'or propre aux intérêts de la rente financière) amorce la seconde période. Elle prépare la remontée en force des fonctionnaires libéraux formés aux thèses monétaristes. Mais il faut attendre la chute de la IVe République et le retour au pouvoir de De Gaulle en 1958 pour que les anti-keynésiens emmenés par Jacques Rueff (un des fondateurs avec Hayek de la société du Mont-Pèlerin) prennent le dessus rue de Rivoli. Ils assoient définitivement leur pouvoir avec la nomination de Giscard d'Estaing d'abord comme secrétaire d'État aux finances fin 1958, puis comme ministre des finances et des affaires économiques en 1962. En 1963, la souscription obligatoire des bons du Trésor à un taux d'intérêt fixé par l'État cède la place à l'adjudication où le taux est fixé par le marché. Lorsque les clivages politiques entre gaullistes et libéraux conduisent à l'éloignement temporaire de Giscard du poste de ministre des finances, ces derniers ont déjà suffisamment de gens en place pour que leurs positions soient suivies par le nouveau titulaire, Michel Debré. Jean-Yves Haberer, formé en partie aux États-Unis, est particulièrement influent. Un pas supplémentaire dans la libéralisation est franchi avec le décret de 1966 qui ré-autorise les banques de dépôts à avoir une activité d'affaires. Les événements de 1968 vont ralentir le processus de libéralisation financière et freiner l'alimentation de la rente financière un moment, mais l'année 1973 voit un « grand emprunt Giscard » à 7 % d'intérêts indexés au cours de l'or. Pour 7,5 millions de francs d'emprunt pour 15 ans, l'État dut rembourser en intérêts et capital plus de 90 milliards de francs (p. 84-85). L'année 1973 voit aussi la loi de réforme de la Banque de France avec son fameux article 25 tant discuté depuis quelques années, dont Benjamin Lemoine explique dès l'introduction (p. 39-40) qu'il s'agit seulement de l'interdiction de présenter des effets en réescompte (déjà prescrite par la loi Blum de 1936) et qu'il s'agit d'une loi à laquelle Attac et d'autres auteurs ou associations ont donné trop d'importance ou qu'ils ont mal interprétée. Elle laissait à l'État la possibilité de demander des prêts et des « avances », pratique qui n'a été proscrite qu'avec la mise en œuvre du traité de Maastricht de 1992. C'est plutôt le retour à l'orthodoxie financière de la part des hauts fonctionnaires qui a exigé que l'emprunt prenne de plus en plus le pas sur les autres formes de financement. Cela passe par la mise en place en 1979 d'un régime fiscal spécial pour les souscripteurs étrangers des emprunts publics, « la communauté financière » devant être rassurée (p. 85-86).

Il s'agit encore d'émissions ponctuelles, bien que fréquentes, qui ne mettaient pas encore l'État sous la tutelle des marchés. Pour les tenants de la finance de marché du Trésor, un pas restait à franchir. Celui de l'adjudication des titres à date régulière et de la création sur la place financière de Paris d'un marché secondaire de la dette publique. L'occasion leur en est fournie par la conjonction de l'arrivée au gouvernement et au ministère des finances et de l'économie en particulier de ministres peu à même de tenir tête aux hauts fonctionnaires en place (Jean-

Yves Haberer, Michel Camdessus qui fera ensuite trois mandats comme directeur du FMI et les membres de la « bande d'une quinzaine de gus » dont parle l'un d'eux, Lemoyne de Forges) et d'une récession mondiale qui a immédiatement créé une situation qui a rendu impossible la mise en œuvre du programme sur lequel François Mitterrand et le PS s'étaient fait élire, sauf rupture avec le capitalisme, ce qui n'était pas leur projet, discours nonobstant. Benjamin Lemoine a trouvé dans les archives des notes sur cette période, dont il restitue la teneur dans des pages passionnantes (pp. 93-112). Elles traduisent l'impréparation des ministres et de leurs cabinets (« merci de m'aider à comprendre ») et du côté des hauts fonctionnaires du Trésor le mépris (« une saison en enfer ») et l'agressivité (« ce système, on va le casser »). Le choix de Mitterrand de suivre Jacques Delors et d'effectuer le « tournant de la rigueur » met les hommes de la direction du Trésor en position de force. Une fois Delors parti à Bruxelles, ils trouvent en Pierre Bérégovoy la personne idéale pour achever la mise en œuvre de leur programme, l'homme à la fois au-dessus de tout soupçon et disposé à être « plus royaliste que le roi » (p 108). La création du marché des « obligations assimilables du Trésor » (OAT) est décidée en 1984 et le marché ouvre en 1985, attirant très vite des investisseurs étrangers. Une ère nouvelle commence, dans laquelle la politique économique de l'État va tomber sous la coupe des marchés, et où le travail de culpabilisation des salariés et des retraités de pousser l'État du fait des dépenses sociales à « vivre au-dessus de ses moyens » va débuter. Pour que le récit des transformations soit complet, il aurait fallu indiquer un peu plus la manière dont ce ne sont pas seulement les prérogatives monétaires qui ont été démantelées, mais aussi l'impôt, dont le statut a été dégradé par rapport à l'emprunt. Il en parle brièvement pour la période des années 1970 mais le thème n'est pas suivi systématiquement

## L'OCDE, les banques françaises et le marché des euro-obligations à la City, le « Club de Paris »

Ce récit est très riche, d'une lecture très intéressante. Je peux donc en venir à ce qui me paraît manquer. Plus haut, j'ai parlé de l'absence d'un encadré qui aiderait un lecteur non universitaire à s'y retrouver pleinement en mettant les trois phases en rapport avec quelques dates saillantes de politique nationale et internationale. Dans un entretien avec un journaliste de *Libération*, Benjamin Lemoine dit qu'il s'agit d'une « dynamique mondiale, mais produite par des forces politiques et administratives. C'est là qu'entrent en scène, dans les plus hautes sphères de l'État, des élites qui promeuvent la rupture avec le crédit et les financements administrés. » Cette dynamique mondiale est peu présente, que ce soit au plan institutionnel ou celui de la reconstitution du pouvoir économique de la finance. Les seules allusions au contexte de libéralisation et de mondialisation financière ont trait à la formation de Jean-Yves Haberer pour partie aux États-Unis et une mission de la direction du Trésor à Wall Street en 1987 pour faire la promotion des titres émis par l'État français. Assez étonnamment, il n'est pas fait mention, dans les chapitres 1 et 2, d'une institution alors très importante siégeant à Paris, où les fonctionnaires du Trésor se rendaient plusieurs fois par an pour siéger aux côtés de leurs homologues étasuniens, britanniques et allemands et œuvrer à la libéralisation financière. Il s'agit de l'OCDE et de son Comité des mouvements de capitaux et de transactions invisibles. [2] C'est là que fut élaboré à partir de 1961 le premier Code de libéralisation des mouvements de capitaux adopté par le Conseil de l'OCDE en 1962. Ce code connut ensuite des modifications à mesure que la libéralisation financière gagnait du terrain. Un haut fonctionnaire du Trésor, Henri Chavranski, en a été le président de 1982 à 1994. C'est même sous sa présidence que le code de libéralisation des mouvements de capitaux de l'OCDE a été amendé en 1989 pour inclure tous les mouvements de capitaux, y compris ceux à court terme. Il s'agissait d'une modification indispensable à l'ouverture des marchés de la dette aux investisseurs leur permettant d'entrer et sortir leurs capitaux et de distribuer leurs portefeuilles de titres en fonction des taux d'intérêts et des taux de change.

Avec l'établissement du marché des OAT, la France a fait partie des pays y ayant intérêt. Il existe un bon livre américain de Rawi Abdelal portant sur cette question, dont le site *Reporterre* a rendu compte dans une longue note de 2012 [3]. Aux côtés de Delors et de Camdessus, Abdelal fait de Chavranski une des trois chevilles ouvrières de la libéralisation financière mondiale à la fin des années 1980 et au début des années1990. J'ai cherché dans les notes de bas de page si Lemoine renvoyait à ce travail, mais je l'ai peut-être manqué. L'absence de bibliographie consolidée en fin de livre, comme c'est le cas pour la plupart des livres français, se fait cruellement sentir dans un travail historique comme celui-ci.

L'histoire de la libéralisation et de la mondialisation financière est celle de la reconstitution du « pouvoir de la finance », titre d'un des livres d'André Orléan qui a préfacé celui de Benjamin Lemoine, du « nouveau mur de l'argent », expression choisie par François Morin [4], ou encore de ce que je nomme l'accumulation dans des institutions financières toujours plus concentrées de montant massifs de titres représentant des faire-valoir sur la production, de capital fictif. [5] Une référence, même courte, aurait pu être faite au lieu et aux marchés financiers spécifiques qui ont joué un rôle absolument central dans un processus dont les banques françaises ont amplement profité. Il s'agit de la City à Londres et des marchés des eurodollars (en fait des eurodevises), des euro-obligations et des eurocrédits. Les banques britanniques y ont devancé et préparé la libéralisation des mouvements de capitaux en y créant avec l'aval tacite (« *benign neglect* ») des gouvernements travaillistes un marché offshore dans le sens initial d'échapper aux lois sur le contrôle encore formellement en vigueur. Les banques britanniques en ont tiré bénéfice pour elles-mêmes sous forme de commissions d'intermédiaires et d'intérêts sur les prêts. Mais elles en ont profité pour refaire de la City la plus importante place financière du monde aux côtés de Wall Street, et même la plus importante tout court pour les changes et les prêts internationaux, en l'ouvrant aux banques des autres pays, dont les banques de dépôt françaises. Celles-ci ont profité de la levée en 1966 de l'interdiction d'avoir une activité d'affaires pour accélérer la création de filiales à Londres. Elles ont pu participer à la valorisation de l'argent prêtable, des capitaux porteurs d'intérêts, qui s'y accumulaient (les profits non rapatriés des entreprises transnationales américaines en particulier). Ce sont les marchés des euro-obligations et des eurocrédits, plus que les intérêts et commissions perçus dans le cadre national, [6] qui ont permis aux banques françaises de commencer à se « remuscler » et à peser sur les gouvernements successifs et bien sûr sur l'idéologie et les choix de la direction du Trésor.

En 1975, commence le « recyclage » des « pétrodollars » déposés par les monarchies du golfe Persique auprès des banques présentes à la City. Il prend la forme de prêts syndiqués [7] faits aux pays en développement en Amérique latine et en Afrique. L'importance de la participation des banques françaises à cette valorisation de montants très importants de capital argent, comme initiateurs ou membres des « syndicats de prêteurs », se mesure au fait que c'est à Paris qu'a été fondé et domicilié en 1982 le « club » des pays d'origine des banques créancières de la dette du tiers-monde. La France en a eu et a toujours la présidence, et des fonctionnaires du Trésor ont assuré et en assurent le secrétariat. C'est rue de Rivoli (siège du ministère des finances avant la construction de l'immeuble de Bercy) qu'ont été discutées les conditions faites au Mexique à la suite du défaut et du sauvetage de sa dette. Au moment donc où en 1985 les banques françaises sont devenues les intermédiaires du Trésor dans la mise sur le marché des titres de la dette publique française (les « primary dealers » ou « spécialistes en valeurs du Trésor ») et s'en sont aussi portées acquéreurs, elles s'étaient fait les dents sur les pays du tiers-monde et enrichies à leur dépens. La première partie se termine justement par un chapitre intéressant qui relate l'histoire des mécanismes choisis par le Trésor pour organiser le marché primaire de la dette, celui où se fait l'adjudication des titres. La pièce maîtresse en est l'Agence France Trésor (AFT), institution « semi-autonome » située dans les murs de Bercy et tenue par de jeunes énarques et non, comme dans d'autres pays, par des traders. Pour les banques, ce tête-à-tête est fructueux : « tenir le marché de la dette, c'est aussi

pour les banques tenir l'État » (p.131) et notamment organiser la mise sur le marché des entreprises publiques lors des privatisations avec les commissions juteuses afférentes. Il y a « enchâssement de la puissance publique et puissance bancaire privée », plus encore c'est « *la survie de l'appareil public dans son entier qui est désormais conditionnée à l'accompagnement et au renfort des puissances financières privées* »

(p .150 souligné par l'auteur)

## Une absence gênante : la politique fiscale

La seconde partie du livre porte alors sur que Lemoine nomme *« l'ordre de la dette »,* celui où « le crédit de l'État est à la merci des jugements des prêteurs » (p. 155), la préservation de ce crédit devenant « la contrainte suprême », celle « qui justifie toutes les politiques d'austérité ». Dans cette partie, l'analyse porte sur la « numérologie de la dette » ainsi que sur l'effort idéologique considérable déployé pour rendre les citoyens responsables de l'existence de la dette, coupables d'en transférer le poids aux « générations futures ». Dans la bataille des chiffres, la façon de comptabiliser les engagements de l'État en matière de retraites occupe une place critique. Cela a commencé à l'occasion de la privatisation de France Télécom et du transfert à l'État de ses engagements en matière de retraites pour faciliter sa mise sur le marché (p. 163-170). Une vive discussion s'en est suivie avec l'Union européenne dans le cadre du Comité de statistiques monétaires et financières (CMFB). Benjamin Lemoine étudie de façon intéressante le rôle d'Eurostat dans l'évolution des modes de calculs de la dette par l'INSEE. La préparation des esprits à une inévitable et nécessaire « réforme des retraites » et plus généralement à la réduction des dépenses sociales exige de culpabiliser les gens, en premier lieu les agents de la Fonction publique. D'où le rapport Pébereau, dont Lemoine analyse bien la genèse et la médiatisation ainsi que la manière dont le « fardeau de la dette » en vient à occuper la place centrale dans la campagne présidentielle de 2007.

Maintenant, une fois encore, viennent mes réserves. Sans doute par conviction que la partie se joue au Trésor et à Bruxelles, dans les bureaux et les salles de réunion, mais peut-être aussi que la légitimité de la dette telle qu'Attac l'a notamment posée [8] n'est pas une question « scientifique », Lemoine ne fait aucune mention de l'effet « boule de neige » de la dette, à savoir le fait que jusqu'en 1995, le taux d'intérêt réel a été supérieur au taux de croissance du PIB, de sorte que le poids de la dette s'est accru de façon automatique sans exigence nouvelle particulière des détenteurs de la dette. [9] Il ne fait aucune mention non plus de la politique fiscale. Ici, l'absence devient gênante et révèle une analyse assez limitée des rapports politiques et des rapports de classe qui leur sont sous-jacents. La politique fiscale est mentionnée pour le traitement des investisseurs étrangers (voir plus haut) sous Giscard et Raymond Barre, mais rien n'est dit de la lente baisse des recettes fiscales à partir des années 1980, puis des cadeaux fiscaux majeurs de la fin des années 1990 et des années 2000. C'est au moment où le service de la dette s'est alourdi mécaniquement que commence, déjà sous le gouvernement Jospin, un processus de baisse de l'impôt sur le revenu, dont le coût cumulé entre 2000 et 2010 a été, selon les calculs faits par le SNUI et le syndicat Sud-Trésor, de 108 milliards d'euros. Les sept ans 2000-2006 ont vu une baisse de plus de 4 points de pour cent de PIB des recettes fiscales. [10] L'effet combiné de l'effet boule de neige et des baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine donne la courbe le courbe suivante.

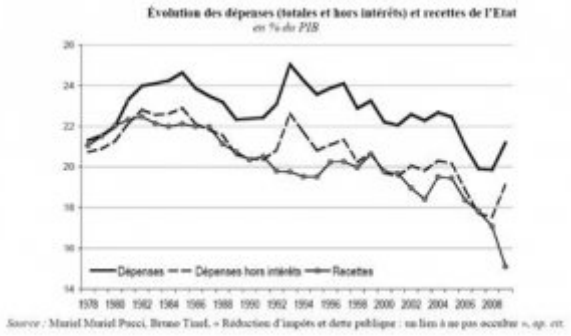


Cette courbe n'a rien à voir avec la politique du Trésor. Pour ce qui est de la boule de neige, elle traduit le mouvement de la conjoncture internationale ainsi que la forme d'insertion de la France dans l'économie mondiale, qui a pesé très tôt sur son taux de croissance. Pour ce qui est de la

fiscalité, elle exprime la modification des rapports entre le capital et le travail (marquée aussi par la baisse de la part des salaires dans le PIB) et la montée en puissance et en capacité d'influence politique des couches supérieures de la bourgeoisie, celles dont Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont fait l'analyse. Lemoine a recours dans son dernier chapitre de façon « tirée par les cheveux » au terme « lutte des classes » (il met les guillemets lui-même). C'est bien plus tôt et sans guillemets qu'elle aurait exigé d'être introduite. Le poids des propriétaires du capital a déterminé un pan très important de la politique des gouvernements Mitterrand où le Trésor n'était pour rien. L'indemnisation des nationalisations de 1980-1981 dans des conditions avantageuses a largement contribué à lancer le mouvement initial de hausse de la dette. L'opération a été de bout en bout un cadeau fait aux propriétaires du capital des groupes : l'État a socialisé les pertes antérieures, puis il en a organisé et financé la restructuration. Il y a fait des investissements et en a rétabli la rentabilité avant de les rendre au secteur privé, lors des privatisations. [11] Puis est venu le second grand facteur d'illégitimation de la dette française qu'est la fiscalité.

## Dramaturgie du nombre et dette sociale

Venons-en à la crise financière de 2008 et à l'intervention des États pour soutenir les banques. Benjamin Lemoine la caractérise comme d'une « entorse à l'ordre de la dette » (p. 259), faisant apparaître de nouveau les difficultés posées par une théorie de « d'ordre de la dette » menée sans référence à « l'ordre de la propriété capitaliste » dont il n'est que l'une des dimensions. Sur le plan technique, Lemoine procède à une analyse très claire des instruments juridiques utilisés pour organiser le sauvetage des banques françaises. Le premier est un véhicule financier ad hoc, nommée Société de prise de participation de l'État (SPPE), qui est inclus sans discussion dans le périmètre de l'État et dont le passif vient augmenter le ratio dette publique/PIB. Le second instrument est la Société de financement de l'économie française (SFEF) qui contracte des prêts avec la garantie de l'État et donc au même taux d'intérêt que celui-ci. De concert avec des instances de l'UE, l'INSEE l'inclut également dans le périmètre de l'État. Le passif passe de 68 à 80 %. Lemoine décrit l'intervention de la Banque de France et du Trésor pour renverser la décision et l'élaboration de la distinction entre dette nette et dette brute. Mais ce que Lemoine nomme (p. 270) « la dramaturgie du nombre doit traduire l'ampleur 'réelle' des charges de l'État, l'impératif absolu et intemporel de rembourser à tout prix ces engagements financiers présents et futurs et ce quel que soit le contexte économique du moment » n'est pas simplement une bataille des gouvernements pour se préserver une marge de manœuvre. Elle est *aussi et surtout* l'expression de la volonté et la capacité qu'ont les couches sociales dominantes du capitalisme financiarisé, de par leur emprise idéologique et politique tant au niveau des États que des instances de l'UE et du FMI, de faire payer les frais de la crise par ceux – salariés et retraités, générations de jeunes précarisés ou au chômage – qui en sont les victimes.

La dernière question traitée par Lemoine concerne la dette sociale où il revient sur la question des retraites. Il a trouvé une excellente citation d'un responsable du département de la dette souveraine de Moody's. Celui-ci explique que l'agence « s'attend [à ce] que la plupart des pays industrialisés fassent défaut sur leurs promesses de pensions de retraite » en ajoutant que « heureusement pour les gouvernements, le public ne prend généralement pas les défauts sur la dette sociale et les retraites aussi sérieusement que la violation de la promesse d'un gouvernement sur ses obligations du Trésor » (p. 286). Il fait sienne l'idée de « l'ignorance des populations vis-à-vis des défauts incessants des gouvernements sur la dette sociale » (p. 287) et propose de faire de la dette sociale, par opposition à la dette financière, un terrain de combat privilégié, car elle peut « réarmer un conflit de classes entre rentiers et bénéficiaires des dépenses sociales de l'État, plus ou moins conscients d'être lésés ». (p. 288). Il insiste dans sa conclusion sur la priorité qu'il faudrait lui donner : « la pérennisation des dettes financières – dont on refuse toute forme de révision ou d'annulation – et la restructuration, permanente et sans dire son nom, des dettes sociales peuvent

réveiller des luttes et faire vaciller cet arrangement » (p. 295). C'est en ces termes qu'il propose en fin de livre et trop rapidement une interprétation de ce qui s'est passé en Grèce : « un parti politique au pouvoir se fait le défenseur et le protecteur des dettes sociales » (p. 288). Il aurait pu rappeler qu'entre 2011 et 2015 les travailleurs grecs avaient mené quatre grèves générales en défense de leurs droits sociaux et pas attendu Syrisa pour s'éveiller à la lutte. La notion de souveraineté est utilisée un peu n'importe comment. À un moment, il est question d'une « mise en équivalence » des dettes sociales et des dettes financières dans laquelle les gouvernements verraient « une perte potentielle de souveraineté qui briderait la capacité des dirigeants à revenir sur les 'acquis sociaux' ». (p 288) Sept pages plus loin pourtant, Lemoine parle de la nécessité, pour les bénéficiaires de ces acquis, de reconquérir une souveraineté « évidée » face aux créanciers de façon à en assurer la défense et de citer la Commission pour la vérité de la dette grecque lorsqu'elle écrit qu'un « État souverain peut exercer son droit à poser un acte unilatéral de son droit de répudiation ou de suspension de paiement de la dette » (p. 295).

## Un chercheur envoûté par son sujet d'étude

À la fin de son livre, Lemoine ramasse de façon très claire ce qu'il voit comme le résultat de ses recherches ainsi que les conclusions qu'il en tire. « Un grand renversement toujours à l'œuvre a fait de l'État, non plus la chose mesurante et planificatrice de l'économie, mais bien la chose mesurée par les acteurs et organisations du marché financier et aussi par les institutions européennes. Cette problématisation a façonné des solutions politiques adaptées : l'austérité budgétaire distillée sur le mode de la pédagogie par les professionnels de la parole politique. Un ordre de la dette s'est établi. » (p. 291). Cet ordre voit néanmoins « sa cohérence se fissurer en certains points précis. Subvertir cet ordre, implique de déployer au grand jour dans l'espace public les controverses qui pour l'heure échappent encore au débat ». (p. 293)
De son travail, Lemoine tire la conclusion qu'avant d'en arriver aux « situations d'urgence au cours desquelles 'l'annulation' de la dette se présente comme la dernière issue par le haut des mouvements sociaux et politiques », il existerait « un agir politique *en amont* des combats pour faire admettre l'illégitimité de la dette » (souligné par l'auteur). En premier lieu, « maîtriser les techniques de financement de l'État et discuter sur les appareils qui le mesurent constituent d'autres prises politiques au débat sur la dette, sans condamner *a priori* toute forme de financement sur l'emprunt » (on ne sait qui procède à une telle condamnation). Ensuite, « changer l'infrastructure du Trésor, y compris à l'échelle européenne, réhabiliter une pluralité technique et modifier l'agencement du débat peuvent permettre de réinvestir le rôle de l'État et éviter des situations d'impasse souveraine » (emploi ici encore très flou de la notion de souveraineté » (p. 295). De toute évidence le chercheur s'est laissé envoûter par son sujet d'étude...

---

# Notes

[1] Benjamin Lemoine, *L'ordre de la dette, Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, Éditions La Découverte, Paris, 2016

[2] Il est question de l'OCDE très brièvement dans le chapitre 3.

[3] Rawi Abdelal, *Capital Rules : The Construction of Global Finance*, Cambridge, Harvard University Press,

2007http://reporterre.net/Quand-les-socialistes-liberaient

[4] François Morin, *Le nouveau mur de l'argent : essai sur la finance globalisée*, Seuil, 2006.

[5] Voir ma contribution lors de la discussion dans le n° 7 des *Possibles* autour du livre de Cédric Durand.

[6] La mensualisation des salaires qui généralise le versement des salaires sur un compte bancaire date seulement de 1970.

[7] Un prêt syndiqué est fait par un groupe de banques. Une banque fait un travail préparatoire avec le pays emprunteur potentiel, demande et obtient un mandat pour prendre la direction des négociations et pour procéder à la syndication des banques intéressées.

[8] https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/articles/pour-sortir-du-piege-de-la-dette-publique

[9] Le terme a été employé par la Commission des finances du Sénat dès 1994. Le rapport de 1998 notait que « s'ils avaient été financés par des emprunts dont la rémunération est égale au taux de croissance courant, les déficits primaires structurels enregistrés depuis 1980 n'auraient contribué qu'à hauteur de 17,1 points de PIB à l'augmentation du ratio d'endettement, contre 29,3 comme c'était le cas en 1998. L'écart atteint alors 12,2 points de PIB. Au total entre 1981 et 2003, plus de la moitié de l'accroissement du ratio dette/PIB est dû à l'effet « boule de neige ». En l'absence d'effet boule de neige, et même avec les intérêts, le stock de la dette publique aurait été en 2008 de 43,8 % du PIB au lieu de 67,4 %.

[10] SNUI et Sud Trésor, *Finances publiques : c'est aussi une crise des recettes !*, 21 mai 2010 http://snuisudtresor.fr/gen/

[11] François Chesnais, *Les dettes illégitimes, Quand les banques font main basse sur les politiques publiques*, Paris, Raisons d'agir 2011.

# Éléments de réponse à François Chesnais

mardi 28 juin 2016, par Benjamin Lemoine

**Le compte rendu élaboré par François Chesnais est précieux et stimulant. Je l'en remercie d'autant plus qu'il me donne l'occasion d'y répondre, de désamorcer d'éventuels malentendus, mais surtout d'expliciter et d'approfondir des éléments du livre restés en filigrane des développements empiriques.**

**Éléments de réponse à François Chesnais**

Je commencerai par la critique finale qui m'est adressée. « *De toute évidence* » je me serais « *laissé envoûter par mon sujet d'étude* ». Si je comprends bien, ce qui est visé par cette remarque est le fait que j'accorde dans mon récit une place trop importante, voire exclusive, aux techniques de financement de l'État et à l'institution qui les met en forme et les perpétue : la direction du Trésor au ministère des Finances, chargée principalement d'alimenter en permanence les caisses de l'État, de gérer la trésorerie et de combler les déficits publics, c'est-à-dire les écarts entre les recettes (les prélèvements obligatoires et les impôts) et les dépenses publiques [1].

## Le pouvoir des marchés financiers saisi à l'aune de la financiarisation de l'État

Peut-être ici réside un premier malentendu : Chesnais aurait souhaité que le livre traite d'une façon plus systématique et exhaustive du processus de financiarisation de l'économie et de la déréglementation des marchés de capitaux (dont il rappelle des éléments importants) afin de démontrer comment les sociétés et économies avancées, dont la France, ont basculé dans un monde dominé et asservi par les puissances bancaires et financières. Si je me confronte à ces enjeux dans cet ouvrage, c'est pour me servir d'une enquête empirique et sociologique circonscrite. Le pari étant qu'à travers « l'objet » dette publique (c'est-à-dire les techniques de financement des déficits publics et de mesure des comptes de l'État) les processus de financiarisation des politiques publiques peuvent enfin s'incarner et se localiser dans des hommes, des institutions, des techniques. Ce faisant, l'enquête et la description peuvent jouer un rôle critique, en renseignant sur les moyens concrets nécessaires pour déstabiliser ces processus, dans leur logique de fonctionnement même.

L'ouvrage saisit un basculement, dont la temporalité discontinue est explicitée, vers une re-financiarisation de l'État [2] qui est, indissociablement, une financiarisation de l'économie. Car en mettant sa dette en marché, une fraction bureaucratique d'État, main dans la main avec les banques et milieux financiers, a reconstitué le pain quotidien des opérations financières de plus grande ampleur, plus risquées et plus rémunératrices. En étudiant les procédures, luttes, rapports de force qui, bien que confinés dans les arènes bureaucratiques et politiques, ont présidé à la marchandisation de la dette (celle-ci devient un actif financier comme un autre, disponible pour les transactions des marchés de capitaux privés), il s'agit de décrire concrètement la financiarisation de l'État lui-même et de voir se déployer les effets tangibles de cette financiarisation sur la confection des politiques économiques, le verrouillage des possibles (en termes d'inflation, de dépense publique, de lutte contre le chômage, de définition de la « bonne croissance », etc.) mais, plus largement, des politiques sociales et de la façon d'en débattre publiquement. En somme, c'est une enquête qui détaille et documente, depuis l'intérieur des sphères de l'État, la façon dont « *les banques* » (mais il faudrait dire ici les organisations des marchés financiers et leur philosophie) « *ont fait main basse sur les politiques publiques* », pour reprendre le sous-titre d'un ouvrage de Chesnais [3]. Là où ce dernier

semble pointer une analyse biaisée, « Trésoro-centrée », il en va d'une approche sociologique qui consiste à suivre une entité et ses rapports à l'environnement sur la durée, pour en montrer les déplacements et les discontinuités, les mobilisations et renversements internes, et saisir l'historicité et la contingence du processus de mise en marché de la dette publique. Il faut rappeler que le financement de l'État est largement présenté par les acteurs eux-mêmes (les hauts fonctionnaires du Trésor) comme une modernisation inéluctable et naturelle, ou encore par certains économistes orthodoxes comme une simple fonction, un instrument neutre qui ne porte pas sa propre politique, et que le débat public ou les mouvements sociaux accuseraient à mauvais escient. Ainsi en est-il de la présentation du débat sur les taux d'intérêt payés par le souverain, tantôt faibles ou négatifs et reflétant un rapport de force favorable au citoyen contribuable et à la puissance publique débitrice, tantôt positifs et élevés et traduisant une sanction « méritée » du piteux état des finances publiques. L'ambition était donc de re-politiser ces modes de financement d'État en dénaturalisant le recours aux marchés, et en examinant les effets sociaux et politiques de cette normalité. Cela ne signifie pas que cette analyse, comme l'affirme à la volée Chesnais me concernant, ne s'intéresse pas aux arguments et batailles contre les dettes illégitimes [4], mais que sa portée critique s'applique à l'ensemble de la structure de financement de l'État, à l'histoire des transformations financières et monétaires et aux rapports de force entre finance publique et finance privée qu'ils impliquent, et non pas seulement à la part des emprunts auditée comme illégitime ou illégale.

## Chronologies et causalités

S'il y a bien une différence entre mon livre et les enquêtes du CADTM ou les expertises d'Attac, elle ressemble plus à une spécificité qui se veut complémentaire. Elle se manifeste d'abord dans le choix des chronologies, qui est aussi un choix des causalités et des modes opératoires de la critique. Les combats contre les dettes illégitimes, comme l'explique Éric Toussaint, le porte-parole du CADTM, ne se sont intéressés aux pays capitalistes avancés qu'au moment de la crise financière privée – ce qui était déjà selon lui une forme d'anticipation par rapport aux autres approches de la gauche radicale qui ne voyaient pas venir le retournement de la crise de la finance privée en « crise » de la dette souveraine et évoquaient un retour de l'État et du keynésianisme au moment des plans de sauvetage [5]. Ce que ces travaux dénoncent principalement, c'est le processus de socialisation des pertes bancaires et financières privées par la puissance publique – concomitant de la privatisation des profits en conjoncture prospère. François Chesnais remonte par exemple – à l'instar des travaux d'Attac et du Collectif pour un audit citoyen de la dette – aux années 1980 et « *au cadeau fait au capital financier lors des nationalisations du gouvernement d'Union de la gauche* », autrement dit à la socialisation des pertes, par le recours à l'argent public, au moment de « *l'indemnisation des nationalisations (des) grands groupes dont l'État socialisait les pertes antérieures et opérait la restructuration avant de les rendre très rentables au secteur privé* ». Le livre propose une autre chronologie, avec pour ambition de remonter à la racine des structures qui installent un rapport de force favorable à la finance privée et faisant de l'État un débiteur de celle-ci. Une remarque de Chesnais dans un précédent compte rendu de ce même livre pour la revue *Anticapitaliste* du NPA consistait à dire que je « *traite avec une certaine ironie ceux (parmi lesquels le NPA) qui font de la loi de 1973 réformant la banque de France le casse du siècle* ». Il me faut rappeler tout de même qu'en aucun cas il ne s'agit de dire que la « *légitimité de la dette telle qu'Attac l'a notamment posée n'est pas une question scientifique* » comme semble le croire, vexé, François Chesnais. Pour autant, les choses se compliquent car la chronologie et la documentation historique du basculement et de l'asservissement de l'État aux marchés financiers (via sa dette), longtemps défendues par Attac (parmi d'autres), s'avèrent scientifiquement pauvres et limitées à la « loi de 1973 » qui interdirait à la Banque de France de financer directement le Trésor. On trouve dans le livre une sociologie équilibrée de la controverse qui a eu lieu entre les historiens « officiels » et les porteurs du discours sur cette fameuse loi. Tout l'enjeu était de

refuser le grand partage entre ceux qui savent et ceux qui ne sauraient pas (des « amateurs », des « profanes », des « complotistes », les stigmates ne manquaient pas) en rendant justice aux différents combats pour imposer d'autres formes de causalité et d'explications à la dette (et notamment les causalités financières et monétaires) que le simple « État obèse » ou la « trop grande générosité » de l'État social. Mais force est de constater que, malgré son succès politique et public, la loi de 1973 ne dit pas grand-chose de ce qu'il s'est passé historiquement. L'insistance sur 1973 traduit la volonté de définir un levier d'action politique efficace et un totem mobilisateur, au détriment de l'exactitude historique.

Pour autant, le récit du livre ne condamne ni par l'ironie, encore moins par le mépris, ces porteurs d'alternatives, mais les invite à une déconstruction encore plus radicale (qu'une simple loi empêchant ou autorisant une pratique donnée) en se tournant vers un univers oublié, enfoui, plus de vingt ans en amont de 1973 donc, un système bouclé et cohérent (philosophiquement, politiquement, légalement) dans lequel la finance et les banques étaient concrètement sous contrôle, la monnaie enrôlée dans des projets de politique économique, une configuration au sein de laquelle la haute fonction publique, y compris la libérale et orthodoxe direction du Trésor, définissait l'intérêt général du souverain, sans indexer totalement la confection de ses projets de puissance sur les intérêts des marchés de capitaux.

## Décrire sociologiquement une évolution structurelle mondiale

Le livre défend que l'histoire est riche d'exemples où les États se finançaient non pas sur un marché, où ils faisaient face aux appétits et désirs des banques et investisseurs financiers, mais conformément à des règles de souscription de dette contraignantes pour les banques et dont les taux d'intérêts sont juridiquement, politiquement et administrativement établis [6]. La dette non négociable était dite non marchande parce qu'elle était associée à des formes de contrôle, de réglementation et de discipline des banques et de la finance mises en œuvre par les pouvoirs publics. Les financiers se mobilisaient contre ce système qu'ils dénonçaient comme l'organisation de la « *répression financière* », illégitime à leurs yeux. Ce n'est que progressivement que la dette marchande est redevenue hégémonique. En France, si, dans les années 1970, les trois quarts des techniques de financement de l'État étaient encore « non négociables », administrées, cette proportion s'est inversée dès 1987 et les instruments régis par la loi du marché sont devenus omnipotents. C'est ce passage d'une dette administrée, régulant dans le même temps la monnaie, le crédit, surveillant et disciplinant les banques (en grande partie publiques et notamment contraintes de souscrire aux titres de dette en proportion de leurs avoirs [7]) à une dette marchande qui forme la structure contraignant les pouvoirs publics et les gouvernements successifs. Dans cette veine, Bruno Théret a estimé le coût, en termes de ratios de dette rapportée au PIB – une multiplication par 1,77 du ratio d'endettement entre 1981 et 1997 – de la fin du circuit court de financement hors marché du Trésor et d'un basculement de ces mêmes sources, en contexte désinflationniste, vers une dette de marché à court terme [8]. Le livre a ainsi montré comment, dans les différentes formes de dette, se nichent des régimes monétaires et financiers, avec une plus ou moins grande « domestication » de la finance et de la banque. Et, partant de ce postulat, il faudrait revisiter, à l'aune de l'objet dette notamment, l'histoire des régimes monétaires et financiers internationaux et la fabrique mondiale de contraintes pour le politique, contraintes qui consistent en une série d'arrangements institutionnalisant le périmètre de la finance privée et rendant possible son épanouissement. C'est à travers ces mécanismes précis, ce « morceau de réalité » sociologiquement et historiquement documenté, que je saisis la reconstitution « du pouvoir de la finance », la reconquête de son hégémonie et l'affaiblissement des régulations de l'après-guerre.

## Des luttes bureaucratiques

## simultanément nationales et mondiales

En cela, le volet international du livre ne se limite pas *« au voyage d'un directeur du trésor Haberer aux USA »*, mais est une description invitant à considérer l'intrication des luttes et réformes bureaucratiques nationales et internationales. Un tel programme, qui n'est en effet qu'esquissé partiellement dans le livre, consiste en une sociologie des transformations d'institutions qui ont été créées au service d'un fonctionnement « non libéral » du système financier international [9]. Quand le profil de la dette se modifie, c'est parce que la conception de la monnaie et de la configuration monétaire internationale évolue dans le même mouvement aux sommets de l'État. Par exemple, le retour de Jacques Rueff comme conseiller du prince de la V^e^ République, acte d'un changement de rapport à la monnaie sur le plan national – l'inflation qui était jusqu'à présent perçue comme un « mal nécessaire » y compris au Trésor, devient intolérable – en même temps que s'effrite à l'international, sous l'effet conjugué de tels revirements, la légitimité des accords de Bretton Woods. Le recours aux marchés financiers, le développement d'un marché de l'épargne nationale et son ouverture aux investisseurs internationaux, sont pensés et constitués par le Trésor comme une solution nationale pour sortir, dès les années 1970, la France de ce qui est stigmatisé comme une économie d'endettement. Quand, à partir de 1974, les déficits publics se font systématiques, la libéralisation des marchés de capitaux est construite comme une nécessité technique – le seul moyen compatible avec la pensée et la pratique de l'État de couvrir les écarts budgétaires et de glaner des ressources – et comme la suite logique de cette délégitimation de l'arme monétaire. La dynamique du capital international ne vient pas contraindre l'État ou les gouvernements de l'extérieur : ce sont des forces intestines à la bureaucratie qui construisent ces changements institutionnels, les renforcent, au nom d'intérêts définis par ces mêmes élites comme l'intérêt général du souverain. Ainsi en est-il des euromarchés, ou de la force des banques, qui ne viennent pas « peser sur les choix du Trésor » comme le pense Chesnais, mais qui sont précisément des causes défendues par les technocrates. Les hauts fonctionnaires du Trésor pensent leur puissance en alliance étroite avec les forces de la finance et leur coup de force consiste à faire en sorte qu'on ne puisse plus, à l'intérieur des sphères de gouvernement dominantes, penser la souveraineté d'une autre façon qu'en étroite coopération avec la finance privée , et surtout de façon horizontale et partenariale – plutôt que sous la forme d'une relation de vassalité comme c'était le cas dans les dispositifs de dette administrée d'après-guerre. Il n'est pas honnête de dire *« qu'au moins une référence »* aurait pu être faite quant au rôle des places financières : l'ensemble de l'ouvrage vise à montrer comment la politique de la place financière de Paris est devenue, au fil des années, un objectif d'État aspirant dans son halo pour les reformater l'ensemble des politiques sociales. Enfin, l'État est un acteur clef du développement des eurodevises et des eurobonds – le Trésor profitant du développement du marché des eurobonds pour financer de grandes entreprises d'État telles qu'EDF et forcer la main de la Banque de France pour permettre des émissions d'obligations internationales et l'accès au marché à certaines entreprises [10]

Montrer ces mouvements endogènes peut permettre de comprendre comment ce qui est présenté comme « la contrainte internationale », exogène et échappant à toute forme de conflit, est en fait le résultat de luttes au sein des champs bureaucratiques nationaux, et donc est réversible. Cette description n'est qu'une pierre à l'édifice de l'analyse sociologique de la naturalisation des politiques économiques orthodoxes et des politiques de libéralisation internationale des marchés de capitaux. À l'aune du cas français, ce processus est, étape après étape, le produit de rapports de force bureaucratiques, de décisions institutionnelles et de stratégies de la haute fonction publique qui parfois même anticipent (c'est le cas sur l'inflation et le démantèlement du circuit, décision effectivement en majorité nationale dans les années 1960) les grandes tendances de l'économie internationale et les naturalisent.

## Les politiques de fabrique de la contrainte

Afin de me désensorceler de l'« *envoûtement* » pour le Trésor et la dette qui m'aurait pris, Chesnais expose une courbe faisant apparaître « *l'effet combiné* (sur sept années de 2000 à 2006) « *de l'effet boule de neige et des baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine* ». Chesnais poursuit par la sentence suivante : « *cette courbe n'a rien à voir avec la politique du Trésor* ». Cette interprétation néglige un fait social stylisé par la sociologie de l'administration, à savoir le poids continuel de la haute administration en matière financière, monétaire et fiscale dans la définition du périmètre des choix politiques possibles. Dans ces jeux administrativo-politiques, les orientations de la direction du Trésor pèsent fortement. Aussi, quand Chesnais affirme que « *le poids des propriétaires du capital a déterminé un pan très important de la politique des gouvernements Mitterrand où le Trésor n'était pour rien* », il fait l'impasse sur la partie du livre qui décrit (à la suite des travaux d'Anthony Burlaud par exemple) la façon dont les socialistes au pouvoir dans les années 1980, et leurs éminences grises, sont imprégnés de la culture de l'institution du Trésor – qu'ils y soient affiliés ou très sensibles aux idées et diagnostics de cette même direction (que l'on pense à Élisabeth Guigou, Jean-Louis Bianco, François-Xavier Stasse ou même Jacques Delors). Les recettes et idéologies dominantes du pouvoir socialiste de l'époque et la direction du Trésor sont difficilement dissociables. Le livre prend pour objet cet ascendant et cette incontestabilité de la politique administrative poursuivie du Trésor. Ce que certains acteurs de l'époque appelaient aussi « la thèse » du Trésor : son projet de fiscalité attractive pour le capital financier, le développement de l'épargne et de la compétitivité de la France (tant pour le produit dette que pour l'économie) et l'orthodoxie monétaire ou vis-à-vis des finances publiques.

Défendre le moins-disant fiscal et les intérêts des marchés de capitaux – une monnaie forte, et des taux d'intérêts réels positifs sur la dette – voilà la boîte à idées promue en permanence par ce service de l'État, au nom d'une nouvelle version de l'intérêt général, et qui a donc tout à voir avec la courbe évoquée par Chesnais. Il est aussi erroné de dire que la fiscalité est le grand absent de ce livre : l'impôt apparaît certes peu dans la première partie – quoique j'y montre les luttes entre la direction des impôts et la direction du Trésor pour sanctuariser ou faire sauter des mesures de taxation des capitaux – mais il est extrêmement présent dans la seconde partie du livre, où je montre comment la dépense fiscale de la loi TEPA ( Travail, emploi et pouvoir d'achat) de Sarkozy a été convertie dans le débat public comme la désormais seule forme valable de « keynésianisme » et de relance de la croissance.

## L'État et la souveraineté : enjeu de luttes sociales et d'appropriations

À plusieurs reprises enfin, Chesnais reproche le « flou » qui imprègne mes évocations de l'État ou de la souveraineté. Il faut d'abord insister sur un point : la sociologie défendue dans ce livre ne fournit pas de définition préalable de l'État ou de la souveraineté ; seule l'enquête permet de déterminer la façon dont la souveraineté et l'État sont investis de sens et de consistance. Ce qu'est l'État au concret est l'objet de luttes et de négociations pour délimiter son périmètre – c'est le cas des débats entre comptables –, sa nature – un emprunteur hors du commun, souverain sur la finance ou réduit à un émetteur de dette marchande, en compétition parmi d'autres –, ou encore son rôle sur l'économie – une entité mesurante et au cœur des calculs et de la planification de celle-ci à long terme ou une chose mesurée, évaluée, investie et surveillée par les rentiers devenus actionnaires. L'État est donc pluriel, « un *x* à définir » disait Bourdieu, fragmenté et divisé, certes colonisé par l'idéologie du Trésor qui monopolise sa représentation dans les cénacles intergouvernementaux et sur les places financières internationales, mais une entité traversée de rapports sociaux. Un État qui ne saurait se réduire au gouvernement et dont il convient d'étudier le fonctionnement, les groupes qui le tiennent, et ceux qui, marginalement, disputent cette domination des financiers.

Les cadeaux fiscaux, ou même les inégalités sociales qui s'actualisent via des contrôles fiscaux à deux vitesse [11], se manifestent dans les travaux de sociologie qui sont indissociablement des examens empiriques de la recomposition des classes sociales ou de leurs fractions et de la façon dont elles sont projetées et intégrées à la machine de représentation qu'est l'État. Si Chesnais a raison de rappeler que la « *fiscalité exprime la modification des rapports entre le capital et le travail et la remontée en puissance économique et politique des couches supérieures de la bourgeoisie* », je vois difficilement en quoi une sociologie précise de la façon dont une fraction de l'État légitime, renforce et *convertit en intérêt général* ces aspirations sociales déterminées n'alimenterait, voire ne consoliderait pas, de telles analyses. Au nom du crédit de l'État, matérialisé désormais par cette dette émise sur les marchés de capitaux internationaux, il faut faire taire le conflit et l'opposition sociale, rendre la France – sa fiscalité et son marché du travail – compétitive, discipliner les finances publiques, équilibrer les budgets, autonomiser la gestion de la dette et de la monnaie pour les désencastrer de la discussion démocratique… Tout cela est inclus dans le package de politiques économiques que les hauts fonctionnaires vendent aux investisseurs et en même temps répercutent comme des contraintes indiscutables au sein de l'appareil d'État dans son ensemble. En résumé « *l'État de dette* », pour reprendre l'expression de Wolfgang Streeck, lié à l'arrangement monétaire et technique relatif à la dette marchande, transporte avec lui – au-delà des périodes conjoncturellement et provisoirement « favorables » à l'État débiteur que constituent les taux d'intérêt souverains négatifs – un ordre politique et social structurellement défavorable aux bénéficiaires de l'État social et favorable aux rentiers et financiers privés [12].

Je passe rapidement sur la lecture erronée et gênante de Chesnais qui estime que je réduirais la souveraineté à une « *capacité bridée des dirigeants à revenir sur les 'acquis sociaux'* ». Il s'agit ici (comme le texte le montre) non pas de ma définition ou représentation de la souveraineté, mais de la façon dont la version dominante de l'intérêt général a reformulé, circonscrit et verrouillé les manifestations possibles de l'action souveraine à la capacité des gouvernants à faire accepter la pédagogie de l'austérité, en ne discutant démocratiquement que du timing qui convient.

## La dette de marché et l'ordre social

Enfin, Chesnais me reproche de n'évoquer qu'à la marge, « *avec des guillemets* », ou « *de façon tirée par les cheveux* » les classes sociales. D'abord, si les guillemets sont employés, c'est pour insister sur le caractère masqué de ces conflits de classes lorsqu'il est question de dette publique – sauf lorsque ceux-ci sont explicités dans la littérature financière elle-même, mais force est de constater que ces publications restent confidentielles et réservées aux initiés. La plupart du temps, les intérêts financiers dans ces controverses avancent masqués, sous une forme technique : celle du niveau des taux d'intérêt, du crédit de la France, anthropomorphisant une entité socialement divisée. Aussi, les classes sociales sont en devenir : la prise de conscience des intérêts des bénéficiaires des prestations sociales, de la dépense publique en opposition aux rentiers de la dette publique, n'est pas aboutie, et est en construction – ce dont témoigne par exemple le caractère récent des mouvements du type *Occupy Wall street*, en ce qui concerne les économies capitalistes avancées, qui s'attaquent spécifiquement à la finance. Mais Chesnais me rétorquera ce
rtainement que la LCR ou Attac n'ont pas attendu ces mouvements pour dénoncer son pouvoir. Aussi, les processus de financiarisation de l'État et de l'économie emportent avec eux des mutations de ces classes, et à tout le moins une mutation de leurs modes de représentation et d'existence dans le débat public : ainsi en est-il des politiques de développement de l'épargne et du franc fort, qui ont été poursuivies au nom des classes moyennes, promues par les dirigeants socialistes, dont Pierre Bérégovoy. Les guillemets traduisent ce caractère instable. Ne pas donner de définition *a priori* de l'État ou de la souveraineté ne traduit pas un manque de clarté ou une ambiguïté, ni ne trahit une position

politique suspecte, mais correspond à une méthode sociologique : dire, *in abstracto*, que l'État est un détenteur du monopole fiscal et est éternel, ou rappeler qu'il n'est pas une entreprise, un ménage ou un acteur économique comme les autres, fait passer complètement à côté des luttes qui s'engagent précisément pour grignoter ou détourner ces monopoles, caractéristiques ou prérogatives ontologiques. La souveraineté est désormais encastrée dans une architecture organisationnelle et instrumentale, appropriée et parlée par certains groupes sociaux conformément à un souci de préservation des marchés de capitaux.

### Alternatives

Faute d'ouvrir la boîte noire de la banque, de la monnaie et du financement de l'État, ce qui fut le cas du gouvernement Mitterrand et plus récemment de Syriza, les alternatives politiques sont vouées à se heurter à un « mur de l'argent » et du « réel », puisque ce réel a été défini, stabilisé et est maintenu comme tel par l'ordre financier et ses agents publics comme privés. La sociologie peut contribuer à la réappropriation collective des techniques de financement et des définitions de la souveraineté, en veillant à ne pas les laisser en monopole à une fraction de classe bureaucratico-financière peu visible et peu encline à l'affrontement démocratique. Une fois les dettes illégitimes annulées, la question des modes de financement légitimes, justes, équitables et viables reste en effet posée. En aucun cas, la dette ne constitue le seul combat à mener contre le capitalisme financiarisé. Mais parce que le sujet de la dette obstrue l'espace des débats, il est devenu essentiel d'investiguer et de déconstruire la marchandisation de la dette publique. Il faut y voir une modeste pierre à l'édifice collectif, que Chesnais appelait de ses vœux, de reconstruction des « outils de re-démocratisation » de l'État, de l'économie, de la finance et des politiques sociales [13].

---

## Notes

[1] À deux reprises il est rappelé qu'on ne peut pas tout imputer au Trésor dans les processus que je décris. Je reviens plus loin précisément sur ces deux reproches et leur contexte.

[2] Bruno Théret, « Apogée et déclin du rentier de la dette publique dans le 'grand' XIX$^{e}$ siècle libéral (1815-1935). Éléments pour une réévaluation du développement historique du capitalisme en longue période », *Économie et Sociétés*, série Œconomia, PE n° 14, janvier 1991, pp. 87-136.

[3] François Chesnais, *Les dettes illégitimes*. Quand les banques font main basse sur les politiques publiques, Paris, Raisons d'agir, 2011.

[4] Chesnais écrit : « même si Lemoine mentionne Attac et le CADTM dans l'introduction et la conclusion, les notions de dette odieuse ou de dette illégitime ne l'intéressent pas trop ».

[5] Éric Toussaint « Politiques de l'anti-dette ». Propos recueillis par Benjamin Lemoine. *Savoir – Agir*, n°35, avril 2016.

[6] Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la part de la dette publique dite « non négociable », régie par des règlements administratifs et politiques était très largement dominante en Allemagne, en Italie et en France.

Elle passe pour le Royaume-Uni, en proportion, de 51% de la dette émise en totalité en 1945 à 82% en 1993. En Allemagne, le grand bond vers le marché est considérable, où la dette marchande passe de 8% en 1953 à 81% en 1993. Cf. S. M. Ali Abbas, et *al*., « Sovereign Debt Composition in Advanced Economies : A Historical Perspective ». *International Monetary Fund*, Fiscal Affairs Department, september 2014.

[7] Dans le texte collectif « Que faire des banques ? Des mesures immédiates Des mesures immédiates pour aller vers la socialisation », publié sur le site du CADTM (22 mars 2016), Éric Toussaint, Michel Husson, Patrick Saurin et Stavros Tombazos résument en une courte phrase l'ensemble de ces possibles : *« financer autrement la dette publique* », et « *imposer un quota aux banques* ». L'ordre de la dette met ces arrangements hétérodoxes, et leur existence passée, au cœur de la démonstration et révèle comment autour de ces dispositifs s'articulent différentes formes possibles de pensée d'État.

[8] Bruno Théret « Dette publique et auto-répression monétaire des États », Savoir / Agir, n°35, éditions du Croquant, 2016.

[9] Pour une analyse des fractions bureaucratiques internationales en lutte, cf. Vincent Gayon, Homologie et conductivité structurale. L'État social aux prises avec l'OCDE, l'UE et les gouvernements ». *Critique internationale*, 2013, /2, n°59. Le livre d'Abdelal *The capital rules. The construction of global finance*, Harvard University Press, 2009, est cité dans le chapitre II du livre, notamment afin d'en extraire certaines interviews du clan Bérégovoy. Plus largement, ses travaux informent cette dynamique de construction de la contrainte des marchés financiers par certaines fractions du champ politique et bureaucratique. Pour une référence non citée dans le livre, cf. « Writing the rules of global finance : France, Europe, and the capital liberalization », *Review of International Political Economy,* 13:1 February 2006 : 1–27.

[10] Exemple parmi d'autres, le Trésor donne l'autorisation pour que les émissions internationales (au porteur, donc anonymes) des entreprises françaises ne soient pas redevables de taxes et puissent être listées / côtées à l'étranger (Luxembourg, Londres, New-York notamment). Le Trésor participe ainsi activement à des émissions sur le marché des Eurobonds (émissions à moyen et long terme). Cf. la thèse en cours de Jean-Baptiste Pons, effectuée au Centre de sociologie de l'Innovation (CSI-Mines ParisTech).

[11] Cf. Alexis Spire, *Faibles et puissants face à l'impôt*. Raisons d'agir, Paris, 2012.

[12] Wolfgang Streeck, Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique, Paris, Gallimard, 2014. Cf. aussi Sandy Brian Hager, « Les propriétaires de la dette publique et la fabrique d'un monde inégalitaire » Savoir / Agir, n°35, Éditions du Croquant, avril 2016.

[13] Site internet du NPA, à la suite de la publication de l'ouvrage « Les dettes illégitimes ». Mise à jour mardi 23 septembre 2014, 13:20

# Quelques réflexions sur l'ouvrage de Jean-Louis Fabiani, Pierre Bourdieu, Un structuralisme héroïque

mardi 28 juin 2016, par Alain Accardo

**À plusieurs reprises, dans son ouvrage, Jean-Louis Fabiani, peut-être pour désamorcer le reproche d'exagération ou d'injustice que pourrait provoquer le mordant de sa charge contre tel ou tel aspect de la sociologie de Bourdieu, invoque le « principe de générosité » qu'il déclare s'être imposé pour sa lecture. Si on n'a pas de raison de considérer cette déclaration comme une simple clause de style, on ne peut qu'éprouver de la reconnaissance pour son auteur, en contemplant les ruines du Colisée sociologique bourdieusien dont il nous fait faire la visite guidée : qu'est-ce qui, en effet, subsisterait encore du grandiose édifice si sa critique, au lieu d'un principe de *générosité*, avait obéi à un principe de *sévérité* ? Assurément pas pierre sur pierre.**

Toutes les critiques sans exception, qui ont pu être adressées à l'œuvre de Bourdieu et à l'homme, au cours des multiples combats qu'il a menés, sont reprises en substance par Fabiani : depuis les obscurités ou les hésitations de l'appareil théorique, les tensions dans l'usage des principaux concepts, jusqu'à l'autoritarisme ou au favoritisme dans les relations de travail, du déterminisme liberticide à l'*hybris* intellectuelle, de l'usage ostentatoire du grec et du latin à la complication des phrases et aux aspérités du style, tout y est dûment examiné, documenté et argumenté.

Pour autant, on aurait tort de penser que l'auteur a délibérément entrepris de régler des comptes et de bâtir un réquisitoire qui serait venu s'ajouter à ceux que d'autres anciens disciples ont déjà dressés. Fabiani nous en informe dès le début, et nous le rappelle à la fin, il entend sortir de la confrontation, à ses yeux stérile, entre « amis » et « ennemis » de Bourdieu, l'adhésion inébranlable des uns et l'hostilité constante des autres lui paraissant également dépourvues de pertinence. Fabiani, qui fut assez longtemps un élève et un collaborateur de Bourdieu, a bien connu l'homme et surtout le chercheur. Quant à l'œuvre, il suffit de le lire pour voir à l'évidence qu'il en est l'un des tout meilleurs et des plus fins connaisseurs actuels. Ce que Fabiani, fort de sa grande connaissance du sujet, se propose, c'est un examen approfondi et sans préjugés du travail de Bourdieu, en lui appliquant les principes mêmes que celui-ci appliquait pour l'analyse sociologique de toute production symbolique, de toute pratique sociale, et de tout agent dans un champ donné. La dimension proprement biographique ne l'intéresse qu'autant qu'elle aide à analyser la genèse sociale des concepts bourdieusiens.

Fabiani est lui-même un sociologue trop expérimenté et accompli pour ne pas savoir qu'un agent social, si consacré et célébré soit-il, ne peut sortir tout à fait indemne d'une socio-analyse suffisamment minutieuse et pénétrante, même et surtout si elle a été menée « sereinement » dans le respect des règles les plus exigeantes de la méthode scientifique, celles-là mêmes auxquelles Bourdieu entendait soumettre toute recherche. L'objectivation sociologique est trop décapante, pour ne pas laisser le roi nu après l'avoir dépouillé de toutes les parures distinctives dont la magie sociale, inévitablement à l'œuvre dans le champ considéré, a revêtu sa personne avec l'assentiment du plus grand nombre. Toute vérité en l'occurrence est de lèse-majesté.

Fabiani le savait en entreprenant son travail, mais l'exposé de ses motivations indique clairement qu'à ses yeux la *libido sciendi*, la passion de savoir l'exacte vérité, qui doit animer en permanence tout chercheur, est une motivation irrécusable, d'autant plus quand elle vise à rendre la sociologie de Bourdieu justiciable de sa propre méthode d'analyse, c'est-à-dire, comme Fabiani se le propose, à évaluer

la vraie grandeur de la pensée bourdieusienne, celle qui peut survivre à la mise en évidence de ses limites, impasses et contradictions. Il réitère l'affirmation de l'admiration qu'il conserve pour l'ampleur et la force de l'œuvre du sociologue. Il ne s'agit nullement, dans son esprit, d'en ravaler la grandeur, mais d'en prendre la juste mesure, sans en cacher les angles morts, les ambivalences ni les « prétentions » excessives. C'est ainsi que Fabiani est amené, chemin faisant, à reformuler toutes les critiques déjà suscitées par le travail de Bourdieu, plus quelques autres induites par l'analyse même. Son examen met en lumière le socle d'objectivité sur lequel elles s'appuient ou au contraire leur absence de fondement.

Qui pourrait objecter au principe d'une pareille entreprise ? Personne évidemment, sauf les sectateurs inconditionnels, s'il en est, pour qui une idole doit rester intouchée sur son piédestal.

L'étude de Fabiani, ne lui ménageons pas notre admiration, est magistrale, absolument digne, par son érudition, son intelligence et sa cohérence, de l'objet qu'elle se donne. Spécialement quand il analyse la façon dont Bourdieu s'est forgé une méthodologie aussi originale qu'efficace, qui a marqué l'histoire de la sociologie, en introduisant dans l'enquête empirique des techniques statistiques nouvelles. D'où vient alors le sentiment de gêne qui empêche le lecteur, même s'il est capable de prendre quelque distance, d'être pleinement satisfait de la démonstration ? Peut-être de l'impression que l'analyse, en dépit de toute sa pénétration, a manqué quelque chose d'essentiel, quelque chose qui pourrait bien manquer, en y regardant de près, à toutes les tentatives, même les plus rigoureuses et les mieux informées, de réduction du charisme des grands créateurs à l'effet de leurs déterminants sociaux (du moins de ceux qui sont accessibles à l'investigation sociologique). Non pas parce que le talent du créateur lui viendrait de quelque source transcendante impossible à appréhender, comme la mythologie charismatique aime à le croire, mais parce que le trop-plein de causalité de tout fait historique singulier est hors de portée de la saisie exhaustive par une science sociale et qu'il ne peut y avoir, en dernière analyse, de vision du réel sans point aveugle. Ce que d'ailleurs semblent suggérer certaines réflexions épistémologiques de Fabiani lui-même.

En matière de création, ce qu'une bonne enquête est en mesure d'appréhender avec une relative précision, c'est la constellation des variables qui a rendu possible l'apparition d'une définition nouvelle de la réalité, à un moment donné dans un champ donné. Bien que cela demande un travail de recherche considérable, voire infini, à tous égards, il est possible d'appliquer à tout message humain favorablement accueilli une explication objective du type « message entendu parce que message attendu », au-delà même de la conscience que ses récepteurs pouvaient avoir de leurs propres attentes, finalement révélées par le message lui-même.

Mais quelles méthodes permettront-elles de recenser la *totalité* des attentes de toutes sortes, plus ou moins orthodoxes ou hérétiques, qui préexistent à la réception d'un message et qui font que celui-ci ne peut être entendu qu'au prix d'un certain malentendu, d'une distorsion de son sens le plus obvie, qui s'accroît à mesure qu'on s'éloigne du foyer des valeurs communes au groupe des pairs ? Et en vertu de quels critères indiscutables décrétera-t-on que telles attentes sont légitimes dans une population de cheminots en grève et irrecevables dans un séminaire de sociologie ? Peut-on être absolument certain que des choix en apparence purement intellectuels et théoriques n'ont rien à voir avec des préférences de classe et ne sont pas des prises de position politiques transformées par le biais de diverses médiations ? Fabiani note, non sans raison semble-t-il, que Bourdieu était plutôt « social-démocrate », un réformiste plutôt qu'un révolutionnaire, et qu'il se voulait plus un ardent défenseur du service public qu'un pourfendeur doctrinaire du capitalisme. Mais, sur ce point, il ne tient pas suffisamment compte, à notre avis, du fait que jusqu'aux années 1980, en France, dans un pays et à une époque où, comme le soulignait Sartre, le marxisme était devenu l'horizon de toute pensée, un jeune intellectuel n'aurait pas pu manifester des sympathies révolutionnaires sans être aussitôt catalogué comme communiste ou, pour le moins, comme un « compagnon de route » du PCF. Ce qui ne

manqua pas d'avoir des effets de mode pro- et anti- dans les milieux intellectuels et artistiques. Bourdieu y était d'autant plus réfractaire qu'il se sentait moins d'affinités avec ses condisciples communistes de Normale Sup. Ce qui ne signifie pas que ses dispositions intellectuelles et morales le rendaient moins sensible à la misère des plus dominés socialement et moins désireux d'y mettre fin. En tout cas, il est permis de douter que son souci de défendre le service public se serait accordé avec les politiques de restriction et d'austérité appliquées au cours des derniers lustres par la social-démocratie convertie à l'économie de marché. La conviction que le combat pour l'autonomie de la science et le combat pour l'émancipation sociale avaient partie liée n'a cessé de sous-tendre sa démarche. Et, pour des raisons peut-être pas totalement mesurables ni exprimables en termes rationnels, il devait se sentir autant à sa place, en tout cas pas moins, dans le hall d'une gare, entouré de cheminots grévistes, que dans un séminaire du boulevard Raspail, entouré de doctorants en sociologie. C'est à ce niveau d'implicite et de non-dit, celui de la communication des habitus, que se nouent les amitiés et les inimitiés viscérales, c'est-à-dire celles qui cristallisent sur la personne des affects s'adressant plus à ce qu'elle représente qu'à ce qu'elle est objectivement. Bourdieu comprenait bien pourquoi son enseignement attirait beaucoup d'étudiants d'origine modeste (pas moins intéressants que les autres) au point que son bureau, disait-il en souriant à demi, ressemblait parfois à un « bureau des pleurs ». Les dominés de toutes catégories, tout comme les dominants d'ailleurs, sont pourvus d'antennes permettant de repérer, sans trop d'erreurs, les interlocuteurs ou partenaires du « même bord » qu'eux-mêmes. Au moins autant que la révérence proprement intellectuelle que son travail lui valait de la part des milieux scientifiques, cette sympathie de classe (comment la nommer autrement ?) que ressentent spontanément les « petites gens » pour ceux des leurs qui ont réussi socialement sans renier leurs origines, explique aussi le succès social et le prestige dont Bourdieu a bénéficié bien au-delà des cercles académiques et de leurs critères spécifiques de légitimité. Ce succès exotérique paraît toujours suspect aux yeux des défenseurs les plus jaloux de l'autonomie du champ scientifique, comme Bourdieu l'était d'ailleurs lui-même en vertu de son wébérianisme épistémologique. Fabiani ne manque évidemment pas de souligner le paradoxe. Mais est-il juste de faire grief à Bourdieu d'avoir en quelque sorte fourvoyé la sociologie dans des combats douteux, des problématiques socio-politiques plus que sociologiques, de sorte qu'on serait en droit de louer la scientificité de certaines de ses œuvres (comme *La Distinction*) et d'être au contraire très réservé au sujet de certaines autres (comme *Sur la télévision* ou *La misère du monde*) qui font plus directement écho à des problèmes sociaux ? C'est pourtant dans *La misère du monde* que la sociologie bourdieusienne illustre avec le plus de justesse et de force les concepts sociologiquement fondamentaux de *misère de condition* et *misère de position*, qui ont permis à beaucoup de gens d'identifier leur souffrance.

Il semble bien que ce sur quoi Fabiani se sépare finalement de Bourdieu, ce soit sur la réponse à cette question essentielle : à quoi et à qui sert la science (sociale) et à quoi et à qui servent les savants et plus largement les intellectuels ? Pendant toute la période initiale où la tâche la plus urgente et la plus épineuse était de faire acquérir à la sociologie un statut de science « comme les autres » (expression que certains commentateurs ont préféré entendre dans un sens caricaturalement objectiviste), Bourdieu a donné la priorité à la recherche de la légitimité scientifique et a insisté très logiquement sur le devoir d'objectivité et de « neutralité axiologique ». Dès qu'il s'en est senti l'autorité suffisante, il a réintroduit au premier rang des préoccupations de la recherche, un souci qu'il n'avait jamais perdu de vue : construire un édifice théorique suffisamment solide pour que l'énonciation impeccable des faits y fonctionne comme une dénonciation implacable du système, une sociologie d'autant plus utile socialement qu'elle était plus irréprochable scientifiquement. Toute autre démarche, à cette époque, l'aurait fait apparaître comme un de ces idéologues qui refaisaient le monde un peu partout dans les partis politiques et les cercles intellectuels, sans trop se préoccuper de savoir pourquoi leur révolutionnarisme avait si peu de conséquence.

La gêne qu'on éprouve en lisant Fabiani vient pour

une part de là : le sentiment que la science est restée pour lui une *fin en soi*, ce qui peut apparaître comme une nécessité et une vertu au niveau de l'investissement individuel dans les luttes internes du champ scientifique, mais perd sa justification dans les luttes globales pour le maintien ou la subversion des rapports sociaux de domination. L'ennui, c'est qu'on n'a pas le choix entre les unes et les autres, et qu'en prenant part aux unes, qu'on le sache ou non, directement ou non, on prend aussi part aux autres. Fabiani le sait certainement, et d'ailleurs il souligne que Bourdieu était devenu un symbole ou, comme il préfère le dire, un « héros ». Mais en quoi consisterait l'héroïsme d'un savant sinon dans la volonté lucidement assumée, qui était celle de Bourdieu, de (ré-)concilier la fiction méthodologique de la *pure* science avec son inévitable appartenance au monde impur des pouvoirs et des forces ? Le sociologue a commencé à acquérir cette stature hors-norme dès l'époque où, les circonstances aidant (la guerre d'Algérie), il avait choisi d'abandonner la voie royale, et pour lui bien balisée, de la carrière philosophique, pour tenter l'aventure ethno-anthropologique dans un champ encore peu structuré où il devait bientôt s'affirmer comme un nouveau chef de file, en entreprenant un véritable travail de refondation. En publiant en pleine guerre d'Algérie une *Sociologie de l'Algérie* (1958) qui rompait avec les études traditionnelles du monde colonial, il retirait en fait du même coup la caution que l'ethnographie, l'histoire et la géographie humaine apportaient habituellement au colonialisme et concrètement, sur le terrain politique, il renforçait les tenants d'une émancipation progressive du peuple algérien contre le jusqu'au-boutisme des partisans de l'*Algérie française*. C'était un « héroïsme » sur le contenu duquel ses amis et moins encore ses ennemis ne pouvaient se tromper.

Il était l'incarnation relativement autonome d'un univers social conflictuel, en crise, dont les enjeux réels dépassent les individus empiriques et les positions singulières. C'est évidemment là que le chercheur épris de vérité doit plus que jamais se cuirasser d'auto-réflexivité. Ce que Bourdieu, orfèvre en la matière, a longtemps fait mais qu'il n'a pas su, selon Fabiani, faire jusqu'au bout. Il n'aurait pas été en mesure, dans la dernière partie de son existence, de conserver la « distance au rôle » et la vigilance épistémologique dont il s'était fait le champion au début. Devenu trop consacré, trop admiré, trop sollicité, lui qui savait mettre en garde contre « le fétichisme du nom du maître » et qui avait appris à démonter la plupart des sortilèges et des transfigurations de l'enchantement social, il aurait, déplore Fabiani, un jour « cessé de rire », comme il le reconnaissait lui-même dans une conversation avec Günter Grass. Il aurait donc commencé à tout prendre trop au sérieux, y compris lui-même, tel un roi obstinément aveugle à sa propre nudité, ou un héros tout à coup grisé par la révélation de sa mission providentielle.

Là encore, on peut relativiser l'apparent paradoxe relevé par Fabiani, en se rappelant que nombre d'excellents esprits, bien avant Bourdieu ou Grass, avaient déjà noté que la condition humaine est inséparablement comique *et* tragique et qu'on peut indifféremment rire ou pleurer des mêmes choses selon l'angle sous lequel on se place et selon le moment, c'est-à-dire selon que l'émotion ressentie est plus ou moins esthétique ou éthique.

Mais, comme tout le monde sait, c'est là un constat qui dépasse, et de beaucoup, le cas du seul Bourdieu. Chacun(e) s'efforce de trouver le meilleur dosage entre l'adhésion et le détachement par rapport aux règles du jeu social et à ses enjeux. Ce n'est pas chose facile, car il n'y a pas de formule *omnibus* et chacun(e) doit bricoler la sienne. Ceux qui ont accompagné Bourdieu dans son cheminement, dès l'épisode de la guerre d'Algérie, partageaient pour la plupart son sentiment qu'il n'y avait franchement « pas de quoi rire », et pressentaient que la sociologie, tout bien pesé, ne pouvait se pratiquer que comme un art martial pour se défendre, soi-même, avec ses semblables, contre la brutalité des plus grands.

Quoi qu'il en soit, l'étude de Jean-Louis Fabiani mérite d'être lue attentivement par quiconque s'intéresse à la sociologie critique, et elle donnera matière à réflexion non pas tant aux « ennemis » de Bourdieu, qui risquent de n'y voir qu'un renfort à leur opposition, qu'à ses « amis », qui ne comptent pas que des admirateurs béats ou incapables de lucidité

et qui lui sauront gré de poser la question de savoir jusqu'où on peut partager, ou objecter à, sa vision iconoclaste.

mai 2016

# Minsky, théoricien de l'instabilité financière

mardi 28 juin 2016, par Plihon Dominique

**La récurrence des crises financières dans le capitalisme contemporain a redonné vigueur aux analyses de John Maynard Keynes et de ses disciples, qu'il s'agisse de Charles Kindleberger et de son approche historique des crises [1], de John Kenneth Galbraith et de son interprétation de la crise de 1929 d'une grande actualité [2], ou de Hyman Minsky, dont l'hypothèse d'une instabilité financière intrinsèque du capitalisme apparaît aujourd'hui d'une grande pertinence. À ce sujet, la publication récente d'une version française du principal ouvrage de Minsky, *Stabiliser une économie instable*, apparaît particulièrement bienvenue [3].**

Fils de deux militants socialistes, Minsky a rédigé sa thèse sous la direction de Joseph Schumpeter et de Wassily Leontief, dont les visions globales du capitalisme eurent une grande influence. Ses nombreux travaux (une centaine d'articles) et son livre majeur « *Stabilizing an Unstable Economy* », publié en 1986, eurent un certain retentissement aux États-Unis. Ses séminaires à l'Université de Berkeley, auxquels participaient des banquiers, lui permirent d'élaborer sa fameuse « hypothèse d'instabilité financière ».

## Un schéma d'analyse très keynésien

Pour développer sa théorie de l'instabilité économique et financière, Minsky a fait un double emprunt au cadre théorique proposé par Keynes. Minsky s'est inspiré, d'une part de la théorie de l'investissement et du cycle économique, présentée dans le chapitre 12 de la *Théorie générale* de Keynes, et d'autre part de la théorie des actifs financiers et des immobilisations du chapitre 17. Dans la mesure où elles sont prises dans des conditions fondamentalement incertaines, les décisions d'investissement sont sources de cycles économiques et d'instabilité. Des vagues successives d'optimisme et de pessimisme affectent la quantité globale de l'investissement, qui va déterminer à son tour le niveau global de la production et de l'emploi, à travers l'effet multiplicateur.

La contribution de Minsky a été d'ajouter à la théorie de l'investissement et du cycle de Keynes sa propre théorie du financement de l'investissement. Selon Minsky, qui reprend à son compte la vision pessimiste de la finance de Keynes, l'instabilité des marchés financiers est endogène, en d'autres termes inhérente au comportement des acteurs financiers et des entreprises. Le principal mécanisme qui pousse l'économie capitaliste vers l'instabilité financière et vers les cycles économiques est l'accumulation de la dette par les entreprises. Minsky distingue trois types de comportements en ce qui concerne le financement des investissements : (1) le financement couvert (*hedge financing*) dans lequel le paiement des intérêts et du principal de la dette est couvert par le rendement attendu de l'investissement ; (2) le financement spéculatif (*speculative financing*), où le rendement anticipé de l'investissement ne couvre que le paiement des intérêts, la dette étant constamment reconduite ; enfin (3) le financement à la Ponzi (*Ponzi financing*), où les revenus de l'investissement ne permettent même pas de couvrir les charges d'intérêt, la survie du projet dépendant de la possibilité de s'endetter encore plus, ou de vendre des actifs. Le terme « Ponzi » vient du nom de l'escroc (un précurseur de Madoff ...) qui, dans les années 1920, a ruiné des épargnants bostoniens en leur proposant des rendements exceptionnels fondés sur un système de financement par cavalerie.

Le fonctionnement des marchés est tel que les perspectives de gains financiers attirent inévitablement des acteurs spéculateurs et Ponzi, ce qui accroît la probabilité de crise. C'est exactement ce que Keynes voulait dire au chapitre 12 de sa *Théorie générale*, en écrivant : « lorsque l'organisation

des marchés se développe, l'activité de spéculer l'emporte sur l'activité d'entreprendre ».

## L'hypothèse d'instabilité financière

Cette hypothèse, qui est au cœur de la théorie de Minsky, peut se formuler ainsi : le système financier est caractérisé par un mouvement alterné de phases de stabilité et d'instabilité du fait des interactions entre les différents types de comportements financiers. Ces basculements sont à l'origine des cycles économiques, c'est-à-dire des phases successives d'expansion et de récession. Dans la phase ascendante du cycle, le financement couvert l'emporte. Mais, l'activité se développant, la vigilance privée et publique se relâche, l'endettement s'accélère, finançant des projets de plus en plus spéculatifs. La montée de la spéculation et de l'endettement engendre des risques de hausses de prix importantes, ce qui amène les autorités monétaires à lutter contre l'inflation par une politique restrictive. C'est alors que les unités spéculatives sont fragilisées et deviennent de type Ponzi. Celles-ci sont amenées à emprunter pour rembourser leur dette passée et pour payer leur charge d'intérêt. Puis, elles commencent à vendre leurs actifs pour se financer, ce qui engendre une baisse des prix de ces actifs. Une défiance généralisée s'installe alors sur la valeur des actifs, ce qui entraîne un risque d'effondrement des marchés. La seule solution est alors une intervention en urgence de la banque centrale, agissant en tant que prêteur en dernier ressort, pour apporter au marché la liquidité dont il a besoin.

## L'actualité de l'analyse de Minsky

L'histoire économique contemporaine semble corroborer l'hypothèse d'une instabilité fondamentale de la finance proposée par Minsky. On constate en effet que l'économie mondiale a été frappée, depuis le dernier quart du XX$^{e}$ siècle, par une succession quasiment ininterrompue de crises financières. Les pays capitalistes vont de bulle en bulle : ainsi, à la bulle boursière qui conduisit au krach spectaculaire de 1987, ont succédé la bulle internet qui implosa en 2000, puis la bulle immobilière du début des années 2000, suivie de la bulle sur les matières premières à partir de 2007. Ces bulles s'enchaînent les unes aux autres à mesure que la spéculation se développe et dégénère en finance Ponzi. Enron, WorlCom, Vivendi-Universal... sont les acteurs Ponzi de la bulle internet, tandis que Bear Stearns, AEG et Lehman Brothers, qui ont également fait faillite, sont les acteurs Ponzi associés à la bulle immobilière du début des années 2000.

Une des intuitions majeures de Minsky, qui s'est encore vérifiée récemment, est que l'accumulation de la dette joue un rôle central dans le processus d'instabilité et de crises financières. C'est parce que les ménages américains ont contracté une dette excessive et sont devenus insolvables que la crise financière des *subprimes* a éclaté en 2007. L'originalité de cette crise, par rapport au processus d'instabilité financière décrit par Minsky, est que ce sont les ménages (et non les entreprises) qui ont été à l'origine de la crise de la dette à partir de 2007. Les ménages américains ont été victimes d'agents Ponzi (les banques et les courtiers) qui les ont incités à s'endetter au-delà de leurs capacités.

Plusieurs facteurs ont favorisé ces comportements d'endettement excessif et ce processus de crise. D'abord, la libéralisation financière a amené les autorités américaines à supprimer les règles qui protégeaient les ménages contre le surendettement. Ensuite, les stratégies de maximisation des profits des intermédiaires financiers ont amené ceux-ci à proposer de nouveaux produits financiers qui se sont révélés très pervers. C'est le cas des prêts rechargeables à taux variables, qui mettent en difficulté les emprunteurs dès qu'il y a une hausse non anticipée des taux d'intérêt.

Enfin, la Fed – la banque centrale américaine - s'est comportée exactement comme le prévoit Minsky dans son schéma d'analyse. Celle-ci a augmenté brutalement ses taux directeurs à partir de 2004, pour essayer de freiner la montée de la dette et la hausse des prix immobiliers. Résultat : les ménages américains ont été pris à la gorge par la hausse de leurs charges financières indexées sur les taux

d'intérêt. Les plus modestes sont devenus insolvables. Leurs maisons ont été mises en vente pour permettre aux banquiers d'être remboursés, ce qui a provoqué l'implosion de la bulle immobilière.

L'un des domaines dans lesquels Minsky a également fait avancer l'analyse économique concerne le rôle central des innovations financières dans les processus de crise. Ses conclusions, à ce sujet, étaient que l'un des objectifs des innovations mises en place par les institutions financières est d'échapper au contrôle des autorités monétaires. Cette analyse apparaît particulièrement adaptée à la crise des *subprimes*, dont l'un des rouages principaux a été la titrisation des créances, innovation financière majeure. L'un des objectifs de la titrisation est de permettre aux banques de vendre leurs créances sur les marchés, et donc de réduire les fonds propres requis par la réglementation prudentielle. L'émergence et l'expansion récente du *shadow banking system* (banque de l'ombre) en marge du système bancaire régulé, innovation institutionnelle liée à la titrisation, s'inscrit également dans cette logique décrite par Minsky, selon laquelle les innovations financières permettent de desserrer l'étau des contraintes réglementaires. La récurrence de crises financières de plus en plus graves peut être analysée comme la conséquence de l'affaiblissement des régulations publiques, dont les innovations financières sont l'une des causes. Dans un livre prémonitoire publié en 1982, « *Can it happen again ?* » (Cela peut-il arriver à nouveau ?), Minsky s'interrogeait sur la possibilité d'une nouvelle crise comparable à celle des années 1930, du fait notamment des innovations financières et de l'affaiblissement des régulations publiques [4].

## Le deuxième théorème de Minsky

En fidèle disciple de Schumpeter qui s'intéressait aux cycles longs du capitalisme, Minsky a développé une approche à long terme du processus d'instabilité financière, parfois qualifiée de deuxième théorème d'instabilité financière. Ce second théorème est souvent ignoré des économistes. Or, il jette un éclairage intéressant sur la crise qui a débuté en 2007.

L'idée de départ est simple : lorsque les économies capitalistes connaissent des phases d'expansion longues, les déséquilibres et l'endettement deviennent très importants, et la phase d'ajustement est alors très violente. Exprimé autrement : les cycles économiques courts (de quelques années seulement) sont utiles pour assainir les économies, dans la mesure où chaque phase de ralentissement permet d'éliminer les unités les plus fragiles (en particulier les acteurs Ponzi). Moins les ajustements sont nombreux, plus ils sont profonds.

Or que constate-t-on ? Pendant deux décennies, à partir des années 1980 jusqu'à la crise de 2007, les principales économies (en particulier les États-Unis comme le montre le graphique) ont connu une phase de croissance particulièrement longue, avec seulement deux épisodes de ralentissement, au début des années 1990 et des années 2000. Ce qui contraste fortement avec les décennies antérieures qui avaient été caractérisées par des cycles beaucoup plus courts et fréquents.

Cet épisode de stabilité durable a été qualifié de « Grande modération », en raison de la croissance économique régulière et de l'inflation faible qui caractérisaient alors les économies avancées. Les économistes orthodoxes ont expliqué cette atténuation des cycles conjoncturels par des politiques économiques (monétaires et budgétaires) devenues durablement accommodantes. Ainsi, on a assisté à une baisse spectaculaire des taux d'intérêt (nominaux), favorisée par les banques centrales depuis la fin des années 1980 à mesure que l'inflation ralentissait dans la plupart des pays. Mais symétriquement, stimulé par la baisse des taux d'intérêt, le niveau d'endettement des ménages a fortement augmenté, passant d'environ 35 % à 85 %

du revenu disponible dans les pays de l'Union européenne de 1980 à 2005, comme le montre le graphique suivant.

Exprimée en pourcentage du revenu disponible, la dette des ménages a doublé en France et aux États-Unis de 1975 à 2006, à la veille de la crise ; avec un taux d'endettement pratiquement deux fois plus élevé aux États-Unis qu'en France, comme l'indique le tableau ci-dessous.

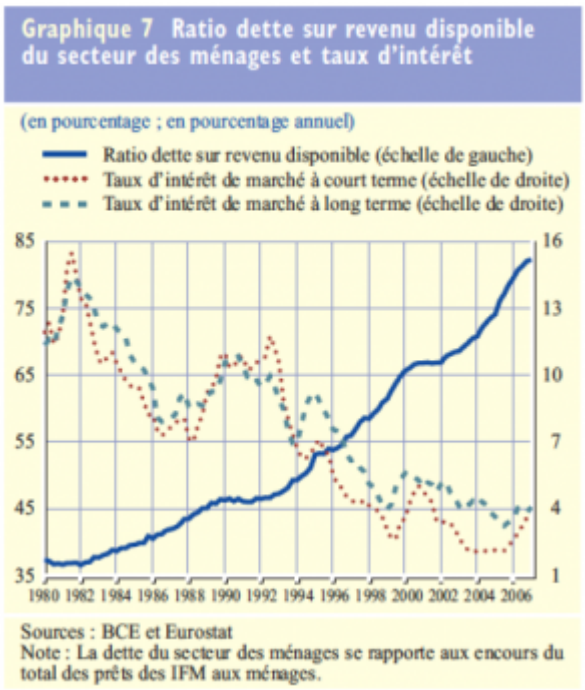


**Dette des ménages en % du revenu disponible** (Source : OCDE)

| | 1975 | 2006 |
|---|---|---|
| États-Unis | 62 | 127 |
| France | 33 | 68 |

Ce deuxième théorème de Minsky a donné lieu à une interprétation originale de la crise qui a débuté en 2007. La gravité de celle-ci serait la conséquence de la phase exceptionnellement longue d'expansion des années 1990-2000 qui a vu s'accumuler des déséquilibres qui n'ont pas été corrigés, et en particulier l'accumulation d'une dette excessive des ménages. Lorsque les économies connaissent des phases d'expansion longues, se mettent en place des comportements optimistes, socialement construits donc largement répandus, qui tendent à sous-estimer les risques et conduisent inévitablement à des structures financières très fragiles. Ainsi s'explique la brutalité du retournement de l'économie au moindre choc, par exemple suite une hausse des taux d'intérêt décidée par les autorités monétaires.

Cette analyse a donné naissance aux expressions de « paradoxe de tranquillité » et de « moment de Minsky ». Le paradoxe vient de ce que, c'est pendant les périodes de stabilité économique et monétaire, telles que l'épisode de la Grande modération, que se préparent les crises financières. Car, pendant ces épisodes de stabilité apparente, les agents économiques devenus trop confiants sont incités à prendre des risques excessifs, ce qui crée les conditions d'une crise financière.

Rejetée par la plupart des économistes lorsqu'elle a été proposée par Minsky dans les années 1980, cette analyse est aujourd'hui largement admise. Les économistes post-keynésiens ont ainsi montré récemment l'existence d'un « paradoxe de crédibilité », directement inspiré de « paradoxe de tranquillité » : c'est parce que la politique monétaire inspirait confiance et crédibilité pendant la période de la Grande modération que les agents économiques et financiers ont été amenés à sous-estimer les risques. En d'autres termes, la stabilité monétaire du début des années 2000 serait à l'origine de la crise financière de 2007 ! Cette analyse a eu d'importantes conséquences opérationnelles, car elle a contribué à remettre en cause le dogme monétariste de la séparation des politiques de stabilité monétaire et de stabilité financière. Les banques centrales ne peuvent plus se désintéresser des conséquences de la politique monétaire sur la stabilité financière [5].

Il faut enfin signaler une autre conclusion importante, et d'une grande actualité, de l'analyse de Minsky, qui conduit également à une remise en cause de la politique monétaire orthodoxe : pour assurer la stabilité financière, les autorités ne peuvent plus se contenter de réguler le crédit par le seul instrument des taux d'intérêt. Celles-ci doivent mettre en œuvre une réglementation financière stricte. Et les États doivent aussi négocier leur aide aux banques contre un rôle actif – voire un contrôle public – du secteur financier. C'est bien en ces termes que se pose

aujourd'hui la question de l'avenir du système financier.

Pour conclure, s'il est indubitable que les travaux de Minsky ont apporté un renouvellement de l'analyse de l'instabilité financière, particulièrement bienvenu dans la période actuelle, il apparaît toutefois que le cadre théorique post-keynésien de Minsky souffre d'une limite importante, qui est de cantonner l'analyse de l'instabilité principalement dans la sphère financière. Or, il est clair que les racines des crises financières se trouvent dans le fonctionnement et les structures du capitalisme. Ainsi, la montée de la dette des ménages et de l'État, au cœur de la crise financière actuelle, est-elle directement liée au partage salaires-profits et aux inégalités inhérents au capitalisme financier. Dans ces conditions, le renforcement de la régulation financière prônée par Minsky constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, d'une lutte efficace contre l'instabilité financière.

---

## Notes

[1] Charles Kindleberger, *Histoire mondiale de la spéculation financière*, éditions PAU, 1994.

[2] John Kenneth Galbraith, *La grande crise de 1929 - Anatomie d'un Catastrophe financière*, Payot, 2011.

[3] Hyman P. Minsky, *Stabiliser une économie instable*, Les Petits Matins, 2016.

[4] Hyman P. Minsky, *Can "it" happen again ?, Essays in instability and finance*, Routledge, 1982.

[5] Jean-Paul Betbèze, Christian Bordes, Jézabel Couppey-Soubeyran, Dominique Plihon, *Quelles leçons de la crise pour les banques centrales ? Débat autour d'une refondation de leurs missions*, La Documentation française, 2012.

# Minsky au milieu du gué ?

mardi 28 juin 2016, par Jean-Marie Harribey

**Hyman Minsky (1919-1996) est l'un des économistes les plus importants du courant que l'on appelle « postkeynésien ». C'est un courant qui entend retrouver l'essentiel de la pensée de Keynes, parce que celle-ci fut dénaturée par les théoriciens néoclassiques d'après-guerre, tels Hicks, Samuelson ou Solow, qui avaient conçu un projet de « synthèse » impossible entre leur propre corpus et ce qu'ils pensaient assimilable de l'enseignement de Keynes. Les post-keynésiens ne doivent pas être confondus avec les néo-keynésiens – les plus connus sont Krugman et Stiglitz – qui sont critiques vis-à-vis des désastres occasionnés par les politiques néolibérales, mais qui n'ont pas entrepris une refonte théorique comme les postkenésiens. C'est à cette entreprise que s'attaque l'ouvrage déjà ancien de Minsky (1986), enfin traduit en français. Pourquoi, alors, laisse-t-il un goût d'inachevé ?**

## L'économie capitaliste est foncièrement instable

Le livre de Minsky porte un titre qui épouse parfaitement, tant en anglais qu'en français puisqu'il est le même, son contenu : *Stabiliser une économie instable* [1]. Pour démontrer que l'économie capitaliste est intrinsèquement instable, et qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans sa logique interne les causes des crises récurrentes, l'auteur suit plusieurs étapes.

La première est commune à beaucoup d'économistes postkeynésiens [2]. Elle consiste à présenter l'économie capitaliste comme un circuit, dans lequel tous les flux monétaires échangés entre les divers agents économiques s'équilibrent globalement. L'important ici, c'est « globalement », parce que, bien sûr, les excédents à un pôle voisinent exactement avec les déficits à un autre pôle. Un schéma simplifié d'une économie nationale permet de montrer que :

solde du secteur privé + solde budgétaire public + solde commercial extérieur = 0.

Une autre manière d'écrire cette égalité comptable indiscutable est : « La demande globale est égale à la production totale, appelée produit national brut (PNB) ; elle est aussi égale à la somme de la consommation, de l'investissement, de l'excédent des exportations sur les importations, et des productions du secteur public. » [3]

Il s'ensuit, et c'est l'un des mérites de la pensée keynésienne originale, que l'État peut avoir un rôle considérable dans l'effort nécessaire pour surmonter une crise de l'ampleur que le monde a connue dans les années 1930. Minsky consacre ainsi tout son chapitre 2 à « l'impact du *Big Government* ». C'est ce qui explique que, malgré la crise du début des années 1970, on n'ait pas connu de dépression en 1975 aussi grave que celle postérieure à 1929. Parce qu'il y a deux « *déterminants* » [4] de l'économie : l'investissement des entreprises et les dépenses publiques. L'impact positif du *Big Government* doit être relié à celui du prêteur en dernier ressort, c'est-à-dire de la banque centrale, abordé dans le chapitre 3. « Les interventions de prêt en dernier ressort empêchent toute chute de valeur des actifs détenus par les institutions financières qui risqueraient de provoquer un manque de liquidité ou une incapacité généralisée à maintenir la valeur nominale des dépôts et d'autres dettes. Grâce à ces interventions, les pertes subies par une banque ou par une autre institution, suite à une baisse de la valeur marchande de leurs actifs, ne sont pas répercutées sur les déposants. Ainsi, les opérations de prêt en dernier ressort, mises en œuvre pour prévenir l'amplification de certaines pertes en fixant des prix planchers aux actifs, socialisent certains des risques privés qui existent dans une économie où l'emprunt et le prêt jouent un rôle dominant. » [5] On comprend pourquoi

se produit une aggravation du risque de crise financière, au fur à mesure que le financement de l'économie est de plus en plus assuré par le crédit. L'action du gouvernement et celle de la banque centrale doivent donc être conjointes : « Tandis que le *Big Governement* stabilise à la fois les niveaux de production, d'emploi et des bénéfices par ses déficits, le prêteur en dernier ressort, lui, stabilise les valeurs des actifs et les marchés financiers : ainsi, la Réserve fédérale achète, se tient prête à acheter ou accepte en garantie des actifs qui, à défaut, ne seraient plus échangeables sur le marché ; elle remplace ou se tient prête à remplacer ses propres dettes non risquées par des actifs exposés au risque au sein de divers portefeuilles. Alors que le *Big Government* opère sur la demande globale et sur les excédents sectoriels, et accroît la proportion des titres d'État dans les portefeuilles, le prêteur en dernier ressort, lui, agit au niveau de la valeur de la structure même des actifs dont il a hérité, et donc sur le refinancement possible pour divers portefeuilles. Ces deux types d'effort sont indispensables pour contenir et inverser une baisse des revenus engendrée par des traumatismes financiers comme ceux qui se sont produits en 1974-1975 (mais aussi en 1969-1970 et en 1981-1982). » [6]

Mais reste à expliquer pourquoi la combinaison d'une action concertée du *Big Government* et du prêteur en denier ressort ne suffit pas à conjurer ce risque de crise. « Le financement de la demande d'investissement au moyen de nouvelles techniques se traduit par la génération d'une demande excédentaire à celle permise par l'état de tranquillité existant. L'augmentation des dépenses d'investissement entraîne une augmentation des profits qui, par rétroaction, cause l'accroissement du prix des actifs immobilisés et donc du prix de la demande de l'investissement. Par conséquent, tout équilibre de plein emploi mène à l'expansion du financement par endettement – faiblement d'abord à cause du souvenir de difficultés financières antérieures – qui incite l'économie à croître au-delà du plein emploi. Le plein emploi est un état transitoire parce que la spéculation et l'expérimentation sur des structures de passif et de nouveaux actifs financiers entraîneront un boom de l'investissement dans l'économie. Un boom de l'investissement crée de l'inflation et, par des processus qu'il nous reste à décrire, une flambée inflationniste génère une structure financière propice aux crises financières. Donc, dans une économie capitaliste qui accueille avec hospitalité les innovations financières, il est impossible de conserver le plein emploi et la stabilité des prix car, dans toute situation de plein emploi, des forces déséquilibrantes endogènes, qui perturberont forcément la tranquillité, sont à l'œuvre. » [7]

Minsky pense que le capitalisme souffre d'une instabilité chronique, les périodes de « tranquillité » faisant illusion, d'où son fameux « paradoxe ». Cette instabilité tient au fait que la nécessité pour le capitalisme d'investir est telle que le financement de l'investissement modifie inexorablement la structure des passifs des entreprises au fur et à mesure que l'endettement tend fatalement vers des modalités « à la Ponzi » [8] et que l'imagination des opérateurs financiers se débride pour créer toujours de nouveaux produits financiers spéculatifs. Les banques « cherchent à faire du profit en modifiant la structure de leur bilan et en accroissant leur levier financier » [9]. Les choses s'aggravent si les autorités monétaires durcissent leur politique en voulant stopper l'inflation encouragée par la fuite dans l'endettement. L'euphorie débouche alors sur la cassure et la récession, ce qui résume la contradiction suivante : le crédit est nécessaire à l'accumulation, mais trop de crédit tue la dynamique économique. D'où la marche du capitalisme alternant périodes de boom et périodes de ralentissement ou même de crise. « L'instabilité intrinsèque au capitalisme est due à la façon dont les profits sont dépendants de l'investissement, au fait que la validation des dettes des entreprises est dépendante des profits et que l'investissement est dépendant de la disponibilité du financement externe. » [10] S'il est vrai qu'une entreprise peut financer ses investissements sur ses fonds propres ou sur ses profits accumulés, ce n'est plus vrai au niveau global, où la création de monnaie est indispensable pour financer l'investissement net de l'ensemble de l'économie. Au moment de conclure ses propositions politiques, Minsky dira : « En outre, pour réduire le

pouvoir déstabilisateur des sociétés par actions, il convient de supprimer le biais qui favorise le financement par emprunt dû au niveau trop élevé de l'impôt sur les sociétés ; *l'impôt sur les sociétés doit passer à la trappe*. » [11]

En reliant profit, investissement, finance et crise, pourquoi Minsky ne retrouve-t-il pas la thèse de la suraccumulation du capital ?

## Exploitation de la force de travail, profit et investissement

La première surprise que provoque le livre de Minsky est que jamais l'auteur ne précise à qui il emprunte le cadre théorique qu'il utilise et développe pour dresser sa propre analyse. Le modèle théorique qui lui sert de point de départ comprend deux étages.

- « La monnaie est créée dans le cadre du processus de financement de l'investissement et des actifs immobilisés. [...] Par conséquent, la masse monétaire est très largement déterminée au sein même de l'économie parce que les évolutions de la masse monétaire reflètent en réalité à la fois les anticipations de profit des entreprises et celle des banques quant à l'état général de l'activité des entreprises. » [12]
- « Les travailleurs qui produisent les biens de consommation et ceux qui produisent les biens d'investissement dépensent leurs salaires en biens de consommation. Si nous formulons l'hypothèse épique selon laquelle la totalité du revenu salarial est dépensée en biens de consommation et que les revenus issus des profits ne sont pas dépensés, alors la somme des taux de marge (les profits dans un sens très large) réalisés sur les coûts directs du travail et les coûts technologiquement déterminés nécessaires à la production et à la distribution des biens de consommation est égale à la masse salariale dans la production des biens d'investissement. Étant donné que les profits sont réalisés dans le secteur de la production des biens d'investissement et que, comme dans notre exemple épique, le revenu total de l'investissement est réparti entre salaires et profits, alors le profit total est égal à l'investissement. L'équation simple exprimant que *le profit est égal à l'investissement* est la relation fondamentale de toute la macroéconomie qui se propose de déterminer au fil du temps le comportement d'une économie capitaliste dotée d'une structure financière à la fois sophistiquée et complexe. De plus, c'est l'investissement effectivement financé qui induit le surplus. » [13]
  Avec un modèle plus complexe, « lorsque nous considérons l'économie dans sa globalité, les profits sont déterminés par l'investissement, le déficit public, le déficit de la balance des paiements et la consommation permise par les profits, une fois déduits les coûts salariaux. » [14] Plus schématiquement, « le déficit [public] accroît les profits et l'excédent réduit les profits. » [15]

Ce qui précède peut être résumé simplement par les équations suivantes :

SC + PC = production de biens de consommation,

SP + PP = production de biens de production,

Tous les biens de consommation étant consommés par les salariés : SC + SP = SC + PC , donc SP = PC .

Tous les biens de production étant investis par les capitalistes : SP + PP = PC + PP = profits = investissement.

*Avec SC salaires dans le secteur des biens de consommation,*

*SP salaires dans le secteur des biens de production,*

*PC profits dans le secteur des biens de consommation,*

*PP profits dans le secteur des biens de production.*

Le premier étage de ce modèle reprend la conception de la monnaie endogène de Keynes : la monnaie est créée à la demande de l'économie. D'où vient le second étage du modèle de Minsky ? De la célèbre équation que l'économiste polonais Michal Kalecki (1899-1970) avait formulée (profit global = investissement, dite équation de Kalecki) que reprend Minsky. Cette équation avait été exprimée simplement par l'économiste britannique Nicholas Kaldor (1908-1986), autre postkeynésien fameux : « Les travailleurs dépensent ce qu'ils gagnent et les capitalistes gagnent ce qu'ils dépensent ». La surprise est donc que Minsky ne rend rien à Kalecki [16], et encore moins à Marx. Or justement, Kalecki était un fin connaisseur de Marx et son équation est directement inspirée des schémas de la reproduction présentés par Marx dans le Livre II du *Capital*, dont la conclusion est : l'équilibre global de l'économie est réalisé lorsque la demande de biens de consommation en provenance de la section qui produit les biens de production est égale à la demande de biens de production en provenance de la section qui produit les biens de consommation. On peut encore le dire ainsi : la production de biens de production suscite une demande de biens de consommation égale à la demande de biens de production suscitée par la production de biens de consommation.

Laurent Cordonnier, dans une petite fable bien tournée, avait très bien rendu l'équation de Kalecki : « Plus les travailleurs bossaient dur, plus *le montant* que les *karentoc* (propriétaires) étaient susceptibles de prélever sur le produit de leur travail était élevé. Mais *la part* qu'ils parvenaient effectivement à prélever était réglée, quant à elle, au moment précis où les *karentoc* distribuaient le pouvoir d'achat relatif entre les travailleurs et eux-mêmes, c'est-à-dire : entre les salaires et les dépenses d'investissement… » [17] Cela signifie relier l'état des rapports de force entre les classes sociales à la dynamique de l'investissement et des profits.

Autrement dit, le chapitre 7, « Prix et profits dans une économie capitaliste », qui est le cœur théorique du livre de Minsky, n'apporte rien de nouveau. Il est vrai que Marx et Kalecki sont devenus des inconnus au bataillon des économistes, et que cela vaut le coup d'en réénoncer des principes essentiels, à condition de référencer les emprunts. [18] Mais d'autres surprises attendent le lecteur.

On a l'habitude de dire que, chez Keynes, pour relancer l'activité lorsque l'économie est en crise ou est simplement menacée de récession, l'investissement public doit pallier la carence de l'investissement privé. Minsky ne partage pas cette idée parce que l'investissement déstabilise la structure du système financier et est inflationniste, au même titre que les programmes sociaux. Après avoir affirmé que « l'investissement ou son équivalent dans les déficits publics sont nécessaires pour que les profits soient maintenus à un niveau qui valide la structure héritée de l'endettement et les prix payés dans le passé pour l'acquisition des actifs immobilisés », il ajoute « en soi, tout impact éventuel résultant de l'accumulation ou de la productivité technique des actifs immobilisés n'est que secondaire » [19]. Et Minsky de se livrer à un plaidoyer en faveur, lorsque c'est nécessaire, d'une relance par la consommation, mais surtout pas par l'investissement. Il s'ensuit un imbroglio qu'on a peine à déchiffrer : « L'investissement constitue le déterminant essentiel de la trajectoire d'une économie capitaliste : le budget de l'État, le comportement de la consommation et la trajectoire des salaires monétaires sont secondaires. […] Bien que le comportement des salaires monétaires et des budgets publics puissent amplifier ou étouffer l'instabilité économique, les propriétés cycliques fondamentales de notre type d'économie sont définies par les relations existant entre les profits, les prix des actifs immobilisés, les conditions du marché financier et l'investissement. » [20] Puis, l'auteur regrette que les modèles économétriques ne fassent « aucune distinction entre une réduction du taux de chômage obtenue à travers une augmentation de la production de biens de consommation, ce qui est déflationniste, ou à travers les transferts sociaux

publics, les dépenses de défense ou la hausse de biens d'investissements, des canaux inflationnistes » [21].

Vient donc le moment où l'on a un peu de peine à reconnaître l'empreinte keynésienne : « La volonté de générer de la croissance à travers le soutien à l'investissement privé – conjugué aux transferts sociaux publics et à l'explosion des dépenses de défense – décuple l'instabilité et l'inflation chronique. » [22] Et encore : « Une fois résolu le problème technique de l'élimination de la 'terreur du chômage', le meilleur programme économique est celui qui cherche à réduire l'inégalité, c'est-à-dire à accorder la préférence à une économie caractérisée par un investissement faible, une consommation élevée, le plein emploi, et qui favorise les organisations de petite taille pour limiter la bureaucratie. » [23] Pour Minsky, la réduction de l'inégalité passe donc par une consommation croissante, mais comment celle-ci, nécessitant une hausse parallèle de la production de biens de consommation, pourrait-elle être obtenue sans une hausse concomitante, sinon proportionnelle, de l'utilisation de biens d'investissement ? Par ailleurs, pourquoi fonder la réduction de l'inégalité exclusivement sur l'accès aux biens de consommation marchands ? Cette réduction pourrait très bien être organisée par l'accès aux biens et services collectifs non marchands dont on voit mal comment ils seraient produits sans investissement. Tout cela relève de l'énigme. Pour tenter de la résoudre, il faut examiner deux choses.

Premièrement, Minsky oscille entre deux thèses contraires au sujet de l'activité économique impulsée par l'État : tantôt, il la considère comme totalement improductive, tantôt elle s'ajoute à l'activité privée. Quand il penche du premier côté, il considère que « l'économie » se résume à sa partie capitaliste. Le basculement entre les deux thèses étant tellement fréquent dans ce livre monumental de plus de 700 pages, on est en droit de postuler l'existence d'une faille quelque part. Je m'en voudrais de lasser le lecteur par trop de citations, mais il faut essayer d'en avoir le cœur net.

Il commence ainsi : « Un travailleur bénéficiant de l'assurance chômage reçoit des fonds sans apporter de contribution à la production. Si ce même travailleur recevait le même revenu à travers un programme d'aide aux travailleurs ou du type du Work Projects Administration (WPA), on pourrait alors considérer qu'il a apporté une contribution équivalente à son revenu. » [24] Jusque-là, tout va bien. [25]

L'auteur continue : « Chez Keynes, à rebours du scénario classique que nous venons de décrire, tout commence par la détermination de la production demandée : la production demandée par les ménages et les entreprises est intégrée dans le modèle 'pur', la production demandée par l'État est ajoutée dans le modèle politique, et la demande totale équivaut à la somme de ces demandes sectorielles. » [26] Ici, on a déjà affaire à un premier glissement de sens : il n'est plus question de production réalisée sous l'égide de l'État, mais de la demande que lui-même adresse au secteur privé. Évidemment, cette demande existe, mais elle ne résume pas toute l'action économique de l'État et autres administrations publiques, car il faut tenir compte de la production réalisée par les fonctionnaires affectés à des tâches non marchandes, telles que l'éducation, les soins, etc. En bref, l'État n'est pas que demandeur, il est aussi offreur. Minsky reconnaît-il ce rôle d'offreur ? Parfois oui [27], non le plus souvent : en oubliant la distinction qu'il opérait auparavant, Minsky se contredit : « Salaires, achats et transferts sociaux du secteur public génèrent une demande de consommation, même s'ils n'accroissent pas directement leur offre. » [28] Il confond les salaires versés par l'État au titre de l'assistance sociale et ceux versés par le même État au titre d'une production. « L'État impose des coûts à travers la fiscalité et des programmes réglementaires, mais il génère aussi un revenu qui lui permet de légitimer ces coûts », écrit-il presque aussitôt après. S'agit-il d'un nouveau tête-à-queue ? Il ne semble pas, car, ici, il pense certainement à la partie demande de l'État qui va s'adresser au secteur privé ainsi dynamisé. En d'autres termes, c'est cette distinction entre salaires d'assistance et salaires rémunérant un travail productif qui permet d'ouvrir la discussion sur la notion d'« employeur en dernier ressort »,

généralement rattachée au courant postkeynésien. [29]

On trouve aussi la marque de cet imbroglio jusque dans la conception du travail productif au sein même du secteur marchand. On a l'impression que seuls les ouvriers produisent, car il range tous les « cols blancs » dans la catégorie des travailleurs « receveurs de profits » [30]. Considérer que, par exemple, les travaux de recherche ou le développement de produits ne sont pas « technologiquement liés à la production » pose un problème de définition du travail productif qui est mal résolu par Minsky. [31]

Deuxièmement, il faut revenir à l'équation comptable simple reprise en catimini par Minsky, et complétée en intégrant l'intervention de l'État :

profit avant impôt = investissement (sous-entendu privé) + déficit public + impôts sur les profits [32], équation qui signifie : profit avant impôt = investissement + dépense publique.

Comment Minsky traite-t-il cette équation ? « Si les investissements et les déficits restent inchangés et que les profits sont taxés, alors les profits avant impôt augmentent du montant correspondant aux impôts sur les profits. » [33] Le lecteur pourrait croire qu'augmenter les impôts sur les profits fait augmenter les profits, ce qui ne manquerait pas de provoquer une apoplexie chez n'importe quel capitaliste ou manager. Que faut-il comprendre alors ? D'abord, il faut relever l'utilisation abusive de cette égalité comptable : ce n'est pas parce que les impôts sur les profits sont à droite de l'équation ci-dessus qu'ils sont la cause de la variation des profits à gauche. La somme du déficit public et des impôts représente la dépense publique totale ; c'est donc la variation de celle-ci qui aura une influence sur les profits, et non pas la levée de l'impôt en elle-même. Et rétablir les choses ainsi permet de repérer une autre ambiguïté de Minsky : les variables présentes dans cette équation ne sont pas indépendantes, car les déficits ne peuvent rester inchangés si les impôts augmentent, sauf si les dépenses publiques augmentent au prorata de ces derniers. Cela prouve donc que le lien de causalité ne va pas de l'impôt vers les profits, mais de la dépense publique vers ceux-ci. Les inversions de sens sur cette question sont fréquentes : « Comme nous l'avons montré, le déficit (ou l'excédent) public n'est pas sans influence sur les profits globaux et sur les prix relatifs. À l'instar des profits, les impôts sont un mécanisme générant un surplus et la dépense publique est une répartition de ce surplus. » [34] Je pense que c'est exactement l'inverse : la dépense publique dynamise (entre autres conséquences) les profits privés, et les impôts répartissent la charge de cette dépense.

Ces confusions ne sont pas sans conséquence sur l'interprétation (les interprétations) de l'inflation que donne Minsky. Revient sans cesse l'idée que les dépenses de l'État et des collectivités locales sont responsables de l'inflation, car « ces postes sont devenus tellement imposants relativement au PNB qu'il n'est possible d'assurer une absence d'inflation qu'à condition que leur taux de croissance devienne inférieur – ou tout du moins égal – au taux de croissance du PNB en l'absence d'inflation » [35]. Ou bien l'auteur indique : « Un système de transferts sociaux trop important et trop coûteux est socialement déstabilisant, tend à réduire le revenu national et à introduire un biais inflationniste dans l'économie » [36]. Cette inflation peut-elle se déclencher dans une situation de chômage ayant amené les autorités à verser des prestations sociales ? Que dirait Minsky aujourd'hui en voyant qu'à l'époque néolibérale, la part des dépenses publiques dans les PIB a augmenté à peu près partout dans le monde et cela sans inflation ? Sans doute donnerait-il tout son poids à son autre interprétation : « En substance, l'inflation est le résultat de la trajectoire de salaires corrigés de la productivité et des taux de marge. » [37] Mais au lieu de voir l'inflation comme la sanction d'un rapport de force entre capital et travail pour un niveau de productivité donné, il impute l'inflation à une modification de la composition du salariat, lequel comprend de moins en moins de ceux qu'il appelle les « travailleurs » productifs et de plus en plus de « travailleurs auxiliaires » improductifs. Or, on a là une nouvelle contradiction : lesdits travailleurs auxiliaires de Minsky auraient dû provoquer une accélération de l'inflation ces dernières décennies. Si cela n'a pas été le cas, c'est qu'il faut en chercher la raison ailleurs : le chômage

croissant a affaibli les salariés dans leur ensemble. La cause « en substance » de l'absence d'inflation se situe dans les rapports de production, dont il n'est jamais question dans le livre de Minsky. Kalecki à peine évoqué, Marx absent dans la mesure où la crise n'est jamais reliée à l'évolution du taux de rentabilité du capital, que reste-t-il ?

## Quelle politique économique et sociale ?

Il reste que ce livre satisfera tous ceux qui n'osent plus lire les fondements de la critique de l'économie politique, qui pensent, comme Minsky, que les crises financières n'ont leur source que dans la finance, ou, encore, qui pensent que la finance n'obéit qu'à des processus autoréférentiels. [38] C'est dommage, car il y a matière à réaliser une synthèse de la compréhension du capitalisme et de ses crises grâce aux œuvres largement complémentaires de Marx, de Keynes, de Kalecki, et même de Minsky par sa proposition sur l'instabilité intrinsèque de la finance, à cause de la modification permanente de la structure des bilans et des dettes. Mais à condition de ne jamais oublier la relation qui unit indéfectiblement le capital à sa valorisation par le « travailleur collectif ». Pourtant, il serait possible de réaliser, une synthèse entre le circuit du capital de Marx, le circuit keyneso-kaleckien et le circuit postkeynésien [39].

L'analyse de Minsky débouche sur des préconisations de politique économique et sociale qui peuvent faire l'objet d'une discussion approfondie. On a vu plus haut qu'il donnait deux interprétations de l'inflation. Sa préconisation en matière de politique économique fait pencher la balance d'un côté : « La limitation des salaires monétaires et des coûts du travail sont les corollaires de l'engagement concernant le maintien du plein emploi. » [40] On ne peut proposer cela que si l'on suppose que l'emploi est fonction du niveau du salaire, ce qui veut dire que l'on court le risque de retomber dans le giron néoclassique, piège que n'avait pas évité Keynes lui-même, qui avait conservé l'hypothèse de productivité marginale décroissante du travail sur laquelle s'alignait le salaire. Keynes pensait que, sur le plan macroéconomique, la baisse des salaires individuels serait plus que compensée par l'élargissement de l'emploi. [41] À qui incombe l'initiative de créer des emplois ? « L'instrument principal d'une telle politique est la création d'une demande de travail infiniment élastique à un salaire plancher ou minimum qui ne dépende pas des attentes des entreprises concernant les profits à court et à long terme. Dans la mesure où seul l'État peut dissocier l'offre de travail de la rentabilité de l'embauche des travailleurs, la création d'une demande infiniment élastique de travail doit lui incomber. » [42] Ainsi est suggérée dans ce livre, plus que formulée, la notion d'employeur en dernier ressort, que Minsky associe à la diminution des revenus d'assistance, confirmant indirectement ainsi la nécessité – que j'indiquais plus haut – de distinguer très clairement l'action de l'État en tant que prestataire social (ledit État-providence) de l'action de l'État ordonnateur de nouvelles productions.

Pour interpréter l'hésitation à faire cette distinction, je suggèrerai l'hypothèse suivante. Autant le keynésianisme, toutes tendances confondues probablement jusqu'au postkeynésianisme, a toujours mis l'accent sur le rôle indispensable de l'État pour réguler ou relancer la dynamique économique, autant il n'a jamais su le justifier autrement que par la mise en avant du phénomène du multiplicateur : la dépense publique impulse une dynamique en direction de l'activité privée. On comprend que les libéraux se soient attachés à démolir ce mécanisme ou à en contester l'importance, notamment par le biais d'un prétendu effet d'éviction. Mais il est un autre moyen de légitimer le rôle de l'État ordonnateur de production, dont la portée théorique et stratégique va bien au-delà du multiplicateur. C'est de reconnaître le caractère productif, en soi, du travail embauché dans la sphère monétaire non marchande, indépendamment d'un mécanisme de relance en direction du secteur marchand : productif de valeur d'usage, ce que personne ne contestera, mais également producteur de valeur au sens monétaire, qui bien sûr n'est pas destinée à valoriser le capital, mais qui est validée socialement par une décision politique de satisfaire des besoins collectifs, les

services qui en résultent étant payés de manière socialisée, via l'impôt ou la cotisation sociale. [43]

Envisager ainsi les choses permettrait sans doute de lever la contradiction qui affleure souvent chez Minsky : « En d'autres termes, l'objectif immédiat de la politique économique doit être l'emploi et non plus l'investissement, c'est une condition *sine qua non* à remplir avant de lancer des réformes financières visant à réduire l'instabilité. » [44] Sinon personne ne comprendrait comment l'État pourrait embaucher des soignants, des enseignants et des chercheurs supplémentaires sans investir dans la construction de nouveaux hôpitaux et de nouvelles écoles et universités. Si l'investissement n'accompagnait pas le regain d'emploi, on ne serait pas loin de voir la boutade de Keynes mise en œuvre, préconisant d'embaucher des chômeurs pour creuser des trous puis les reboucher. Or, Minsky reconnaît que « dans un passé relativement proche, notre État – même s'il était souvent bureaucratique – a été un fournisseur très efficace de services à ses citoyens » [45].

L'analyse de Minsky sur l'instabilité financière est précieuse, mais les postkeynésiens gagneraient à voir que l'analyse de la finance ne peut être séparée de celle du capital en tant que rapport social, ni de l'analyse de l'accumulation du capital reposant sur l'exploitation de la force de travail, mais dont la branche fictive sur les marchés financiers ne peut, par définition, n'avoir qu'une existence instable, et surtout éphémère, alors que le fétichisme qui l'entoure lui promet la durée, sinon l'éternité.

---

## Notes

[1] H.P. Minsky, *Stabiliser une économie instable*, Paris, Institut Veblen, Les Petits matins, 2016.

[2] Pour une présentation de ce courant, voir M. Lavoie, *L'économie postkeynésienne*, Paris, La Découverte, Repères, 2004. Les principaux noms à la naissance de ce courant sont Joan Robinson, Michal Kalecki, Nicholas Kaldor. J'y reviendrai plus loin.

[3] Minsky, p. 304. Voir aussi p.122

[4] Minsky, p. 131, l'italique est de l'auteur.

[5] Minsky, p. 154-155. Voir aussi p. 143, 625.

[6] Minsky, p. 143-144. Voir aussi p. 165, 388, 389, 467, 635.

[7] Minsky, p. 405.

[8] Minsky, p. 459 et suiv.

[9] Minsky, p. 522. Voir aussi p. 106, 177, 498, 513, 515, 530-531.

[10] Minsky, p. 629. Voir aussi p. 617.

[11] Minsky, p. 678.

[12] Minsky, p. 287-289.

[13] Minsky, p. 338-339. Voir aussi p. 342 et suiv.

[14] Minsky, p. 374. Voir aussi p. 383, 498, 557, 572, 598, 625.

[15] Minsky, p. 647.

[16] Pourtant Minsky dit, mais sans aucune référence (p. 353-354) : « La proposition voulant que les capitalistes obtiennent ce qu'ils dépensent a donc deux significations. Dans l'une, les dépenses capitalistes en biens d'investissement génèrent des profits. Dans l'autre, la dépense des revenus issus des profits générés sur les biens de consommation accroît les profits. Par ailleurs, l'épargne des travailleurs, c'est-à-dire la part de leurs salaires qui n'est pas dépensée en biens de consommation, réduit les profits. Étant donné que les profits affectent l'investissement er déterminent la mesure dans laquelle les entreprises peuvent valider leurs dettes, la frugalité des capitalistes et des travailleurs diminue l'investissement. De la même manière, les capitalistes et les travailleurs qui mènent la grande vie favorisent les niveaux élevés de profits et d'investissement. »

[17] L. Cordonnier, *L'économie des Toambapiks, Une fable qui n'a rien d'une fiction*, Paris, Raisons d'agir, 2010, p. 160. Voir mon compte rendu de lecture « Lire un vrai livre d'économie », *L'Humanité*, 2 avril 2010.

[18] Il faut que ce soient les préfaciers Dimitri Papadimitriou et Larry Randall Wray qui, dans la « Préface à la deuxième édition (2008) », rappellent que ce noyau théorique est dû à Kalecki.

[19] Minsky, p. 389.

[20] Minsky, p. 391-392. Voir aussi p. 396, 478, 666.

[21] Minsky, p. 619.

[22] Minsky, p. 623.

[23] Minsky, p. 633.

[24] Minsky, p. 111. Voir aussi p. 116. Cela correspond exactement à la thèse que je défends depuis pratiquement la même époque de la première édition du livre de Minsky que je découvre lors de sa traduction récente. Voir la synthèse dans J.-M. Harribey, *La richesse, la valeur et l'inexistence, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013.

[25] Les prétendus théoriciens du revenu d'existence croyant qu'il suffit de verser de l'argent pour qu'il y ait valeur ajoutée pourraient réfléchir à cela.

[26] Minsky, p. 298.

[27] Par exemple p. 304.

[28] Minsky, p. 563.

[29] Voir M. Lavoie, « État social, employeur de dernier recours et théorie postkeynésienne », *Revue française de socio-économie*, premier semestre 2009, n° 3, p. 55-75.

[30] Minsky, p. 341.

[31] Minsky, p. 359, 594.

[32] Minsky, p. 346.

[33] Minsky, p. 346-347. Voir aussi p. 377.

[34] Minsky, p. 377.

[35] Minsky, p. 384-385.

[36] Minsky, p. 627.

[37] Minsky, p. 587.

[38] Pour une critique, voir J.-M. Harribey, « Du travail à la monnaie, essai de perspective sociale de la valeur,Examen critique de la vision autoréférentielle de la valeur et de la monnaie », Colloque « Institutionnalismes monétaires francophones : bilan, perspectives et regards internationaux », Lyon, 1er-3 juin 2016.

[39] Voir par exemple S. Keen, *L'imposture économique*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2014, bien qu'il s'achève par des contresens sur l'économie politique à rebours de tout le reste du livre ; compte rendu de lecture dans J.-M. Harribey, « Derrière l'imposture de la science économique, qu'y a-t-il ? », *Revue du MAUSS permanente*, 2015/1, n° 45.

[40] Minsky, p. 658.

[41] Sur les subtilités et failles de l'analyse keynésienne, voir J.-M. Harribey, « Les chemins tortueux de l'orthodoxie économique », 2007.

[42] Minsky, p. 657.

[43] J.-M. Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, *op. cit.* Il y a de quoi rester abasourdi quand on lit sous la plume de deux éminents économistes que l'employeur en dernier ressort est « une solution au parfum très soviétique qui n'est guère réaliste » [Denis Clerc et Michel Dollé, *Réduire la pauvreté, un défi à notre portée*, Paris, Alternatives économiques, Les Petits matins, 2016, p. 63]. C'est sans doute le signe qu'il est très difficile de sortir de l'idée commune aux libéraux, sociaux-libéraux et marxistes orthodoxes, selon laquelle le travail produisant des services non marchands est improductif.

[44] Minsky, p. 669.

[45] Minsky, p. 640.

# Le PSU, une comète dans le ciel de la gauche : quelques leçons pour aujourd'hui, À propos de Bernard Ravenel, Quand la gauche se réinventait. Le PSU, Histoire d'un parti visionnaire

mardi 28 juin 2016, par Gustave Massiah

**Le PSU (Parti socialiste unifié) a fait partie du paysage politique, social et culturel. À certains moments, il y a joué un rôle marquant. Il a laissé de grands souvenirs à ceux qui l'ont fréquenté à un moment de leur vie. Et ils étaient nombreux et divers. Ne disait-on pas que le parti de loin le plus nombreux était celui formé par ceux qui avaient quitté le PSU. Au-delà de la compréhension de l'histoire de la gauche, l'intérêt de revenir sur celle du PSU est de mieux comprendre les questions qui se posent aujourd'hui pour ceux qui cherchent à construire, en rupture avec le système dominant, un nouvel espace politique de résistance et d'émancipation.**

Le livre de Bernard Ravenel est, sans conteste, le livre le plus complet sur l'histoire du PSU. Depuis quelques années, beaucoup d'ouvrages sont parus sur ce thème. Le plus approfondi est celui de Marc Heurgon, paru en 1994, *Histoire du PSU de 1958 à 1961, La Fondation et la guerre d'Algérie [1]*. Bernard Ravenel prolonge ce livre et présente une histoire complète du PSU de 1960 à 1989. C'est une exploration minutieuse et une mine d'informations et de réflexions. Chaque étape de la vie du PSU est accompagnée des éléments d'analyse de l'évolution de la société française et de la société mondiale. Elle éclaire les luttes et les mobilisations sociales et les débats sur la scène politique.

Cette histoire du PSU permet de revisiter les trois décennies autour de quatre angles : l'évolution du monde ; celle des forces politiques et syndicales de la gauche ; l'émergence d'un nouveau bloc historique anticapitaliste à partir de nouvelles forces et formes de contestation du système ; la thématique autogestionnaire constitutive de l'identité spécifique du PSU. L'histoire du PSU que raconte Bernard Ravenel couvre plusieurs périodes. De la fondation à 1962, la guerre d'Algérie ; de 1962 à avril 1968, un parti socialiste de gauche ; de mai 1968 à décembre 1972, la construction d'un parti socialiste révolutionnaire ; de 1973 à 1979, un parti autogestionnaire et écologiste. De 1979 à 1989, Ravenel caractérise la période comme celle d'une « fin de parti » où, de la présidentielle de 1981 au parcours gouvernemental, la raison d'être du PSU s'estompe. C'est un changement de période radical qui percute les deux raisons d'être du PSU, la résistance au capitalisme et la redéfinition du socialisme. La victoire du néolibéralisme, d'un côté, et la chute du mur de Berlin qui bouscule toute référence au socialisme, de l'autre, ouvrent une nouvelle période.

Le PSU a participé à trois mouvements historiques d'émancipation. Le mouvement de la décolonisation qui a été un moment fondateur. Le mouvement de mai 1968 élargi à la période 1965 à 1973 qui a combiné le mouvement pour les libertés et contre les totalitarismes avec le mouvement social des luttes ouvrières et paysannes, jusqu'aux luttes de LIP et du Larzac. Le mouvement écologiste qu'il a accompagné dès le début et qui est lié avec d'autres mouvements sociaux, notamment celui du droit des femmes, du droit des immigrés et du droit des minorités nationales.

Le PSU a joué un rôle dans son époque, en situation. Mais il a aussi été capable de dépasser cette situation et de tracer des pistes qui renvoient à une interrogation en profondeur sur l'action politique [2]. Il a eu l'intuition, dans ses élaborations et dans ses pratiques, de plusieurs dimensions qui se déploient aujourd'hui, plus de trente ans après, dans le mouvement altermondialiste. Cherchons dans son histoire et dans ce qu'il a pu préfigurer, ce que le PSU

a porté qui interroge encore, sur la manière dont les idées cheminent, sont reprises et bouleversées, dans un rapport permanent entre continuité et rupture.

Parmi la multitude de réflexions et la richesse des expériences que l'on peut trouver dans le livre de Ravenel et dans l'histoire du PSU, nous reviendrons sur trois questions : comment penser la situation ? Comment penser la transition ? Comment penser la stratégie ?

## Penser la situation

Du mouvement qui va déboucher sur sa fondation en 1960, le PSU retient deux impératifs : renouveler la gauche en France et repenser le socialisme.

Les groupes qui le constituent viennent de tous les courants de la gauche. Ils en gardent les fondements culturels, mais ils se souviennent pourquoi ils ont quitté les organisations correspondantes. De la social-démocratie, ils rejettent les compromissions devenues insoutenables avec la guerre d'Algérie ; du communisme, ils retiennent l'idéal d'égalité, mais regrettent l'ignorance de la démocratie et le relativisme sur les libertés ; des courants de l'extrême gauche, de la palette des trotskystes, des divers libertaires et plus tard des maoïstes, ils retiennent la radicalité et ils voudraient dépasser l'isolement et les penchants sectaires ; des courants chrétiens, ils arrivent à la nécessité de déconfessionnaliser la solidarité.

La cohabitation ne va pas sans frottements et sans grincements de dents. Le regroupement est nécessaire pour être présent dans la confrontation sur la scène politique, pour comprendre les mutations de la société française, pour s'inscrire dans les débats intellectuels et dans les affirmations culturelles. Et surtout, pour peser à partir des luttes, des mobilisations et des propositions. C'est le regroupement qui permet les adhésions individuelles qui vont concrétiser une nouvelle identité.

L'analyse de la société va mettre l'accent sur l'évolution des couches populaires et des bases sociales du renouvellement. Elle permet de mettre en évidence les réalités, les conditions de vie et les inégalités sociales. Elle permet aussi de montrer la combativité et les déterminations sociales et militantes. Cette analyse s'appuie, pour le nouveau PSU, et ce sera une constante par la suite, sur les militants ouvriers et paysans qui viennent des différents courants et des différentes régions. Cette base est déterminante comme base d'enquête et pour la capacité d'intégrer les différents travaux de chercheurs et d'auteurs.

Le PSU a été un espace d'élaboration. Rappelons, parmi beaucoup d'autres, les travaux sur la nouvelle classe ouvrière de Pierre Belleville et ceux de Serge Mallet, les paysans travailleurs de Bernard Lambert, les alliances de classes de Nicos Poulantzas. Sans oublier les travaux de Pierre Naville. Et aussi l'ouverture du PSU au mouvement des femmes, aux jeunes, aux migrants, aux habitants, aux « minorités ». Le PSU a aussi bien perçu l'importance de la dimension géopolitique en reliant les confrontations Est-Ouest et les contradictions Nord-Sud, accordant à la décolonisation une attention particulière. Il a bien compris l'importance des révoltes des scolarisés dont un des moments dominants a été Mai 68, l'irruption étudiante des années 1965-1973 et la recherche d'une alliance entre étudiants et ouvriers [3].

Beaucoup de questions doivent aujourd'hui être travaillées et discutées. Des changements profonds marquent les inégalités, la précarité, l'évolution du salariat, les discriminations, les migrants, les chômeurs diplômés, les étudiants surendettés, les techniciens et les cadres, les modes de vie et les quartiers… La démarche reste d'actualité : la combinaison entre des recherches et des publications approfondies, critiquées et discutées publiquement ; une discussion à partir des bases d'enquête sociale et militante ; le débat sur l'inscription des changements dans des projets de mobilisation et d'action politique.

Dans l'histoire du PSU, l'analyse des couches populaires a été plus féconde que celle des classes dominantes. Il y a eu beaucoup de travaux et notamment sur l'État. Mais le fordisme apparaissait comme bien établi. Le néolibéralisme a remis en

cause ces certitudes. Le capital financier s'est imposé et forme, avec les multinationales, une nouvelle oligarchie. Il a réussi à subordonner les États à sa logique. Il a réussi aussi à s'approprier, à partir des start-ups et des nouveaux monopoles, le contrôle de la nouvelle révolution scientifique et technologique, notamment le numérique et les biotechnologies. Pourtant, il reste de fortes contradictions : entre les actionnaires et les experts qui les servent ; avec la précarisation des techniciens et des couches moyennes ; du fait de l'urgence écologique entre certaines industries, notamment extractivistes, et de nouveaux secteurs ; sur les limites de l'alliance avec les consommateurs contre les producteurs ; sur les conflits géopolitiques...

D'une manière générale, il s'agit aujourd'hui, comme le PSU avait tenté de le faire en son temps, d'ouvrir la discussion et l'élaboration sur la nature et l'évolution possible de la mondialisation capitaliste, dans sa phase libérale et néolibérale. Pour cela, il faut partir des grandes contradictions. Des contradictions sociales, des inégalités, de la pauvreté et des discriminations. Des contradictions culturelles et démocratiques, et de la remise en cause des libertés et de l'égalité partout où elles avaient connu des avancées. Des contradictions géopolitiques, celle de la décolonisation inachevée et de la remise en cause de l'hégémonie occidentale par les nouvelles puissances émergentes. Des contradictions écologiques, celle de la rencontre des limites de l'écosystème planétaire. Des contradictions politiques, celle de la corruption généralisée qui naît de la fusion des classes politiques et de la classe financière qui abolit l'autonomie du politique. Chacune des dimensions de la crise fait remonter à la surface les problèmes non résolus des grandes crises précédentes, que la dynamique du capitalisme avait réussi à contenir sans les régler pour autant.

Le PSU avait réussi à constituer un espace libre et attractif. Ce n'était pas un espace de tout repos mais c'était un espace vivant. Il y avait la présence des militants actifs et exigeants. Il y avait aussi un grand nombre de scientifiques, d'intellectuels, d'artistes et de cultureux. Il était en phase avec un intense débat dans les gauches européennes et avec ceux qui portaient le passage de la décolonisation au non-alignement. Il était en prise avec le renouveau syndical ouvrier et paysan et avec la montée des mouvements sociaux et citoyens. Dans cet espace, se retrouvaient et se confrontaient des modernistes et des révolutionnaires. En accord sur la nécessité de refuser le statu quo et en désaccord sur la nature du progrès. C'est un des changements avec la période actuelle dans laquelle le système dominant a réussi à capter le progrès et la modernité pour les retourner contre le social, l'écologie et la démocratie. Le PSU avait contribué à renouveler, relativement, la gauche et à préparer le terrain pour les grands changements de la période 1965 à 1973. Il a été en phase avec mai 1968. Mais il avait sous-estimé la capacité de la bourgeoisie en matière de mouvement et de récupération après 1968 et la rapidité des autres partenaires de la gauche à revenir aussi vite à leurs fondamentaux. La volonté de renouvellement était constante. Ce n'est pas étonnant que beaucoup d'anciens du PSU se retrouvent dans les exigences des courants de réflexion, notamment celui des convivialistes.

## Penser la transition

Le PSU se situait clairement dans la filiation socialiste. Il ambitionnait de repenser le socialisme. Il était confronté aux deux grandes familles socialistes représentées par le Parti socialiste et le Parti communiste. D'un côté, comment mettre en avant la démocratie sans tomber dans la social-démocratie et ses travers. De l'autre côté, comment revendiquer une pleine égalité sans accepter les dérives totalitaires. Les ouvertures venues de la décolonisation, depuis Bandoeng en 1955 et Belgrade en 1961, jusqu'à la conférence des non-alignés à Alger en 1973, ne renouvelaient pas vraiment la tension entre les deux pôles.

Aujourd'hui encore, la question du dépassement du capitalisme est centrale. C'est elle qui porte le projet d'émancipation, le projet alternatif. Comme l'avait pressenti le PSU en son temps, le choix n'est pas entre les deux alternatives. Après la chute du mur de Berlin en 1989, la victoire du néolibéralisme a prétendu à la fin de l'Histoire par la pérennité du

capitalisme. Cette illusion ne s'est pas imposée, mais le désaveu du socialisme tel qu'il était affirmé ne s'est pas estompé. La nécessité d'un projet d'émancipation, porteur du dépassement du capitalisme est clairement ressentie, y compris dans la montée des résistances face aux offensives et à l'arrogance des oligarchies. Comment nommer ce projet ? Faut-il continuer à l'appeler socialiste ou communiste ? La question n'est pas sans importance, et le débat n'est pas inintéressant, mais il n'est peut-être pas essentiel d'en faire un préalable.

Pourtant, la question de la sortie du capitalisme est beaucoup plus actuelle qu'au temps du PSU. Les contradictions du système se sont approfondies et il est très probable que sa rationalité est en voie d'épuisement. Pour autant, il n'est pas écrit que le système qui lui succédera, et qui résultera des affrontements et des contradictions, ressemblerait à un projet plus juste qui serait dans la vision de ce qui était appelé un projet socialiste. La définition d'un projet correspondant à des valeurs d'égalité, de fraternité et de dignité est donc plus que jamais nécessaire. Ainsi que la manière de l'imposer par rapport à des projets de plus grande aliénation et de nouveaux rapports de domination.

Dans la situation actuelle, le rejet de la social-démocratie par les couches populaires est impressionnant. Même si ce rejet se traduit par la montée d'organisations populistes de droite et de droite extrême. Le manque de confiance traduit une prise de conscience : la social-démocratie en tant que projet de transformation sociale est épuisée. Cela ne signifie pas qu'elle ne continue pas comme force de gestion et de gouvernement. Le radicalisme, même sous sa forme radical-socialiste a survécu comme parti de gouvernement bien longtemps après que le socialisme eut supplanté le radicalisme. Il en reste même des zestes aujourd'hui. La question, comme à l'époque de la fin de la Troisième République, est de savoir quel projet et quelle force politique peuvent lui succéder. Or, il apparaît que le communisme, en tant que force politique et frère ennemi, relève de la même matrice et est frappé de la même obsolescence. À un moment, on aurait pu penser qu'un courant politique écologiste, appuyé sur une nouvelle rationalité de contestation du capitalisme, aurait pu être candidat comme projet nouveau de transformation. Les premiers essais n'ont pas été convaincants. Le nouveau reste à définir.

Le PSU avait cherché, par rapport aux variantes affichées, socialiste et communiste, une autre voie qui n'était pas une voie moyenne, mais un dépassement. À partir des expériences de la période de 1965 à 1973, et des intuitions de mai 1968, il avait avancé une proposition, celle du socialisme autogestionnaire. La situation de la société française et du néolibéralisme mondial ont réduit la portée de cette proposition. L'évolution propre du PSU dans sa dernière décennie, de plus en plus intégré dans le système politique institutionnel, ne lui a pas permis de l'approfondir et d'en faire un projet appuyé sur une vraie dynamique sociale.

Dans le mouvement altermondialiste, depuis le forum de Belém en 2009, un nouveau projet d'émancipation cherche sa formulation. Il s'agit de la transition sociale, écologique, démocratique et géopolitique. La référence à la transition marque une évolution dans la compréhension sur les formes du changement de société. Il s'agit bien d'une révolution et d'une rupture, mais ce n'est pas celle du « grand soir ». Il s'agit de commencer tout de suite à changer la société et à construire des alternatives concrètes. Certaines formes du dépassement existent déjà, comme des formes de capitalisme ont commencé à exister dans les sociétés féodales. Le nouveau projet d'émancipation s'appuie sur de nouvelles notions et de nouveaux concepts qui font leur chemin : les communs qui renouvellent la conception de la propriété, la propriété sociale qui se distancie du public et du privé, le *buen vivir* et la prospérité sans croissance, la gratuité, la démocratisation radicale de la démocratie…

La nouvelle approche de la transition permet de retrouver une autre problématique dont le PSU avait aussi eu l'intuition. C'est la tentative de construire une démarche de réformisme révolutionnaire. Le débat « réforme ou révolution » était très marqué par la logique du « grand soir ». On prend le pouvoir, on contrôle l'État et on l'utilise pour changer la société ; et avant rien n'est possible, les changements sont illusoires. Le PSU, en phase avec André Gorz, avait

déjà tenté de montrer l'importance de lier « Réforme et Révolution ». Comme le disait Daniel Bensaïd, n'oublions pas que les plus grands révolutionnaires, une fois arrivés au pouvoir, ont passé la majeure partie de leur temps à tenter des réformes critiquables si on les sort de leur contexte. Il s'agit donc de construire l'articulation entre des propositions réformatrices, portées par les mobilisations pour répondre à l'urgence, et un projet révolutionnaire d'émancipation. C'est le propre d'une démarche stratégique.

## Penser la stratégie

Le débat sur la stratégie a été constant dans l'histoire du PSU. Et nous pouvons beaucoup apprendre de cette histoire. La stratégie fait le lien entre la situation et le projet. Dans la conception du projet, le socialisme se définissait par rapport à la gauche jusqu'en 1968. Après 1968, la conception du socialisme entre dans un débat contradictoire entre les ouvertures de mai 1968 et le retour des conceptions révolutionnaires plus classiques. Après 1979, la référence devient le socialisme autogestionnaire.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à la nécessité de définir un nouveau projet d'émancipation. Sur plusieurs aspects, le PSU s'est engagé et a actualisé la réflexion et l'engagement. Il y a beaucoup à inventer pour renouveler en tenant compte de tout ce qui a changé depuis les trente dernières années. Dans la réinvention d'un projet, rappelons la nécessité d'un programme, de la dynamique sociale et citoyenne autour des bases sociales et des alliances, la bataille pour l'hégémonie culturelle, sur les valeurs de référence.

Si nous repartons des propositions de programme, nous pouvons rappeler la formulation de la transition sociale, écologique, démocratique et géopolitique. Chacune de ces quatre dimensions a été abordée et poursuivie par le PSU dans les différentes étapes de son histoire. Ce qui contribue à réinscrire chaque dimension dans une histoire longue et à montrer comment elle s'est enrichie et précisée pour répondre à la situation actuelle et à venir. Le PSU a saisi l'importance de la référence aux droits dans l'action politique. Il s'est référé aux différentes générations des droits (civils et politiques ; économiques, sociaux et culturels ; droits des peuples et droits des minorités ; droits des migrants, droits des femmes et droits écologiques).

Dans une démarche stratégique, une dimension marquante est dans l'articulation entre les mesures immédiates proposées pour faire face à l'urgence et le projet alternatif. Bernard Ravenel montre très bien les discussions qui se traduisent dans les propositions et les mots d'ordre. Le contre-plan qui correspondait à la recherche de l'alliance avec les techniciens et les qualifiés, et qui faisait converger avec la planification démocratique de la CFDT. De même, la maturation du contrôle ouvrier et, après 1968, le pouvoir ouvrier, paysan et étudiant, et le passage au socialisme autogestionnaire. Aujourd'hui, il existe plusieurs propositions d'urgence. Parmi elles, la suppression des paradis fiscaux et judiciaires ; l'urgence climatique ; le refus de l'idéologie sécuritaire limitant la démocratie et criminalisant le mouvement social. Parmi les propositions, se dégage particulièrement la séparation de la finance et de l'État.

La situation a changé plusieurs fois, de la gestation du PSU, dès le début des années 1950 à 1962, de 1965 à 1973, de 1973 à 1981, après 1981. Le PSU a cherché à redéfinir sa conception des alliances. Il avait défini une stratégie du front socialiste, ensemble des partis et des syndicats faisant référence, plus ou moins, au socialisme. Pour le PSU, la base de la transformation était constituée par le mouvement ouvrier et le mouvement paysan. Les alliances ont changé, comme il est normal, avec les périodes. D'abord, dans la définition du mouvement ouvrier, avec notamment, au début, les techniciens et les qualifiés et ensuite les migrants, et dans la définition du mouvement paysan avec les paysans travailleurs. Ensuite, la jeunesse étudiante s'est invitée avant 1962, contre la guerre d'Algérie, et entre 1965 et 1973. Les mouvements sociaux et citoyens à partir de 1969 se sont diversifiés et ont changé le sens des alliances, avec les femmes, les migrants, les habitants, les minorités nationales, les consommateurs et les écologistes. La définition des

bases sociales et des alliances d'un nouveau projet sont à définir et à construire. On retrouve dans cette période la nouvelle conception des mouvements dans le mouvement altermondialiste tels qu'ils se déploient dans le processus des forums sociaux mondiaux.

Dans la construction d'un nouveau projet de transformation sociale, la bataille pour l'hégémonie culturelle est centrale. C'est ce qu'a compris la droite, qui a mené une bataille de trente ans pour déconstruire les évidences et pour expliquer que les inégalités sont naturelles et mêmes nécessaires et que l'idéologie sécuritaire passe par l'ordre et la répression. Cette bataille est en cours et la droite a marqué beaucoup de points. Le PSU avait reconnu dans la bataille des idées le renouvellement en gestation. C'est ce qui lui a permis de comprendre mai 68 et de le vivre pleinement. C'est cet héritage de mai 68 que l'on retrouve aujourd'hui dans les forums sociaux mondiaux (horizontalité, diversité, activités autogérées, consensus). Le PSU est probablement un des partis qui a le plus rompu dans sa pratique avec la notion du parti d'avant-garde, même s'il n'en avait pas tiré toutes les conséquences théoriques et pratiques. C'est ce qui se vit aujourd'hui avec la montée en puissance d'une nouvelle culture politique qui se cherche, non sans contradictions, à travers le mouvement altermondialiste et les mouvements des indignés, Occupy et autres Nuit Debout.

L'équation stratégique de la transformation sociale est en cause. Elle s'énonce : le mouvement social résiste et mobilise ; il suscite la création d'un parti ; le parti organise la conquête de l'État, l'État permet de changer la société. Immanuel Wallerstein date cette conception de Cromwell ; Emmanuel Terray remonte plus loin, il analyse la naissance et la victoire du parti chrétien du I^er^ au III^e^ siècle, jusqu'à l'imposition du christianisme par l'empereur Constantin. C'est comme cela que la bourgeoisie a assis son pouvoir. Les premières internationales ont discuté pendant cinquante ans de la reproduction de cette équation, discutant notamment du dépérissement de l'État, avant de la confirmer. Mais aujourd'hui, cette proposition fuit par toutes ses articulations. Le mouvement social est dès le début politique, sans attendre le parti pour s'en convaincre. Le parti conçu pour conquérir l'État devient parti-État avant même de l'avoir conquis. La société se structure et se complexifie avec les mouvements sociaux et les sociétés civiles. L'État n'est pas l'unique manière de changer la société, même si son action reste indispensable pour le changement. L'État est capturé par le capital financier ; l'État est ensuite bouleversé avec la désintégration de l'État social et la montée en puissance de l'État d'exception, l'État sécuritaire.

Cette réinvention de la culture politique s'inscrit dans le renouvellement du rapport entre pouvoir et politique. Le pari est d'inventer de nouvelles formes de rapports entre la question sociale et les mouvements, et entre le politique et les institutions. L'impératif démocratique est au centre de cette réinvention. L'interrogation porte sur la nature contradictoire de l'État, entre le service des classes dominantes et l'intérêt général, sur la crise de l'État-nation et sur le rôle de l'État dans la transformation sociale. Elle porte aussi sur la nature du pouvoir et sur le rapport au pouvoir. Dans les processus engagés, notamment par rapport à la violence, les modalités de la lutte pour le pouvoir peuvent l'emporter sur la définition du projet et marquer profondément la nature de la transformation sociale. La culture démocratique est, sur ce plan, déterminante. La remise en cause de la domination passe par la confrontation pour l'hégémonie culturelle. Toute transformation sociale est confrontée à la remise en cause du pouvoir dominant. Il n'y a pas de changement social sans rupture, sans discontinuité dans les formes du politique et du pouvoir. Cette rupture et sa maîtrise possible constituent le pari fondateur de tout changement social. Le débat sur les orientations générales et les applications dans des situations spécifiques est au centre des débats du mouvement altermondialiste. De manière foisonnante et constante, ces questions ont occupé continuellement, sous différentes formes, l'histoire du PSU. Elles sont aujourd'hui au centre des débats.

La question la plus complexe est celle du parti. C'est là que l'histoire du PSU peut beaucoup apporter [4]. Le PSU a été porteur de plusieurs figures d'un parti politique et permet d'en discuter différentes

variantes. Le rejet de la forme parti, aujourd'hui très large, combine trois critiques fondamentales. L'une est le désaveu général des partis perçus comme indissociable d'un système général de corruption et de participation à un système politique non réformable. L'autre est celle du parti de gouvernement, particulièrement ceux de la social-démocratie. C'est ce qui a marqué le PSU de 1983 à 1986 et qui explique probablement son déclassement et sa réduction à un micro-parti avant sa disparition. La troisième est celle du parti d'avant-garde combinant la soumission à la rationalité dominante de gouvernement et tentations autoritaires. Les partis révolutionnaires arrivés au pouvoir dans différents pays n'ont pas été capables de mener jusqu'au bout des politiques de réelle rupture ave le capital dominant et ont montré une forte difficulté à gérer les questions du pouvoir.

Pour autant, la méfiance par rapport aux partis laisse un grand vide. Dans les forums sociaux mondiaux, les partis sont présents à travers leurs mouvements, mais ils ne sont pas organisateurs, car le débat entre partis confronte des schémas globaux qui sont vite antinomiques. Alors que les mouvements sont capables de gérer une diversité qui combine la singularité des luttes et leur convergence. Ce qui laisse toutefois vacante la spécificité du champ politique. Reste aussi posée la question des formes d'organisation que tous les mouvements doivent se poser. Et on voit, dans le cas du PSU, ce que quelques milliers de militants insérés dans les mouvements peuvent arriver à faire. Le rejet des partis d'avant-garde ne nie pas l'importance des formes d'organisation et des minorités actives si elles sont contrôlées et inscrites dans une démarche démocratique.

Le PSU a eu l'intuition de la possibilité de dépasser la forme parti d'avant-garde. Le débat est relancé dans *Tribune socialiste* par Jean-Marie Vincent, qui se réfère à un texte de Lucio Magri, un des théoriciens du *Manifesto* italien sur le Mouvement politique de masse. En 1970, les « Assemblées régionales ouvrières et paysannes » organisent en commun des ouvriers et des paysans inscrits dans des luttes, qu'ils soient membres du PSU ou pas. La proposition est d'élire dans ces assemblées la moitié des membres de la direction nationale du PSU qui pourraient ne pas être membres du parti. Cette proposition, tellement contraire à la conception d'un parti politique classique, est accueille avec surprise et rejetée.

Bernard Ravenel insiste sur le temps passé par le PSU à élaborer des positions et des motions chaque fois que la situation change. Ce travail est considérable et permet de voir à l'œuvre l'intérêt d'une organisation partidaire. Parfois, cette mécanique tourne à vide car l'impact de ces positions n'est pas évident. Souvent, elles sont surtout destinées aux autres organisations du champ politique, au gouvernement et aux médias. Mais parfois, elles embrayent sur des mouvements, synthétisent des aspirations et contribuent à changer les situations. On voit là s'esquisser ce que pourrait être le rôle d'un parti nécessaire, tel que l'abordaient différemment Gramsci et Bourdieu, et tel que l'a tenté le PSU, celui d'un intellectuel collectif au service des luttes et des mouvements.

---

## Notes

[1] HEURGON Marc, *Histoire du P.S.U. 1- La fondation et la guerre d'Algérie (1958-1962),* Paris, La Découverte, 1994 (Textes à l'appui/Série Histoire Contemporaine)

[2] *Le PSU, des idées pour un socialisme du XXIe siècle ?* Actes du Colloque de CERISY 15-16 mai 2011 sous la direction de Jacques Sauvageot, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

[3] *Au cœur des luttes des années soixante, Les étudiants du PSU : Une utopie porteuse d'avenir ?* Coordonné par R. Barralis/J-C. Gillet- Publisud, 2010.

[4] *Parti et mouvement social : le chantier ouvert par le PSU, Coordonné et dirigé par J-C Gillet et M. Mousel – L'Harmattan,* 2012.

# Revue des revues

# Revue des revues 10

mardi 28 juin 2016, par Jacques Cossart

**Ça va mieux dans le monde ? En ces temps où l'on nous annonce que ça va mieux en France, la question mériterait d'être posée s'agissant de l'humanité entière. Le moins qu'on puisse dire est, ici, que la méthode Coué ne convient pas. En consultant les rapports internationaux de la dernière période, portant sur l'agriculture chimique, la situation de l'Afrique subsaharienne et des pays pauvres en général, la concentration des richesses et l'augmentation des inégalités, l'immigration causée par la misère, la dégradation environnementale, rien ne va plus sauf pour les banques installées dans les paradis fiscaux et judiciaires. Quant aux conséquences de la révolution numérique sur l'évolution du travail et de l'emploi, on ne sait rien. Cela n'est pas de très bon augure.**

## L'agriculture chimique, une nécessité ?

Sans doute, ne sommes-nous plus au siècle où Galilée était enjoint par l'Église catholique de considérer l'héliocentrisme comme « contraire aux Saintes Écritures ». Mais, s'il n'y a plus de bûchers, les diktats de la pensée unique sont bien prégnants. L'objet de la « science » néolibérale n'est pas, en effet, de démontrer mais simplement de laisser toute la place au marché – entendons, les propriétaires du capital [1] – en réduisant sans cesse le rôle de l'État. Comme l'affirmait Milton Friedman, l'économie de marché est le seul moyen de parvenir à la liberté !

Les propriétaires du capital, la plupart des organisations internationales et une grande partie des médias français et internationaux affirment, du ton le plus péremptoire, que seuls l'agriculture et l'élevage industriels sont en mesure de nourrir 7 milliards d'êtres humains, et demain 10 ! Pourtant, rapports après rapports, c'est le contraire qui est démontré. On pourra lire, par exemple, Les matières premières agricoles et L'agroécologie.

Pour ces zélotes, point n'est besoin de redouter les faux prêches ; comment pourrait-ils, en effet, laisser échapper pour la seule France en 2014, un marché de produits chimiques de plus de 80 milliards d'euros [2] ? Les externalités négatives évoquées par les économistes – ces coûts mis à la seule charge de la collectivité – ne constituent pas, pour eux, un sujet de préoccupation mais, au contraire, une mine où puiser sans vergogne.

Deux chercheurs, Denis Bourguet et Thomas Guillemaud ont publié en février 2016 dans les *Sustainable Agriculture Reviews* une vaste étude intitulée The hidden and external costs of pesticide use ; elle s'appuie sur 61 publications produites entre 1980 et 2014 ainsi que sur 30 études statistiques indépendantes. Ladite étude est toutefois considérée comme très conservatoire par plusieurs experts, malgré ses nombreuses qualités. Ces coûts cachés de l'usage des pesticides sont considérables, mais fort peu documentés, alors que le tabac et l'alcool, par exemple, le sont amplement ; ils portent sur quatre postes principaux : coûts de la réglementation, coûts pour la santé humaine, coûts environnementaux et ceux entraînés par le contournement des consommateurs pour éviter ces handicaps. Les premiers comprennent les dépenses publiques, notamment de réglementation et de contrôle, mais aussi de réhabilitation après les désastres que les services publics tentent de contrôler quand les groupes de pression leur en laissent le loisir. Les coûts relatifs à la santé humaine sont sensiblement sous-estimés, puisqu'ils ne prennent pas en compte les morts pour exposition chronique aux pesticides. En 2015, le *Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism* publiait une évaluation du coût, en Europe, de l'exposition humaine aux substances organophosphorées et organochlorées : 125 milliards de dollars ! La dégradation environnementale par les nombreuses

atteintes des écosystèmes est large et profonde ; si, aujourd'hui, la chute de la pollinisation n'est plus guère contestée, elle est très mal chiffrée ; une étude de 1992 conduite aux États-Unis, évaluait pour ce pays les dégâts environnementaux à 8 milliards de dollars. On n'ose imaginer le montant auquel parviendrait une étude exhaustive menée, aujourd'hui, au niveau mondial… Enfin, les dépenses de contournement se rapportent, par exemple, à celles consenties par les consommateurs pour éviter le contact avec la panoplie des pesticides dans leur alimentation. Interrogé sur la conclusion générale de l'étude à laquelle il a participé, Denis Bourguet, l'un des auteurs, estime que l'on n'est pas en mesure d'estimer le chiffrage du rapport coût-bénéfice de l'usage des pesticides dans l'agriculture « parce que les données ne sont pas disponibles ou encore parce que l'impact des nouveaux pesticides sur l'environnement est beaucoup moins connu que celui des anciens pesticides qu'on a eu le temps d'étudier ». Toutefois, le lecteur des nombreuses données et analyses fournies par les auteurs peut craindre davantage une envolée des coûts que celle des bénéfices.

Il faudrait compléter ce tableau portant sur des périodes déjà anciennes par l'augmentation des produits, dits phytosanitaires, dans le monde. La consommation globale mondiale des pesticides est évaluée par l'Observatoire des résidus de pesticides à plus de 50 milliards de dollars par an, dont plus de la moitié pour les seuls Europe et États-Unis. En France, une étude du ministère de l'agriculture, parue en mars 2016, indique que la consommation agricole de produits phytosanitaires a augmenté de 9 % en 2013 par rapport à 2012 et de 9,4 % en 2014 par rapport à 2013.

On pourra se rapporter à un article de Stéphane Foucart, journaliste scientifique du *Monde*, publié le 9 mars 2013 par ce quotidien.

En pareil domaine, tous les journalistes n'observent pas toujours la même pertinence scientifique. Ainsi Matt Ridley – virulent défenseur des lobbies pro-glyphosate – dans *The Times* du 19 avril 2016, dénonçait l'étude ayant conduit le Centre international de recherche sur le cancer, créé par l'OMS, à déclarer le glyphosate (molécule utilisée dans le célèbre Roundup de Monsanto) comme « probablement cancérogène », après avoir auditionné Christopher Portier. Or, accuse le journaliste du *Times*, celui-ci est membre du « lobby » *Environmental Defense Fund [3]* ; en revanche, il ne perçoit aucun conflit d'intérêts quand intervient, tous azimuts, le *European Glyphosate Task Force*, animé notamment par Monsanto et Dow Chemical [4] ! Quoi, dira-t-on, que fait-on de la défense de l'environnement et du principe de précaution ? Comme le déclarait Monsieur Sarkozy, alors président de la République, en inaugurant un Salon de l'agriculture « Je voudrais dire un mot de toutes ces questions d'environnement, parce que là aussi ça commence à bien faire » ! Il faut regarder la réalité en face : aujourd'hui les ventes de glyphosate se montent à plus de 5 milliards de dollars et devraient atteindre près de 10 milliards dans les trois ans qui viennent ! Bien entendu, il ne saurait être question de prétendre que les études concluant à la parfaite innocuité de cette molécule ne sauraient comporter des biais systématiques ; c'est pourquoi les scientifiques qui les réalisent devraient avoir à cœur de les présenter conformément aux règles communément observées y compris en matière d'éventuels conflits d'intérêts. Ce n'est pas le cas. Comment, par exemple, ne pas être circonspect devant le communiqué du *Joint Meeting on Pesticide Residues* (JMPR), comité commun à l'OMS et à la FAO, publié le 16 mai 2016 ? Ce communiqué affirme que « il est improbable que le glyphosate pose un risque cancérogène pour les humains, du fait de l'exposition par le régime alimentaire ». Mais pourquoi est-il nécessaire d'apprendre par Greenpeace que le président et le vice-président, messieurs Alan Boobis et Angelo Moretto, du groupe de travail à l'origine de cette publication, sont membres de l'*International Life Sciences Institute* (ILSI) ? Or, il se trouve que l'ILSI est un groupe de pression financé, en partie, par Monsanto et Dow Chemical !

Une fois encore, on s'aperçoit que les propriétaires du capital n'ont que faire de l'outil démocratique ; ils ont bien d'autres chats à fouetter ! Ils ont, de surcroît une foultitude d'affidés à leur service à qui sera

attribué quelque argent.

Ce qui frappe dans ce que rapportent les médias à propos de ce pneumologue du service public rémunéré par le groupe Total est moins le montant qu'il a perçu – certes considérable en comparaison de celui dont doit ce contenter l'immense majorité des Français, mais bien peu comparé à ce qu'accaparent ceux qui sont appelés ici propriétaires du capital – que cette absence totale de « morale ». Si on suit Aristote pour considérer que la morale est ce qui définit l'homme, on conviendra aisément que la conduite des Aubier, Ghosn et autre Brandicourt n'est guère « morale ».

## Afrique subsaharienne, avenir salvateur ?

Avec une stupéfiante condescendance – et profonde méconnaissance – fleurant bon le colonialisme qui n'est « pas responsable des guerres sanglantes que se font les Africains entre eux, des génocides, des dictateurs, du fanatisme, de la corruption… », Nicolas Sarkozy déclarait à Dakar en juillet 2007, que « l'homme africain [n'est pas] assez entré dans l'histoire [ni que] jamais il ne s'élance vers l'avenir ».

De leur côté, les institutions internationales multiplient les déclarations dithyrambiques à propos de cette merveilleuse croissance qui ferait de ce continent une terre d'avenir.

La réalité montre, comme on pourra le lire dans Pillage de l'Afrique, que les habitants de ce continent ont encore, malheureusement, bien du chemin à parcourir pour parvenir à un véritable développement. On lira avec intérêt aussi, *Africanistan [5]*, excellent ouvrage d'un ancien de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement. L'auteur y souligne le danger que représente l'explosion démographique de l'Afrique subsaharienne qui, combinée à la grave insuffisance d'emplois créés et une agriculture tournant le dos à une agroécologie familiale, laisse accumuler de graves dangers sur le continent. C'est tout aussi vrai du point de vue environnemental comme le montre, par exemple, une étude franco-ivoirienne de mars 2014, publiée par l'Institut national des sciences de l'univers ; elle montre qu'en 2030, les émissions africaines de GES et particules pourraient représenter entre 20 % et 55 % des émissions anthropiques globales – selon la simulation retenue – des polluants.

Le Fonds monétaire international, qui n'est pourtant pas le dernier à pousser les gouvernements du continent africain à doper la croissance de leurs pays, semble, lui aussi, préoccupé ; il publie en octobre 2015 Afrique subsaharienne sous-titrée « Faire face à un environnement qui se dégrade ».

Sans grande surprise, les auteurs estiment, dans un langage digne de Molière, que ces mauvaises perspectives de croissance [6] sont dues à une dégradation des conditions favorables qui avaient prévalu durant la décennie passée ! Mais le Fonds vient immédiatement éclairer ce style qui pourrait être amusant. Il détaille les conditions qui avaient conduit à l'eldorado : excellent climat des affaires, cours élevé des matières premières et conditions financières mondiales favorables. Quand l'institution de Washington déplore la dégradation du « climat des affaires », veut-elle dire que la perte de 100 milliards de dollars [7] détournés chaque année par les manipulations fiscales des transnationales – il est vrai pour l'ensemble des pays en développement – va encore s'accroître ? La dégradation du cours des matières premières n'aurait-elle rien à voir avec la spéculation débridée de ces « marchés » qui ont été multipliés par 6 au cours de la décennie 2000 [8] ? Quant à la détérioration des conditions financières mondiales, peut-on considérer qu'elle est étrangère aux monstrueux encours financiers qui, selon la Banque des règlement internationaux, sont estimés à un montant équivalent à 10 fois le produit mondial ?

Le FMI évoque une « dégradation des conditions » pour expliquer la détérioration d'un certain nombre d'indicateurs. On reproduit ici le graphique 3.1 présenté à la page 57 du rapport. Il indique, pour les deux décennies 1990 et 2000 et pour cinq régions du monde, l'évolution du pourcentage de la population condamnée à survivre avec 1,25 $/jour. On remarque que l'Afrique subsaharienne est la seule des cinq zones étudiées à présenter en 2011 un taux de l'ordre de 50 % de sa population disposant de ces fameux

1,25 $/jour. On notera aussi qu'elle est la seule à n'avoir pas réduit son taux de pauvreté au rythme des quatre autres zones. Les auteurs notent à cet égard, que l'importance de l'inégalité hommes/femmes constitue un facteur explicatif au retard subsaharien. Ils confirment aussi que cette inégalité de revenu – lourdement accrue par celles des chances – est un frein à la croissance. Comme toujours lors de ce type d'analyses, la proposition qui est faite est d'améliorer la politique budgétaire. C'est-à-dire augmenter les dépenses publiques en faveur de la santé, l'éducation, les infrastructures, etc. ; tout le contraire, précisément, du dogme prêché par le Fonds !

Tout en devant admettre, preuves à l'appui, qu'un large secteur public à visée sociale est un puissant facteur de réduction des inégalités, l'institution de Washington sait replacer son mantra fondamental au centre du tableau : l'appui au secteur privé. Elle retrace, dans son graphique 1.2.1. de la page 22 l'évolution, sur dix ans, du crédit au secteur privé : il aura été augmenté de trois à près de huit fois selon la zone considérée. Après tout, si comme le serine en France le patronat, c'était là la source véritable de la création de richesse, pourquoi pas ? Or, comme rappelé dans ce rapport même, la réduction des inégalités constitue un des moteurs essentiels de la croissance considérée comme clef du développement. Le moins que l'on puisse constater est qu'il reste encore bien des progrès à accomplir en la matière... Mais, comme on dit chez les religieux, « on touche là au divin » ; ça ne se discute pas, il faut y croire. Brassens chantait cette recommandation satirique « Mettez-vous à genoux, priez et implorez/ Faites semblant de croire et bientôt vous croirez ». On se demande bien pourquoi chercheuses et chercheurs essaient encore de démontrer plutôt que de prêcher ? Ainsi, parmi beaucoup d'autres, ces deux économistes du FMI – on n'est jamais trahi que par les siens – dont on lira la présentation de leur étude dans « D'où les inégalités de rémunération peuvent-elles bien venir ? ».

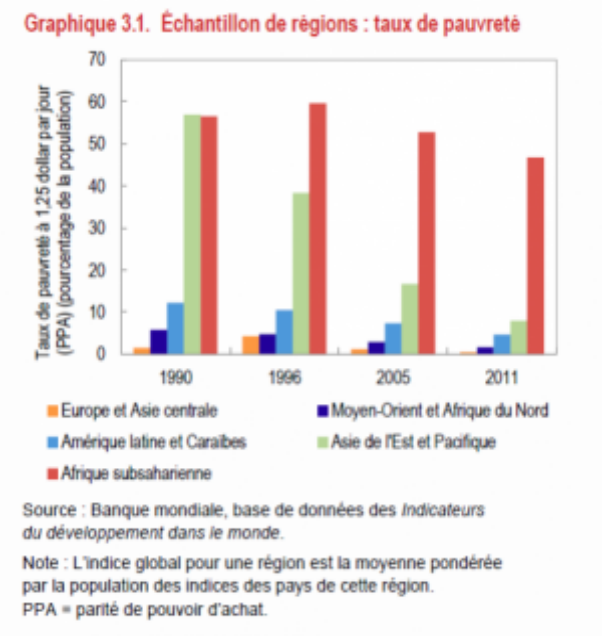


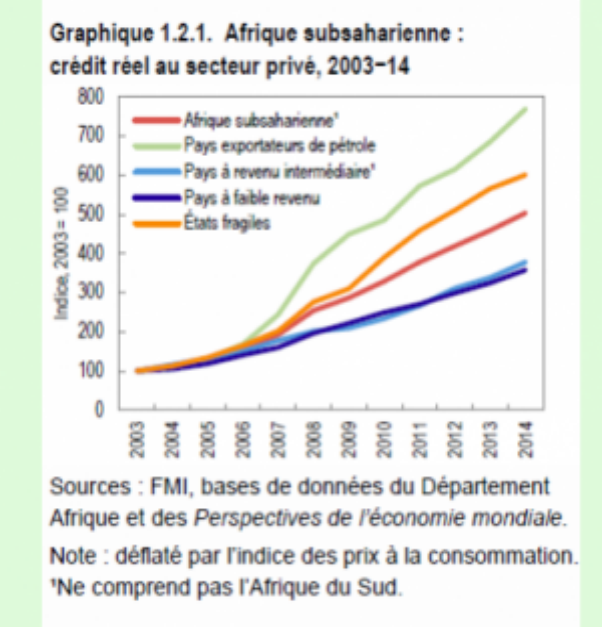


Bien sûr, peut-être peut-on déplorer la réalité que spécifie le graphique reproduit ci-dessous et tiré du dernier rapport Oxfam à partir des chiffres fournis par le Crédit suisse, mais que voulez-vous, telle est la dure réalité ! C'est bien regrettable que d'ici à 2020, 99 % de la population doivent se contenter de 46 % des richesses produites alors que dix ans plus tôt, ils s'en partageaient 56 %. Mais, braves gens, que pouvez-vous faire contre la pluie ?

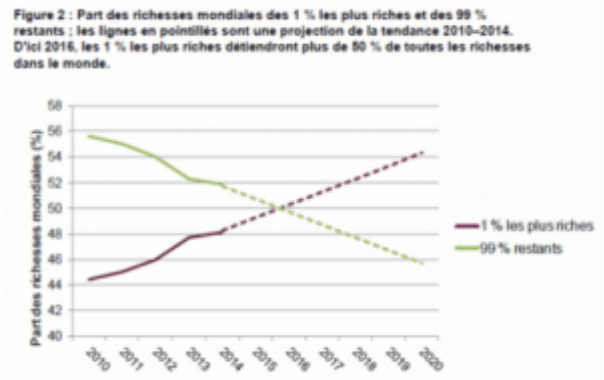


## Croissance des inégalités tous azimuts ?

Comme rappelé dans l'article se rapportant à l'Afrique subsaharienne, la concentration des richesses en faveur d'un petit nombre d'individus va s'accélérant. La distribution des dividendes est un excellent carburant de ce phénomène.

Henderson est un groupe financier de gestion de fortunes basé au Royaume-Uni, mais intervenant sur l'ensemble du globe ; il annonce disposer en 2016 d'un encours de 135 milliards de dollars. Cette compagnie publie chaque année un rapport intitulé Henderson Global Dividend Index ; la huitième édition est parue en novembre 2015.

Le chiffrage est établi à partir des 1200 premières capitalisations boursières mondiales. En 2010, la distribution de dividendes en faveurs des propriétaires de ces compagnies s'établissait à moins de 800 milliards de dollars, en 2015, malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente, il s'est agi de 1150 milliards.

À titre de repère, on peut indiquer que ce montant est à peu près équivalent au PIB de l'Afrique subsaharienne qui compte plus de 900 millions d'habitants.

Écoutant ou lisant ceux qui tiennent le haut pavé dans les médias internationaux, on est invité, devant ces multiples et profondes inégalités, à peut-être s'apitoyer parfois mais, souvent, à considérer qu'il s'agit là de la triste condition de ce pauvre monde. Pourtant, de très nombreuses études parmi les plus sérieuses et les plus diversifiées mettent en évidence la raison fondamentale, même quand elle n'est pas unique, que l'on retrouve toujours dans toutes les sinistres situations que doivent affronter les êtres humains : accaparement par quelques-uns des richesses créées par tous. On pourra lire, par exemple, L'impôt sur les profits démontrant comment procèdent les propriétaires du capital. L'OCDE, qui n'est pourtant pas réputée être acharnée à la perte de ces deniers, établit en permanence des séries statistiques et des études dévoilant la réalité. En décembre 2015, elle publie une étude dans laquelle on peut lire en exergue « la chute des recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés entraîne un accroissement de la pression sur les particuliers ».

Mais, peut-être, estimera-t-on le « tous azimuts » du titre empreint d'une exagération racoleuse ? On invite, dans ce cas, le lecteur à se reporter à une autre étude publiée le 11 décembre 2015 par la FAO. On y apprend que l'insécurité alimentaire dans les zones de montagne des pays dits « en développement » s'est sensiblement accrue en une décennie pour atteindre près de 330 millions d'êtres humains en 2012 ; cela signifie que, dans les PVD, un montagnard sur trois connaît la faim et la malnutrition ! On relèvera, sans étonnement, que le changement climatique est un facteur aggravant. Pour remédier à cette situation, la FAO recommande… de puissantes politiques publiques.

La FAO a classé les zones de montagne en six catégories des plus élevées (altitude supérieure ou égale à 4 500 mètres) pour la classe 1 aux plus basses (altitude allant de 300 à 1 000 mètres) pour la classe 6. Comme on le voit dans le tableau de la page 16 reproduit ci-dessous, ce sont près de 800 millions de personnes dans le monde qui vivent en zone de montagne, dont plus de 90 % dans les PVD.

Mais où donc trouver les ressources pour financer les politiques publiques recommandées par le FAO ? Pour les propriétaires du capital et leurs obligés – conscients ou inconscients – il suffit de libéraliser ; le « ruissellement », théorie aussi imagée que creuse, fera le reste ! Les chiffres provenant du Crédit suisse qui ont permis d'établir les trois graphiques que l'on verra dans Alors, ce machin ? sont aveuglants quant à

l'inanité des affirmations des quelques milliers [9] dans le monde qui ont tout mais qui, d'ailleurs, ne croient pas un mot de leurs prêches.

| Region/subregion | 2000 Mountain Population ('000 people) | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Class 1 | Class 2 | Class 3 | Class 4 | Class 5 | Class 6 | Total |
| Developing countries | 3 753 | 12 663 | 48 426 | 152 291 | 151 351 | 349 219 | 717 702 |
| Africa | 0.927 | 247 | 12 365 | 57 007 | 36 408 | 41 325 | 147 352 |
| Eastern Africa | 0.760 | 244 | 11 745 | 47 684 | 24 340 | 13 267 | 97 281 |
| Middle Africa | 0.167 | 2 | 331 | 4 556 | 4 738 | 5 744 | 15 371 |
| Northern Africa | - | 0.693 | 46 | 987 | 3 182 | 10 836 | 15 052 |
| Southern Africa | - | - | 243 | 3 732 | 3 449 | 4 241 | 11 665 |
| Western Africa | - | - | - | 47 | 698 | 7 237 | 7 982 |
| Latin America & the Caribbean | 1 052 | 7 638 | 22 099 | 24 127 | 19 322 | 54 666 | 128 905 |
| Caribbean | - | - | 0.444 | 56 | 230 | 3 137 | 3 424 |
| Central America | 1 | 65 | 6 148 | 16 650 | 10 654 | 18 060 | 51 578 |
| South America | 1 051 | 7 573 | 15 951 | 7 421 | 8 438 | 33 469 | 73 903 |
| Asia | 2 699 | 4 775 | 13 726 | 70 011 | 95 238 | 252 434 | 438 884 |
| Central Asia | 4 | 124 | 273 | 905 | 1 795 | 4 254 | 7 353 |
| Eastern Asia | 1 575 | 3 202 | 7 123 | 41 653 | 51 069 | 138 361 | 242 984 |
| South-Eastern Asia | 0.505 | 19 | 75 | 1 607 | 7 584 | 41 802 | 51 088 |
| Southern Asia | 1 120 | 1 429 | 4 774 | 17 936 | 22 656 | 44 937 | 92 851 |
| Western Asia | - | 0.229 | 1 481 | 7 910 | 12 135 | 23 081 | 44 608 |
| Oceania | - | 3 | 235 | 1 146 | 382 | 793 | 2 561 |
| Melanesia | - | 3 | 235 | 1 146 | 382 | 772 | 2 538 |
| Micronesia | - | - | - | - | - | 3 | 3 |
| Polynesia | - | - | - | 0.333 | 0.907 | 18 | 19 |
| Developed countries | - | 6 | 246 | 2 658 | 6 120 | 62 665 | 71 694 |
| World | 3 753 | 12 669 | 48 671 | 154 948 | 157 471 | 411 884 | 789 396 |

**Table 4.** Global overview of mountain population by region/subregion and elevation class in 2000

## Dessine-moi un tableau Excel

Nul doute que le Petit Prince aurait informé le savant qui aurait prétendu lui montrer, en un seul tableau, la réalité de son monde, que dans le sien il n'en allait pas ainsi !

On ne peut qu'être impressionné par le savoir de la Fondation Bertelsmann qui, en 129 lignes et 19 colonnes, parvient à dresser un tableau complet de ce que sont 129 pays en développement.

Bertelsmann, établi en Allemagne, est un groupe diversifié qui rassemble de nombreux médias européens ; il a créé la fondation éponyme qui publie tous les deux ans un Bertelsmann Transformation Index (BTI) dont l'ambition est de présenter un tableau synthétique de l'évolution de la démocratie et de l'économie de marché – qui, comme chacun sait, vont de pair – dans un certain nombre de pays. L'édition BTI 2016 porte sur 129 pays.

Ce n'est sans doute pas faire injure à ladite fondation que de l'inscrire dans la pensée libérale. C'est ainsi que l'une des colonnes évalue les progrès accomplis dans le cadre de la propriété privée... La note attribuée à la Syrie, par exemple, n'est pas la plus mauvaise du tableau. Elle est, cependant, bien plus basse que celle du Ghana dont le revenu moyen/habitant est 18 fois inférieur à celui de la Norvège. La Pologne, quant à elle, se retrouve parmi les tout premiers de la classe ! Autre exemple, celui de la Macédoine classée à la 31e place avec d'excellentes notes en matière économique, alors que le pays est au bord de l'effondrement et où la corruption est généralisée.

Peut-être n'est-il pas indispensable de considérer ce BTI comme véritable source d'enseignement, si ce n'est peut-être, à propos de la fondation Bertelsmann !

## Ces hordes d'immigrés

L'Organisation internationale du travail (OIT) publie en décembre 2015 un rapport statistique sur les migrants dans le monde sur la base des données de 2013.

La première observation que l'on peut retenir de cette étude est sans doute l'importance numérique de cette réalité puisqu'il y a, selon l'institution de Genève, plus de 207 millions de personnes migrantes dont près de 52 % sont des hommes. 73 % de ces personnes, soit plus de 150 millions sont poussées hors de leurs frontières d'origine pour trouver du travail. Le tableau 2.1 de la page 6 reproduit ici donne la répartition pour 5,3 milliards d'habitants.

TABLE 2.1

Global estimates of migrant workers and migrant domestic workers, 2013 (number of persons aged 15+, in millions)

| | Total (male + female) | Male | Female |
|---|---|---|---|
| Total population aged 15+ | 5 273 | 2 634 | 2 639 |
| Migrant population aged 15+ | 206.6 | 107.2 | 99.3 |
| Non-migrant population aged 15+ | 5 067 | 2 527 | 2 540 |
| Total workers | 3 390 | 2 035 | 1 356 |
| Migrant workers | 150.3 | 83.7 | 66.6 |
| Non-migrant workers | 3 240 | 1 951 | 1 289 |
| Total domestic workers | 67.1 | 13.4 | 53.8 |
| Migrant domestic workers | 11.52 | 3.07 | 8.45 |
| Non-migrant domestic workers | 55.6 | 10.3 | 45.3 |

Une autre image de ce pourquoi ces populations émigrent, apparaît clairement dans le graphique donné en page 10 : 86 % d'entre elles proviennent des

pays les plus pauvres de la planète.

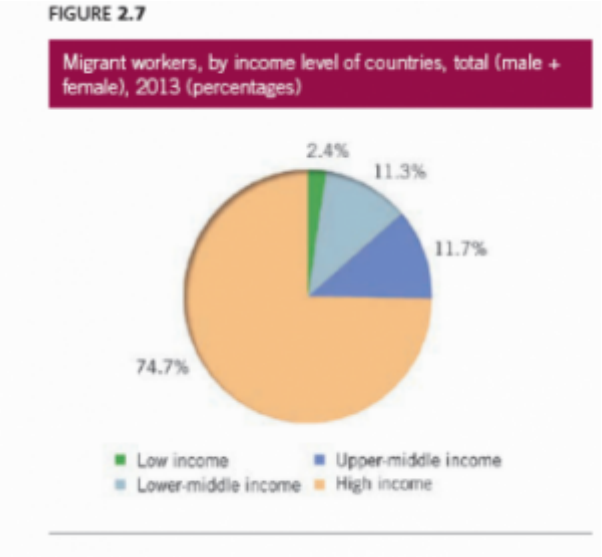


C'est un autre jour jeté sur ces « hordes sauvages » qui viendraient envahir les paisibles contrées ne voulant pas accueillir ces migrants qui tentent seulement de trouver un endroit où travailler ! On peut lire [L'aide internationale et la pauvreté](). Comment espérer que, une fois déduits les montants qui ne sont en rien une « aide », pas même 100 milliards constituent l'APD mondiale pendant que, nous apprend la Commission européenne, ce sont quelque 2000 milliards qui échappent – légalement ou illégalement – chaque année, à la fiscalité européenne ?

Mais quoi, qui donc pourrait faire le ménage des bureaux climatisés si ceux qui en assurent la gestion ne disposaient de cette merveilleuse main-d'œuvre ? Pour les ¾, il s'agit de femmes ! Plus de 70 % des travailleurs migrants dans le monde œuvrent dans ce qui est appelé le secteur des services (dont le service domestique).

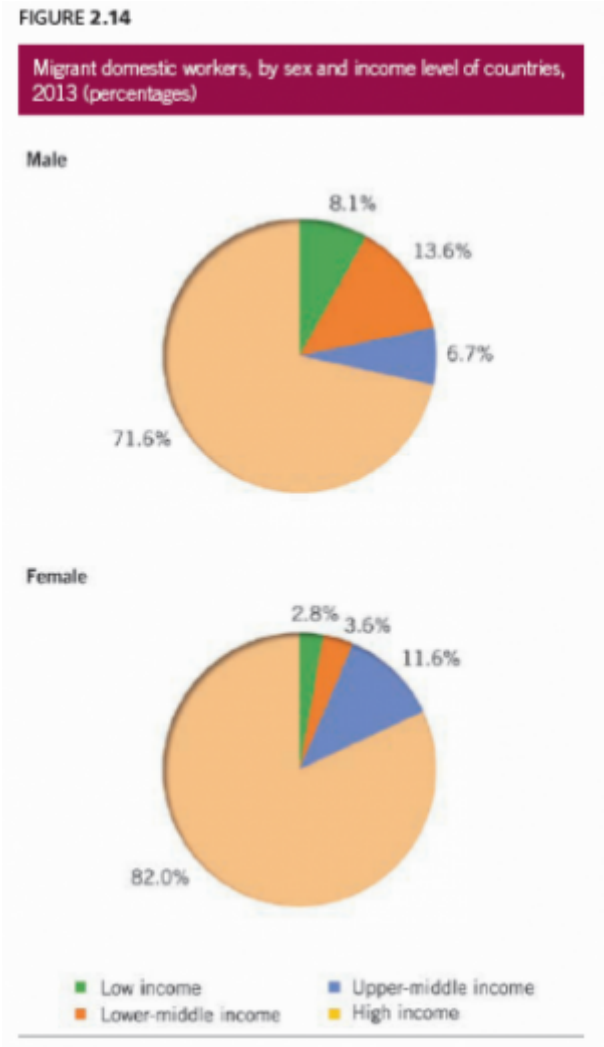


L'OIT consacre une partie entière de son étude à expliciter la méthodologie utilisée et le soin apporté à la robustesse des chiffres avancés.

Si la morale ne paraît pas faire partie des références de la « gouvernance » de notre monde, peut-on espérer que la clairvoyance puisse toucher les « responsables » ? Après tout le Chemin de Damas, miracle de conversion il y a 2000 ans, se trouvait dans la Syrie d'aujourd'hui !

## Les paradis fiscaux, c'est fini

En 2009, Monsieur Sarkozy, alors président de la République française, déclarait : « les paradis fiscaux, le secret bancaire, c'est terminé ». Sept années après cette martiale déclaration, on ne peut nier qu'il y a eu des progrès réalisés. Pour autant, ils sont dus, pour l'essentiel, au travail acharné d'ONG, en Europe particulièrement.

CCFD-Terre solidaire, Oxfam, le Secours catholique et la Plateforme paradis fiscaux et judiciaires publient en mars 2016 un rapport consacré aux liens des banques françaises avec les paradis fiscaux et judiciaires (PFJ).

Le rapport nous apprend, ou nous rappelle, que ceux-ci sont bien au cœur de la stratégie des banques ; à preuve, elles y réalisent le tiers de leurs bénéfices qui ne généreront que 20 % de leur imposition et alors qu'ils ne constituent que le quart de leurs activités internationales déclarées ; à peine plus de 15 % de leurs salariés y consacrent leur activité.

Les auteurs mettent en évidence ce qu'ils appellent les six indices expliquant cette profonde addiction :

- indice 1 : 33 % des bénéfices de leurs activités internationales sont déclarés dans les paradis fiscaux ;
- indice 2 : 60 % plus « rentables » sont les activités des cinq plus grandes banques françaises dans les paradis fiscaux que dans le reste du monde ;
- indice 3 : 2,6 fois plus « productifs » sont les salariés bancaires dans les paradis fiscaux ;
- indice 4 : 100 % des activités les plus risquées sont domiciliées dans les paradis fiscaux ;
- indice 5 : 2 fois moindre est la fiscalité effective dans les paradis fiscaux ;
- indice 6 : 100 % difficile est l'interprétation de la documentation volontairement absconse disponible.

On trouvera dans le tableau reproduit ici la part que représentent les bénéfices déclarés dans les PFJ pour chacune des cinq banques françaises étudiées (BPCE signifiant Banques populaires Caisse d'épargne). On voit que BNP Paribas détient les premières places tant pour le volume des bénéfices réalisés à l'international que pour la part provenant des paradis fiscaux.

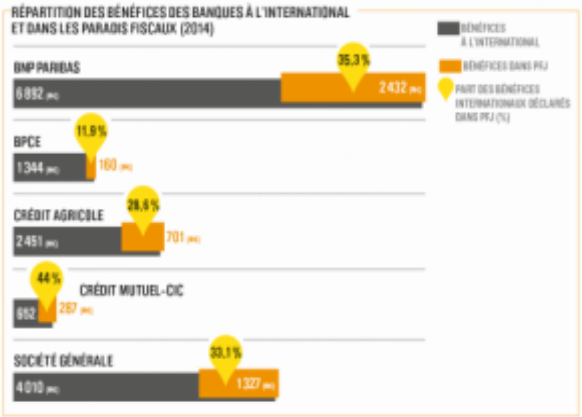


Contrairement à ce qu'évoque parfois la notion de paradis, les PFJ préférés des banques françaises n'ont, comme le montre cette illustration, rien d'exotiques. C'est le Luxembourg qui emporte la préférence des établissements hexagonaux. Rappelons, à cet égard, que Monsieur Juncker, l'actuel président de la Commission européenne, a occupé des postes éminents, jusqu'au premier, dans ce pays européen qui compte moins de 600 000 habitants. Monsieur Juncker serait-il pour quelque chose dans l'absence, à l'exception de Hong Kong, des cinq pays ci-dessous dans la liste des territoires jugés « non coopératifs » par les États membres de l'Union européenne ?

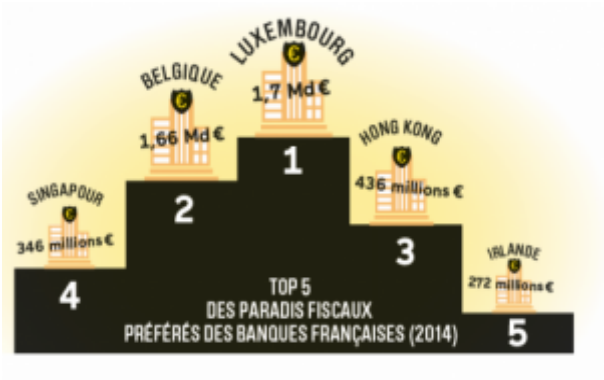


L'observation du graphique indiquant pour 2014, la répartition entre la France, les PFJ et les autres pays du monde, des bénéfices déclarés par les banques françaises est impressionnante ; on voit que la Société générale ne semble pas avoir pâti de « l'escroquerie » de son trader dont elle ignorait tout....

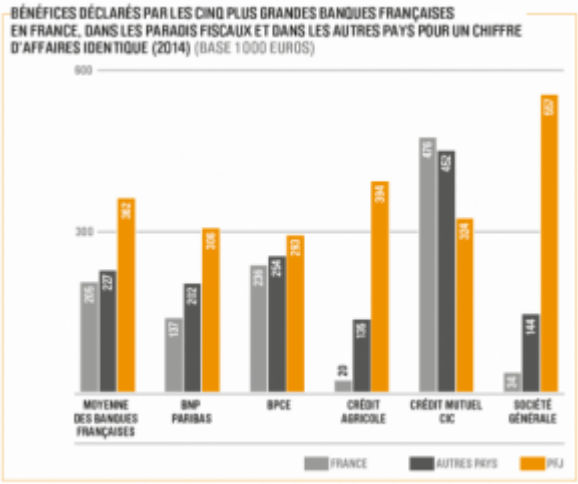


La seule chose, au vu de cet autre graphique, à propos de laquelle elle pourrait se faire du souci, serait que, tout à coup, le gouvernement décide de réguler.

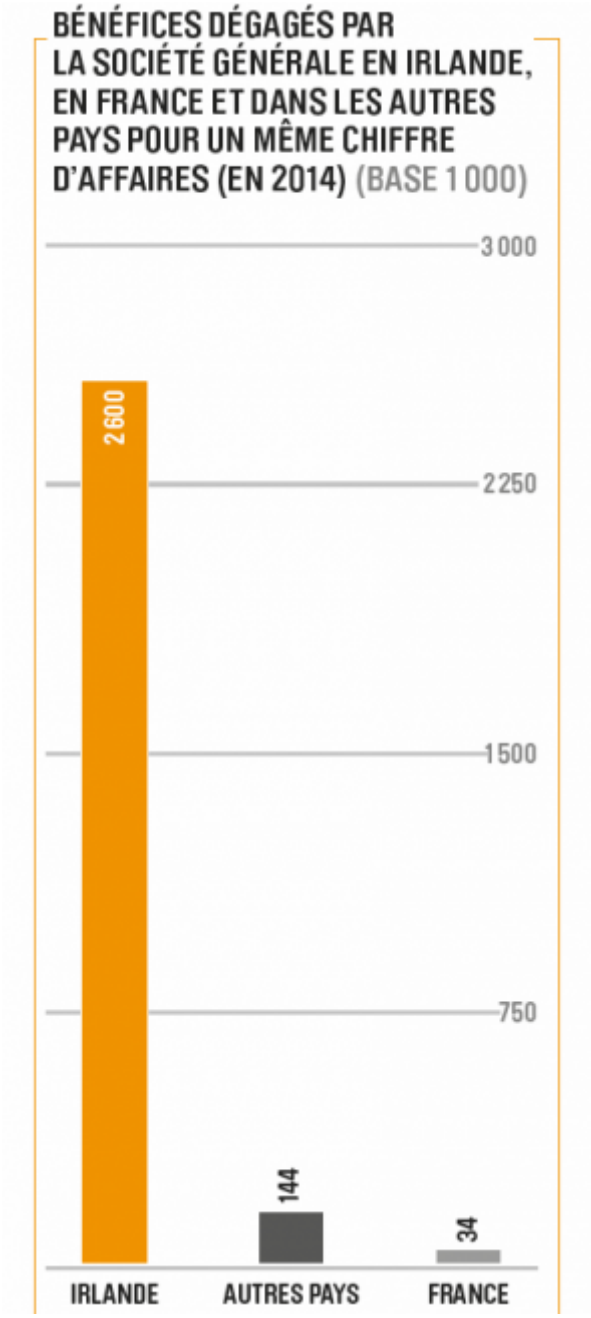


Tant que la concurrence fiscale qui a largement cours dans tout le système capitaliste, sera jalousement préservée, notamment par les États membres et la Commission européenne, ses ayants-droit verront leur gains continuer à croître au détriment des 7 milliards de la population. Ainsi, quand un salarié du secteur bancaire « génère » en France 43 000 euros de bénéfices, il en « produit » en Irlande, 685 000 €.

Comme l'illustre le schéma suivant, la productivité, dans ce système, pourrait bien être comme la monnaie, pour laquelle la mauvaise chasse la bonne ! Et vous voudriez que le régulateur public sépare les activités bancaires de gestion de compte de la spéculation ? Mais comment donc, alors, les

établissements bancaires feraient-ils leurs choux-gras ? C'est bien pourquoi, parmi les 60 filiales des banques françaises en Irlande, on ne compte … qu'une seule banque de détail !

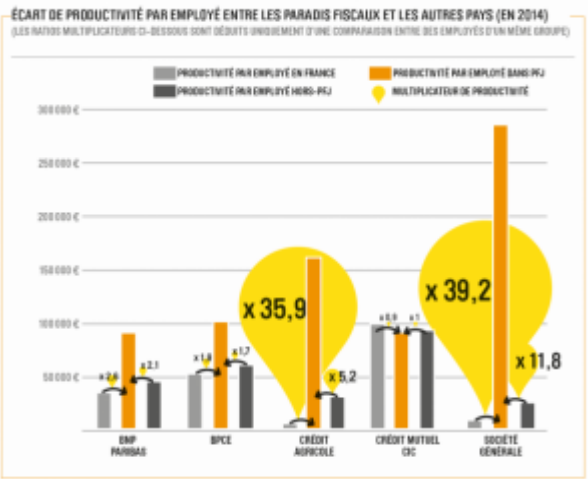


Allez savoir pourquoi le graphique qui suit fait résonner à l'oreille ce que, avec colère, Brel jetait « Faut vous dire Monsieur que chez ces gens-là/On ne vit pas Monsieur, on ne vit pas, on triche » ?

DIFFÉRENCE ENTRE TAUX D'IMPOSITION LÉGAL ET TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF À HONG KONG ET EN IRLANDE

| | HONG-KONG | IRLANDE |
|---|---|---|
| TAUX D'IMPOSITION THÉORIQUE | 16,5 % | 12,5 % |
| TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF BNP PARIBAS | 0 % | 12,5 % |
| TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF BPCE | 4 % | 6 % |
| TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF CRÉDIT AGRICOLE | 15,8 % | 4 % |
| TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | 8,2 % | 0 % |
| ENSEMBLE | 4,4 % | 8,5 % |

NB : LE CRÉDIT MUTUEL – CIC N'EST PAS INCLUS DANS CE TABLEAU CAR IL N'A AUCUNE ACTIVITÉ DANS CES DEUX PAYS.

La lecture de ce rapport laisse une double impression : d'une part, il illustre parfaitement les avertissements lancés depuis des années à propos du capitalisme financiarisé pratiqué, en particulier, par les banques, d'autre part, il met en évidence les mesures, simples, à prendre pour conjurer les dangers.

Les auteurs formulent quatre recommandations :

- Obligation pour les transnationales – à commencer par les banques – de publier, pays par pays, tout ce qu'il convient de savoir sur les filiales à l'étranger, chiffre d'affaires, bénéfices, impôts payés, nombre de salariés, etc. ; cette publication, non confidentielle, doit être accessible à tout citoyen.
- Large utilisation par les autorités gouvernementales et européennes, de même que par les parlements, de cette documentation pour asseoir les réglementations *ad hoc* et adopter toutes les dispositions voulues pour les faire respecter.
- Forts des difficultés qu'ils ont rencontrées lors de cette étude, les auteurs demandent :
  * que les publications déjà existantes soient standardisées et disponibles en ligne,

* de définir la notion de subvention qui doit couvrir toutes les aides des États (prêts, crédits d'impôt, don, exonération, etc.).

* de détailler les données par activité par territoires et celles des clients concernés ;

- Adoption de mesures décisives contre l'évasion fiscale – y compris lorsqu'elle est appelée, optimisation. La liste en est proposée.

Monsieur Hollande déclarait le 15 avril 2016, « L'État, les collectivités locales, les acteurs publics peuvent déployer les meilleures politiques, avoir les meilleures intentions, prendre les meilleures mesures… Tout dépend d'abord des acteurs économiques et sociaux, tout dépend des Français eux-mêmes… ». Faites, Monsieur le Président, en effet, vous êtes bien placé pour que l'État déploie « les meilleures politiques ».

## Vraiment avec l'environnement, on exagère !

C'est vrai, avec toutes ces histoires, on sape le moral des gens et on torpille l'économie ! Mais qui exagère ?

Ceux qui, tombant du 100e étage, continuent, triomphants, à hurler jusqu'à quelques centimètres du sol « jusqu'ici, tout va bien », ou ceux qui nous alertent par des études particulièrement documentées et contrôlées ?

Deux scientifiques reconnus, Robert M. DeConto (Université Massachusetts) et David Pollard (Université de Pennsylvanie) publient, le 29 mars 2016, dans la revue *Nature* un article scientifique relatif à l'élévation passée et future du niveau de la mer.

Hélas, contrairement à ce que l'on entend ici et là, les rapports n'exagèrent rien ; en particulier, pas ceux du GIEC ! Cette étude démontre qu'en continuant à se comporter selon la célèbre formule « *business as usual* », l'élévation moyenne du niveau des océans pourrait atteindre jusqu'à deux mètres d'ici la fin de ce siècle. C'est un mètre de plus que ce qu'annonçait le pire scénario du cinquième rapport du GIEC, il y a trois ans !

Les deux chercheurs états-uniens ont établi leurs calculs à partir d'un modèle reproduisant le comportement passé de l'Antarctique Ouest et permettant de quantifier l'écoulement à venir de la fonte des glaces de cette partie du globe. Ils ont étudié ce qui s'est passé lors des deux derniers épisodes de déglaciation, celui du pliocène il y a trois millions d'années et l'ultime connu jusqu'alors, il y a plus de 150 000 ans. Cet écoulement n'avait pas été pris en compte dans les travaux compilés par le GIEC, non par incompétence mais parce que le déclenchement du phénomène et son ampleur n'étaient pas connus et, n'étant donc pas quantifiables, n'ont pas été intégrés dans le rapport.

On assiste là à un phénomène bien connu, notamment en climatologie. Tous les climatosceptiques – soit par conviction, soit par idéologie – ont tendance à estimer les travaux des climatologues, en particulier du GIEC, comme beaucoup trop pessimistes. C'est pourtant tout l'inverse. Un seul exemple, le carbone enfermé dans les sols gelés de l'Arctique ; il représente deux fois celui qui est présent dans l'atmosphère, or en cas de dégel de ces sols, il se répandra dans celle-ci.

Mais que croient-ils tous ces Docteur Folamour ? Que leurs milliers de milliards de dollars formeront, autour d'eux, un rempart efficace ? Peut-être oublient-ils « l'apothéose » du film de Stanley Kubrick : le commandant fou lançant son tonitruant chant de victoire quand il parvient à chevaucher la bombe atomique qui va déclencher l'apocalypse !

À propos du dérèglement climatique et de ses conséquences pour l'humanité, on peut lire Ah, Dieu, que le climat est joli ! De son côté, la Banque mondiale publie le 29 mars 2016 une note qu'elle intitule « Changement climatique - Vue d'ensemble » ; on y relèvera cette phrase : « le Groupe [de la Banque mondiale] a bien conscience que les financements nécessaires pour réaliser la transition vers une économie résiliente et sobre en carbone ne se comptent pas en milliards, mais en milliers de milliards ».

## La digitalisation au service de l'homme ?

La Confédération européenne des syndicats (CES) regroupe près de 90 organisations syndicales d'Europe. Pour la France, on y retrouve par exemple, la confédération CGT – qui a rejoint la CES en 1999 alors que la Fédération syndicale mondiale, dont elle était membre, continue d'exister – et la CFDT, mais pas Solidaires. La CES a suscité l'instauration de l'Institut syndical européen (ETUI) qui est soutenu financièrement par l'Union européenne.

L'ETUI mène régulièrement des études. En février 2016, il publie ainsi un document de travail intitulé « Les impacts sociaux de la digitalisation de l'économie ».

L'auteur, Christophe Degryse, tire quatre enseignements principaux quant à l'emploi :

- la création de nouveaux secteurs, de nouveaux produits,
- la transformation des emplois comportant une précarisation accrue pour les salariés,
- la destruction de certains emplois,
- le déplacement d'emplois au détriment de

pays à haute protection sociale pour les transférer vers ceux à faible développement qui sont aussi ceux où les salariés sont les plus mal lotis.

L'étalement du montant des revenus est considérable ; les salaires moyens calculés parl'OCDE en 2013 pour 30 pays vont de 1 à près de 5. L'OIT, pour sa part, publie tous les ans un Rapport mondial sur les salaires, la version 2014/2015 note que les salaires réels moyens calculés pour 130 pays étudiés n'ont pas retrouvé en 2013, le niveau de 2007 ; cette année-là, leur croissance moyenne était de quelque 2,5 %, tandis qu'en 2013, elle dépassait à peine 1 %.

La modification de la structure des emplois n'a, ni rien d'étonnant, ni rien de dramatique en soi. Aucun syndicat ne réclamera, aujourd'hui, le maintien du nombre de postes de chauffeurs des machines à vapeur ! En revanche, si, au contraire de l'idéologie dominante, l'organisation de la société a pour but premier le bien-être durable de tous, la prévision de leur disparition et la mise en œuvre des dispositions à prendre – par exemple en matière de formation – pour que tous les anciens chauffeurs puissent être reclassés dans des emplois leur convenant et répondant à des besoins sociaux, paraît devoir être le b.a.-ba de la vie en société.

L'OIT a cherché à établir, par pays, une évaluation du pourcentage des emplois considérés comme « à risque » en raison de la « digitalisation » de l'économie. On reproduit le graphique 1 qu'elle montre page 25 à partir de pays européens. On mesure immédiatement l'ampleur des défis auxquels il va falloir faire face. La Suède, le pays au risque réputé le plus faible, doit quand même se préparer à devoir reconvertir plus de 45 % de ses emplois tandis que pour la Roumanie il va s'agir, selon l'étude, de plus de 60 % de ses emplois. On note aussi une différenciation entre les pays du « centre » de l'Union européenne et ceux de la marge qui, eux, vont devoir affronter des changements plus importants. Certains contestent ces données en prétendant que la disparition d'emplois sera compensée par l'apparition d'autres. C'est précisément la question qui vient d'être soulevée : les nouveaux répondront-ils à une demande sociale et entraîneront-ils des rémunérations suffisantes dans un environnement durable ? Les lendemains supposés devoir chanter dans une économie du « partage » ne peuvent guère être espérés que si son organisation n'est pas laissée, dans une sorte d'ubérisation triomphante, aux mains des propriétaires du capital. Ceux-ci ont déjà largement entrepris d'installer les plateformes mondiales dans des pays où, en effet, seront créés des emplois mais dont la rémunération sera 8 à 10 fois plus basse que dans les autres.

Cette crainte paraît largement fondée quand on examine le graphique 3, reproduit ci-après, portant sur les États-Unis examinés sur les six dernières décennies. On observe que, si le pourcentage de la part de tous les salaires a augmenté, celui des salaires les plus élevés a plus que doublé. Les chiffres sont tirés des statistiques fournies par le *Pew research center*, considéré pour présenter des données fiables.

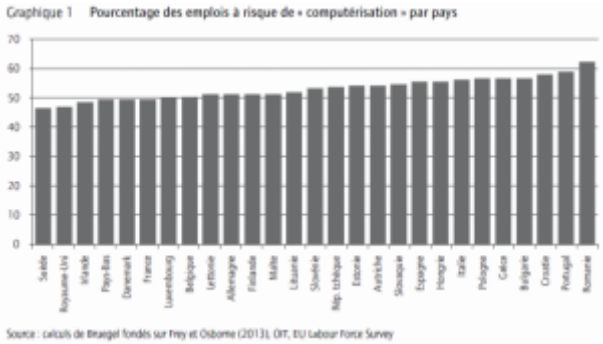


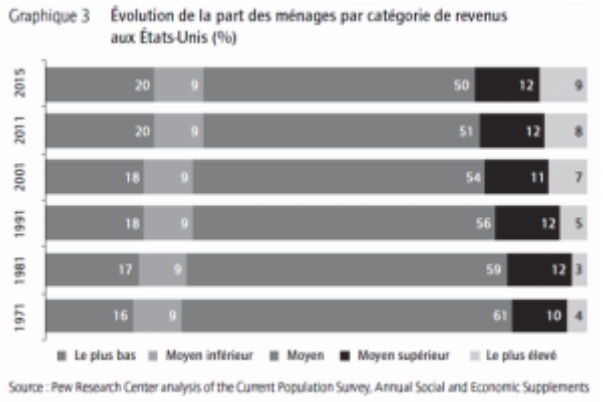


Pour sa part, la Banque mondiale publie en janvier 2016 Digital dividends. Le rapport met en évidence la croissance des emplois et des services dans les pays ayant mis en œuvre un programme d'investissements

dans les secteurs du numérique. Mais il souligne en même temps que les concentrations largement constatées accroissent la perte de postes de travail et les inégalités. Autrement dit, autant la « digitalisation » de l'économie offre de solides opportunités aux pays qui la favorisent, autant ce processus ne s'accompagnant pas d'une puissante régulation publique laissera s'installer la réduction des emplois et l'augmentation des inégalités. Il faut, en effet, rappeler que, comme on le voit sur le graphique de la page 8 reproduit ici, 60 % de la population mondiale n'ont pas accès à la toile informatique et 15 % seulement sont en mesure de supporter financièrement un accès à haut débit, quand il existe.

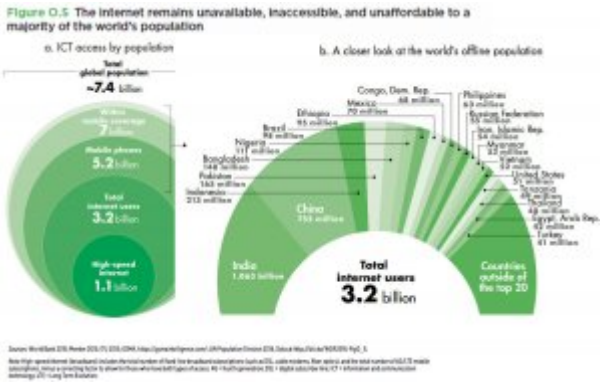


Plus impressionnantes encore peut-être, les deux séries de cartes mondiales présentées page 7. Les pays y ont été redimensionnés proportionnellement à leur PIB, évalué selon le taux de change pour la première, et au nombre d'utilisateurs d'internet pour la seconde. Dans la série (a), plus la couleur est foncée plus le PIB est élevé et, dans la série (b), la différence d'intensité marque l'importance de la population internet. On remarque que l'inégalité dans la répartition des revenus est encore plus importante que celle de l'accès à internet.

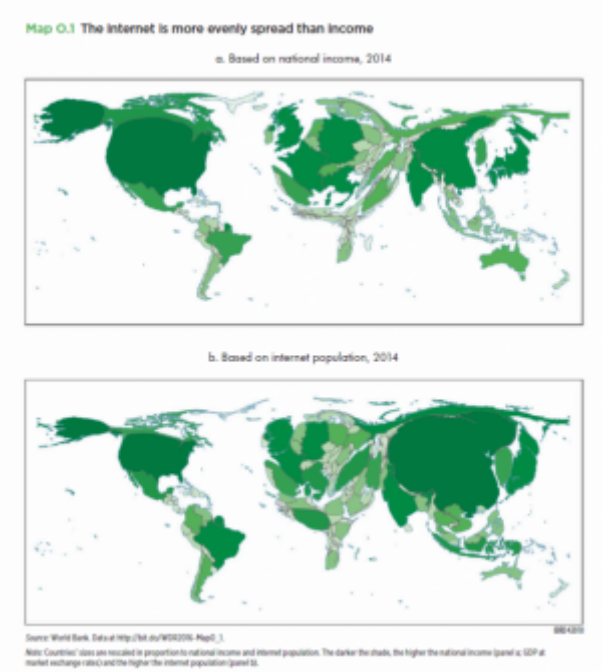


La figure 2.4 figurant à la page 104 et reproduite ici dit assez combien les louanges entendues à propos de la merveilleuse croissance de l'Afrique sont à entendre avec circonspection. Moins de 15 % de la population africaine disposait, en 2012, de l'usage d'internet ; ce pourcentage était inférieur à 5 % pour les 40 % les plus pauvres.

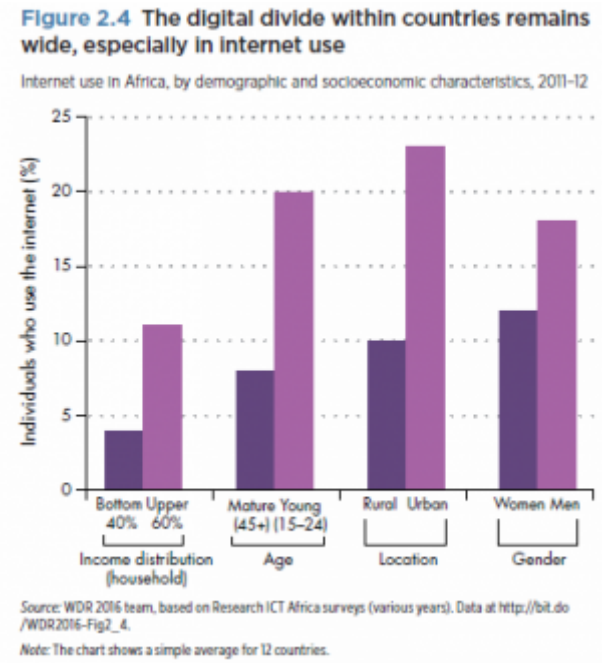


On remarquera aussi à partir des deux graphiques de la figure 0.10 présentés page 13 et repris ci-dessous, que la part des TIC (technologies de l'information et de la communication) dans le PIB des pays de l'OCDE était encore, en 2011, assez modeste, puisque la

moyenne était de 6 % du PIB de l'OCDE. Le graphique (b) indique la contribution des TIC (ICT) au PIB des pays en voie de développement et des pays développés pour la période 1995-2014.

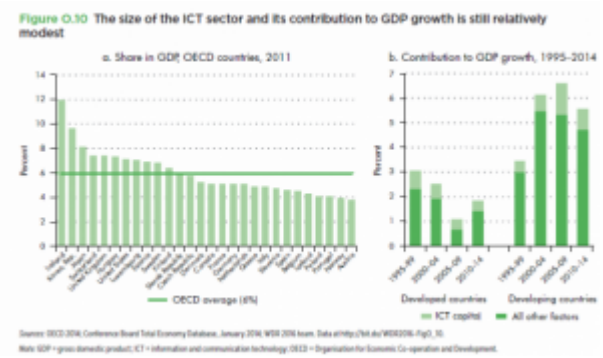


On comprend que la Banque mondiale soit vivement favorable à répandre, partout dans le monde, l'accès à internet. On peut, sans difficulté, soutenir cet avis à la condition que passe bien dans la réalité une des observations de base du rapport, à savoir que ledit accès, pour devenir favorable à tous, a besoin « d'une puissante régulation publique ». Il s'agit, en effet, de préserver la société de trois risques graves qui, pourtant, dans notre monde capitaliste, sont déjà largement à l'œuvre :

- la concentration excessive qui, nous dit la Banque, va nuire à l'innovation. Elle est plus qu'entamée quand on sait que sur les quelque 43 000 transnationales recensées par la CNUCED dans le monde, seule une cinquantaine dispose de l'ensemble des commandes ; lire à ce propos Les grandes gagnantes : les transnationales.
- les inégalités augmentent partout quand l'automatisation des tâches est conduite alors que la population salariée n'a pas la formation requise pour profiter des nouvelles technologies. Unes étude de deux chercheurs états-uniens, Aaron Smith et Janna Anderson, est publiée en août 2014 par *Pew Research Center* et *Elon University.* Ils ont posé à 1896 experts de diverses disciplines la question suivante : l'intelligence artificielle et la robotique vont-elles créer davantage d'emplois qu'elles ne vont en détruire d'ici à 2025 ? Il y a, selon ces experts, à peu près autant de chances d'être pessimiste qu'optimiste ! Les raisons qui, selon eux, poussent au pessimisme paraissent particulièrement dangereuses pour la société puisqu'ils indiquent que ce sont les moins qualifiés qui vont pâtir des changements, que les inégalités vont s'approfondir entre ceux qui vont maîtriser les TIC et ceux qui ne le pourront pas, enfin que notre système éducatif, politique et économique n'est pas adapté à cette révolution à venir.
- le contrôle des citoyens, au contraire de ce qui pourrait être attendu, risque fort d'être étendu au bénéfice de ce qui n'est pas nommé *big brother* mais qui y ressemble diablement.

La Banque remarque, dans l'encadré de la page 16, que le milliard le plus pauvre pourrait être bénéficiaire d'un large accès à internet, notamment grâce à la réduction des coûts de transaction [10]. Elle donne l'exemple des paysans d'un village sans électricité ni route de l'État de Bihar en Inde, qui bénéficient d'une vulgarisation agricole dispensée par une ONG ayant accès à internet. Elle montre aussi combien les services publics pourraient améliorer la qualité que les populations sont en droit d'en attendre ; elle fournit, page 166, l'exemple de la compagnie de distribution de l'eau à Nairobi qui, grâce à l'installation d'un système de transmission des informations recueillies chez les abonnés et communiquées par internet, en temps réel, est parvenue, en moins de deux ans, à faire passer le temps de carence de près de 120 jours à quelque 20 jours.

L'institution de Washington affirme clairement sa conviction : les TIC sont un puissant moteur du processus de croissance. Il s'agit là, en effet, d'une évidence qu'il est sans intérêt de discuter. En revanche, il est fort instructif de noter que ce credo s'accompagne de la mise en évidence de trois observations qui « pèsent » sur ce bienfait. En premier lieu, si l'usage du numérique connaît une

croissance importante et rapide, celle-ci s'opère de manière fort disparate entre les entreprises, accroissant ainsi des biais de concurrence entre elles. Ensuite, cette disparité peut, dans un contexte de régulation insuffisante, voire absente, entraîner des dominations de type monopolistique, profondément dommageables pour l'ensemble de l'économie et des citoyens. Enfin, les positions dominantes, entraînent l'apparition de rentes procurant à leurs bénéficiaires – Google et autre Amazon – des ressources leur permettant, non plus seulement de dominer, mais d'écraser. Les auteurs du Rapport mondial 2016 sur le développement ont dressé la figure 0.14 dans laquelle le grand cercle représente l'économie analogique et le petit l'économie numérique. On y remarque clairement l'ampleur respectivement prise par les intérêts en place (*vested interests*), le monopole numérique et ce qu'ils dénomment, sous une forme d'euphémisme, une régulation incertaine.

**Figure 3.11** More complaints were resolved more quickly in the Nairobi water utility after the introduction of digital customer feedback

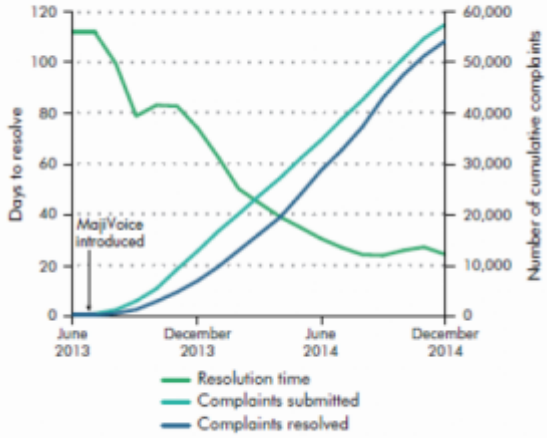


Source: World Bank 2015d. Data at http://bit.do/WDR2016-Fig3_11.
Note: Days to resolve represents the three-month trailing average; numbers of complaints are cumulative.

**Figure 0.14** Factors explaining the lower adoption of digital technologies by businesses

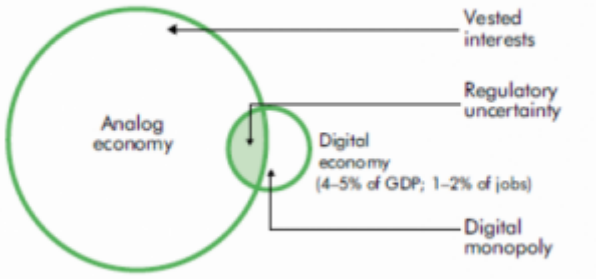


Source: WDR 2016 team.

Même si ce n'est pas en rapport direct avec la numérisation de l'économie, les auteurs du rapport ont eu la bonne idée de faire, avec la figure 0.16, ce rappel : l'accroissement des inégalités dans le monde est liée à la baisse de la part du travail dans le PIB. Ils ont porté sur le même graphique, en ordonnée la variation, en pourcentage, du coefficient de Gini [11], et en abscisse la variation, en pourcentage, de la part du revenu national. La Chine a ainsi vu ce coefficient augmenter de près de 25 % sur la période et s'accroître encore les inégalités ; en revanche, la Tunisie a fait le chemin inverse en les diminuant de 15 %. S'agissant de la part du travail dans le revenu national, elle a diminué, en Chine, de plus de 20 % et augmenté en Biélorussie de plus de 20%.

**Figure 0.16** Falling labor shares in national income are associated with rising inequality

Change in Gini coefficient vs. growth in labor share in national income, 1995–2010

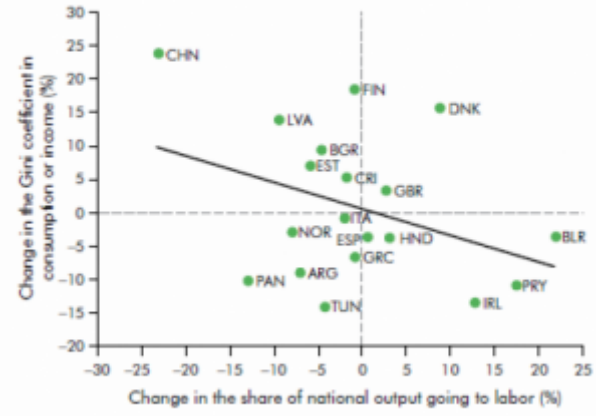


Source: Eden and Gaggl 2015, for the WDR 2016. Data at http://bit.do/WDR2016-Fig0_16.

On lit très souvent, et sans doute est-ce vrai, qu'internet peut être un formidable moyen d'améliorer la démocratie. Les rapporteurs indiquent que rien de semblable n'est apparu en la matière. Ils

notent, au contraire, que les TIC ont, très largement, profité aux classes aisées.

Internet serait-il un bien public ? Au regard des enjeux qu'il met en œuvre, des dangers qu'il représente en même temps que des progrès qu'il pourrait permettre, on ne peut que souhaiter qu'il devienne un véritable bien public mondial. Lire Les biens publics mondiaux, sauvetage du capitalisme ou révolution ?

---

## Notes

[1] L'expression synthétique « propriétaires du capital » ne signifie pas que la liste en est immuable au fil des décennies. Ainsi, Google, Apple et Microsoft, récents dans le capitalisme mondial, « valaient » en 2015 sur les marchés boursiers, plus de 1 500 milliards de dollars. Bien plus que, par exemple, trois des transnationales emblématiques, Exxon, General Electric et Nestlé. Pour indiquer un ordre de grandeurs, le PIB français est de quelque 2 800 milliards de dollars états-uniens.

[2] Montant se rapportant à l'ensemble des produits chimiques ?

[3] Environmental Defense fund présentait, en 2015, un total de dépenses de 145 millions de dollars.

[4] Dow Chemical est de sinistre mémoire pour avoir fabriqué et vendu l'Agent orange. Son chiffre d'affaires est de quelque 60 milliards de dollars avant l'annonce de sa fusion avec l'autre géant de la chimie, DuPont, qui a été rendue publique le 11 décembre 2015.

[5] Serge Michailof, *Africanistan*, Paris, Fayard, 2015.

[6] Le FMI donne les chiffres suivants de croissance du PIB de l'Afrique subsaharienne : 2014 : 5 % ; 2015 : 4,25 % ; prévision 2016 : 3,75 %.

[7] Rapport Oxfam « Parlons argent : l'Afrique invitée du G7 » de juin 2015.

[8] Lire dans *Les Possibles* n° 3 « Le négoce des matières premières, y compris alimentaires »

[9] On peut se reporter à Les grandes fortunes

[10] Les économistes appellent « coût de transaction », celui qui est rendu nécessaire pour parvenir à un échange économique sur un marché, en particulier pour obtenir toutes les informations relatives à cet échange.

[11] Le coefficient de Gini est notamment utilisé pour mesurer les inégalités de revenus dans les pays. Il varie de 0 qui signifierait une égalité totale entre tous les revenus des individus, à 1 qui supposerait l'intégralité de ceux-là irait à un seul.

# Courrier

# Commentaire de l'article de Thomas Coutrot

mardi 28 juin 2016, par François Schalchli

**Appréciant globalement le contenu de l'article, j'aimerais néanmoins apporter quelques précisions, suite à la lecture du livre lui-même (complétée par *La multitude libre : Nouvelles lectures du Traité politique de Spinoza* de F. Lordon), puis évoquer, sur le même thème, les réflexions que l'on peut tirer du dernier livre de Miguel Abensour, *La communauté politique des tous uns.***

L'ouvrage de Lordon essaie en effet, comme déclaré en introduction par Thomas Coutrot, de répondre à la question « qu'est-ce qu'une communauté politique ? » et de caractériser la fonction de l'État en conséquence. Mon complément consistera à insister sur le fait que Lordon – mais dans quel but ? – fait remonter l'État le plus loin possible dans le processus d'émergence du social, avant même le politique proprement dit ; il vise à ancrer l'État, sous la qualification d'*imperium* et la dénomination d'État général, comme une structure première et donc indépassable. Cette façon de raisonner constamment en termes de précédence explique finalement que l'État soit toujours « d'un seul bloc », « pôle totalisateur et forme de la totalité » (cf. *La multitude libre*), que la multiplicité des formes historiques de l'État ne puisse se déployer que dans un cadre premier identique à lui-même. Ce cadre de base, mis en évidence dans le livre, se retrouve partout et subordonne la diversification à l'unification, l'hétérogène à l'homogène, oblige au renvoi de tout processus de mise en œuvre d'une souveraineté à une « souveraineté première », etc. Tout est déjà joué, quels que soient ensuite les efforts d'émancipation. Précisons encore : il n'y a rien à redire à ce que, sous l'effet des affects, la « transcendance immanente » du social fasse que ce dernier soit « excédence » par rapport à l'inter-individuel ou aux petits collectifs, même si le social peut être autant ce que nous nourrissons que ce qui nous nourrit. Mais pourquoi transformer cela immédiatement en verticalité, c'est-à-dire en coupure, séparation et surplomb, caractéristiques qui nous ont fait passer subrepticement du social au politique ? Mieux vaudrait affirmer clairement que la verticalité est le problème fondamental du politique, et notamment de la démocratie représentative et ne pas la rabattre sur le social, ce qui a pour conséquence, au même titre que pour la « capture » de la puissance de l'*imperium*, de les transformer en fatalité.

L'auteur, en procédant ainsi, ne limite t-il pas lui-même la prise en considération de toutes les tentatives pour se libérer des tutelles politiques, tentatives, expérimentations qu'il estime importantes, mais inachevées (point que Thomas Coutrot met en avant à juste titre comme aspect positif du livre) ?

Par ailleurs, dans le paragraphe « l'État d'un seul bloc », T. Coutrot analyse la façon dont Lordon envisage (ou n'envisage pas plutôt) le travail sur les fonctions différentes de l'État et leur distribution à différentes échelles, ce qui pourrait pluraliser l'ensemble et développer des contre-pouvoirs. C'est la nature même des institutions qui a à être repensée, afin qu'on puisse, à l'opposé de leur caractère si souvent répressif ou normalisateur, y voir et en faire des tentatives de mise en forme et de mise en sens de nos expériences collectives, en particulier de celles des moments effervescents de changement social (voir par exemple cette nouvelle approche des institutions chez Miguel Abensour ou encore dans le Cours au Collège de France de Merleau-Ponty). Mais, malheureusement, Lordon ne perçoit (ex. page 109) les institutions que comme le déploiement automatique, imprévisible peut-être, mais auto-alimenté de cette première « capture » et de cet « État général » à quoi il faut toujours tout rapporter. Notre rapport aux institutions peut être l'objet d'un combat, même si il n'est pas évidemment le seul !

La forme État que nous propose Lordon est certes susceptible, par l'action collective, de fortes variations ; ce qui empêche au sens strict de parler ici de « fétichisme de l'État » comme le prétend P. Corcuff, car il s'agit bien d'un État organisateur, unificateur, totalisateur au mauvais sens du terme (une totalité englobante et fermée), qui a tendance à tuer dans l'œuf les principes de pluralité et d'altérité qui pourraient en faire partie ou au moins s'articuler à lui.

Autrement dit, sans entrer dans une discussion générale sur la nécessité ou non de l'État, sur le tri à faire entre ce qui devrait en subsister tout en contrecarrant la tendance de tout pouvoir, dont celui de l'État, à développer son propre pouvoir et pour se faire à se placer en position de surplomb, je crois que l'on ne peut qu'être insatisfait de la façon dont Lordon envisage ce que peut recouvrir la notion d'une authentique communauté politique.

Je compare pour finir, le livre de Lordon avec les perspectives ouvertes par Miguel Abensour dans ses différents ouvrages :

- **1**. La communauté politique ne peut être fondée, n'est pensable selon lui qu'autour des « tous uns » et non du tout-un. Liberté et pluralité sont indissociables et l'émancipation est définie comme « un appel d'une liberté à d'autres libertés »
- **2**. Au paradigme de l'ordre – de la paix civile comme mission de l'État que les théories politiques résolvent différemment mais auxquelles elles se cantonnent –, il oppose le paradigme politique du lien, comme projet de construire le commun ou du commun malgré ou même à cause des différences qui nous traversent.
- **3**. Cette exigence politique, celle de la démocratie, ne peut se réaliser qu'en s'insurgeant contre l'État, peut-être pas pour forcément le faire disparaître, mais pour que de totalité, il redevienne « partie », qu'il soit ramené à être simplement l'élément de la vie d'un peuple et rien de plus. La puissance de l'invention démocratique, le processus engagé en ce sens sont alors rétablis dans leur valeur et peuvent apparaître comme beaucoup plus importants que le pouvoir, même partagé, qu'il soit celui de l'État ou de tout autre pouvoir.

# Commentaire de l'article de Benjamin Coriat

mardi 28 juin 2016, par Patrick Braibant

**Le texte de Benjamin Coriat est très stimulant par son insistance à rappeler qu'il n'y a de communs qu'institués selon des modalités très précises. Les communs ne sont ni une vague aspiration au « bien commun » ni une ressource en libre disposition. Ils n'existent comme communs que par une construction sociale définissant l'objet du commun, ses parties prenantes et leurs droits respectifs, ses modes de gouvernance collective.Cette insistance « institutionnaliste », tout à fait justifiée, conduit cependant B. Coriat, sans doute animé une volonté de se démarquer de Dardot et Laval, à réfuter avec une certaine virulence l'idée selon laquelle « l'intentionnalité » serait un facteur majeur dans la constitution et plus encore dans la vie (instituée) des communs : « L'intentionnalité, si elle peut jouer un rôle, n'est pas pour grand-chose dans ce qui pourra finalement être obtenu » Autrement dit, la visée, les finalités animant les « commoners » qui construisent un commun donné ne seraient qu'un facteur second, voire secondaire.**

Cette manière de voir me semble faire l'impasse sur un problème majeur, maintes fois vérifié : les institutions, et en particulier les institutions de nature démocratique, sont toujours l'objet d'une lutte entre plusieurs usages. Elles sont toujours un enjeu de la conflictualité sociale (ou de la « lutte des classes » comme on aurait dit naguère). Il peut arriver (et il arrive effectivement) qu'elles soient arraisonnées par des forces sociales qui cherchent à en détourner l'usage à leur profit, à neutraliser « l'intentionnalité » (les finalités, la visée) qui avaient présidé à leur création et à faire prévaloir d'autres « intentionnalités » .Un commun ne perdure comme commun que pour autant que perdure dans son fonctionnement institué « l'intentionnalité » (ou la finalité) qui a animé sa constitution.

Dire qu'il n'y a « pas de communs sans commoners » c'est dire qu'il n'y a pas de communs sans individus et groupes voulant la « communalité » et veillant à la faire vivre une fois le commun institué. L'institué ne perdure comme commun qu'à condition d'être constamment irrigué et réalimenté par l'instituant, c'est-à-dire par cette « intentionnalité commonale » qui l'a fait naître.Il faut défendre à la fois l'approche par les institutions et l'approche par « l'intentionnalité » (ou les finalités ou la visée). Pas de commun sans institutions qui l'organisent, mais aussi (et tout autant) pas de commun sans « intentionnalité commonale » faisant prévaloir ses finalités dans le fonctionnement « ordinaire » des institutions du commun en question.

Pour reprendre l'exemple de B. Coriat sur la révolution russe, c'est précisément parce que « l'intentionnalité » qui avait présidé à la prise du Palais d'Hiver n'a pu ou su perdurer que « Les formes de propriété (pourtant supposées « collectives ») et la nature des droits (attribués aux kolkhoziens) installés par la suite, ont rendu possible – ou n'ont pu prévenir – le retour de formes multiples d'accaparement et d'assujettissement. » C'est parce que l'instituant émancipateur a cessé d'irriguer l'institué que ce dernier, arraisonné par la nouvelle classe dirigeante « soviétique », s'est mué en le contraire de ce pour quoi il avait été créé. C'est la défaite politique des forces portant « l'intentionnalité » émancipatrice ayant présidé à la création des formes collectives de propriété qui a entraîné la dégénérescence et le « perversion » de ces dernières.Autre exemple : le suffrage universel. Quand, en France, le peuple parisien impose son instauration en février 1848 (du moins pour la partie mâle de la population) il le fait selon une « intentionnalité » clairement émancipatrice : le suffrage universel est considéré comme un des moyens majeurs de faire prévaloir le point de vue de « ceux d'en bas » dans les affaires politiques et donc d'affranchir ces derniers des sujétions qu'ils subissent. Sauf que, très vite, le suffrage universel fut « récupéré » par les forces

conservatrices (celles-là mêmes qui s'étaient farouchement opposées à son adoption) qui comprirent que le suffrage universel pouvait constituer un instrument sans égal de légitimation de leur domination dès lors qu'elles conservaient leur emprise idéologique sur la majorité de la population. Pari vérifié dès les premières élections au suffrage universel d'avril 1848 d'où émergea une assemblée très largement dominée par les forces de la conservation sociale. Depuis lors, l'institution « suffrage universel » n'a cessé d'être l'enjeu d'une lutte entre ces deux « intentionnalités » opposées : émancipatrice et conservatrice.

On ne voit pas en quoi les nouveaux communs pourraient échapper à ce « conflit des intentionnalités ». Créés selon une visée que l'on peut qualifier de démocratique/émancipatrice, ils peuvent être (et sont effectivement) soumis aux appétits de puissances économiques et/ou politiques qui cherchent à en capter certaines de leurs qualités pour les mettre au service de leurs propres finalités, lesquelles n'ont guère à voir avec la démocratie et/ou l'émancipation...Ce qu'illustre très bien H. Le Crosnier lorsqu'il constate par exemple que le mouvement pour les communs de la connaissance « se trouve confronté à l'intégration dans le système dominant [...] qui se traduit par une distorsion de ses buts originaux » (*En communs*, C&F Editions, 2015, p. 245).De même, S. Broca lorsqu'il souligne la nécessité de réaffirmer le caractère d'« utopie » (tout à la fois économique, sociale et politique) du logiciel libre (et de toute l'inventivité institutionnelle dont ils ont été le théâtre), lorsque ceux-ci « ne suffisent plus à garantir que le projet dont ils étaient porteur perdure, ou bien sous une forme tellement modifiée qu'il serait peut-être judicieux de reconnaître que c'est alors d'autre chose qu'il s'agit. » D'où la nécessité, pour maintenir l'intégrité, voire l'existence pure et simple du « projet », de le faire changer d'échelle et de terrain : « le Libre n'est plus le logiciel libre. Considéré comme projet social, il doit pour être fidèle à lui-même trouver d'autres incarnations technologiques, mais aussi des expressions non technologiques. Il est ainsi tenu de porter le débat sur le terrain culturel et d'investir le champ politique. » (*Utopie du logiciel libre*, Éditions Le passager clandestin, 2013 p. 262).

« Buts originaux », « utopie », « projet » qui doit « rester fidèle à lui-même » : on ne peut souligner plus clairement l'importance de cette question de « l'intentionnalité » dans la construction, la pérennité, la défense, l'expansion et le renouvellement des communs plongés dans la marmite des rapports sociaux où ils sont en permanence exposés à de multiples de tentatives de captation. H. Le Crosnier et S. Broca mettent ici en lumière l'importance décisive de cette dialectique de l'instituant et de l'institué, où le second ne peut résister et maintenir ses promesses que sous condition d'être constamment revivifié par « l'intentionnalité » qui est au cœur du premier. « Intentionnalité » qui, pour ce faire, doit elle-même sans cesse se redéfinir, se reformuler, s'enrichir à la lumière des épreuves (à tous les sens du terme) que traversent les communs institués.


## Les Possibles, Été 2016

mardi 28 juin 2016

**Adresse**

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

**Directeur de la publication**

Jean-Marie Harribey

**Secrétariat de la rédaction**

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

**Responsables techniques**

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard

**Comité éditorial**

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Francoise Clement, Pierre Concialdi, Philippe Corcuff, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

**Contact avec la revue et soumission d'articles**

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

**La revue a noué un partenariat avec Mediapart** à travers une « édition » créée sur ce site : http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.